VIII
1607

C.VI. 284. retro.

LETTRES

DE MONSIEUR

ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME IV.

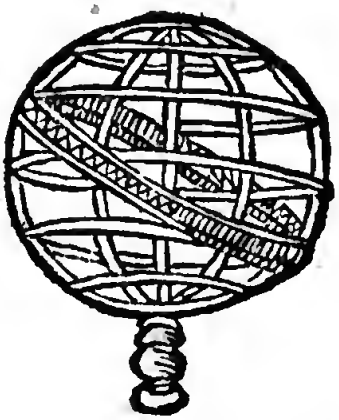

A NANCY,

Aux depens de JOSEPH NICOLAI.

MDCCXXVII.

BIBLIOTECA NAZIONALE

LETTRES
DE
M. ANTOINE ARNAULD,
DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CCXLIX.

Ou Reponſe au PRINCE ERNESTE LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS, *à un extrait d'une Lettre du Pere Jobert Jeſuite à ce Prince, ſur les prétendus Janſeniſtes.*

MONSEIGNEUR,

JE viens de reçevoir une lettre de notre ami de Rome, avec l'extrait d'une lettre du P. Jobert à V. A. Je n'ai jamais rien vû de ſi pitoiable, & j'ai cru que V. A. ne ſeroit pas fâchée que je lui en fiſſe une réponſe ſommaire, article par article.

LETTRE. *Il eſt certain que ſi V. A. étoit in-*

formée comme nous de la conduite de ces MM. Elle en jugeroit tout autrement.

R. Cela eſt vrai. Car chaque Jeſuite particulier n'eſt informé de notre conduite que par les libelles de la Societé, qui nous repreſentent comme des *Deiſtes*, *des ſacramentaires*, *des ennemis de l'invocation des ſaints*, *de l'honneur des images*, *qui ruinent les ſacremens*, *ôtent le ſecret de la confeſſion*, *en aboliſſent abſolument l'uſage & établiſſent des maximes capables de ruiner la pieté chretienne.* Il eſt ſans doute que ſi V. A. n'avoit d'autre information de nous que par là, elle n'auroit pas raiſon d'avoir quelque eſtime pour nous.

LETTRE. *Car je ne voi pas comment ſans cela Elle pourroit être en bonne conſcience de faire ſcrupule ſur de très-bonnes preuves, de condamner des gens que toute l'Egliſe condamne.*

R. Voilà une nouvelle delicateſſe de conſcience aſſez extraordinaire aux Jeſuites. Ils n'en font point de dechirer les plus gens de bien par des calomnies groſſieres, comme V. A. ſait qu'ils ont dechiré autrefois le Cardinal Bona. Et ils lui en veulent faire de ce qu'elle ne prend pas des ſuppoſitions phantaſtiques ou de purs menſonges pour des *preuves ſolides*, & de ce qu'Elle ne croit pas ſur leur parole, que toute la terre nous condamne, parce qu'ils ont aſſez de vanité de prendre le jugement que fait leur Compagnie de ceux qu'elle hait, pour le jugement de toute la terre. Quoi qu'il en ſoit, écoutons ces PREUVES SOLIDES, qu'ils promettent à V. A.

LETTRE. *V. A. n'en viendroit pas là*, (à parler ſi avantageuſement des Janſeniſtes) *ſi ce n'eſt parce qu'Elle a lu les livres de ces gens artificieux, & qu'Elle n'en a pas vû les reponſes.*

R. C'eſt

R. C'eſt ce qu'on écrit en Allemagne, mais ce qu'on n'oſeroit dire à Paris. Car ces pretendues réponſes, quand ils en ont fait, ont été tellement ruinées par des repliques qui les ont reduits au ſilence, qu'ils ſe rendroient ridicules à Paris, s'ils renvoioient le monde à leurs Reponſes. V. A. en veut-Elle avoir quelques exemples?

1. Les Jeſuites faiſoient de méchantes reponſes aux Provinciales à meſure qu'elles paroiſſoient. Montalte a ruiné les premieres de ces Reponſes dans ſes dernieres lettres; & Wendrock a ſatisfait generalement à tout ce qu'ils avoient pû oppoſer aux Provinciales. Un Jeſuite *, dont on ne ſait pas le nom, a fait contre Wendrock, *Notæ in Notas*. Mais c'eſt un ſi chétif & ſi pitoiable livre, que les Jeſuites ne l'ont oſé avouer; car ce ne ſont que des declamations & des réponſes en l'air qui ne repondent à rien, & il ſoutient de plus ſi effrontement les plus mechantes maximes des Caſuiſtes, que tout le credit de la Compagnie n'a pu empêcher qu'il n'ait été cenſuré à Rome.

2. Les Curez de Paris ramaſſerent dans leur 7. Ecrit tout ce qu'ils avoient fait pour faire condamner l'Apologie des Caſuiſtes. Le P. Annat entreprit de faire voir *leurs impoſtures & leurs calomnies*. Il commença par un 1. Ecrit, & il en promettoit bien d'autres (car il avoit obtenu un privilége géneral pour tout ce qu'il feroit ſur cela) mais les Curez ſe juſtifierent tellement par le 8. Ecrit, & le couvrirent d'une ſi grande confuſion par le 9. en faiſant voir

* Le P. Fabri, comme on le croit, ſous le nom de Bernard Stubrock.

par des preuves convaincantes, que c'étoit lui même qui étoit un grand calomniateur, que la plume lui tomba des mains, & qu'il n'eût plus besoin de son privilége.

3. Les Religieuses de P. R. aiant été cruellement persecutées pour n'avoir pas voulu assurer avec serment que des propositions sont dans un livre, qu'elles étoient incapables de lire, on les defendit par une apologie, qui persuada tout Paris de l'injustice du traittement qu'elles souffroient. Un seculier nommé M. Desmarêts, & un Docteur nommé M. Chamillard tâcherent d'y repondre. Mais le 1. fut tellement refuté par les *Visionnaires*, & l'autre par la *Defense des Religieuses de P. R. & de leurs Directeurs*, qu'ils ne s'en sont jamais relevez.

Outre cela, Monseigneur, V. A. sait qu'il y a des choses si claires, qu'on voit d'abord qu'il ne peut y avoir de bonne reponse.

LETTRE. *C'est ce que V. A. par une noble inclination de proteger les miserables a cru ce qu'ils disent, parce qu'Elle n'est pas acoutumée à leurs fourbes qui ont fait passer en proverbe dans toute la France :* MENTIR COMME UN JANSENISTE.

R. J'ose dire à V. A. que jamais mensonge ne fut plus impudent que ce pretendu Proverbe. Elle n'a qu'à en écrire à quelque François que ce soit, qui ne soit pas Jesuite ; & je suis assuré qu'on lui mandera que jamais ils n'ont oui parler de ce Proverbe. Mais c'est tellement le contraire, que dans la cause d'une banqueroute qu'on avoit faite à un Maître des Requêtes de nos amis, l'affaire étant fort intriguée & dépendant de quelques circonstances, ce Maître des Requêtes voulant parler pour expliquer le fait, l'Avocat de sa partie dit tout haut : *Messieurs,*

ſieurs, laiſſez-le parler. Il eſt Janſeniſte, il dira la verité. Et en effet il l'a dit ſi bien qu'il perdit ſa cauſe, parce qu'il dit ſincerement auſſi bien ce qui faiſoit contre lui, que ce qui faiſoit pour lui.

Quoi qu'il en ſoit, ce ne ſont point là des preuves, & encore moins des *preuves ſolides.* Ils diſent que nous ſommes des menteurs, & nous diſons que ce ſont eux qui le ſont. Juſques là cela eſt égal; mais ils le diſent ſans en aporter de preuves, & nous ne le diſons jamais qu'après l'avoir bien prouvé. V. A. peut lire ſur cela la 15. Provinciale & la 16. avec les notes de Wendrock ſur l'une & ſur l'autre.

LETTRE. *C'eſt en vain qu'ils ont tâché d'effacer* (ce proverbe) *en y ſubſtituant les equivoques des Jeſuites, comme ſi c'étoient les Jeſuites qui euſſent enſeigné les premiers, qu'il eſt quelquefois permis de ſe ſervir d'équivoques: ce qui eſt manifeſtement faux.*

R. Nous n'avons pas eu beſoin d'effacer un proverbe qui n'eſt point, ni d'avoir recours aux équivoques & reſtrictions mentales des Jéſuites, pour prouver qu'ils ſont de grands menteurs. Car on a montré que leurs livres ſont pleins de menſonges groſſiers & groſſierement inventez, ſans qu'ils aient pris la peine de les colorer par aucune reſtriction mentale. Cependant V. A. remarquera qu'ils ne nient pas qu'ils ſoient des Docteurs d'équivoques, mais ſeulement qu'ils ne ſont pas les premiers qui ont enſeigné cet art de tromper les hommes. Or c'eſt une plaiſante maniere de ſe juſtifier. C'eſt comme ſi les empoiſonneurs qu'on a fait mourir à Paris, euſſent pretendu qu'on avoit grand tort de les condamner à la mort, comme *s'ils euſſent été les premiers qui ſe fuſſent ſervis de poiſons*

pour tuer le monde ; ce qui étoit manifeſtement faux.

Mais ſur cela V. A. trouvera bon que je lui conte une petite hiſtoire que je n'ai ſçue que depuis quelques jours. Je l'ai apriſe d'une lettre latine d'un Curé de Bruges. La voici en françois.

» Il y a peu d'années que dans un procès » qu'avoit une fille contre les Jeſuites, ſur ce » que leur College de cette ville avoit enlevé » la ſucceſſion d'une de ſes couſines, le Rec- » teur offroit de jurer ſur un certain fait du » procès. Mais l'Avocat de la Fille, nommé » M. de Gheldere, qui eſt maintenant Rece- » veur du Conſeil à Gand, répondit par écrit » au nom de la Fille : *Qu'elle accepteroit volon- » tiers le ſerment que le Recteur offroit de fai- » re, ſi on ne ſavoit que la doctrine publique de » la Societé eſt qu'il eſt permis pour cauſe, non » ſeulement de cacher la verité, mais même de » la nier par des reſtrictions mentales, & même » devant les juges.* Le Recteur piqué de cette » reponſe envoia à M. de Gheldere deux No- » taires qui vivent encore ; l'un nommé Rie- » tant, & l'autre Reckhove, qui lui allerent » demander au nom de ce Recteur, s'il preten- » doit ſoutenir ce qui étoit dans cette Ecritu- » re qu'il avoit ſignée. Mais M. de Gheldere » repondit par écrit, *que le Recteur devoit ſa- » voir que tout Avocat qui ſigne une Ecriture » en doit repondre ; & que pour lui il engageoit » & ſa perſonne & tout ſon bien à tout ce que » l'on voudroit ordonner contre lui, s'il ne prou- » voit ce qu'il avoit mis dans cette Ecriture.* Les » Notaires aiant rapporté cette reponſe au Rec- » teur, il fit beaucoup de menaces contre cet » Avocat, comme je l'ai ſu d'un de ces Notai-

» res ;

» res ; mais neanmoins jusqu'à cette heure il » est demeuré dans le silence.

LETTRE. *V. A. paroit surprise de ce que l'on ne reconnoît pas M. d'Alet, M. de Pamiers & M. A. pour de saints personnages. C'est qu'Elle ne les voit que de loin.*

R. Je prie très-humblement V. A. de laisser là les vivans & de ne s'arrêter qu'aux deux Prelats qui sont présentement avec Dieu. V. A. a sans doute dit qu'Elle étoit surprise de ce que les Jesuites ne les reconnoissoient pas pour de saints personnages, & le P. Jobert tourne cela d'une maniere, comme si ce qu'a écrit V. A. vouloit dire, qu'Elle est surprise de ce qu'on ne les reconnoît pas en France pour des saints. Or c'est assurément ce qu'Elle n'a pas dit, parce qu'il est certain que hors les Jesuites tout le monde les reconnoît pour des saints, & avec raison. Car on ne peut pas vivre plus saintement qu'ils ont fait, ni travailler pour le bien des ames avec plus de vigilance & de charité. Mais que veut dire ce Jesuite, quand il prétend que l'estime qu'en fait V. A. vient de ce qu'Elle ne les connoît que de loin ? Jamais rien fut-il plus calomnieux ? Car cela ne peut donner d'autre idée, sinon que ceux qui les voioient de plus près, y voioient de grands dereglemens qui empêchoient bien qu'on ne les prît pour des saints. Qu'ils les disent donc ces dereglemens, s'ils les savent ? On les en défie, & on est assuré que tout ce qu'ils auront la hardiesse de dire contre ces Prelats, ou seront des choses dignes de louange, ou de pures calomnies. Mais si on ne les estimoit qu'en les voiant de loin ; d'où vient donc que c'est principalement dans le Languedoc, où ils étoient connus de tous les Evêques de cette grande

Province, dans leurs propres Diocéſes & dans leurs propres familles, où ils ſont le plus en veneration ? D'où vient que feu M. le Prince de Conti Gouverneur de Languedoc, & qui par conſequent les voioit de plus près que V. A, avoit choiſi M. d'Alet pour ſon Directeur, & que c'eſt ſous cette conduite qu'il eſt devenu lui-même un grand ſaint? On auroit une infinité de choſes à dire ſur ce ſujet, mais on les omet pour abreger ?

LETT. *C'eſt que V. A. ne ſait pas toute la cabale qu'il y a eu pour obliger le Pape à leur écrire des lettres obligeantes, dont ils ſe ſont enſuite fauſſement prévalus pour faire croire que le Pape aprouvoit généralement leur conduite, lors qu'il ne leur répondoit que ſur une proteſtation particuliére qu'ils lui faiſoient, d'être ſoumis à ſes deciſions.*

R. Sont-ce là des preuves bien ſolides pour empêcher que V. A. n'ait une opinion avantageuſe de deux ſaints Prelats? *C'eſt qu'Elle ne ſait pas toute la cabale &c.* C'eſt que *les Brefs du Pape n'ont raport qu'aux lettres de ces Prelats*, qu'il n'a point vues, mais qu'il lui plait de ſuppoſer en devinant qu'elles ne contiennent qu'une *proteſtation d'être ſoumis, &c.* De telles chimeres, ſans aucune preuve, lui tiennent lieu de ſi bonnes preuves, qu'après cela V. A. ne doit pas douter qu'Elle ne fût en *très-mauvaiſe conſcience*, ſi Elle ne ſe repentoit d'avoir eu ſi bonne opinion de ces deux Evêques, & de n'en avoir pas jugé comme les Jeſuites, qui les regardent comme de fort mechans hommes, parce qu'ils ont condamné leur mechante morale, & que le dernier a excommunié *nommément* trois Jeſuites rebelles à ſes Ordonnances, & qui trompoient le peuple en confeſſant ſans pouvoir; & que rendant

dant compte à tous les Evêques de France de ce qu'il avoit été obligé de faire contr'eux, il leur avoit donné avis de ce qui lui avoit été écrit par un pieux Ecclesiastique * de la part de M. Alain de Solminihac Evêque de Cahors, qui étoit mort en reputation de sainteté : *Que ce bon Evéque étoit tellement persuadé que les PP. Jesuites sont un fleau & une ruine à l'Eglise, qu'il croioit que tous les Evéques qui vont droit à Dieu, & qui cherchent le salut & l'avantage de leurs Diocéses, ne leur devoient donner aucun emploi, ni même entrer chez eux, parce que cela les autorise.* V. A. juge bien qu'après cela il ne faut pas s'attendre que les Jesuites le regardent jamais comme un saint, & qu'on ne doit pas être surpris s'ils le déchirent en toutes manieres, aussi bien que M. d'Alet qu'il regardoit comme son Pere.

LETTRE. *Ainsi autrefois Luther écrivit au Pape, ainsi Erasme a mis à la tête de ses ouvrages le Bref que le Pape lui avoit écrit.*

R. Rien n'est plus extravagant que ce qu'il dit de Luther. Car afin que cela eut quelque raport à ces Brefs du Pape écrits aux Evêques, il faudroit qu'un Pape eut écrit à Luther une lettre remplie d'éloges, depuis qu'il eut commencé à semer ses héresies, & non pas seulement que Luther eut écrit au Pape. Et il n'y a pas moins d'impertinence à ce qu'il écrit d'Erasme, mais c'est d'une autre sorte. Car Erasme n'a mis le Bref que Leon X. lui avoit écrit qu'à la tête de sa traduction du Nouveau Testament, qui n'a jamais été condamnée par l'Eglise, comme il a été declaré par l'Inquisition d'Espagne, qui a aprouvé qu'elle fût mise dans une Bible imprimée en Espagne en 4. volumes.

* M. l'Abé du Ferrier.

LETTRE. *V. A. demande où ſont ces prétendus Janſeniſtes ? Aſſurément nous ne ſommes pas en peine de les trouver ici. Tous les jours on decouvre les funeſtes effets de leur cabale; & s'ils ſont, comme ils diſent, perſécutez plus que jamais, c'eſt que le Roi a reconnu une infinité de choſes qu'ils ont faites très-préjudiciables à la Religion & à l'Etat.*

R. V. A. n'aura pas eu de peine à voir que ce Jeſuite lui donne le change d'une maniere ridicule. Car Elle n'a jamais douté qu'il ne fût fort facile de trouver des gens à qui on donne le nom de Janſeniſtes, & que l'on perſecute ſous ce faux pretexte. Mais quand Elle a demandé, *où ſont ces Janſeniſtes pretendus*, il eſt bien clair qu'Elle a entendu par là ces Janſeniſtes, dont on prétend faire une ſecte d'heretiques qui ſoutiennent les erreurs condamnées par les Conſtitutions. Il y a 30. ans que les Jeſuites diſent que toute la France en eſt pleine, & ils ne ſauroient nommer une ſeule perſonne que depuis ce tems là ils puiſſent dire avoir été legitimement convaincue d'être de cette ſecte.

Mais de plus on ſuplie V. A. d'ordonner à ce Pere de marquer plus particulierement *ces funeſtes effets de notre cabale que l'on decouvre tous les jours, & cette infinité de choſes que le Roi a reconnu que nous avons faites très-prejudiciables à la Religion & à l'Etat.* Car c'eſt ouvrir la porte à toutes ſortes de calomnies, que de ſouffrir que l'on déchire le monde par des injures atroces qu'on n'appuie d'aucune preuve. On ſupplie encore une fois V. A. de ſe ſouvenir de ce que ce même Pere Jobert lui a écrit du Cardinal Bona. Un homme ſurpris dans une telle calomnie pretend-il devoir être cru, quand il oſe dire de telles choſes ſans rien prouver ?

LET-

LETTRE. *Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit contre tous les Evêques qui ont censuré le Nouveau Testament de Mons après le Bref du Pape, Elle en auroit horreur.*

R. Il semble qu'une grande partie des Evêques de France aient censuré le Nouveau Testament de Mons, & que ceux qui l'ont censuré, l'aient tous fait après le Bref du Pape, & il paroit que c'est de cela principalement qu'il veut que V. A. *ait horreur*, de ce qu'on a écrit contre des Evêques qui n'avoient censuré ce Nouveau Testament qu'après le Bref du Pape. Mais tout cela est plein de fausseté. Presque tous les Evêques de France font beaucoup d'estime de cette traduction, dont il s'est vendu plus de quarante milles exemplaires. Il n'y en a que quatre ou cinq qui l'ont censuré, & on en sait les raisons. Ceux contre qui on a écrit, qui sont M. de Perefixe Archevêque de Paris & M. d'Ambrun presentement Evêque de Mets, l'avoient censuré avant le Bref du Pape. On n'a rien écrit contre leurs censures, qui n'ait été aprouvé de tous les habiles gens, & que V. A. n'approuvât si Elle l'avoit lu, loin qu'Elle *en eut de l'horreur*. Le Bref du Pape a été obtenu avant la paix de l'Eglise, lorsqu'on étoit d'humeur de condamner tout ce qu'on attribuoit aux prétendus Jansenistes. Et un des articles de cette paix, fut qu'il ne seroit point publié en France, & qu'il seroit regardé comme non avenu. Et en effet il n'y a jamais été publié. V. A. ne croit pas que toutes les censures de Rome soient justes & bien fondées. Et si on avoit égard à celle là, les traductions Françoises du Nouveau Testament du P. Veron, de M. l'Abé de Maroles, de M. l'Evêque de Vence & du P. Amelotte devroient être regardées

comme condamnées auſſi bien que celle de Mons. Les raiſons qui ſont marquées dans le Bref, comme le ſujet de la condamnation de celle là, ſe pouvant manifeſtement appliquer aux autres.

LETTRE. *Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit contre tous les Prélats qui ont cenſuré le Miroir de pieté & contre les Parlemens qui l'ont fait bruler par les mains du boureau, Elle en auroit horreur. Cependant parce que V. A. trouve une mine radoucie, qui lui parle avec affectation....*

R. V. A. ſait ſi je lui parle *avec affectation & avec une mine radoucie.* Mais puiſque ce ſont ceux qui parlent ou écrivent à V. A. à qui ce Jeſuite en veut, c'eſt ſans raiſon qu'il lui vient parler de ce qu'a dit l'Auteur inconnu d'un livre intitulé, *Le combat des deux Clefs*, contre les cenſures de quelques Evêques, puiſque ne ſachant point qui en eſt l'auteur, * & n'y aiant aucune part, on ne nous en peut rien imputer. Et ainſi cela ne peut regarder ce qu'avoit entrepris ce Jeſuite de prouver à V. A. qu'Elle ne devoit point avoir ſi bonne opinion de nous.

LETTRE. *Vous avez donc oublié, Monſeigneur, les beaux diſcours de Neſtorius, les plaintes d'Eutychès au 2. Concile d'Ephéſe, les belles lettres écrites par la plupart des plus méchans héreſiarques &c. Et cela fait-il pas voir clairement que, quoi qu'ils écrivent contre les Calviniſtes, & qu'ils defendent la Religion d'un côté, ils la déchirent de l'autre.*

R. Que dire à cela, ſinon qu'un homme qui raiſonne de la ſorte meriteroit d'être enfermé avec ceux qui ne ſont pas ſages. Car à quoi peuvent

* Ce livre eſt du P. Gabriel Gerberon Benedictin

peuvent ſervir ces *beaux diſcours de Neſtorius*, & le reſte, pour faire voir CLAIREMENT, que quoique nous defendions la Religion d'un côté nous la dechirions de l'autre? Ce qu'a fait Neſtorius peut-il ſervir de preuve & de preuve claire de ce que je fais?

LETTRE. *Mais ils reconnnoiſſent, dit-on, que les cinq Propoſitions ſont bien condamnées. Autre fourbe, puiſque tous les jours il paroît ici des libelles & des Theſes, où ils les renouvellent.*

R. Autre effronterie. Il faut produire ces pretendus libelles & ces Theſes où on renouvelle les V. Propoſitions. Autrement on doit s'attendre au *mentiris impudentiſſimè* du P. Valerien de Flavigny, Capucin.

LETTRE. *Si V. A. avoit vû le Miroir de pieté...*

R. Si ce livre eſt ſi méchant que les Jeſuites le veulent faire croire, ils ont bien peu de zèle pour maintenir la doctrine de l'Egliſe. Car on a fait une reponſe dogmatique pour la juſtification de ce livre à qui on a donné pour titre, *Le miroir ſans tache*, & on pretend y faire voir très-clairement qu'on a rien dit dans le Miroir qui ne ſoit expreſſément dans S. Auguſtin, & qu'on y a ſoutenu aucune des V. Propoſitions. Il y a près de trois ans que cette réponſe eſt publique. Si elle n'y vaut rien, & qu'on y prouve mal ce qu'on a entrepris d'y faire voir, que ne la refutent-ils?

LETTRE. *Si V. A. avoit vû trois ou quatre ſortes d'inſtructions, qu'ils ont faites ſur la confeſſion & la communion, Elle y verroit ruiner les Sacremens, ôter le ſecret de la Confeſſion, en abolir abſolument l'uſage, & établir des maximes capables de ruiner toute la pieté Chrétienne.*

R. Il n'y eut jamais de plus noires calomnies.

Les

Les Instructions dont il parle, sont approuvées par les Docteurs, imprimées avec privilege du Roi, qu'on ne peut avoir sans passer par des Censeurs qui sont tout à fait bien avec les Jesuites, & elles sont estimées généralement de toutes les personnes de pieté. Cela pourroit-il être, si les erreurs que ce Pere dit que V. A. trouveroit, y étoient effectivement ? Mais pour qui la prend-il de vouloir qu'Elle croie sur sa parole des choses si incroiables, sans daigner lui marquer les livres par leurs titres, lui en citer les pages, & en raporter les passages en propres termes, afin qu'Elle y voie ces erreurs, dont personne ne s'apperçoit dans Paris ? Jusqu'à ce qu'il l'ait fait, il trouvera bon que par provision nous le regardions comme un grand menteur.

LETTRE. *Vous voulez faire, me dites-vous, une nouvelle division dans l'Eglise. O, Monseigneur, ce ne fut jamais là ma pensée. Je souhaite au contraire les réunir avec l'Eglise en les obligeant de suivre sa Doctrine, & en les convainquant qu'ils sont tombez sur le fait de la grace dans les mêmes erreurs que Calvin : & qu'ainsi il leur est inutile de le combattre sur le S. Sacrement, s'ils le defendent sur la justification.*

R. Cette réponse est merveilleuse : Je ne veux pas faire, dit-il, une nouvelle division dans l'Eglise : je veux au contraire réunir à l'Eglise ceux qui en sont separez : comme si ce n'étoit pas en cela même qu'ils se rendent coupables de schisme, en ce que de leur autorité privée ils veulent que l'on regarde comme separez de l'Eglise, & aiant besoin d'y être reunis, ceux qui y sont, & qui y ont toujours été autant & plus unis qu'eux. Il a parlé plus haut de MM. d'Alet & de Pamiers, comme étant de notre

notre prétendu parti. Eſt-ce qu'ils étoient hors de l'Egliſe ? Eſt-ce qu'ils ne ſont pas morts dans ſa communion ? Ne ſont-ce pas au contraire les Jeſuites qui doivent craindre que ces penſées ſchiſmatiques ne les aient ſeparez interieurement de l'Egliſe, comme dit S. Auguſtin, quoiqu'exterieurement ils y paroiſſent unis ?

Mais quand & où eſt-ce qu'ils nous ont convaincus que nous étions dans les erreurs de Calvin touchant la grace ? Ils ont tenté aſſez ſouvent, mais ils ſont toujours demeurez tellement confondus, que leurs vains efforts n'ont ſervi qu'à faire connoître davantage la pureté de notre foi. Si V. A. s'en veut éclaircir, Elle n'a qu'à lire les Diſquiſitions de Paul Irenée qui ſont à la fin du Journal de S. Amour, ou qu'on a réimprimées de nouveau dans un vol. in 8°. en y joignant *Antonii Arnaldi Diſſertatio Théologica.* C'eſt à quoi ils n'ont jamais ſû répondre, & ne répondront jamais. Et neanmoins ils ont la hardieſſe de ſuppoſer qu'ils nous ont convaincus de ſoutenir les erreurs de Calvin touchant la grace. Et ce qui eſt plus étonnant eſt d'oſer dire, *Qu'il nous eſt inutile de combattre Calvin ſur le S. Sacrement, ſi nous le defendons ſur la Juſtification*, comme ſi d'une part nous ne l'avions pas combattu auſſi fortement ſur la Juſtification dans le livre *du Renverſement de la Morale*, que ſur l'Euchariſtie dans ceux *de la Perpetuité de la Foi ;* & que de l'autre, ils n'euſſent pas été aſſez imprudens pour nous accuſer d'être auſſi bien d'intelligence avec lui ſur l'Euchariſtie que ſur la grace.

LETTRE. *V. A. n'a-t-Elle point vû ce que M. Pean a écrit là deſſus dans ſa Conference d'un Catholique...*

R. Et pourquoi V. A. auroit-elle vû le pitoiable

toiable livre d'un chetif controverſiſte qu'on n'a jamais daigné lire, loin de s'amuſer à le refuter? Et en effet les plus habiles Jeſuites, le P. Annat & le P. Ferrier, faiſant tous leurs efforts pour nous rendre Calviniſtes, & n'en aiant jamais pû venir à bout, parce qu'ils ne faiſoient rien ſur cela qu'on ne renverſât auſſitôt, ç'auroit été une grande folie de traiter la même choſe contre des Pean & des Marandès, qu'aucun honnête homme n'a jamais lus.

LETTRE. *Au reſte V. A. ſaura qu'on eſt ſi convaincu que le Janſeniſme eſt une veritable héreſie, que lorſqu'on a repreſenté au Clergé, que ce qu'ils avoient mis dans leurs propoſitions ſembloit donner atteinte à la condamnation des Janſeniſtes, ils ont dit hautement que c'eſt à tort qu'on le leur reprochoit, puiſque la ſentence du Pape a été reçue de toute l'Egliſe, & qu'ainſi* ACCESSERAT PLUS QUAM ALIQUIS ECCLESIÆ CONSENSUS. *Ce qui fut encore repeté il y a quelques jours en Sorbonne, quand on y nomma des Examinateurs de la cenſure de votre Archevêque de Strigonie.*

R. C'eſt finir comme on a commencé par un raiſonnement de travers, s'il en fut jamais. Ce qui a pû être dit par les Evêques ou dans la Sorbonne ne peut regarder que la condamnation des V. Propoſitions, qui aiant été faite par le Pape a été reçue par toute l'Egliſe. Mais que peut faire cela pour ſavoir s'il y a une veritable ſecte d'héretiques qui ſoutiennent ces 5. Propoſitions? Or c'eſt uniquement de cela dont il s'agiſſoit entre V. A. & ce Pere. Car quand V. A. lui a demandé *où ſont ces Janſeniſtes pretendus?* il eſt clair qu'Elle n'a voulu marquer autre choſe, ſinon que le Janſeniſme pris pour une ſecte d'héretiques qui ſoutenoit

noit les erreurs condamnées, étoit une chimere : rien donc n'eſt plus mal à propos que d'alleguer à V. A. comme un grand myſtere, ce qu'auroient dit les Evêques ou la Sorbonne, pour lui faire trouver ces prétendus Janſeniſtes qu'Elle a voulu faire entendre, qui ne ſe trouvoient nulle part.

Mais V. A. aura ſans doute remarqué ces termes de *votre Archevêque de Strigonie*, qui font aſſez voir que les Jeſuites de Paris ne veulent point prendre de part à la cenſure de cet Archevêque, qu'ils le regardent comme ne leur étant de rien, & qu'ils ne ſe mettent pas en peine que ſa Cenſure ſoit cenſurée par la Sorbonne. En quoi ils pratiquent avec bien de la prudence, ce qui eſt apellé par leurs Caſuiſtes, *Mutatio dictaminis*, qui donne droit de changer de conſcience ſelon les lieux & les tems, en ſe laiſſant aller au vent de la faveur, & s'accommodant aux plus forts. Car en 1661. il ne ſuffiſoit pas aux Jeſuites du College de Clermont que le Pape fût infaillible dans les queſtions de la foi, ils vouloient encore qu'il le fût dans les queſtions de fait, afin qu'on fût obligé de croire de foi divine que les propoſitions ſont dans Janſenius. Et en 1683. ces mêmes Jeſuites ne ſe ſoucient plus qu'il le ſoit ni dans la foi, ni dans les faits, pourvû que les préventions qu'ils ont données au Roi contre les pretendus Janſeniſtes durent toujours, & que ſans rien diſtinguer ni rien approfondir, on prenne un autre tour pour les perſecuter toujours autant & plus qu'autrefois.

LET-

LETTRE CCL.*

A M. DE †. Il découvre les dispositions de son cœur, principalement envers M. de Harlai, Archevêque de Paris.

... VOilà pour le premier article de votre lettre. Le second demande un peu plus de discours. Ce n'est donc pas assez qu'on ait voulu rendre ma foi suspecte, on me veut encore ôter la charité, en me faisant passer pour un homme de sang, qui n'aime qu'à troubler le genre humain, & qui est plein de fiel & de venin contre ses supérieurs. Car que signifie autre chose ce que vous me mandez, *Que quelques personnes disent que j'aime à me jetter dans toutes les affaires qui peuvent déplaire à ceux que je n'aime pas, que je hais M. l'Archevêque, & que je cherche à lui nuire &c.*

Ces discours ne peuvent rien changer dans ma disposition devant Dieu, ni me porter aucun préjudice auprès de ceux qui me connoissent : mais ils peuvent scandalizer ceux qui ne me connoissent pas ; & ce bruit me touche de maniere que je ne puis m'empêcher de vous dire une bonne fois & tout au long la disposition de mon cœur en général sur toutes les personnes avec qui j'ai eu quelque demêlé ; après quoi je vous dirai comme je suis pour M. l'Archevêque.

Loin de chercher à nuire à ceux qui ont voulu me perdre, je voudrois les pouvoir servir. Dieu sait, & quelques-uns d'eux ne l'igno-

* En 1683.

† On croit que c'étoit M. le Duc de Roannez.

l'ignorent pas, que j'aurois pu ſans bleſſer ma conſcience, & ſans me commettre, dire ou laiſſer paſſer beaucoup de choſes qui auroient fait beaucoup de peine à ceux qui avoient tâché de m'en faire, & qui en avoient beaucoup fait aux perſonnes que j'aime le mieux, & que je dois le plus aimer pour toutes ſortes de raiſons divines & humaines. J'ai ſupprimé toutes ces choſes; parce qu'elles n'étoient pas néceſſaires au ſervice de l'Egliſe. Je n'ai donc pas cherché à leur nuire. J'ai même entrepris leur défenſe en pluſieurs rencontres. J'ai donc cherché à les ſervir: J'aime tout ce qu'il y a de bon en ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je leur ſouhaite tout le bien que je me ſouhaitte à moi-même. Et je voudrois de tout mon cœur le leur pouvoir procurer. J'aime donc leurs perſonnes. Il n'y a rien que je n'aie fait & ſouffert pour avoir la paix avec tout le monde. J'aime donc la paix. Il eſt vrai que pour vivre en paix je n'ai pas cru devoir trahir ma conſcience & abandonner la verité; mais perſonne n'eſt en droit d'exiger de moi ni l'un ni l'autre; & j'ai aſſez de confiance en la miſericorde de Dieu, pour eſperer qu'il me fera la grace de ne faire ni l'un ni l'autre, quand toute la terre me voudroit contraindre ou à dire le contraire de ce que je penſe, ou à taire ce que je dois dire pour la défenſe de la verité.

Si je pouvois haïr quelqu'un, je haïrois les hérétiques. J'ai écrit contre eux, parce que je hais l'erreur; mais cela n'empêche pas que je n'aime leurs perſonnes, & que je ne reconnoiſſe que je les dois aimer juſqu'à répandre mon ſang pour eux, ſelon les occaſions que la providence pourra me preſenter. Je n'ai point d'ami contre qui je ne ſois prêt d'écrire, ſi

venant

venant à changer il ſe déclaroit contre quelque verité importante à la Religion. Je n'ai point d'ennemi perſonnel dont je ne ſois prêt à entreprendre la défenſe. Je l'ai fait publiquement depuis peu contre un Ecrivain Calviniſte * qui avoit calomnié ceux qui me calomnient depuis plus de quarante ans. Pourquoi cela ? Parce qu'un Docteur ne doit en cette qualité haïr que l'erreur, & la doit haïr juſques dans ceux qu'il aime le mieux; & ne doit aimer que la verité, & la doit aimer juſques dans ceux qui le haïſſent le plus.

Voilà l'examen de ma conſcience devant Dieu. Il me connoit mieux que je ne me connois moi même, & il peut voir en moi ſur cette matiere des choſes que je n'y connois pas; mais cela n'empêche pas que je ne ſois ſincére dans l'étendue de ma connoiſſance. Et à l'égard des hommes qui voudroient me juger, perſonne ne doit préſumer mieux connoitre le fond de mon cœur que moi même, ſur tout lorſque j'examine le fond de mon cœur par mes œuvres, & par les ſentimens qui dominent en moi. Si mes principes ſont mauvais, que l'on m'inſtruiſe : on me trouvera docile, & ce ne ſera pas la premiere fois que je me ſerai rendu au ſentiment d'autrui. S'ils ſont bons, & que mes actions répondent à mes maximes, que l'on remercie Dieu avec moi d'avoir éclairé mes tenebres, & d'avoir ſoutenu ma foibleſſe.

Mais ces mêmes perſonnes ajoutent, *que je pouſſe mes principes trop loin, qu'il n'y a que pour moi à écrire, qu'il ſemble que je ſois chargé de toutes les affaires de la chrétienté, de redreſſer tous les torts, d'abbatre, de relever, d'arracher, de*

* Dans l'Apologie pour les Catholiques.

de planter : en un mot, *que je cherche les avantures, que je parois être dominé par la paſſion d'écrire, que j'écris avec trop de chaleur, même contre les hérétiques, que je me fais continuellement des affaires avec toutes les ſectes & toutes les nations, même celles dont je pourrois avoir le plus de beſoin dans l'état où je ſuis, & que je ferois beaucoup mieux de demeurer en repos, & d'y laiſſer le genre humain.*

Je me ſens très capable de faire des fautes, & je ne dis pas que je n'en faſſe. Je n'ai nulle peine à les avouer en géneral, & je n'en aurois pas même à les avouer en particulier, comme Dieu m'a fait la grace de le faire en quelques rencontres, même par des déclarations publiques. Mais laiſſant à part ce qui regarde le ſtyle, où l'on trouve trop de chaleur, vous trouverez bon que j'expoſe encore une fois la diſpoſition de mon cœur, car c'eſt de cela qu'il s'agit : or cette diſpoſition me paroit bien oppoſée à celle qu'on m'attribue, & ſur tout à l'inquietude & à la paſſion d'écrire. Je me ſens une pente naturelle au repos, que mes amis traittent de pareſſe, peut-être avec raiſon. Preſque toutes choſes ſont capables de m'occuper. Je le dis à ma confuſion, les petites comme les grandes. J'ai été dix ans entiers ſans rien écrire pour le public, quoique je fuſſe environné de mille occaſions ; & mon ſilence a donné lieu à quelques perſonnes de m'écrire des lettres injurieuſes comme à un deſerteur de la cauſe de l'Egliſe, qui trouvoit même mauvais que d'autres plus zèlez que lui priſſent ſa cauſe en main : parce que j'avois improuvé publiquement certains écrits comme donnés à contre tems, & contenant des expreſſions moins meſurées qu'il ne faut dans un ſiécle auſſi pointil-

leux

leux que le nôtre. Je demeurois cependant ferme à laiſſer dire les uns & les autres pour eſſaier une bonne fois en ma vie ce que pourroit, pour calmer les eſprits, un ſilence entier & une patience opiniâtrée. Il ne tenoit alors qu'à moi de me retirer, comme j'ai fait depuis, ſi j'avois eu une ſi grande & ſi naturelle paſſion d'écrire. Je ne me ſuis pourtant retiré qu'après dix ans de ſilence & de patience; & je me ſuis retiré non pour parler ou pour écrire, mais afin qu'on ne parlât plus de moi, dont on faiſoit toujours un chef de parti; & de peur qu'on ne me rendît reſponſable, comme on m'en avoit menacé, de tout ce qui pourroit être dit ou écrit à l'occaſion des affaires de l'Egliſe; doctrine, morale, diſcipline &c. par le tiers & le quart que je ne connois pas, & dont pourtant on me diſoit être le chef. Juſques-là on ne peut pas dire que j'aie témoigné un grand empreſſement d'écrire.

Depuis ma retraitte il ne me paroît pas non plus que je me ſois beaucoup preſſé. J'ai laiſſé renouveller toutes les anciennes calomnies, & je me ſuis contenté de renverſer, * après trois ans de patience, les fondemens qu'on avoit pris pour en publier de nouvelles, d'Arianiſme, de Neſtorianiſme, de haine de la pureté & de la virginité &c. Et comme l'Auteur de ces nouvelles calomnies avoit attaqué la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas ſur la grace, en la traitant d'héreſie, & qu'il avoit enſeigné une doctrine erronnée ſur la même matiere, & voulu rendre ſuſpects les originaux de l'Ecriture Sainte & condamner toutes les traductions en langue vulgaire, & que tous ces livres tout pitoiables qu'ils étoient par eux mêmes, avoient

* Dans la Reponſe au Livre de M. Mallet.

avoient trouvé de la protection, & faisoient du bruit dans le monde, je crus qu'il étoit important de defendre la doctrine de ces deux saints Docteurs, & de refuter celle de ce nouveau Docteur, montrer que la lecture de l'Ecriture Sainte traduite pouvoit être utile aux plus simples fideles, & que l'autorité de la Vulgate n'aneantissoit pas les originaux. Je l'ai fait, & je ne crois pas que l'on puisse prendre de là un fondement raisonnable de dire que je ne puis me tenir en repos. Cette dispute s'est terminée entre M. Mallet & moi, le public n'en a point été inquieté; & si elle a fait quelque peine à M. Mallet, c'est sa faute. Il n'auroit eu pour se l'epargner qu'à laisser l'Eglise en paix & deux de mes amis & moi. Depuis ce tems je n'ai point fait de livres sur les affaires qui me concernent en mon particulier. J'ai mieux aimé souffrir que de me plaindre, & il me paroît que ce n'a pas été manque de matiere & d'occasions. Il est vrai que je n'ai pas cru devoir garder un silence éternel sur les affaires de l'Eglise: mais comme il y a un tems pour se taire, il y a un tems pour parler. Les héretiques avoient attaqué le Clergé de France. Ils vouloient tirer avantage de la prétendue conspiration d'Angleterre. Ils l'attribuoient au Pape, au Clergé, aux Jesuites. Ce libelle faisoit du progrès. J'attens que quelqu'un le refute. Personne n'en veut prendre la peine. Je l'entreprens enfin, & je montre que la conspiration étoit une chimére inventée pour persecuter des innocens; & par consequent je justifie tous ceux qui en sont accusez, & entr'autres nommement les Jesuites & le P. de la Chaize. J'ai fait encore plusieurs autres petits ouvrages contre les mêmes héretiques sur des matieres très importantes.

tes. Et j'ai même été contraint d'écrire contre des Catholiques *, qui ſans aucun mauvais deſſein contre l'Egliſe, & même avec intention de la ſervir, s'étoient laiſſé aller à écrire des choſes qui peuvent lui porter préjudice. Je les ai fait avertir avant que leurs ouvrages paruſſent. Leurs ouvrages ont paru malgré tous mes ſoins & toutes mes inſtances. J'ai repondu. Dans tout cela je ne vois pas grand empreſſement d'écrire. J'ai donné tout le tems neceſſaire pour me prévenir, à l'égard de tous les ouvrages qui ne me regardent pas plus qu'un autre: & à l'égard de ceux qui s'adreſſoient à moi, quand ils m'ont paru incapables de faire impreſſion ſur des eſprits raiſonnables, je les ai laiſſé paſſer. Mais pour les autres auxquels j'avois une obligation particuliere de répondre, je les ai entrepris ſans differer. Si l'on appelle cela de l'empreſſement, je le veux bien, mais il ne me paroît pas qu'il ſoit blâmable.

Je ſai bien que l'on me fait Auteur de pluſieurs autres ouvrages ſur des matieres qui ne me regardent pas plus que mille autres. Mais où je n'y ai nulle part, ou ſi j'y en ai quelqu'une, je puis montrer qu'ils regardent des matieres très importantes & des neceſſités preſſantes de l'Egliſe; & ſur tout je puis proteſter que ſi d'une infinité de gens qui ont le même droit, & par conſequent la même obligation de parler dans ces occaſions, il y en avoit eu un ſeul qui eût parlé j'aurois pris plaiſir à me taire; ſans compter que je puis avoir eu, & que j'ai eu en effet, non des interêts ou des engagemens particuliers, mais des raiſons particulieres, qui ſont une eſpece d'engagement à écrire ſur ces matie-

* Le P. Malebranche.

matieres. Je pourrois dire tout cela plus en detail, & j'aurois quelque interêt que le public en fut informé ; mais il vaut mieux donner encore cette preuve que l'on n'a pas cette grande demangeaiſon d'écrire. Ces raiſons particulieres qui tiennent lieu de quelque engagement, & qui en forment ſouvent un indiſpenſable, ont tellement été ce qui m'a obligé d'écrire, que faiſant la revue ſur tout ce que j'ai mis au jour depuis ma jeuneſſe juſqu'à preſent, je ne crois pas qu'il ſe trouvât aucun ouvrage dont je ne rendiſſe bon compte au public. Et hors le peu que j'ai écrit ſur quelque ſcience humaine, ou pour me delaſſer, ou n'étant pas en état d'écrire ſur des matieres plus ſerieuſes, il ne s'en trouvera peut-être aucun que je n'aie dû faire ; au moins l'ai-je cru. Je puis m'être trompé en quelques uns ; mais j'ai bien plus à craindre au jugement de Dieu de m'être diſpenſé d'écrire ſur des matieres importantes que de m'être empreſſé. Et pour peu que l'on ſoit informé de l'état & des beſoins de l'Egliſe, & capable d'en être touché, on verra ſans peine & avec douleur, qu'il y a bien des choſes à dire que je n'ai pas dites ; que je ne me regarde pas comme un homme chargé de toutes ſes affaires, que je ne cherche pas les avantures, & qu'il ſeroit bon que ceux qui ont plus de ſavoir, plus de zèle, plus de talent & plus de droit & d'obligation d'écrire que moi, les cherchaſſent, ou plutôt ſe preſentaſſent à celles qui ſe preſentent.

Je veux bien pour ce qui me regarde ſubir cette regle ſi conforme à l'inclination naturelle que j'ai au repos, de n'écrire jamais ſans quelque engagement particulier. Mais comme je ne voudrois pas l'impoſer aux autres, je ne ſai pourquoi on voudroit que je me la fuſſe im-

poſée à moi même. S. Proſper étoit laïque, & n'a pas attendu que l'Egliſe manquât de defenſeurs pour ſe mettre ſur les rangs. S. Auguſtin, le plus grand défenſeur de l'Egliſe, avoit les armes à la main quand S. Proſper entreprit la défenſe de l'Egliſe contre les Pelagiens. Athenagoras, Juſtin, Origenes, Ariſtides n'étoient que des laïques, & l'Egliſe ne manquoit pas alors de grands Evêques & de ſaints Prêtres, dont aucun ne leur a dit: De quoi vous mêlez-vous? Les ſimples particuliers peuvent donc ſe mêler des affaires de l'Egliſe ſans y être contraints par aucune neceſſité, à plus forte raiſon quand ils y ſont contraints; comme on l'a vu dans ces derniers tems, où trois laïques ont ſervi l'Egliſe de leur plume avec tant de force & de ſuccès, qu'il y a lieu de douter ſi aucun de ceux qui ont le titre le plus exprès pour le faire, s'en eſt jamais mieux acquité. Tout homme eſt ſoldat dans des occaſions importantes & dans les grandes extremitez. Il n'y a plus qu'à ſavoir ſi l'Egliſe eſt dans cet état. Je le laiſſe à juger à ceux qui ſont mediocrement inſtruits, & qui n'ignorent pas entierement l'hiſtoire de l'Egliſe. Qu'ils diſent ſi jamais il y a eu plus de licence à inventer des nouveautés dans la doctrine, & dans les mœurs, plus de hardieſſe à combattre la ſainte antiquité, plus d'artifice à embaraſſer & à rendre douteuſes les verités les plus importantes, les plus conſtantes & les mieux établies, plus de timidité à défendre ces verités, & plus d'animoſité à combatre ceux qui les defendent. Je laiſſe à juger à ceux qui ſavent le mieux l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſi l'on a jamais vu dans l'Egliſe ce qu'on y voit en ce tems ici; la plus horrible corruption

des

des mœurs enseignée, flattée, deguisée, excusée, representée comme permise en conscience par des livres imprimez à visage découvert avec approbation, & les principes de cette licence tournez en maximes au mépris des foudres de l'Eglise & des puissances ecclesiastiques; & si l'on y a jamais vu les dogmes les plus saints, & le premier & le plus grand de tous les commandemens rendu problematique par les uns, & entierement anéanti selon les autres. Je tais un grand nombre d'autres plaies de l'Eglise pour ne pas multiplier les disputes que je voudrois appaiser; & je demande seulement si l'on pourroit accuser un Prêtre & un Docteur de se mêler de ce qui ne le regarde pas, s'il vouloit traiter celles de ces matieres si importantes que je dis & que je ne dis pas.

Mais quoi, dira-t-on, un Prêtre, qui n'est qu'un particulier, faire le Pere de l'Eglise, & se mêler d'enseigner les Evêques? S. Jerôme & S. Bernard, & tant d'autres, n'étoient à cet égard que de simples Prêtres, & n'ont pas cru se mettre au dessus des Evêques & des Papes en écrivant des livres dont il n'a tenu qu'aux puissances de l'Eglise de profiter, & leur adressant même ces livres à dessein qu'ils en profitassent, comme S. Bernard à Eugene. Mais vous, qui n'êtes qu'un simple Prêtre sans titre, sans dignité, sans fonction. Il est vrai que je ne suis que ce que vous dites, & encore plus simple, s'il se peut, que vous ne dites, quoique je le sois encore moins que je ne le voudrois être s'il se pouvoit. Mais enfin tel que je suis, je suis Prêtre & Docteur. Je pourrois donc en cette qualité, qui m'est commune avec tant de grands personnages,

les ſuivre, quoique de loin, & faire ce qu'ils ont fait, ſauf la difference des talens que je reconnois auſſi grande qu'elle eſt, & même auſſi grande qu'on voudra, ſans qu'on put me dire à l'égard du rang que je tiens, quoi qu'indigne, de quoi vous mêlez-vous? Il faudroit en revenir à examiner mes ouvrages tels qu'ils ſont, bons ou mauvais, forts ou foibles, utiles ou inutiles. Et j'aurois droit de dire, s'ils ſont mauvais, que ne les refute-t-on? ou, que n'a-t-on la bonté de me marquer en quoi j'ai manqué; & j'en ferai reparation publique. Et s'ils ſont bons, pourquoi m'en fait-on un crime? Mais s'il ſe trouve que je ne me ſuis pas même ſervi du droit que me donne le rang que je tiens dans l'Egliſe, tout mediocre qu'il eſt, & que je n'ai fait dans des occaſions très importantes & très preſſantes, & au milieu d'un ſilence preſque univerſel, dans des cauſes preſque generalement abandonnées, & pour des raiſons particulieres, que ce que des Laïques pouroient faire dans des occaſions denuées de toutes ces circonſtances générales, & ſans autre engagement que celui que l'on peut tirer de l'importance de la choſe même, il me ſemble, Monſieur, que l'on ne doit plus me dire à l'égard de ce que j'ai écrit, *que je cherche les avantures, que je ſuis inquiet, que je m'imagine que toutes les affaires de l'Egliſe roulent ſur moi... que je me fais des affaires de guaieté de cœur.* Et qu'on pourroit avec plus de fondement demander, pourquoi y aiant tant de matieres importantes ſur leſquelles il ſeroit bon d'écrire, aiant droit d'en écrire, & par conſequent une eſpece d'engagement, & me trouvant reduit dans un état où je ne puis rendre que ce ſervice à l'Egliſe, ſeul & loin de

mes

mes amis, hors du commerce des lettres & des visites, n'aiant rien à faire depuis le matin jusqu'au soir, & depuis le soir jusqu'au matin, maître absolu de tout mon tems, n'aiant ni bien à gouverner, ni d'autres affaires à soutenir, & me trouvant avoir je ne sai quel talent de faire très facilement des livres assez mediocres, dont le public ne laisse pas de se contenter; il me semble, dis-je, qu'on pourroit avec bien plus de raison me demander, pourquoi j'ai si peu écrit dans un si grand loisir, & pourquoi je laisse tant d'autres matieres autant & plus importantes que celles que j'ai traitées? Je sai ce que j'aurois à repondre à ce reproche. Mais il me semble qu'au moins j'en ai assez dit pour faire voir que je n'ai pas une aussi forte passion d'écrire & d'imprimer, que ces personnes le croient. Et si ces personnes étoient depuis aussi longtems aussi seuls, je doute s'ils ne se seroient pas trouvez dans une espece de nécessité, ou de s'ennuier mortellement, ou de s'occuper à des choses inutiles aux autres & à eux mêmes, ou d'écrire davantage sur des sujets moins importans. Peut-être auroient-ils moins imprimé, & se seroient-ils fait moins d'affaires. Mais ce n'est ni par moins imprimer qu'il faut juger si on a une si grande passion d'écrire, ni par se faire des affaires qu'il faut juger si les gens sont inquiets ou non. Tel qui a eu beaucoup de peine à se resoudre à écrire, trouve après avoir écrit, qu'il auroit écrit inutilement s'il ne faisoit imprimer, & tel qui n'a nulle inquiétude se trouve obligé par des conjonctures inévitables à se faire des affaires qu'il voudroit pouvoir éviter, ou à manquer à son devoir. Toute l'histoire est pleine de ces exem-

ples, & les plus grands ſaints, à commencer depuis leur divin chef, & continuer par ſon ſaint Précurſeur & par les Apôtres, ſont ceux qui ſe ſont le plus fait d'affaires. Ce n'eſt donc pas par là que l'on doit juger ſi les hommes ſont inquiets. A Dieu ne plaiſe que je pretende entrer en nulle comparaiſon avec les derniers de ceux que Dieu a ſanctifiez, quelque eſperance qu'il me donne d'avoir un jour part à ſes miſericordes infinies. Mais cette difference immenſe fait d'autant mieux voir qu'il faut toujours entrer dans la diſcuſſion particuliere du fond, ſans decider les choſes par des préjugez generaux. Ainſi, quant à ce qui me regarde, en attendant que je ſois obligé à rendre compte de l'occaſion de chaque ouvrage, je me contenterai de proteſter avec toute ſorte de ſincerité, que ce n'eſt ni l'ennui de ma ſolitude qui m'a porté à écrire: car je ne ſuis pas ſujet à l'ennui, & j'aurois pu me conſoler aiſément par la lecture & la priére, ni la demangeaiſon d'être Auteur qui m'a porté à imprimer: (il n'y a que trop long-tems que je le ſuis aux depens de mon repos) ni l'inquietude; car je n'en ſens aucune, & j'aime autant la paix pour les autres que pour moi; ſur tout me connoiſſant aſſez pour ſavoir que je ne puis faire de la peine à perſonne, même pour les meilleures raiſons, ſans m'en faire beaucoup à moi même. Je n'ai donc écrit que parce que j'y ai été obligé, étant perſuadé qu'il faut préférer ſon devoir à ſon inclination naturelle. Mais je ne ſouhaite rien tant que de n'avoir rien qui m'y oblige.

Voilà ma diſpoſition génerale, d'où il n'eſt pas difficile de conclure quelle eſt ma diſpoſition pour M. l'Archevêque. Comme je ne hais perſonne, & que j'aime juſqu'à mes ennemis les plus

plus irreconciliables, je ſouhaiterois n'être haï de perſonne. Car le plus grand mal qui puiſſe arriver à un chretien eſt de haïr, puiſque celui même qui n'aime pas demeure dans la mort. Or on ne peut aimer ſon frere, ſans être fâché pour l'amour de lui d'en être haï, & ſans ſouhaiter d'en être aimé. Quand je ne ſerois que dans cette diſpoſition à l'égard de M. l'Archevêque, je ſerois dans une diſpoſition bien oppoſée à celle que quelques perſonnes m'attribuent. Mais je lui dois beaucoup plus. Il tient un grand rang dans l'Egliſe : il eſt par ſon titre mon Pere ſpirituel, il eſt mon ſuperieur. Je dois à toutes ces qualitez, non ſeulement un grand reſpect ; mais une charité plus abondante, ſelon le précepte de l'Apôtre. Je dois plus prier pour lui que pour un autre, je dois lui déſirer plus ardemment qu'à un autre tout ce que je me ſouhaite à moi même, c'eſt à dire, tous les biens ſpirituels : car les autres ne valent pas la peine d'y penſer. Je dois même lui ſouhaiter plus qu'à moi quelques-uns de ces biens, parce qu'un ſimple Prêtre n'a pas beſoin de tous ceux qui ſont neceſſaires à un grand Evêque. Mais je dois ſur tout lui ſouhaiter plus qu'à perſonne de ne me pas haïr, & d'avoir même pour moi une certaine étendue de charité. Voilà bien des devoirs ; & je puis dire à la gloire de Dieu, que je m'en acquite, & que s'il écoute les deſirs qu'il m'inſpire, M. l'Archevêque ſera auſſi grand dans le ciel qu'il l'eſt ſur la terre.

J'ai donc une grande pente à vous croire, quand vous m'aſſurez qu'il ne me hait pas. Mais quand il ſeroit encore, comme il m'a paru qu'il étoit autrefois, dans la reſolution de me perdre, je ne laiſſerois pas d'être encore dans la

diſpoſition que je viens de dire, & de me réjouir de ce que vous me mandez, que la vérité eſt annoncée & ſoutenue dans ces conferences, qu'il conclut preſque toujours au meilleur avis; & que lui étant arrivé une fois d'avoir fait autrement, il a écouté ce que ſes inferieurs lui ont repreſenté, eſt revenu à leur avis, & même leur en a fait honneur. Tout cela eſt très bon & très louable en ſoi, & peut avoir de très bonnes ſuites. Car quel bien ne pourroit pas faire M. l'Archevêque dans le rang qu'il tient dans l'Egliſe, & auprès d'un grand Roi? Je m'en réjouis donc en cette maniere, & je m'abandonne d'autant plus volontiers à ce ſentiment, qu'il me paroît que mon interêt n'y a juſqu'à preſent nulle part; quoique vous croiïés que la diſpoſition où eſt M. l'Archevêque, pourra bien ſe terminer à la Paix de l'Egliſe & à la mienne particuliere. Je donnerois mon ſang pour la premiere, & je n'en deſeſpere pas. Car elle ne tient à rien dès le moment que M. l'Archevêque la voudra. Mais pour ce qui me regarde, il y a longtems qu'il me paroît qu'il n'y en a point d'autres à eſperer en ce monde, que cette paix interieure que Dieu ſeul peut donner, malgré l'oppoſition des hommes, & qu'il donne à ceux qui ne mettent point leur eſperance en ce miſerable monde, & qui ne cherchent que Dieu. Pour celle qui dépend des hommes, quelque choſe que vous me puiſſiez dire, j'ai peine à croire que j'y puiſſe jamais parvenir. Ce n'eſt pas que j'aie jamais regardé M. l'Archevêque comme un ennemi irreconciliable. Peut-être ne m'a-t-il jamais haï. Car j'ai oui dire que les habiles gens ne haïſſent perſonne. Je n'ai pas cru non plus que le Roi me hait aſſez pour ne revenir jamais. Il eſt trop grand; & je ſuis trop peu

de

le choſe. J'ai donc cru que M. l'Archevêque pouvoit un jour ceſſer de m'être contraire; & je vois bien même que s'il me connoiſſoit bien, il pourroit m'être un jour favorable, & me retablir dans l'eſprit du Roi. Mais ſuppoſant, comme je fais très volontiers, que dès à preſent M. l'Archevêque ne me veuille point de mal, & veuille bien m'aider auprès du Roi, comment pourra-t-on empêcher les Jeſuites de me nuire, eux qui ont tant d'entrée & de credit, & qui d'ailleurs me regardent plutôt ſur la foi de leurs predeceſſeurs, que par leur propre connoiſſance, comme un méchant homme, ennemi de leur Societé, & de l'Egliſe; car c'eſt chez eux la même choſe, & qui par conſequent ſe font & ſe feront toujours une eſpéce de conſcience, & une maxime de Societé, auſſi inébranlable qu'une maxime d'Etat, de me pouſſer juſqu'à la mort.

Il eſt vrai que vous ajoutez, que M. l'Archevêque paroît être fâché de ma retraite, & même déſirer mon retour. Je ſai que M. l'Archevêque a beaucoup de credit, & toute l'adreſſe qu'il faut pour faire réuſſir des choſes plus difficiles. Mais pardonnez moi, Monſieur, ſi j'oſe vous dire, que c'eſt ſon credit même & ſes talens qui me font encore un peu douter de ſa diſpoſition. Je crois qu'il ne me hait pas. Mais s'il avoit changé de ſentimens pour moi juſqu'au point de me vouloir un peu de bien, comme il fait ce qu'il deſire auprès du Roi ſur ſes affaires, il me ſemble, Monſieur, que je m'apercevrois de ce changement en mieux, par celui de la maniere dont on a reçu mon Apologie contre M. Mallet, & l'Apologie pour les Catholiques, & par le traitement qu'on fait à ceux de mes amis qui leur ont donné entrée dans le

Roiaume, ou qui m'en ont voulu faciliter le debit. Quoique la perte de mes livres saisis, imprimez à mes dépens, parce qu'ils ne pouvoient être debitez qu'en France, où la *Politique du Clergé* faisoit un très mauvais effet; quoique cette perte, dis-je, soit pour moi, dans l'état où je suis, une espece de ruine, ce n'est rien en comparaison de ce que je souffre en la personne de mes amis prisonniers ou fugitifs pour cette affaire. Quelque sensible que soit cette épreuve à un cœur comme celui que Dieu m'a donné pour mes amis je la reçois de sa main, comme une grace pour eux, & comme une justice misericordieuse sur moi; & cela joint à la soumission que je dois aux ordres de la providence, sans laquelle il ne tombe pas un cheveu de notre tête, m'empêche de murmurer contre ceux qui font souffrir ces personnes pour moi, & qui me font souffrir en leurs personnes. Je ne m'en prens donc à personne, & moins encore à M. l'Archevêque, qui y a peut-être encore moins de part qu'on ne croit. Mais j'avoue que je ne puis croire qu'il me regarde comme très innocent, tandis que ces personnes passeront pour criminelles, ni qu'il me veuille un peu de bien, tandis qu'elles seront dans un état de souffrances. Quand on pourroit oublier des choses qui me paroissent si incompatibles, & que M. l'Archevêque m'auroit donné toutes les assurances nécessaires pour oser paroitre en France, il me semble qu'il n'y a point d'homme d'honneur qui pût me conseiller de sortir de ma retraite, tandis que des personnes qui souffrent pour moi, seront retenues prisonnieres ou reduites à se cacher. Permettez moi, Monsieur, de vous dire tout ce que je pense. Il me seroit bien doux de revoir

voit mes autres amis : mais de quel front oſerois-je être à mon aiſe & en liberté, tandis que ces perſonnes ſouffriront, ou par la fuite ou dans les priſons ? Et comment, pour ménager quelque repos & quelque ſureté dans le peu de tems qui me reſte à vivre, pourrois-je me reſoudre à paroître à ſoixante & treize ans, trainant une vieilleſſe inutile & honteuſe au milieu de mes amis ſouffrans & abandonnez, & de mes ennemis triomphans ? Mais quand M. l'Archevêque auroit fait pour mes amis, & pour mes livres ce que vous dites qu'il pourroit bien faire pour moi, croiez-vous qu'il convint au Roi & à M. l'Archevêque que je paruſſe dans le monde. Et ne croiez-vous pas au contraire que ce ſeroit m'expoſer à de nouvelles affaires de la part des Jéſuites, qui n'ont jamais pu ſe réſoudre à me laiſſer en repos ; & par conſequent expoſer le Roi & M. l'Archevêque aux continuelles importunitez qu'on leur feroit, ou pour me perdre ou pour m'abandonner ?

Il me ſemble donc que je n'ai rien à faire qu'à me reſoudre à achever le peu de tems qui me reſte à vivre dans la retraite, ſervant Dieu & ſon Egliſe, tantôt en ſilence, tantôt d'une autre maniere, ſelon les occaſions qui ſe préſenteront de le ſervir de maniere ou d'autre. Trente ſix ans de ma vie paſſez de cette maniere, doivent m'y avoir accoutumé, le reſte ne vaut pas d'être ménagé. Et peut-être ſe trouvera-t-il à fin de compte, que j'aurois mieux fait de me contenter de l'état où je ſuis, que de m'expoſer à de nouvelles traverſes ſous l'eſperance d'un plus grand repos, & de me mettre en danger de tomber entre les mains de mes ennemis, en cherchant la conſolation de mourir entre les bras de mes amis.

Mais cette penſée n'empêche pas que je ne me rejouiſſe pour l'Egliſe & pour ceux qui la peuvent calmer d'une ſeule parole, des moindres apparences de la paix. C'eſt déja beaucoup que celui qui y peut le plus contribuer, ne s'en éloigne pas. Ce ſeroit tout s'il la deſiroit comme vous le croiez, & comme je le veux croire.

S'il a quelque choſe qui puiſſe m'aider à m'en perſuader, c'eſt la maniere d'ont j'apprens qu'il traite ces bonnes Religieuſes, à qui je prens un ſi grand interêt. Il vient de leur accorder un bon Confeſſeur. Et celui-ci eſt le troiſieme de cette ſorte qu'il leur accorde en connoiſſance de cauſe; & je viens de recevoir une lettre qui m'aprend qu'il a procuré auprès du Roi l'entrée d'une Converſe dans cette Maiſon. J'avoue que cela me conſole extremement. Peut-être qu'il commence à mieux connoître cette maiſon qu'il ne faiſoit quand il y fit le dernier changement; & que s'il ne la connoît pas encore aſſez pour la remettre en l'état où il l'a trouvée, il la connoît aſſez pour penſer à lever de l'eſprit du Roi une partie des fâcheuſes impreſſions qu'il a priſes contre cette maiſon. Et cela m'a fait penſer quelquefois; que ſi M. l'Archevêque connoiſſoit un peu les livres pour leſquels tant d'honnêtes gens ont été & ſont encore en peine, il leur ſeroit peut-être plus favorable qu'il n'a été juſqu'à preſent, & qu'il feroit au moins donner main levée des livres. Il me revient de tant d'endroits, que la lecture en peut être utile à l'Egliſe, & à ceux qui s'en ſont ſéparez, que je me confirme de plus en plus dans la penſée qui me les a fait entreprendre. Je ne doute donc pas que M. l'Archevêque n'entrât dans le

le ſentiment du public, s'il ſe donnoit la peine ou de parcourir ces livres, ou de s'en faire faire le rapport. Et ſi ce que vous me dites eſt comme vous le croiez, il voudra bien ſe donner cette peine. Or ſi ces livres ſont bons, je ne vois pas que les perſonnes qui ont contribué à leur donner entrée en France, ſoient ſi criminelles. Ainſi j'eſpererois que le debit des uns, ſeroit une diſpoſition à la liberté des autres, & je commencerois à croire que l'on ſeroit un peu revenu de cette averſion perſonnelle qui a fait paſſer juſqu'à preſent pour mauvais, & même pour condamné tout ce qui porte mon nom.

Juſques-là, Monſieur, vous me permettrez de douter un peu, non de votre bonté pour moi & de votre ſincerité, mais de votre opinion ſur l'état des affaires. Mais comme ce doute, dans ce qui me regarde, n'empêche pas que je ne vous croie bien informé dans tout le reſte, je vous ſupplie auſſi de ne pas douter, que je n'aie une véritable joie de tout le bien que vous me mandez, que je ne m'eſtimaſſe heureux d'y pouvoir contribuer, que je n'aie pour mes ſuperieurs tout le reſpect que je dois, & que je ne deſire de tout mon cœur à M. l'Archevêque tout ce que je me deſire à moi même. Je ne ſai ſi les hommes ſeront contents de cette proteſtation qui eſt très conforme à ma diſpoſition préſente, & paſſée. Mais il me ſuffit que ma conſcience l'avoue, & que Dieu l'approuve. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'en faire uſage pour l'édification du prochain, quand vous en trouverez l'occaſion. La charité eſt auſſi eſſentielle à un chrétien que la foi. Je crois donc que comme on eſt obligé de rendre compte de ſa foi à tous ceux qui le demandent, on doit auſſi rendre compte de l'état de ſon

cœur

cœur à tous ceux qui ont quelque interêt à en être informez. Il n'y a point de charité ſans foi ; mais la foi ne ſert de rien ſans la charité. Ce ſeroit donc bien inutilement que Dieu m'auroit fait la grace de demeurer inviolablement attaché à la foi de l'Egliſe, ſi j'étois ſans charité, ſi je laiſſois prendre le deſſus à des reſſentimens humains dans mon cœur, ſur les ſentimens que je dois à mes freres, & plus encore à mes ſuperieurs ; & ſi je ne demandois à Dieu d'augmenter de plus en plus ces ſentimens en moi, & de m'ôter plutôt mille fois la vie, que de permettre qu'ils ſe refroidiſſent, ou qu'ils s'éteignent dans mon cœur.

Voilà, Monſieur, peut-être un peu trop au long l'éclairciſſement que j'ai cru devoir au prochain ſur l'avis que vous m'en donnez. Mais je crois auſſi que le prochain me doit cette juſtice, de ne pas croire ni que j'aie troublé la paix de l'Egliſe, quand je ſuis entré dans quelque diſpute contre ceux qui en alterent la doctrine ; ni que j'aie dû préferer la paix avec un particulier, quand il s'agiſſoit d'un interêt general, ni que je n'aie pu conſerver la charité que je dois à ceux contre qui j'ai été obligé d'écrire, quand la ſuite de la diſpute m'a obligé à faire voir qu'ils ſe trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. Or je crois que par la miſéricorde de Dieu il ne ſe trouvera pas que j'aie écrit contre perſonne, ſinon ou pour défendre la doctrine de l'Egliſe, ou pour juſtifier des perſonnes innocentes, dont la reputation importoit à l'Egliſe, ou pour rendre raiſon de ma foi, ni que j'aie rien dit contre les perſonnes hors du ſujet de la diſpute ou de la neceſſité de la cauſe. Si cela eſt, comme je le crois, on a tort de ſe ſcandaliſer de ce que j'ai écrit, ou

de

de chercher dans mon cœur ce qui n'y eſt pas, & de m'attribuer ſans preuve des ſentimens très oppoſez à ceux dont mon cœur me rend témoignage. Je ſuis, Monſieur &c.

LETTRE CCLI. *

A M. DORDAT. *Sur le Catechiſme Hiſtorique de M. Fleury.*

JE n'ai reçu que depuis 4. jours la réponſe de M. Fleury du 13. Decembre.

Je n'ai pas douté qu'il ne fût dans les ſentimens dans leſquels il témoigne être par cette réponſe; *qu'il n'y a point d'actions indifferentes, parce qu'il n'y a que deux principes de nos actions, la cupidité & la charité, & qu'ainſi excluant entierement l'amour de la creature qui fait le péché, l'amour de Dieu prend neceſſairement la place, puiſque le cœur humain ne peut être ſans amour.* Mais je ne crois pas me tromper, ſi je ſuppoſe encore qu'il connoît l'importance de cette doctrine, & qu'il eſt perſuadé qu'on ne la peut renverſer, ſans renverſer non ſeulement toute la morale chrétienne, mais toute la Religion, comme il ſeroit aiſé de le prouver par S. Paul, par S. Auguſtin & par S. Thomas. Et enfin il me paroît plus clair que le jour que l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition par la ſeule crainte de l'enfer, pour être juſtifié dans le Sacrement de la penitence, eſt le renverſement de la loi nouvelle, puiſque c'eſt vouloir que la crainte ſervile qui étoit l'eſprit de la vieille loi, qui n'engendroit que des eſclaves, ſelon S. Paul, ſoit une diſpoſition ſuffiſante pour

* 2. Janvier 1684.

pour être reçu au nombre des enfans de Dieu.

Je suppose que nous convenons de toutes ces veritez, & ainsi toute la question se reduit à savoir, si l'auteur du Catechisme ne doutant point que l'amour ne soit necessaire pour exclure la volonté de pecher, & pour être en un état où l'on puisse recevoir avec fruit l'absolution du Prêtre, il a pu & a dû en parler d'une maniere embarrassée, & qui puisse faire croire aux simples qu'il en doute, ou au moins qu'il n'y a point de mal d'en douter. Car c'est assurement ce que fait concevoir cette façon de parler: *Il faut toujours qu'il exclue la volonté de pecher, ce qui* SEMBLE *ne pouvoir être, sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour!* Ou, selon la nouvelle correction qui ne me paroît pas avoir un autre sens, *ce qui ne* SEMBLE *pas pouvoir être sans quelque commencement d'amour* Voila comme on parle des choses douteuses, ou qui au moins ne sont gueres importantes. Or je ne puis demeurer d'accord qu'on ait dû en user ainsi dans cette rencontre. Et les raisons qu'on en apporte ne me le persuadent pas

La 1. est que ce *qu'on a dit à la fin de cette 48. leçon est pris du Concile de Trente, sess. 6. ch. 6. où ce qui est dit de la justification en general se peut appliquer à la penitence, aussi bien qu'au baptême.*

R. Il me semble que cela prouve au contraire, qu'on a pu & qu'on a dû parler de necessité de l'amour pour être justifié dans le Sacrement de la penitence, sans aucun terme qui marquât que cela fût douteux, car le Concile n'en parle pas en doutant.

La 2. est, *qu'on a suivi le même Concile, sess. 14. ch. 4.*

R. Mais

℟. Mais il ne ſemble pas qu'on ait raiſon de s'arrêter à cet endroit du Concile, après la declaration du Cardinal Palavicin qui prouve par les Actes, que le Concile n'a point eu intention de définir que l'attrition dont il eſt parlé en cet endroit, ſoit ſuffiſante pour être juſtifié dans le Sacrement. L'auteur du Catechiſme en convient, & il dit qu'il n'a pas dit auſſi qu'elle ſuffiſe. Mais cet endroit de la ſeſſ. 14. ne diſant pas que l'attrition par la ſeule crainte ſuffiſe, & celui de la ſeſſ. 6. declarant poſitivement que l'amour eſt néceſſaire pour être juſtifié dans le baptême, & à plus forte raiſon dans le Sacrement de la penitence, il me ſemble qu'on doit conclure de là, que le Concile donne tout droit d'enſeigner affirmativement & ſans heſiter la neceſſité de l'amour, & qu'il n'oblige en aucune ſorte à en parler avec doute.

Quant à moi, dit l'auteur du Catechiſme, *je ne doute point que l'amour ne ſoit néceſſaire, mais je n'ai pas aſſez d'autorité, moi Prêtre particulier, pour propoſer mes ſentimens, ſur tout dans un Catechiſme, où je ne prétens faire autre choſe qu'expoſer la doctrine la plus univerſellement reçue, ſans entrer dans aucune queſtion.*

℟. S'il s'agiſſoit de ſavoir pourquoi on n'a pas parlé de certaines choſes dans un Catechiſme, on auroit raiſon de dire, que c'eſt qu'on ne doit parler dans les Catechiſmes que des matieres les plus communes, & que les fideles ont plus beſoin de ſavoir. Mais je ne vois pas que quand on y traite de quelque point de doctrine, on ne ſoit pas auſſi obligé que par tout ailleurs, d'en parler ſelon la verité, & non ſelon les opinions les plus reçues; ſur tout quand ce ſont des choſes fort importantes, & où il y va, ou d'éta-

d'établir ou d'affoiblir un des plus grands fondemens de la Morale de J. C.

Tout Prêtre a assez d'autorité en ces rencontres, pour dire affirmativement sans crainte ce qui lui paroît certain, quoiqu'il soit contesté par d'autres. Toute la modération qu'il peut garder, est de ne les point condamner: & c'est ce que l'auteur a fait en beaucoup d'autres rencontres, où il n'a pas suivi les opinions les plus communes; mais celles qu'il a crû les plus vraies. A quoi on peut ajouter, qu'il y a plusieurs Evêques en France qui se sont déclarés dans leurs Catechismes pour la necessité de l'amour de Dieu. Et ainsi ce n'auroit pas été son autorité particuliere, mais celle de ces Prelats qu'il auroit suivie en faisant comme eux.

4. *Les deux opinions de la necessité de pur amour & de la suffisance de l'attrition avec le Sacrement, sont enseignées dans les Ecoles & autorisées publiquement.*

Rx. C'est ce qui donnoit droit à l'auteur du Catechisme de prendre le parti qu'il croit veritable, & de ne pas proposer avec quelque doute, ce dont il assure qu'il ne doute point.

5. *La Faculté de Paris n'a osé rien decider sur cette matiere.*

Rx. Mais ce n'est pas décider que de dire ce que l'on croit vrai, sans rien dire contre ceux qui croient le contraire. Et en effet, pourquoi l'auteur n'auroit-il pas pu dire dans le grand Catechisme, ce qu'il fait dire aux enfans dans le petit p. 248.

D. Peut-on haïr le peché sans aimer Dieu?
Rx. Il y doit avoir au moins quelque commencement d'amour de Dieu.

Cela est resolutif, & ainsi on ne voit pas quelle necessité il y avoit de mettre dans le corps

corps de cette leçon du petit Catechiſme...., *avec une ferme reſolution de ſe corriger qui exclue tout à fait la volonté de pecher*, CE QUI NE PAROIT *pas pouvoir être ſans quelque commencement d'amour de Dieu.* N'auroit-il pas été plus net & plus avantageux pour l'établiſſement d'une ſi grande verité, de dire ſimplement, *ce qui ne peut être ſans quelque commencement d'amour de Dieu ?*

5. *Le Pape Alexandre VII. a fait un Decret de l'Inquiſition pour défendre aux deux parties de ſe condamner l'un l'autre.*

R. Il y auroit bien des choſes à dire ſur ce decret ; & l'autorité Epiſcopale y eſt terriblement bleſſée. Mais on ne fait rien contre ce Decret, en diſant nettement & ſans témoigner de doute que l'amour eſt néceſſaire. Car c'eſt un des principaux points que MM. les Docteurs de Louvain ont preſenté au Pape avec tout le reſte de leur doctrine, tant ſur la morale que ſur la grace. Et ils ne ſe ſont pas contentés de déclarer que l'amour de Dieu étoit néceſſaire, mais que cet amour de Dieu neceſſaire pour reçevoir l'abſolution avec fruit, étoit l'amour de Dieu plus que de toutes choſes. Et cependant on n'a trouvé à redire à Rome après un long examen, ni à ce point là, ni à aucun autre de leur doctrine. Et le livre de M. l'Evêque de Caſtorie, qui va ſur cela encore un peu plus loin qu'eux, a été fort bien reçu à Rome. Il eſt donc certain que l'auteur n'auroit rien fait contre ce Decret d'Alexandre VII. s'il avoit dit ce qu'il penſe d'un point de doctrine ſi important, ſans ſe ſervir d'une expreſſion affoibliſſante, qui peut donner de l'avantage aux protecteurs de l'attrition par la ſeule crainte.

J'ai vu un excellent Curé de ce païs ici, qui eſt

eſt un vrai ſaint & qui fait des merveilles dans ſa Cure, qui faiſant d'ailleurs beaucoup d'eſtime de ce Catechiſme, que je lui avois recommandé, m'a témoigné depuis en être tout degoûté à cauſe de cet endroit là, & j'ai eu bien de la peine à le remettre en lui diſant que c'étoit un terme de modeſtie, & que cela n'empêchoit pas que l'auteur ne fût très perſuadé de la néceſſité de l'amour de Dieu. C'eſt que tous les gens de bien de ce pais-ci qui ont étudié à Louvain, ont un très grand zèle pour ces ſortes de veritez, & ne peuvent ſouffrir qu'on en parle comme en doutant, parce qu'ils liſent beaucoup l'Ecriture, & qu'ils ſont fort attachés à la doctrine de S. Auguſtin : ce qui leur fait regarder comme indignes du nom de Chrétiens ceux qui prétendroient obtenir le pardon de leurs péchez, dont ils ne ſe repentiroient que par la crainte qu'ils auroient d'être brûlez dans l'enfer.

Je ne vois donc pas que l'on gagnât rien en faiſant le changement que l'on propoſe. Car on y laiſſe ce qui les bleſſe, qui eſt l'expreſſion qui marque du doute. Cela feroit plutôt un mauvais effet, ſi on ſavoit que l'auteur a conſenti que l'on fit un changement, & que néanmoins il eſt demeuré ferme à ne vouloir point parler plus réſolument. Au lieu que cela pourra paſſer plus doucement, ſi on ne change rien du tout preſentement, en ſe reſervant à faire davantage dans une ſeconde édition.

Pour M. l'Evêque de Meaux, je ne ſuis point ſurpris qu'il n'ait pas fait d'attention particuliere à ce qui a fait de la peine à MM. de Louvain. C'eſt que l'on n'eſt pas ſi delicat en France ſur cette matiere là, que dans les Païs-bas, où on eſt plus accoûtumé à regarder ce point

de

de l'amour de Dieu comme l'eſſence de la Religion Chrétienne. Mais la lettre que M. l'Evêque de Meaux a écrite à M. l'Evêque de Caſtorie ſur ſon livre de *l'Amour penitent*, qui en eſt une très belle & très avantageuſe approbation, me fait juger qu'il n'auroit point trouvé mauvais que l'on eût mis cet endroit, comme j'ai cru qu'on le pouvoit mettre.

LETTRE CCLII.*

Au R. P. Quesnel. *Il le remercie de ſon compliment ſur la mort de M. de Sacy &c. Il lui parle du P. Malebranche, de M. Baluze, & de M. de Harlai.*

J'Ai reçu preſque en même tems vos deux Lettres du 10. Janvier & du 8. Fevrier. Je vous ſuis bien obligé de tant de bonnes choſes que vous me dites pour me conſoler de l'une & de l'autre de deux morts † bien precieuſes devant Dieu, mais bien affligeantes ſelon la nature. Mais helas ! je reçois la nouvelle d'une troiſiéme ‡ qui oblige encore de dire, *Dominus eſt.* Il ſemble qu'il a voulu unir dans le ciel ceux qui l'étoient ſi étroitement ſur la terre. C'eſt à celui qui nous frape à nous conſoler. J'aprens qu'on doit commencer jeudi prochain à imprimer contre l'auteur de la Réponſe ¶. Ce ſera un ouvrage de 12. ou 13. feuilles. On croit

* 15. Fevrier 1684.

† De M. de Saci & de la Mere Angelique de S. Jean Abeſſe de P. R.

‡. De M. de Luzanci.

¶ La Defenſe de M. Arnauld contre la Rep. au livre des vraies & fauſſes idées.

croit qu'il ſuffira pour former le jugement du public touchant cette Réponſe, & quant aux manieres & quant au fond : & que l'auteur aura de la peine à s'en relever. J'ai bien ſongé au papier qu'il a donné il y a 10. à 12. ans * Mais j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main que de lui en faire aucun reproche. Rien ne ſeroit plus malhonnête que d'abuſer de cette confiance. Mais ſachant cela, comment oſe-t-il dire dans un livre imprimé, qu'il n'a jamais été dans nos ſentimens touchant la grace ? C'eſt ſur quoi auſſi je ne le pouſſe point. Car il m'eſt fort indifferent qu'il en ait été. Permettez moi de vous dire, qu'on eſt auſſi obligé d'humilier cet auteur pour le bien de l'Egliſe, que l'on s'eſt cru obligé autrefois d'humilier l'Evêque de Vabres, l'Evêque de Lavaur, & Deſmarets de S. Sorlin. Car jamais homme ne fut ſi fier & ſi plein de lui-même ; & ainſi le plus grand ſervice qu'on lui peut rendre, eſt de travailler à le guerir de cette enflure. Vous en jugeriez ainſi ſi vous aviez vu ſon dernier livre. Car on ne ſauroit rien s'imaginer de plus inſolent. Mais on ſe tient aſſuré qu'il rabattra la moitié de ſa fierté quand il aura vu ce qu'on lui prepare...

Comment le Sr. Baluze aura-t-il pu faire paſſer à Rome cette penſion de 1000. livres † ſur

* C'étoit une retractation de la ſignature du Formulaire que le P. Malbranche avoit miſe entre les mains de M. Arnauld.

† Le P. Queſnel a mis la note qui ſuit ſur cet endroit, & on croit la devoir conſerver, quoique ſur une lettre il s'en trouve une à peu près ſemblable.

[M. Colbert voulant recompenſer un M. Martin Prêtre d'une grande pieté, Precepteur de ſes enfans, lui fit donner deux milles livres de penſion ſur l'Evêché

ſur Auxerre, ſans donner, comme on dit qu'a fait autrefois ſon Patron *, un blanc ſigné pour y mettre telle retractation qu'on voudra ? C'eſt-à-dire que le Concile de Reims en la cauſe d'Arnoul, ne ſe trouvera point dans ſon recueil, ni l'hiſtoire du Concile de Bâle par Æneas Silvius.

Croiez vous que Mademoiſelle de Rancey pût avec honneur conſentir que l'on fit pour elle la recherche d'un Partiſant † qui a ruiné tant de

ché d'Auxerre, auquel il avoit fait nommer un de ſes parens & de ſon nom, après la mort de ſon propre Frere de lui M. Colbert, M. Martin refuſa cette penſion, repreſentant à M. Colbert que n'aiant jamais rendu aucun ſervice au Dioceſe d'Auxerre, il ne croioit pas pouvoir jouir de cette portion des biens de cette Egliſe, encore moins la recevoir à titre de recompenſe pour des ſervices temporels. M. Colbert ne goûta pas fort ces raiſons, & lui recommanda de ne pas inſpirer ces ſortes de maximes à ſes enfans ; & dans la ſuitte il lui donna quelques rentes ſur la ville. Il fit avoir la moitié de cette penſion à M. Baluze, qui aiant beſoin de Rome pour cette affaire, laiſſa le deſſein qu'il avoit pris de faire imprimer des Actes du Concile de Baſle fort amples, pour l'execution duquel il avoit entrepris ſa nouvelle Collection de Conciles, dont on n'a juſqu'à preſent que le premier Volume. M. Martin n'avoit aucun bien de famille. Il étoit même ſorti de l'Oratoire de l'agrément des Superieurs pour être en état d'aſſiſter ſa Mere qui avoit beſoin de lui, & le R. P. de S. Marthe Géneral de la Congregation, l'avoit donné à M. Colbert pour être Precepteur de ſes Enfans, de quoi il s'acquitta fort bien & au contentement de M. Colbert.]

* M. de Marca.

† Ce jargon ſignifie que M. Arnauld ne croioit pas

de familles, ſans qu'on ait aucun lieu de croire qu'il ſoit dans la diſpoſition de reparer le mal qu'il a fait? Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCLIII. *

A M. DODART. *Sur le Catechiſme hiſtorique de M. Fleury.*

ON m'a donné avis d'un endroit du *Catechiſme hiſtorique* qui n'eſt pas bien, & qui devroit être raccommodé dans une ſeconde édition. C'eſt en la page 247. du grand Catechiſme.

L'Egliſe n'a pas jugé que le commun des Chrétiens put paſſer un ſi grand tems (c'eſt-à-dire toute une année) *ſans avoir beſoin de pénitence* (c'eſt-à-dire comme il paroît par la ſuite, ſans commettre des pechez mortels.) *Elle ſait que ceux qui ne font que des pechez legers s'approchent des Sacremens aſſez volontiers. Et pour ceux qui negligent leur conſcience, il n'eſt pas juſte de les laiſſer croupir dans le péché plus d'une année.* (Comme s'il étoit juſte de les y laiſſer croupir un ſeul mois, une ſeule ſemaine, un ſeul jour.) Tout cela eſt mal tourné.

Car 1. c'eſt donner une étrange idée du Chriſtianiſme, de vouloir que l'Egliſe n'ait pas jugé que le commun des chrétiens PUT paſſer une année entiere ſans commettre des pechez mortels. S. Auguſtin en donne une idée bien

pas pouvoir avec honneur rechercher M. de Harlai, Archevêque de Paris, ni entrer dans une propoſition d'accommodement qu'on lui avoit fait.

* En 1684.

bien contraire lorſqu'il dit qu'un vrai chrétien ne commet point de ces ſortes de pechez. Il auroit fallu au moins ſe contenter de dire, que l'Egliſe a jugé que dans la corruption de ces derniers ſiecles, il y auroit beaucoup de chrétiens qui negligeroient d'aprocher des Sacremens, ſi on ne les y obligeoit en les menaçant des peines de l'Egliſe, & qui ſans cela croupiroient dans leurs pechez pendant pluſieurs années.

2. Cette façon de parler, *il n'eſt pas juſte de les laiſſer croupir dans le peché plus d'une année*, eſt fort choquante; car les ſimples & les enfans concluront aiſément de là, qu'il n'y a pas grand inconvenient d'y croupir moins d'une année. Ce qui eſt une penſée tout-à-fait indigne d'un chrétien, & tout-à-fait contraire au paſſage de l'Eccleſiaſtique que l'auteur cite lui même au même endroit: *Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, & ne differez point de jour en jour.*

3. Il y a un autre paſſage qui eſt encore plus étrange. Le voici: *comme il ne faut s'approcher de l'Euchariſtie qu'après s'être bien éprouvé, l'Egliſe n'oblige les fideles à s'en approcher qu'une fois l'année, comme elle ne les a obligez qu'une fois l'année à ſe mettre en état de grace.* Elle ne les auroit donc obligez qu'une fois l'année à être vraiment chrétiens. Car on n'eſt point vraiment chrétien, ſi on eſt en état de grace.

Mais l'auteur devoit remarquer que l'Egliſe oblige les chrétiens de ſe confeſſer une fois l'année, ſans marquer en quel tems, & qu'elle a marqué le tems de Pâque, auquel on eſt obligé de communier. D'où peut venir cette difference, ſinon que l'intention de l'Egliſe eſt, que quand un chrétien eſt aſſez malheureux pour avoir commis quelque peché mortel, il ne doit

point attendre au tems de Pâque à s'en confeſſer, mais le faire au plutôt, pour ne point croupir dans ſon peché, & remettre à la prudence de ſon confeſſeur le tems qu'il pourra être abſous ou communier, néanmoins à le pouvoir faire au tems de Pâque, ſi ce n'eſt que le confeſſeur jugeât à propos de differer davantage ſa communion, comme il eſt marqué dans le Canon *Omnis utriuſque ſexus.*

LETTRE CCLIV.*

A M. NICOLE. *Sur la Réponſe du P. Malebranche.*

JE ne ſais ſi on a vû à Paris la réponſe au traité des *Idées.* Je la reçus le 6. de ce mois d'un Libraire de Rotterdam avec une lettre fort civile, par laquelle il me mandoit, que c'étoit un livre de M. de Malebranche, qui lui avoit donné ordre de me l'envoier de ſa part. Je l'ouvris, & dès les premieres lignes, j'y trouvai qu'il m'imputoit de n'avoir écrit contre lui que par chagrin. C'eſt ce qui eſt traité dans le premier chapitre. Le deuxieme eſt un ridicule procès qu'il me fait ſur ce que la matiere des *Idées* n'a point de rapport à ſon Traité de la nature & de la grace. Le troiſieme eſt une accuſation d'héreſie priſe d'un paſſage de la p. 3. du 2. Volume de ma réponſe à M. Mallet. Mais quelque précaution que vous euſſiez priſe pour n'y point donner lieu, vous y auriez été attrapé. Car c'eſt juſtement ſur les deux points capitaux de la doctrine de la grace, la predeſtination gratuite & la grace efficace par elle même, ſur quoi

* En Janvier 1684.

quoi les PP. Annat & Ferrier n'ont jamais osé nous faire de procès. Le 4. chapitre est un abregé de son système. Desorte que son livre n'aiant en tout que 335. pages, ces *Parerga* en tiennent 76. La hauteur & la fierté de ce bon Pere est inconcevable. Il se vante comme d'une belle chose d'avoir dit autrefois à ses amis, *que tout ce que MM. de P. R. ont écrit de la grace est un galimathias auquel on ne peut rien comprendre. Qu'il me plaint si je suis si fort vendu à l'amitié de certaines gens, ou tellement esclave du rang que je tiens dans l'esprit de mes disciples, que je sacrifie la vérité à ces considerations. Que je ferois un plus grand service à l'Eglise en quittant mes vieilles erreurs pour entrer dans ses pensées, que si j'avois abbatu M. Claude & tout son parti.* Tout le reste du livre est de même air; toujours fier, fanfaron, injurieux, & toujours impertinent: étant réduit sur la matiere des *Idées* à soutenir que les perceptions que notre ame a des objets, ne sont point répresentatives de ces objets: ce qui est la même chose que de dire, qu'il y a des montagnes sans vallées, & que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Il dit bien en quelques endroits, que ce que j'ai combattu n'est pas son sentiment: mais c'est contre toute raison, comme il sera facile d'en être convaincu, pourvû qu'en lisant son livre on veuille bien le conférer avec le mien. Et comme je ne doute point qu'il ne donne son livre à M. le Prince, je voudrois qu'on fît prier ce Prince par M. Dodart, de vouloir lire la réponse en la conferant avec le livre.

De plus laissant là ses chicaneries sur le fait, dans les endroits où il ne peut nier que je n'aie bien pris son sentiment, il se défend d'une ma-

niere pitoiable. Pour répondre à l'argument de l'exiſtence des corps ſans ſuppoſer la foi, il dit que ce ſont de bonnes preuves, & de mechantes demonſtrations. Sur ce que j'ai dit qu'il n'eſt pas exact dans ſes expreſſions, puiſqu'il dit pluſieurs fois que nous connoiſſons toutes choſes en Dieu, & que néanmoins il en excepte en d'autres endroits notre ame, les ames des autres hommes, & les eſprits angeliques, il m'accuſe d'une grande ignorance de ne ſavoir pas la difference qu'il y a entre connoître & ſentir : & que nous ſentons notre ame ſans la connoître. Il y a cent autres folies de cette nature, ſur leſquelles il n'y auroit rien de plus facile que de le couvrir de confuſion ; mais je ne ſai ſi cela en vaudroit la peine. Quoi qu'il en ſoit, ce ne ſera pas moi qui y travaillerai, ou ce ne ſera pas par là que je commencerai. Car j'ai déjà bien avancé un petit écrit ſous ce titre : Défenſe de M. A. contre les reproches perſonnels auſſi injuſtes qu'outrageux que lui a fait l'Autheur de la Réponſe au traité des *Idées*, qui pourra être ſuivi d'un autre ſur ſon accuſation d'héreſie, où je ferai voir ſon ignorance ſur la matiere de la grace, & ſon inſupportable preſomption de vouloir que ce ſoit ſacrifier la verité à des conſiderations d'amour propre, que de ne pas renoncer à ce qu'on a apris de l'Ecriture & des SS. Peres cinquante ans durant, pour ſe rendre à ſes nouvelles imaginations. Je ſuis fort trompé ſi je ne le réduis à un état dont il ne ſe relevera jamais. J'ai beaucoup de penſées ſur cela que je voudrois bien vous communiquer, mais cela eſt bien difficile étant ſi éloignez.

LET-

LETTRE CCLV. *

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de M. de Sacy.*

QUe dire sur une nouvelle si affligeante, sinon que nous sommes entre les mains de Dieu qui dispose de nous comme il lui plaît & que c'est toujours pour le bien de ceux qui l'aiment ? Nous l'avons perdu pour ce monde, nous le retrouverons en Dieu. Il y servira d'une autre maniere les ames qui avoient confiance en lui, & qui leur sera peut-être plus avantageuse. Notre Seigneur n'abandonne point ceux qui sont à lui. Vous pouvez bien croire que ce nous a été une grande douleur & une étrange surprise, & que tous les vuides que cette perte fera, nous ont bien passé par l'esprit. Dieu les remplira, & il n'y a point de vuide dans ce que Dieu remplit.

LETTRE CCLVI. †

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean.*

N'Aiant reçu qu'avant hier la lettre du 28. du mois passé, & celle du 4. de ce mois, ce nous a été un terrible coup & une étrange surprise, d'apprendre en même tems la maladie & la mort d'une telle personne. Car cela comprend tout ce que je vous en pourrois dire. J'en ai écrit à la nouvelle Mere avec une entiere

* 1684.
† 12. Fevrier 1684.

effuſion de cœur. Il ſeroit inutile de vous repeter ce que je lui en dis, je vous envoie la lettre ouverte. Pour vous, Madame, on ne peut deſavouer que vous n'aiez perdu ce que vous aviez de plus cher & de plus conſolant en ce monde, en perdant cette chere Mere, & que vous n'aiez beſoin d'une grande foi pour vous ſoutenir contre un coup ſi rude. Mais la confiance que N. S. nous aime, eſt un remede à tous nos maux. Car puiſqu'il nous aime, il a ſoin de nous, & il connoît mieux que nous mêmes ce qui nous eſt plus avantageux pour notre ſalut. Laiſſons lui donc choiſir la voie par laquelle il veut que nous marchions pour aller à lui, ſi elle eſt ſemée d'épines, elle aura plus de marques d'être la vraie voie qui méne à la vie, parce qu'elle ſera plus ſemblable à celle par laquelle il a marché le premier & qu'il a fait prendre à ſes plus grands ſaints. Il vous a auſſi aſſez fait entendre par tant de rencontres douloureuſes & penibles à la nature, que c'eſt par là qu'il vous veut ſauver, & que la croix eſt votre partage. Acceptez la donc, & la recevez de ſa main paternelle comme un don de ſon amour. Ne craignez point d'en être accablée; il en portera la plus grande partie, & en un ſens il la portera toute entiere, puiſqu'en vous chargeant, il vous donnera la force de la porter. La charité, que vous conſerverez pour cette famille affligée, vous ſera d'un plus grand merite devant Dieu, étant privée de ces douceurs & de ces conſolations qu'il étoit à craindre que la nature n'y recherchât. C'eſt le foin & la paille que nous mettons ſouvent dans l'édifice que nous bâtiſſons pour Dieu, dont J. C. eſt le fondement: & ce ſont ces matieres impures qu'il faut que le feu conſume, afin que

notre

notre édifice ſoit jugé digne de Dieu. Ainſi tout contribue à notre bien, & les adverſitez, qui nous purifient, & quelques ſuccès favorables, qui nous conſolent. Nous attendons, comme pouvant avoir cet effet de nous conſoler en Dieu, ce que vous avez promis touchant l'une & l'autre mort ſi precieuſe à ſes yeux.

LETTRE CCLVII.*

A la MERE DU FARGIS, *Abeſſe de P. R. des Champs. Sur la mort de M. de Sacy, & de la Mere Angelique de S. Jean.*

QUe vous dire, ma très chere Mere, dans une telle rencontre? On ſait aſſez ce que la nature ſouffre, & on n'ignore pas les diverſes penſées que doivent donner la religion & la foi. Nous nous ſentons frapez coup ſur coup dans les endroits les plus ſenſibles. Ne ſemble-t-il pas que ce ſoit aſſez pour avoir lieu de dire: † *Dolor ſuper dolorem, in me cor meum mœrens:* Douleur ſur douleur, mon cœur eſt dans l'amertume. Il n'y a qu'un moment, qu'une mort imprevue, quoique très precieuſe aux yeux de Dieu, vous a enlevé celui qui vous conduiſoit au dehors par la ſageſſe de ſes conſeils, & en qui vous aviez depuis tant de tems une ſi grande confiance. Et cette plaie étant encore toute ouverte, en voici une nouvelle plus douloureuſe, parce qu'elle eſt plus interieure, qui vous ravit celle qui vous faiſoit courir dans la voie étroite par la ferveur de ſon exemple &

* En Fevrier 1684.
† Jerem. 8. 18.

par l'efficace de ſes paroles. A en demeurer là, on ne voit rien que d'accablant. Mais levons les yeux vers la main qui nous frappe, elle eſt adorable, elle eſt juſte; mais elle eſt toujours miſericordieuſe pour ceux qui ſont à lui & qui n'eſperent qu'en lui. Penſons donc ſeulement à l'aimer, & ſoions certains que tout coopére en bien à ceux qui l'aiment. Les perſonnes que nous regretons nous ſervoient à aller à Dieu par leur exemple, par leurs paroles, & par leurs inſtructions. Mais peut-être que l'abondance où nous étions à cet égard, lorſque nous les avions parmi nous, étoit cauſe que nous avions moins de ſoin d'en profiter. Ce n'eſt pas que je penſe que ce ſoit pour nous punir qui nous les ôte. J'aime mieux croire que c'eſt d'une part que la courſe de leurs travaux étoit finie, & que le tems de leur recompenſe étoit arrivé; & de l'autre, qu'il a voulu que le ſentiment de notre perte nous rendit plus cheres les graces qu'il nous faiſoit par leur entremiſe, & que ce nous fût une occaſion de redoubler notre zèle, pour marcher ſur les pas qu'ils nous ont tracez avec plus de fidelité, pour nous porter à un plus ardent amour des mortifications & des croix, par le ſouvenir de ce qu'ils nous ont dit de plus touchant, & pour pratiquer avec plus d'exactitude & plus d'application à Dieu les regles ſaintes qu'ils nous ont ſouvent données pour mener une vie vraiment penitente & vraiment religieuſe. Je ſuis aſſuré, ma chere Mere, que ſi chacune de nos Sœurs faiſoit ſa devotion d'entrer dans ces penſées, en ſe diſant ſouvent en ſoi même : Qu'auroit fait chere Mere dans une telle rencontre, comment nous auroit-elle ſoutenues, que nous auroit-

roit-elle inſpiré pour être plus à Dieu ? Elles auroient perdu de la conſolation, ce qui ne doit pas être le partage de cette vie, mais elles pourroient retrouver par là autant davantage pour leur ſolide avancement dans la pieté, que ſi elle étoit encore parmi elles.

Je prevois ma très chere Mere, que vous me direz que vous étes la plus à plaindre, parce que tout le poids eſt tombé ſur vous, & que vous avez peur d'en être accablée, vous trouvant privée d'un ſi grand appui. Mais celui qui étoit ſa force, n'eſt il pas la vôtre ? Pouvons-nous rien de nous mêmes ? Et Dieu ne peut-il pas faire les plus grandes choſes par les inſtrumens les plus foibles ? Il n'y a point de ſi petite charge dans le gouvernement des ames qui ne puiſſe accabler ceux qui ſe l'impoſent à eux mêmes, ſans y être appellez de Dieu ; & il n'y en a point de ſi peſante que ne puiſſent porter ceux qu'il y a appellez par une legitime vocation. Gardez-vous ſeulement de tomber dans le decouragement, en vous arrêtant trop à ce que vous pouvez trouver en vous de défauts & d'impuiſſance pour remplir tous vos devoirs. Ce ſeroit compter ſur vous même, au lieu qu'il ne faut compter que ſur le ſecours de Dieu, qui n'abandonne point ceux qu'il charge de la conduite des ames, quand ils font ce qu'ils peuvent ſelon la meſure de leur grace, & qu'ils ſe confient tout à lui. Mais de plus, vous ne ſerez pas la ſeule qui vous attirerez les ſecours neceſſaires pour vous bien acquiter d'un emploi ſi difficile ; les ames qui ſont conduites les attirent ſur leurs conducteurs, quand elles ne cherchent dans la conduite qu'on tient ſur elles, que la gloire de Dieu & leur ſalut. Et c'eſt

l'avantage qu'ont les ſupérieures des communautez bien reglées, que Dieu leur donne des forces à proportion des beſoins des inférieures, qui méritent par leur bonne diſpoſition que Dieu les pourvoie de bons guides qui ne les égarent point. Mais vous ne vous devez pas croire, ma très chere Mere, entierement deſtituée de l'appui de celle qui vous a aidée autrefois à porter le même fardeau. Elle vous y ſervira d'une autre maniere. Sa charité qui a reçu, comme il y a lieu de l'eſperer, ſon dernier accompliſſement dans le ciel, ne lui permettra pas d'oublier celles qu'elle a tant aimées pendant ſa vie d'exil; elle vous obtiendra par ſes prieres devant le throne de Dieu les graces de lumiere pour les bien conduire, & celles de force pour les ſoutenir. Eſperez donc, ma très chere Mere, que vous trouverez en Dieu ce que vous ne pourriez pas trouver en vous même, & ainſi ne regardant que ce qui eſt éternel, & faiſant peu d'état de tout ce qui paſſe, faiſons taire la nature, & n'écoutons plus que ce que nous dit la foi: qu'il ſe faut réjouir du bonheur des ſaints qui nous quittent, & ne penſer qu'à ce qui nous peut rendre dignes de les ſuivre. Je ſalue toutes nos cheres Sœurs. Je les porte dans mon cœur auſſi bien abſent que preſent. Et je vous ſupplie, ma très chere Mere, de trouver bon que cette lettre ſoit pour elles auſſi bien que pour vous. Car ce qu'il y a qui vous regarde en particulier les regarde auſſi, puiſque dans l'état où Dieu vous a miſe à leur égard, tout ce qu'il vous donnera ſe doit repandre ſur elles, & vous ne ſauriez vous ſanctifier qu'en travaillant à les rendre ſaintes.

LET-

LETTRE CCLVIII.*

A la Sœur ANGELIQUE THERESE ARNAULD. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean Abeſſe de P. R.*

QUel coup, ma très chere Niece, à un cœur auſſi tendre que le vôtre, & qui venoit de recevoir une ſi grande plaie † qui n'étoit pas encore refermée ! Mais c'eſt dans ces rencontres qu'il ſe faut ſouvenir qu'on eſt Chrétienne & Religieuſe, & que ces deux qualitez doivent regler tous les mouvemens du cœur. Un vrai chrétien eſt tout à Jeſus-Chriſt, ne vit plus que pour Jeſus-Chriſt & ne doit juger les choſes que par rapport à Jeſus-Chriſt. Il ne doit donc pas regarder comme une perte, mais comme un gain, ce qui eſt un gain pour Jeſus-Chriſt. Et c'en eſt un pour lui quand les pierres vivantes deſtinées à entrer dans la ſtructure du temple divin, qu'il éleve à la gloire de ſon Pere, y vont prendre leur place dans le tems preſcrit par les ordres de ſa providence. Il eſt vrai que celles qui demeurent ſur la terre, ne ſe peuvent voir ſéparées de celles que Dieu en enleve, ſans en reſſentir de la douleur : mais ce ſentiment que Dieu pardonne quand il dure peu, doit être bientôt reprimé par la joie de la foi, comme dit S. Auguſtin, & il le doit être plutôt dans une ame religieuſe, qui a de plus étroites obligations que le commun des chrétiens, d'être morte au monde, & aux ſentimens de la nature, pour

* En 1684.

† La mort de M. de Saci.

ne plus vivre que de la vie de la foi, & de ne ne plus désirer tant pour elles que pour les personnes qu'elle aime, que la dissolution de ce corps mortel, comme parle l'Apôtre, pour aller regner avec Jesus-Christ. Je ne prétens pas, ma très chere Niece, que l'on se doive décourager lorsqu'on ne se trouve pas dans un si grand détachement. Il suffit qu'on y tende & qu'on y aspire, que l'on soit persuadé que l'on y devroit être, & que l'on s'humilie de n'y être pas. Cela fait au moins qu'on ne s'entretient pas volontairement dans une tristesse qui n'est pas agréable à Dieu, puisque S. Paul la défend aux chrétiens; & qui ne peut plaire aux personnes que nous regrettons, puisque leur volonté étant parfaitement soumise à celle de Dieu, elles ne peuvent désirer pour ceux avec qui la charité les unit encore qu'un semblable assujettissement à ses volontez adorables. Je sai bien, ma très chere Niece, que c'est à Dieu à vous donner cette force. J'ai aussi une grande confiance qu'il vous la donnera, & je l'en prie de tout mon cœur.

LETTRE CCLIX.*

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Au sujet du P. Jobert, du retour de M. Nicole à Paris, des Jesuites & du P. Malebranche.*

MONSEIGNEUR,

JE souhaite les bonnes fêtes à Votre Alteſſe Sereniſſime, & je prie N. S. J. C. qu'il répande la grace de sa Resurection, qui est la gra-

ce

* 3. Avril 1684.

ce *de la nouveauté de la vie*, ſur Elle & ſur ſon illuſtre famille. Elle ne peut ſans doute mieux faire que de ſe tenir ferme dans la reſolution qu'Elle a priſe, de ne plus rien écrire au P. Jobert de ce qui nous regarde. Car c'eſt lui donner une occaſion prochaine d'offenſer Dieu par des médiſances ou des jugemens tout à fait téméraires. Sa derniere lettre en eſt toute pleine. V. A. trouvera bon que je ne perde pas mon tems à la refuter. Je ſuis fort preſſé de travailler à autre choſe, où il ſera mieux emploié. Je dirai ſeulement un mot de ce qu'il dit contre M. Nicole, que c'eſt une preuve de ma mauvaiſe foi de ce que je n'ai pas dit à V. A. qu'il n'a été reçu à Paris *qu'en proteſtant qu'il renonçoit abſolument au Janſeniſme & à toute la cabale.* C'eſt un étrange menſonge. V. A. peut s'aſſurer que je ne mens point. Voici comme la choſe s'eſt paſſée. Il ne penſoit point à retourner à Paris, mais ſeulement à ſe retirer à une Abaie, qui eſt à 14. lieues de Paris. Mais afin qu'il n'y fût point inquieté, une perſonne de condition en dit un mot à M. l'Archevêque, qui non ſeulement le trouva bon, mais ajouta qu'il pourroit même revenir à Paris, ſans qu'il ait exigé pour cela aucune condition. Y étant retourné, & aiant rendu à M. l'Archevêque quelques viſites de civilité, où il ne fut parlé de Janſeniſme ni de près ni de loin, il l'a engagé à écrire contre les héretiques. Mais ſon livre * étant fait, loin que le P. Confeſſeur le regarde comme une perſonne qui auroit renoncé à ce qu'ils apellent Janſeniſme, il a fait ce qu'il a pu auprès du Roi pour en empêcher la publica-

blication; il en ſeroit venu à bout ſi M. de Paris n'avoit cru qu'il y alloit de ſon honneur, de ne pas ſouffrir qu'on ſuprimât un livre très-bon en ſoi, & très utile à l'Egliſe, qui n'avoit été entrepris que par ſon ordre. Ainſi en aiant parlé au Roi il a renverſé ce miſerable deſſein du P. de la Chaiſe. Mais V. A. trouvera bon que je la prie de ne mander quoi que ce ſoit de tout cela au P. Jobert. Car cela pourroit être cauſe qu'ils exciteroient une nouvelle tempête contre M. Nicole, de quoi je ſerois très-fâché; ou qu'ils feroient de nouvelles intrigues pour obtenir du Roi la ſuppreſſion de ſon livre, ce qui porteroit grand prejudice à l'Egliſe. Ainſi, Monſeigneur, je vous ſupplie encore une fois de ne rien mander de tout cela à Paris. Auſſi bien V. A. voit bien par experience, que tout ce qu'on leur écrit, ne ſert point à les detromper, mais ne fait que les aigrir davantage.

N'aiant pu lire pluſieurs mots des dernieres lignes de la premiere page de la derniere lettre de V. A. je ne ſai pas tout à fait à quoi ſe raportent ces mots : *Ne me diſputez pas cela. Car helas ! je ne le ſai que trop*; ſi ce n'eſt qu'Elle eſt toujours perſuadée que nous avons autant d'aigreur & d'animoſité envers les Jeſuites, qu'ils en ont envers nous. Sur quoi je n'ai rien à dire après les éclairciſſemens que je lui ai donnez ſur cela en tant d'autres lettres. Je la ſupplie ſeulement de conſiderer, qu'on ne peut ſans erreur prendre l'improbation de la mauvaiſe conduite d'une perſonne pour une haine, une aigreur, & une animoſité contre cette perſonne. Car la premiere de ces deux diſpoſitions eſt commandée par la loi de Dieu, & l'autre eſt defendue comme contraire

à la

à la charité. Or je ne crois pas que V. A. ait d'autres temoignages de l'aigreur & de l'animosité, qu'Elle croit que nous avons contre les Jesuites, sinon que nous n'avons pas dissimulé, quand l'occasion s'en est présentée, que nous improuvions leur doctrine & leur conduite en beaucoup de choses, qui nous ont paru très prejudiciables à l'Eglise. Elle dira qu'ils en pourront dire autant, & qu'ils prétendront qu'ils ne haïssent pas nos personnes, mais seulement qu'ils improuvent notre doctrine & notre conduite. J'avoue que tout cela peut être; & comme je vois mieux mon cœur que celui d'un autre, je serois bien plus disposé à croire qu'il n'y a aucun Jesuite qui ait de l'animosité contre moi, que d'avouer à V. A. contre le temoignage de ma conscience, que j'en ai contre aucun Jesuite. Je ne doute point aussi qu'il n'y ait beaucoup de Jesuites qui parlent contre nous sans nous haïr, étant trompez par les calomnies qu'on a repandues contre nous en tant de libelles. Mais je ne sai comment on peut excuser ceux qui ont inventé ces calomnies, & qui les repandent & de vive voix en toutes sortes de rencontres, & par des livres imprimés. Car il y en a de si atroces & de si peu croiables, que je ne sai sur qui tombera ce que dit S. Paul, *que les médisans ne possederont point le Royaume de Dieu*, s'il n'y a rien à craindre pour ces diffamateurs publics de tant de personnes innocentes.

Ce que je pensois faire pour la justification du livre des Idées, sera plus long que je ne pensois; & ainsi je n'en suis pas encore dehors. Ce qui ne me laisse gueres de relâcher pour penser à autre chose.

LET-

LETTRE CCLX. *

A M. NICOLE. *Sur la nature des Idées, & ſur l'étendue intelligible du Pere Malebranche.*

JE ſuis bien faché qu'on vous ait envoié ſi tard la lettre. Car j'en ſuis bien plus preſſé à vous repondre.

Vos premieres difficultés touchant les perceptions repreſentatives ne ſont point ſolides. Je les ai éclaircies dans deux exemples, le 14. & le 16. (c'eſt à des exemples que j'ai réduit dans une 5. partie de la Défenſe, tout ce qui regarde le fond de la matiere) où j'ai fait voir que les mots de *repreſentatifs*, de *repreſentation*, de *repreſenter*, ſont comme les mots de *ſain*, & de *ſanté*, c'eſt-à-dire, que comme ces derniers ſont des mots analogues, qui conviennent proprement & premierement à *l'homme*, ou à *l'animal*, & qui ne conviennent aux alimens qu'on appelle ſains, à l'air qu'on appelle ſain, aux ſignes de la ſanté *&c.* que par raport à la ſanté de l'animal; il en eſt de même des mots de *repreſenter* & de *repreſentatifs*. Ils conviennent proprement, premierement, & principalement à la repreſentation formelle qui ne ſe trouve que dans nos perceptions, & ce n'eſt que par raport à nos perceptions que les tableaux, les images, les paroles, l'Ecriture, & tous les autres ſignes ſoit naturels, ſoit d'inſtitution, ſont dits *repreſenter* ou être *repreſentatifs*: parce qu'ils reveillent la perception que nous avons de cet-

* 17. Avril 1684.

certains objets, ou qu'ils ſont la cauſe occaſionnelle de ce que nous avons ces perceptions, comme quand on montre à une perſonne qui n'a jamais vû le Roi, un portrait du Roi en lui diſant que c'eſt le portrait du Roi. Car ſi on ne lui diſoit pas, & qu'il n'eut aucun ſujet de s'en douter, ce portrait, quelque bien fait qu'il pût être, ne ſeroit point à ſon égard repreſentatif du Roi. Cela eſt fort bien pouſſé, & par là on voit que c'eſt le même ſophiſme de vouloir que nos perceptions ne ſoient pas repreſentatives, parce qu'elles ne le ſont pas en la maniere des tableaux, que ſi on prétendoit que l'on ne peut pas dire qu'un homme ſoit *ſain*, parce qu'il n'eſt pas *ſain*, comme un aliment eſt ſain, & comme l'air eſt *ſain*. Sans la cherté du port je vous aurois envoié le brouillon de cet endroit : mais cela contient près de 22. pages.

J'ai fait voir dans cet endroit même, une autre choſe fort plaiſante: c'eſt que l'axiome, qui eſt le fondement de toutes les connoiſſances humaines dont il eſt parlé dans *l'Art de penſer* 4. Part. ch. 6. fait voir manifeſtement que nos perceptions ſont repreſentatives, ſur tout ſelon le P. Malebranche, qui en parle en ces termes dans la Recherche de la verité. *L'Axiome Metaphiſique, que l'on peut aſſurer d'une choſe, ce que l'on conçoit clairement être enfermé dans* L'IDE'E QUI LA REPRESENTE *&c.* Car j'ai fait voir par beaucoup de preuves convainquantes que le mot d'*idée* ne s'y pouvoit prendre pour autre choſe que pour *perception*, ſur tout en y joignant comme il fait ces 4. mineures.

Or on conçoit clairement qu'il y a plus de grandeur dans l'idée que l'on a du tout, que dans

dans l'idée que l'on a de ſa partie: que l'exiſtence poſſible eſt contenue dans l'idée d'une montagne de marbre: & l'exiſtence impoſſible dans l'idée d'une montagne ſans vallée; & l'exiſtence neceſſaire dans l'idée qu'on a de Dieu, je veux dire de l'être infiniment parfait. Donc le tout eſt plus grand que ſa partie: Donc une montagne de marbre peut exiſter: Donc une montagne ſans vallée ne peut exiſter: Donc Dieu exiſte neceſſairement.

J'ai fait voir qu'il étoit impoſſible que dans la 2. & la 3. mineure le mot d'*idée* ſe prenne pour autre choſe que pour *perception*. Car il eſt bien certain qu'une montagne ſans vallée, n'a point d'être repreſentatif: & ainſi le mot d'*idée* au regard de la montagne ſans vallée, ne peut ſignifier autre choſe, ſinon la jonction de deux idées ou perceptions; l'une poſitive de la *montagne*, l'autre negative de la *vallée*, que l'on voit clairement ne ſe pouvoir allier enſemble; & c'eſt ce qui fait que l'on dit que l'exiſtence impoſſible eſt contenue dans cette idée complexe d'une montagne ſans vallée: au lieu que les deux idées ou perceptions de *montagne* & de *marbre* ſe peuvent allier enſemble parce qu'elles n'ont rien d'incompatible; de là vient auſſi que l'on conçoit clairement, que l'exiſtence poſſible eſt renfermée dans l'Idée complexe de *Montagne de marbre*. Or le mot d'*Idée* doit être pris dans la majeure, qui eſt *l'Axiome*, dans le même ſens que dans ces deux mineures, parce qu'autrement ce ſeroit un argument à 4. termes. Donc &c.

En voila aſſés pour votre premiere difficulté, ſur laquelle je ſuis fort en repos. Car je ſuis aſſuré que j'aurai pour moi tout ce qu'il

y a d'habiles Philoſophes dans l'Europe.

Pour l'autre difficulté qui regarde l'étendue qu'il met en Dieu, j'ai eû la même retenue que vous avez vue dans le livre des Idées, n'oſant dire abſolument qu'il vouloit que ce fut une etendue formelle. C'eſt pourquoi je m'étois contenté de propoſer mes doutes ſur cela, & les raiſons qui ſembloient le faire croire, ſans pourtant l'aſſurer. Voiez s'il vous plait le ch. 14. depuis là p. 141. ou plutôt 136. juſqu'à la fin. Mais ce qui m'a déterminé à lui attribuer abſolument cette opinion, c'eſt:

1. Qu'en repondant à ces endroits là dans ſon ch. 16. il s'amuſe à me quereller ſur ce qu'il prétend que j'ai voulu faire douter s'il ne mettoit point l'étendue formellement en Dieu, après avoir dit que c'étoit UNE CREATURE. Mais il ne dit point, que prenant l'étendue pour quelque choſe de divin, & non point pour une creature, il ne l'ait point miſe *formellement* en Dieu.

2. En la p. 199. j'avois dit que je ne reconnoiſſois point pour mon Dieu une étendue intelligible infinie, dans laquelle on pouvoit remarquer differentes parties. Il repond à cela dans la p. 128. de ſa reponſe. Et au lieu de dire qu'il ne reconnoiſſoit point pour ſon Dieu une vraie & formelle étendue, mais ſeulement l'idée de l'etendue: il dit toute autre choſe.

3. Dans ſes Meditations chrétiennes, il marque expreſſement d'une part que le monde eſt borné, & de l'autre *que les eſpaces immenſes* ſont *une ſubſtance*. Or ſupoſé que le monde ſoit borné, ces eſpaces immenſes ne peuvent être une ſubſtance créée. C'eſt donc la ſubſtance de Dieu même.

4. Mais

4. Mais ce qui eſt plus convainquant que tout cela, c'eſt ce qu'il dit dans la 9. Meditation §. 8. 9. 10.

» Il y a encore une raiſon qui porte les hommes à croire que la matiere eſt increée, c'eſt » que quand ils penſent à l'etendue, ils ne peuvent s'empêcher de la regarder comme un » être néceſſaire. En effet on conçoit que le » monde a été créé dans des eſpaces immenſes, » que ces eſpaces n'ont jamais commencé, & » que Dieu ne les peut détruire. De ſorte que » confondant la matiere avec ces eſpaces, parce » qu'effectivement la matiere n'eſt rien autre » choſe que de l'eſpace ou de l'étendue, ils regardent la matiere comme un être éternel. Mais » tu dois diſtinguer deux eſpeces d'étendue, l'une intelligible, l'autre materielle. L'etendue » intelligible eſt éternelle, immenſe, néceſſaire. » C'eſt l'immenſité de l'être divin. C'eſt l'idée » intelligible d'une infinité de mondes poſſibles. » C'eſt ce que ton eſprit contemple, lorſque tu » penſe à l'infini. C'eſt par cette étendue intelligible que tu connois ce monde poſſible.

» L'autre eſpece d'étendue, eſt la matiere » dont le monde eſt compoſé. Bien loin que tu » l'aperçoive comme un être néceſſaire, qu'il » n'y a que la foi qui t'aprenne ſon exiſtence. » Ce monde a commencé & peut ceſſer d'être. » Il a certaines bornes qu'il pouroit ne point » avoir. Tu penſe le voir, & il eſt inviſible: & » tu lui attribue ce que tu aperçois, lorſque tu » ne vois rien qui lui apartienne. Prens donc » garde de ne pas juger temerairement de ce » que tu ne vois en aucune maniere. L'étendue » intelligible te paroît éternelle, néceſſaire, » infinie, crois ce que tu vois: mais ne crois pas » que le monde ſoit éternel, ni que la matiere

» qui

» qui le compoſe, ſoit immenſe, éternelle, né-
» ceſſaire. N'atribue pas à la créature ce qui
» n'apartient qu'au createur.

Je ne penſe pas qu'on puiſſe nier que ce qu'il appelle des eſpaces immenſes dans leſquels le monde a été créé ne ſoient *l'eſpace des Gaſſendiſtes*, & ce que les autres Philoſophes appellent les *eſpaces imaginaires*. Or il eſt clair que c'eſt de ces mêmes eſpaces qu'il dit que c'eſt *l'immenſité de l'être divin*. Il veut donc manifeſtement que l'eſpace des Gaſſendiſtes ſoit l'immenſité de Dieu. Il y a une ligne qui brouille cela. *C'eſt l'idée intelligible d'une infinité de mondes poſſibles*. Mais en prenant le mot d'*idée* pour un être repreſentatif, cela veut dire ſeulement, que cet eſpace des Gaſſendiſtes éternel, immenſe, néceſſaire, eſt l'être repreſentatif d'une infinité de mondes poſſibles, parce qu'il ne peut être l'Archetipe d'une infinité de mondes que Dieu pourroit créer. Mais cela ne peut vouloir dire que cette étendue intelligible eſt ſeulement l'étendue en tant qu'elle eſt conçue de Dieu, & qu'elle eſt idéalement en Dieu. Car qui jamais s'eſt mis dans l'eſprit que le monde a été créé dans l'idée que Dieu a de l'étendue : & que c'eſt cette idée que Dieu a de l'étendue qui a fait croire à Spinoſa, *que la matiere étoit incréée, & qu'elle étoit éternelle & néceſſaire ?* Il faudroit donc croire auſſi que Dieu aiant l'idée de chaque homme en particulier (car il ne fait rien dont il n'ait l'idée) on a lieu de croire que chaque homme eſt un être éternel & néceſſaire. Pour moi je ne puis deviner quel autre ſens on pouroit donner à toute cette page des Meditations. Mais à propos de cela, je me ſouviens qu'il y a cinq ou 6. ans qu'un Philoſophe

ſophe extravagant fît une lettre, où il diſoit que Dieu étoit *l'étendue* : & qu'un Carteſien fit un écrit contre, pour montrer que cette extravagance pouvoit être une ſuite de la Philoſophie des Gaſſendiſtes, mais que cela étoit tout à fait oppoſé à celle de M. Deſcartes. Vous me feriez un grand plaiſir ſi vous me pouviez trouver ce dernier écrit. Je penſe qu'il fut imprimé chez Cuſſon imprimeur du Journal, ou chez Pralard. En priant quelqu'un de vos amis de le chercher chez quelques Philoſophes curieux, on le poura trouver. J'en aurois bien beſoin.

Mais pour revenir au P. Malebranche, j'ai trouvé encore un endroit dans ſa reponſe, qui fait juger qu'il croit qu'il y a en Dieu une telle étendue, que ſi notre ame étoit étendue de la même ſorte elle ſeroit materielle, & compoſée de corps & d'eſprit. C'eſt une note marginale de la p. 78. de ſa Reponſe. Elle eſt un peu obſcure, mais elle ne peut avoir d'autre ſens.

» Il faut remarquer que c'eſt une proprieté » de l'infini incomprehenſible à l'eſprit hu» main, d'être en même tems un, & toutes » choſes, compoſé, pour ainſi dire, d'une infi» nité de perfections, & tellement ſimple, » que chaque perfection renferme toutes les » autres ſans aucune diſtinction réelle.... Mais » l'ame, par exemple, étant un être borné & » particulier, ELLE SEROIT MATERIEL » LE SI ELLE E'TOIT E'TENDUE; elle ſe» roit compoſée de deux ſubſtances differentes, » eſprit & corps.

J'ai oublié de vous dire ſur votre premiere difficulté, qu'il n'eſt pas vrai que la réalité objective de nos perceptions, ou de nos idées

ne

ne ſoit qu'une denomination externe de l'objet connu. C'eſt une objection qu'on a faite à M. Deſcartes dans les premieres objections. Vous pouvez voir la reponſe qu'il y a faite.

Je vous prie auſſi de voir dans *l'Art de penſer* ce qui y eſt dit des Idées 1. p. ch. 1. & 4. Part. ch. 6. & ce qu'en dit M. Deſcartes dans ſa 3. Meditation & dans la fin de ſa Reponſe aux deux objections.

Pour les prétendues duretés, j'ai deux graces à demander à nos amis. L'une qu'ils ne me tourmentent plus ſur cela. Car il n'en ſera autre choſe. Je crois en conſcience en devoir uſer comme je fais envers un homme que je crois plus dangereux à l'Egliſe que M. Mallet & Deſmarets. La pretendue modération que l'on me conſeille, ne feroit que le rendre plus inſolent. Il a beſoin qu'on l'humilie, & qu'on faſſe voir combien il a l'eſprit faux. C'eſt une correction fraternelle qu'on lui doit, & elle ne ſeroit pas correction ſi elle n'avoit de la force. *Foris*, dit S. Auguſtin, *terribiliter perſonet increpatio: intus lenitatis teneatur dilectio.* Il faut de plus que le monde connoiſſe ſes égaremens, afin qu'on ne ſe laiſſe plus emporter par un faux air de ſpiritualité qui impoſe extremement aux eſprits mediocres qui liſent ſes ouvrages. Ce n'eſt pas ſeulement à moi qu'il en veut. Il a entrepris de decrier tout ce qu'on a fait ſur la grace, en ſe vantant inſolemment, que ce ne ſont que des Galimathias auſquels on ne comprend rien, & de faire paſſer pour des dogmes pernicieux & frapés d'anatheme par les Conciles les plus ſaintes verités de la grace. Il faut qu'il ſache qu'on n'eſt point inſenſible contre de tels excès. C'eſt manquer de zèle pour la Religion que d'être froid dans

ces

ces rencontres. *Duobus modis*, dit le même ſaint, *non te maculat malus. Si non conſentias & ſi redarguas.* Je ne crains point ſes emportemens & ſes aigreurs. Plus il les continuera, & plus il ſe décriera lui même. Et je ſuis fort aſſuré, que je ne lui donnerai point de priſe, & qu'il n'aura rien de raiſonnable à me repliquer. Il eſt vrai que je ne puis empêcher qu'il ne s'emporte en de nouvelles folies, & de nouvelles extravagances. Mais c'eſt de quoi je ne me mets point en peine, non plus que des ſatires des Miniſtres. *Non eſt ſapientis præſtare niſi culpam.* J'ai une grande application à ne rien dire qui ne ſoit véritable & bien fondé. Si j'y avois manqué, quoi que par inadvertance, j'en aurois beaucoup de peine. Mais quand ma conſcience ne me reproche rien, je me moque de toutes les injures que l'on me peut dire, & j'en ſuis moins touché que d'une piqueure de mouche. La ſeconde grace que je demande à nos amis, eſt que s'ils ne peuvent pas aprouver ma maniere d'écrire, qu'ils aient au moins la bonté de s'en taire, & de ne pas prévenir contre moi le jugement du public, qu'il me ſera peut-être plus favorable qu'ils ne penſent. Je m'attens bien que quelques perſonnes, pour qui j'ai d'ailleurs de l'eſtime, trouveront que je ſuis trop dur : mais j'eſpere auſſi qu'ils demeureront d'accord qu'on m'en a donné ſujet, & que j'ai raiſon dans le fond. Cela me ſuffit. La ſolidité des preuves pour établir la verité a des principes certains, & tous ceux qui ont l'eſprit juſte en jugent de la même ſorte. Mais pour les manieres douces ou fortes, c'eſt une matiere du goût : & il n'eſt pas poſſible de contenter toutes ſortes de goûts. Le goût de la Cour peut n'être pas celui de tout le reſte du monde ;

monde ; & le goût d'un ſiecle n'eſt pas toujours celui d'un autre.

J'aurois bien encore des choſes à dire, mais il faut finir. Quand vous aurez vû le livre intitulé *l'Eſprit de M. Arnauld*, vous ne direz plus que celui qui y eſt attaqué directement, tôt ou tard y doit repondre ; mais plutot qu'il s'en doit moquer.

LETTRE CCLXI.*

Au P. Quesnel. *Sur la Remontrance ou Juſtification.*

... J'Ai lu tout ce qu'on m'écrit ſur la *Remontrance.* † Voici en peu de mots ce que j'en ai conclu qu'il : lui faut changer de forme, en parlant *in tertia perſona*, & non *in prima.* ‡ Adoucir tout ce qui regarde cette perſonne ſelon les remarques qu'on a envoiées, à quoi on n'aura aucune peine, quoi qu'il ſemble qu'on ſe ſoit imaginé le contraire. Mais pour retrancher ce qui regarde les principaux auteurs des maux ; c'eſt à quoi on ne ſauroit ſe réſoudre, parce qu'on eſt perſuadé que ce ſeroit *telum imbelle ſine ictu.* Ainſi tout ſe reduit à deliberer ce qu'on fera de ces trois choſes, ſuppo-

* 9. Mai 1684.

† *Remontrance* & enſuite c'étoit un Ecrit intitulé *Juſtification*, où il ſe defendoit & tous ceux qu'on perſecutoit ſous le pretexte du Janſeniſme. Le P. Q. en avoit une copie & le brouillon meme qui lui furent enlevés avec ſes autres papiers.

‡ Il y parloit toujours au Roi, ce qu'il changea en le tournant autrement.

ſuppoſé que l'ouvrage ſoit adouci & changé de forme :

1. Le mettre au fond d'un coffre en attendant qu'il ſe preſente quelque occaſion où on le croit propre à être donné.

2. Faire *Stamper* & retirer tous les exemplaires, & attendre auſſi l'occaſion.

3. Le faire *Stamper* & le publier auſſi-tôt. Mais je ne puis penſer à ce dernier tant qu'on ſera dans la peur où on eſt : ne voulant point du tout me rendre garand de ce qui en pourroit arriver. Ainſi tout ſe reduit à choiſir du premier ou du ſecond avis. Et le premier doit l'emporter, ſi on a pour fin de perſuader celui qu'on a prévenu, en ſuppoſant qu'il y a quelque apparence que cela ſera. Je ſuis ſi éloigné de croire qu'on ſe le puiſſe promettre en quelque forme que l'on merte cer écrit, que je n'aurois pas trop bonne opinion du jugement de l'auteur, ſi je croiois qu'il eut eu cette penſée. Je crois plutôt que ſon deſſein a été de rendre la conduite que l'on tient ſi ridicule dans le public, qu'on vint peu à peu à en avoir de la confuſion : d'où il y auroit à eſperer qu'avec le tems les choſes pourroient changer, & que cependant tout ce qu'il y a de gens d'eſprit pouroient être convaincus de l'innocence de ceux qu'on opprime & de l'injuſtice de leurs ennemis. Cet effet ſeroit preſque infaillible. Mais pour ne ſe pas tromper, il faudroit ajouter, *cum perſecutionibus*, comme Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile de Saint Marc, en parlant du centuple qu'il promet à ceux qui auroient tout quitté pour lui. On avoue donc que cela pourroit bien en attirer de nouvelles. Et ainſi pour bien juger de ce qu'il y a à faire dans cette rencontre,

tre, il faut mettre dans un des plats de la balance une perſécution ſourde, qui va à ruiner peu à peu tout le bien qu'on fait dans l'Egliſe, & qui ne paroît pas fort injuſte à la plupart des gens. Et mettre dans l'autre plat une grande juſtification dans le monde, & un grand décri de nos ennemis, ce qui pourra être accompagné d'un redoublement de perſecution. Il faut ſe reſoudre à l'un ou à l'autre. Car de croire que de certains Ecrits doux dont perſonne ne ſeroit choqué, nous puiſſent faire aucuns biens, c'eſt ce qui ne me ſauroit entrer dans l'eſprit. Et ainſi que ceux qui ont ces eſperances, y travaillent, je n'en ſerai pas fâché: mais pour moi je ne ſaurois rien faire qui vaille, quand ce qu'on voudroit que je fiſſe n'eſt pas à mon goût. Je ſuis tout à vous.

J'ai de l'eſtime & de l'affection pour M. Ouvrard. * Mais ſa penſée ſur la reformation du Calendrier qu'il paroît avoir regardée comme une choſe qui pourroit bien s'exécuter, me paroît la plus étrange choſe du monde. Je voudrois bien pour ſon honneur qu'il n'eut point imprimé une telle choſe.

LETTRE CCLXII. †

A Mad. JUPINE ET A SA COMPAGNE. *Sur la mort de leur Maitreſſe.*

DIeu n'a pas permis, mes très cheres ſœurs, que j'aie été preſent à la mort heureuſe de votre bonne Maitreſſe. On a évité par là

* Chanoine de Tours.

† 26. Juillet 1684.

quelques embaras; mais ce m'auroit été une consolation d'être temoin des dispositions si saintes & si chrétiennes par lesquelles Dieu a voulu qu'elle terminât sa sainte vie, selon la relation si edifiante que le Pere de Hondt m'en a envoiée. J'aurois aussi pu contribuer à adoucir la douleur qu'on ne peut douter que vous n'aïiez ressentie dans une si grande perte. Assurément vous avez sujet d'en être touchées, & peut-être que de votre vie vous ne serez dans un état si tranquille que vous avez été avec elle. Je me reprens. Car un vrai chrétien trouve sa tranquillité par tout, & je vous ferois tort si je ne croiois que vous avez toutes deux un vrai desir d'être toujours de véritables chretiennes. Je voulois dire seulement, que sa bonté vous a fait trouver bien de la douceur dans les services que vous lui avez rendus, & qu'il vous a dû être douloureux de vous en être vues tout d'un coup privées. Notre vie est toute pleine de ces sortes de croix & il s'y faut attendre. Tout passe dans le monde. Les uns le quittent plutôt, les autres plus tard; mais le voiage de tous se termine à entrer dans l'une ou l'autre de deux éternitez bien differentes, selon qu'on aura bien ou mal emploié le tems que Dieu nous donne pour acquerir l'une & pour éviter l'autre. Heureux ceux, dit l'Ecriture, qui sont appellez aux noces de l'Agneau! C'est l'éternité bien heureuse à laquelle nous souhaitons tous d'arriver. Pourquoi donc pleurer ceux que nous avons tout sujet de croire qui y sont arrivez avant nous. Le bonheur incomparable dont ils jouissent, ne nous devroit-il pas donner plus de joie que les privations passagéres que nous en ressentons ne nous causent de tristesse?

Ainsi

Ainſi ce que nous devons faire dans la mort des gens de bien n'eſt pas de les regretter; car il ne leur eſt rien arrivé par là qui ne ſoit dans l'ordre de Dieu, & qui ne leur ſoit avantageux; mais c'eſt de nous ſouvenir de leur vertu & d'imiter leur exemple. Celle qui nous a quitté pour aller à Dieu, nous en a beaucoup donné de bonté, de douceur, de charité, d'humilité, de détachement des choſes de la terre, & d'attachement à Dieu, & ſur tout d'une admirable tranquillité d'ame, que Dieu lui a conſervée juſqu'au dernier moment de ſa vie. Et tout cela étoit d'autant plus agréable à Dieu, qu'il étoit caché & comme enſéveli ſous un très bas ſentiment qu'elle avoit d'elle-même. Ce ſont des inſtructions muettes qu'elle vous a données, mes très cheres ſœurs, pendant tout le tems que vous avez été avec elle, dont vous devez profiter. Et la plus grand marque vous puiſſiez donner que vous êtes dans cette diſpoſition, eſt d'avoir autant de douceur & de condeſcendance l'une pour l'autre, quelle en a eu pour vous deux. Car nous nous trompons, ſi nous croions avoir une vraie charité pour le prochain ſans rien vouloir ſouffrir de lui. Chacun a ſes defauts, & c'eſt une grande injuſtice de vouloir que l'on tolére nos petites humeurs, & ne vouloir pas tolérer celles des autres. Il n'y a point de vraie vertu chretienne ſans patience, ni de patience ſans ſouffrance, ni de ſouffrance ſi nous n'avions perſonne qui nous contredit. Mais Dieu permet qu'il nous arrive beaucoup de petites contradictions de la part même des perſonnes qui craignent Dieu avec qui la providence nous a unis, pour nous être une matiere de mérite quand nous en faiſons l'uſage que Dieu déſire, en les prenant comme

des moiens qu'il nous donne de paier ce que nous devons à ſa juſtice pour les fautes ſans nombre que nous commettons tous les jours. Si nous étions frappez de cette penſée autant que J. C. a voulu que nous le fuſſions, en nous en parlant ſi ſouvent dans l'Evangile, & ſi nous faiſions tous les jours une attention ſerieuſe ſur ce qu'il en a mis dans la priere que nous diſons ſans ceſſe, n'aurions-nous pas plutôt de la joie que de la peine, quand on fait de nous quelque plainte qui nous ſemble injuſte, ou qu'on nous dit quelque parole deſobligeante, ou qu'on nous témoigne quelque mauvaiſe humeur? Un homme accablé de dettes, & menacé de la priſon s'il ne les paioit, que ne feroit-il point pour ſe procurer l'amitié d'une perſonne qu'il ſeroit aſſuré qui lui donneroit moien de s'en acquitter? Les dettes ſont nos péchez. La priſon qui nous attend, ſi nous ne les paions pendant cette vie, c'eſt au moins le purgatoire. Ceux avec qui nous croions ne pouvoir vivre, parce qu'ils nous ſeroient quelquefois un exercice de patience, nous donneroient par là le moien de nous en acquitter; & nous aimons mieux écouter notre amour propre qui nous groſſit des riens, que d'en tirer un avantage ſi conſidérable. Je ne ſai, mes ſœurs, comment je ſuis entré dans ce diſcours. Je n'y penſois gueres quand j'ai commencé à vous écrire. Mais au moins ſoiez certaines qu'il part de l'abondance d'un cœur, qui a un grand deſir que vous deveniez auſſi ſaintes que votre bonne Maitreſſe, & qui vous ſouhaite ardemment une abondance de charité, qui vous rende inebranlables dans le deſſein que tout vrai chretien doit avoir de ne vivre que pour Dieu, en l'aimant de tout votre cœur, & en le lui temoignant par l'affection

ſincere, condeſcendante & patiente que vous aurez l'une pour l'autre.

LETTRE CCXLIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur* l'Amor pœnitens *de M. de Caſtorie, & ſur le train que les affaires de l'Egliſe prenoient en France.*

VOtre lettre du 15. Juillet que nous avons reçue il y a 5. ou 6. jours, nous avoit un peu allarmez à cauſe des nouvelles attaques que l'on faiſoit contre l'*Amor pœnitens*. Mais comme nous ſommes preſentement auprès de M. (de Caſtorie) celle que vous lui avez écrite, qu'il n'a reçue que deux ou trois jours après, nous a raſſurez; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait écrit cette ſemaine au Cardinal Grimaldi, à M. l'Evêque de Grenoble, & au Cardinal Caſanatte de fort bonnes lettres. Notre allarme ne venoit que de la mauvaiſe opinion que nous avions de la ſcience de ces Conſulteurs. Car d'ailleurs rien n'eſt plus foible que ce que les ennemis de cet ouvrage s'aviſent de dire de nouveau contre le 1. livre. Vous le reduiſez à deux choſes.

La 1. eſt que *le Decret d'Alexandre VII. ſemble avoir impoſé ſilence à tous les Theologiens ſur la queſtion de la contrition & de l'attrition.* Mais c'eſt la plus fauſſe ſuppoſition du monde. Car ce Decret ſuppoſe au contraire que les Theologiens auront toute liberté comme auparavant d'écrire ſur cette matiere; mais ce qu'il leur défend eſt d'apoſer des notes Theologiques, telles que ſont les qualifica-

* 9. Août 1684.

tions d'erronées & d'heretiques, aux ſentimens qu'ils n'aprouveront point. Et c'eſt ce qu'on n'a point fait dans l'*Amor pœnitens*. Et s'il y avoit en un endroit ou deux quelque choſe de dur contre les attritionnaires, on l'a changé dans la nouvelle édition, comme vous le verrez par les feuilles qu'on vous envoiera cette ſemaine. Mais cela même n'étoit point ce qui s'appelle *nota Theologica*. Et ainſi ils ne ſauroient tirer de ce Decret aucun argument contre ce livre qui ne ſoit impertinent.

La 2. choſe que vous dites qu'ils objectent, eſt la Bulle contre Baius. Mais cela ne ſeroit pas mieux fondé. Car tout ce qu'on pouroit tirer de cette Bulle ſur cette matiere, ne peut regarder que ceux qui croient qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choſes, ſans que l'on ſoit juſtifié (je ne dis pas qu'on eut raiſon de les combattre par cette Bulle; mais je dis qu'il n'y a que ceux là, à qui on la pourroit objecter avec quelque couleur.) Or l'auteur de *l'Amor pœnitens* a aſſez déclaré par *l'appendix* de ſon livre, qu'il eſt du ſentiment de S. Thomas, qui eſt opoſé à celui-là. Ce n'eſt donc que par l'habitude qu'ils ont de crier ſur toutes choſes, *Baïus, Baïus*, qu'ils s'aviſent d'en parler ici, & non qu'ils en aient aucun ſujet, même apparent.

Il n'y a pas grande choſe à eſperer de la Preſidence de M. de Reims. Il n'y a dans ce Tribunal que trois Conſeillers, d'Etat, *M. Courtin*, *M. d'Argouges*, *& M. Bignon*, & un Maître des Requêtes qui eſt M. Bagnols. M. d'Argouges eſt un peu Jeſuite, les autres ſont bien diſpoſez, mais il n'y a aucun autre Evêque. Et ce ne ſont que des affaires du fort contentieux, qui vont à ce tribunal; & ainſi cela n'empêchera

nullement que l'Archevêque de Paris, & le P. de la Chaiſe ne faſſent donner à qui ils voudront des lettres de cachet, en ſurprenant la religion de S. M. Il eſt vrai que cette nouvelle avoit cauſé d'abord quelque joie, parce qu'on s'étoit imaginé que c'étoit une marque que le credit de l'Archevêque de Paris diminuoit : mais on voit bien preſentement le contraire, par l'apartement que le Roi lui a donné dans le château de Verſailles, & par le choix qu'il a fait de lui pour être Preſident de l'aſſemblée prochaine : ce qui doit faire juger qu'il ne s'y fera rien de bon. Et ainſi il y a bien à aprehender que les choſes de l'Egliſe n'aillent en France de mal en pis, ſur tout la Cour de Rome ſe remuant auſſi peu qu'elle fait.

LETTRE*

De M. TREUVE', *alors Sous-Vicaire de S. André des Arcs à Paris, & depuis Théologal de Meaux où il propoſe divers cas de conſcience dont il demande la reſolution.*

MONSIEUR,

JE ne ſai ſi mon nom vous eſt tout à fait inconnu, & ſi la perſonne qui a la bonté de ſe charger de cette lettre, & qui m'a promis de vous en demander la réponſe, ne vous a point quelquefois parlé de moi dans les ſiennes. Ce n'eſt point la curioſité, mais le beſoin que j'ai d'inſtruction qui m'oblige à vous écrire. La providence m'a engagé dans le miniſtere de la prédication & de la confeſſion. Le talent que

* 10. Août 1684.

j'ai eſt fort mediocre. Cependant je ne laiſſe pas de plaire à ceux qui aiment la bonne morale, & de déplaire à ceux qui la combattent. C'eſt pourquoi je dois prendre garde à parler exactement, & à ne point outrer les choſes, auſſi bien qu'à parler hardiment quand il s'agit de la verité. Il y a des points ſur leſquels je ne ſuis pas embaraſſé. On trouve des regles ſures pour s'y conduire. Mais il y en a ſur leſquels je ne ſai quel parti prendre. Je ne les trouve pas clairement décidés dans l'Ecriture Sainte ni dans les Peres. Je vois que les ſentimens des ſavans ſont partagez ſur ces choſes là, & que les plus ſeveres ſont aſſez embaraſſez quand il s'agit de ſe declarer & de prendre un parti. Les livres qui en ont parlé, n'ont rien qui me ſatisfaſſe, & quoique je ſente un penchant à l'opinion la plus ſevere, je vois que l'autre eſt ſi autoriſée, & par la pratique & par le nombre de ceux qui la ſoutiennent, que je n'oſe me determiner de moi même; & je m'addreſſe à vous, Monſieur, pour vous demander des reſolutions auſquelles je puiſſe me fixer. Je m'arreterai à ce que vous me direz. Je le prêcherai hardiment en chaire, & vos deciſions me ſerviront de regle pour le Confeſſional. Mais je vous ſupplie de bien examiner mes queſtions, & d'avoir la bonté de me marquer les principes ſur leſquels vos réponſes ſeront appuiées.

I.

S. Paul & S. Pierre ont dit que les femmes chrétiennes ne doivent point être parées avec des friſures, des perles, des ornemens d'or, ni porter des habits d'un grand prix. Je demande

de ſi ces paroles contiennent une veritable défenſe, ou ſeulement un conſeil. S'il y a du peché à porter des friſures, des perles, & des habits d'or, & ſi l'on doit refuſer l'abſolution aux perſonnes qui ſe ſervent de ces ornemens pour ſe parer. S'il eſt vrai que les femmes de grande qualité s'en peuvent ſervir ſans peché, ſi la friſure n'eſt point plus mauvaiſe que les perles & les habits d'or. Les Peres ont parlé ſur ces choſes d'une maniere qui porte à croire qu'ils les regardoient comme mauvaiſes, comme les pompes de Satan auxquelles les chrétiens ont renoncé dans leur batême, comme une partie du luxe & du faſte que la Religion condamne. Mais la coutume & l'exemple d'un grand nombre de perſonnes qui paroiſſent honnêtes & reglées d'ailleurs, & qui ſont conduites par des directeurs ſages & éclairés, les autoriſent beaucoup, & donnent ſujet de croire que les Peres ont plutot condamné l'excès où l'on peut tomber dans ces choſes là, que ces choſes là en elles mêmes.

II.

Je demande en ſecond lieu, ſi S. Auguſtin dans ſa lettre à *Ecdicia*, qui eſt la 262. *de la nouvelle édition*, & dans celle à *Poſſidius*, *qui eſt la* 245. a permis les habits d'or & les autres ornemens dont les femmes ſe ſervent pour plaire à leurs maris. Il ſemble que dans la lettre à *Ecdicia* il met ces parures défendues par S. Paul au nombre de celles qui ne ſervent qu'au faſte & à l'impureté; & que dans celle à *Poſſidius* il defend les friſures, & ne permet les autres choſes que par tolerance; & comme S. Paul permet une autre choſe dans laquelle il y a un peché

veniel, *ſecundùm veniam, non ſecundùm imperium;* S. Auguſtin ſe ſert des mêmes mots. S. Thomas, Eſtius & quelques autres auteurs ſont encore plus faciles, & ne font pas de difficulté de dire que les perſonnes de qualité peuvent porter de l'or & des habits proportionnez à leur condition. Mais ils ne répondent point à ce que les deux Princes des Apôtres ont dit ſur cela. Ils ſe ſervent de l'exemple des femmes de l'Ancien Teſtament pour autoriſer leur opinion. Ne peut-on pas dire que le nouveau étant plus parfait que l'ancien les chrétiens ſe doivent priver de ces choſes, quoi qu'elles fuſſent permiſes aux Juifs. Ne peut-on pas dire encore qu'elles étoient myſterieuſes dans ce peuple là, & que Dieu accordoit la magnificence & la pompe à quelques Saints de l'Ancien Teſtament, pour faire voir qu'il étoit le maître des richeſſes, & qu'il les donnoit à qui il vouloit, & pour retenir par là un peuple groſſier & charnel dans ſon devoir?

III.

Je demande 3. ſi une femme doit obéir à ſon mari quand il veut qu'elle ſoit friſée & vétue magnifiquement: ſi les enfans doivent obéir à leur parens quand ils leur ordonnent la même choſe. C'eſt le ſeul cas où j'aurois peine à condamner l'uſage de ces parures, pourvû qu'on en bannît l'immodeſtie & la nudité du ſein, de la gorge & des épaules. Cependant un homme celebre dans Paris par ſa ſeverité les defend à toutes ſortes de perſonnes, & dit qu'il faut que la femme & les enfans deſobéiſſent juſqu'à ſouffrir tous les mauvais traitemens qu'on leur peut faire, & traite

te de gens relâchés tous les directeurs qui usent de quelque temperament.

IV.

Je demande si l'on doit condamner tous ceux qui exercent les métiers où l'on travaille à des choses qui servent à entretenir le luxe, le faste, la vanité, la sensualité, l'impureté. Tels sont les faiseurs de points, de dentelles, & d'étoffes d'or, & quantité de choses semblables. S'il est permis de porter ces choses, il est permis de les faire & de les vendre; mais si les Apôtres les ont défendues, je ne vois comment on peut absoudre ceux qui y travaillent toute leur vie. Cependant il y a un nombre prodigieux de femmes & de filles qui gagnent leur vie à faire du point de France & d'autres dentelles. Il n'y a pas jusques aux Religieuses qui ne s'occupent à ces ouvrages pour les vendre à des marchans. On y travaille continuellement à l'Hôpital général de Paris & aux Maisons qui en dépendent. Beaucoup de gens excusent ces metiers en disant, que toutes les choses qu'on y fait servent à orner les Eglises & à enrichir les Chasubles, Chapes, paremens d'autel &c. Cette raison est-elle suffisante? Je ne parle point des marchans qui les vendent: car s'il est permis de les faire, il est permis de les vendre. Mais je voudrois savoir si un marchand qui ne vend que des choses inutiles, comme de pures curiositez, est en sureté de conscience. Il y en a de cette sorte au Palais & aux foires de S. Germain & de S. Laurens.

V. Le

V.

Le métier des Perruquiers & des Coéfeuſes eſt-il mauvais ? Les premiers ne font que des friſures, & ſi elles ſont défendues aux femmes, pourquoi ſeront-elles permiſes aux hommes ? Les Coéfeuſes entretiennent l'immodeſtie, &, ſi je l'oſe dire, l'impudence des femmes. Car elles ſe coéfent preſentement d'une maniere très propre à faire offenſer Dieu par ceux qui les regardent. Elles mettent quantité de faux cheveux, de friſure, de rubans, & tout cela eſt ajuſté avec beaucoup de vanité. Cependant on trouve des coéfeuſes qui n'ont point d'autre moien pour gagner leur vie. Il y en a une qui m'eſt venu conſulter, parce qu'elle a des ſcrupules. Elle gagne douze cent livres par an à ce metier. Elle nourrit ſon mari à rien faire, & fait ſubſiſter honorablement ſa famille. Le mari ne veut pas qu'elle quite, & ſi elle le fait, elle mettra le deſordre & la diviſion dans ſa maiſon. Je voudrois ſavoir ſi elle y eſt obligée en conſcience, & ſi on peut trouver quelque temperament innocent en cette occaſion.

Je ſuis de même fort en peine de la conduite que je dois tenir à l'égard des couturieres qui font les manteaux des femmes extremement découverts. On y peut attacher une dentelle, ou mettre par deſſus un mouchoir pour empêcher que la gorge & les épaules ne ſoient vûes. Mais la plupart n'en mettent point, les couturieres le ſavent bien. Elles connoiſſent leur monde. Ne doivent-elles pas refuſer de travailler pour celles qui en abuſent, & ſont-elles bien excuſées quand elles diſent :

ſi je

ſi je ne travaille pas pour elles, d'autres travailleront, & je mourai de faim? La nudité du ſein & des épaules eſt encore un abus fort établi dans Paris, les perſonnes même qui paſſent pour reglées ne ſont point aſſez couvertes. Je ne ſai juſqu'où la rigueur doit aller ſur ce point.

VI.

Il y a des métiers conſtament bons & permis, où l'on travaille publiquement les dimanches & les fêtes. Ceux qui les exercent ſe contentent, maîtres & domeſtiques, d'entendre une meſſe baſſe, & ils emploient le reſte du jour à leur negoce. L'Egliſe le voit, le Magiſtrat le ſait, & perſonne ne les reprend. Quelle conduite faut-il garder envers ces gens là? Je ne ſuis pas ſi en peine des fêtes que des dimanches. Car les fêtes n'étant que de droit Eccleſiaſtique, la coutume peut ſervir d'explication à la loi; mais le dimanche étant de droit divin, les hommes en peuvent-ils diſpenſer des metiers entiers, & pour toujours. J'avoue que je ne le puis comprendre, & que trouvant les ordonnances de Blois, d'Orleans, & d'autres reglemens du Prince qui ne ſont pas anciens, conformes à la loi de Dieu, je crois que la coutume contraire, quoique publique, eſt nouvelle, & doit paſſer pour un abus. Mais ſi cela eſt, un Confeſſeur embaraſſera beaucoup de particuliers, qui ne pourront ceſſer de travailler ces jours là ſans ſe ruiner, parce que d'autres travailleront & emporteront toutes leurs pratiques. Un barbier, par exemple, qui gagne plus le dimanche que dans toute la ſemaine, ſe ruinera s'il ceſſe, parce que

que les autres n'en travailleront pas moins, & l'on ira chez eux. Les cabaretiers, patiſſiers, fruitiers, rotiſſeurs, les gens de juſtice, certertains marchans, comme vendeurs d'images, les limonadiers, les maîtres des jeux publics & autres, n'entendent qu'une petite meſſe, ne vont que 3. ou 4. fois l'an à veſpres & au ſermon. Peut-on donner l'abſolution à ces gens là? Leurs domeſtiques ſont-ils en ſureté de conſcience? Je ne trouve que de ces gens-là au confeſſional? Les tailleurs tout de même travaillent les dimanches dès qu'il s'agit d'un deuil, d'un voiage, d'un équipage pour l'armée &c.

VII.

Je voudrois bien ſavoir ſi l'obligation d'entendre la meſſe de paroiſſe eſt ſous peine de peché mortel, quand on y peut aller. Les Conciles qui ont excommunié ceux qui y manquent trois dimanches conſecutifs par leur faute, ſemblent autoriſer cette penſée. Car on n'excommunieroit pas pour un peché veniel commis juſques à trois fois. Le P. Baſſan qui a fait le *Parochophilus* pretend que le mot *teneri*, qui eſt dans le Concile de Trente au ſujet de la parole de Dieu qu'on doit entendre dans ſa paroiſſe, ſignifie ſelon les Canoniſtes & les Caſuiſtes, que l'obligation enferme un peché mortel. Je voudrois ſavoir auſſi ſi l'obligation d'entendre la meſſe les dimanches & les fêtes qu'on a marquée dans ce qu'on appelle commandemens de l'Egliſe, tombe ſur la meſſe de paroiſſe, ou ſur la meſſe en général, enſorte qu'il ſuffiſe d'entendre la meſſe baſſe ou paroiſſiale pour y ſatisfaire. Les Conciles ont-

ils

jamais parlé de l'obligation d'entendre une meſſe baſſe ? Y a-t-il des Rituels qui la marquent préciſement ? Ce qui me donne lieu de propoſer cette difficulté, eſt qu'un certain prédicateur a dit dans l'Egliſe S. Nicolas des Champs, qu'on ſeroit peut-être embaraſſé s'il falloit decider à quoi il y a plus de mal, ou à ne point entendre du tout la meſſe un jour de dimanche, ou ne point entendre celle de paroiſſe quand on le peut. Cette propoſition fit du bruit, mais on trouve dans l'antiquité de grandes raiſons pour croire que c'eſt là l'eſprit de l'Egliſe. Les domeſtiques ſont-ils obligez d'entendre la meſſe de paroiſſe, & de quiter les maîtres qui ne les y veulent pas laiſſer aller ? Quelle eſt l'obligation de veſpres ? Ne ſuffit-il pas de les entendre où l'on ſe trouve ? Celui qui fait coutume de n'y point aller, peche-t-il mortellement ?

VIII.

Que faut-il prêcher ſur ceux qui entendent la meſſe dans l'habitude du peché mortel un jour d'obligation. Je ſuppoſe qu'ils ne font aucune réflexion ſur leur peché, qu'ils ne ſavent pas qu'ils devroient gémir ſur l'attachement qu'ils y ont, & venir à la meſſe pour obtenir la grace d'en ſortir. Ils ſavent qu'on eſt obligé d'entendre la meſſe. Ils viennent pour obéir à ce precepte, diſent leurs prieres accoutumées, & vont de là à leurs occupations ordinaires. Ces gens là accompliſſent-ils le precepte ? Font-ils un nouveau peché ? Eſt-il mortel ? Feroient-ils mieux de ne point entendre la meſſe juſques à ce qu'ils ſentiſſent en eux au moins un vrai deſir de leur converſion, comme on fait mieux de ne point communier quand on a de l'affection au peché mortel ? C'eſt une queſtion maintenant

tenant fort agitée, & ceux qui ne ſavent point leur religion, ou qui n'aiment point la bonne morale, ne ſauroient ſouffrir qu'on leur parle de peché ni mortel ni veniel en cette occaſion. Cependant à une conference de M. l'Archevêque où l'on traita cette queſtion, M. de l'Eſtoc & M. le Curé de S. Laurens, après avoir diſtingué, *actus*, *ſtatus*, *habitus*, dirent hardiment que celui qui étoit dans l'habitude du peché mortel, ou même dans l'état du peché mortel, ne ſatisfait point au precepte, & commettoit un nouveau peché mortel. J'étois à cette conference, & j'entendis ce que je dis ici. M. l'Archevêque decida qu'ils ſatisfaiſoient au précepte, mais qu'ils faiſoient un grand peché, quand ils ne ſongeoient point à ſortir de leur méchant état. Comme les Peres n'ont point traité cette queſtion, je vous ſupplie, Monſieur, de me dire à quoi je m'en dois tenir.

IX.

Eſt-on obligé de retourner à Dieu par un acte de contrition auſſi-tôt que l'on s'aperçoit qu'on a commis un peché mortel? Eſt-ce un nouveau peché mortel d'y manquer? Et commet-on autant de pechez mortels que l'on penſe de fois à ſon peché ſans demander à Dieu la grace d'en ſortir? Que faut-il enſeigner ſur l'obligation de faire des actes d'amour de Dieu? Ne ſuffit-il pas de dire qu'on doit aimer Dieu de tout ſon cœur en tout tems, & à tout moment, que quand le cœur aime, il le dit aſſez, & le fait bien connoître: le vrai amour n'étant ni ſtérile ni oiſif?

X.

X.

Eſt-il defendu à toutes ſortes de perſonnes ſans exception, d'aller à l'opera, & à la comedie. Une femme que ſon mari y mene malgré qu'elle en ait, une femme de chambre, une demoiſelle, la gouvernante de filles de qualité, pechent-elles quand pour obéir à leurs maîtres ou maîtreſſes elles vont à ces divertiſſemens, pour leſquels elles n'ont que de l'horreur? Ne s'expoſent-elles point au peril de les aimer? C'eſt par exemple la gouvernante d'une petite fille cinq ans qui demeure chez ſa grand' mere qui la veut mener à la comedie, & qui veut que ſa gouvernante l'y accompagne. Vaut-il mieux que cette gouvernante ſorte, que de s'expoſer au peril d'offenſer Dieu?

XI.

Les perſonnes de qualité qui dépenſent tout leur revenu pour avoir un train, un équipage, un domeſtique, une table magnifique & conforme à ce que font les perſonnes de leur condition, ſont-elles en état de recevoir l'abſolution? Je ſuppoſe qu'elles ne doivent rien & n'empruntent point, qu'elles font quelques aumônes: mais elles en pourroient faire incomparablement davantage.

XII.

Une femme mariée aiant un mari fort debauché, le quita il y a vingt ans, & ſuivit un Abé qui l'a entretenue long tems. Son mari s'eſt marié, quoi qu'il fût que ſa femme n'étoit

pas

pas morte, & qu'elle lui écrivît qu'elle étoit prête de retourner avec lui. Il ne la veut reprendre qu'à condition qu'elle vivroit bien avec sa seconde femme, & qu'il les gardera toutes deux. Il ne sait point le desordre où la premiere a vécu, & la croit femme d'honneur. Je demande ce qu'elle est obligée de faire en conscience, pour empêcher le commerce criminel que son mari entretient avec une autre femme. Le doit-elle dénoncer à l'Eglise ou à la justice? Elle a consulté plusieurs Docteurs qui lui ont dit qu'elle n'étoit obligée à rien, puisque son mari ne veut la recevoir qu'à une condition détestable & impie.

Cette femme est maintenant dans la penitence, mais comme elle n'a pas de quoi vivre, elle continue d'aller chez l'Abé qui l'a entretenue si long tems. Il a mal fait ses affaires. Il est retiré dans un certain lieu à cause de ses créanciers, qui lui font une pension fort mediocre. Cette femme va faire sa chambre, racomoder ses habits. Elle sollicite ses affaires, & lui rend ainsi de petits services par lesquels elle s'attire un peu d'argent pour subsister. Il y a trois ou quatre ans qu'elle lui a signifié qu'elle ne vouloit plus pecher, mais faire penitence, & qu'elle n'atendoit que la fin de ses affaires pour avoir une pension sur son bien & se retirer dans un couvent. Elle a tenu sa parole à ce qu'elle dit, & il ne se passe rien que de fort innocent entr'eux. Elle ne sauroit subsister sans le secours de cet Abé, qui n'est Abé que de nom. Je demande si on la doit obliger à ne le point voir du tout, & l'exposer à la tentation de la mendicité & aux suites qu'elle peut avoir. Cette femme a cherché une condition, & n'en a pu trouver.

XIII.

XIII.

Enfin, Monſieur, je vous ſupplie de me marquer ce qu'il faut croire ſur l'état des Abés commendataires. Vous ſavez ce que l'on a écrit ſur leur ſujet. Il nous en vient quelquefois à confeſſe, & pour moi j'ai beaucoup de repugnance à ne les pas condamner. Mais je ne l'oſe quand je conſidere combien de perſonnes conſiderables par leur pieté & par leur erudition demeurent dans cet état malgré ce que l'on a écrit. Le dernier, M. de S. Cyran, & le bon M. de Haute-Fontaine, chez qui j'ai été élevé, étoient ſur cela dans un profond repos. Ils y ſont morts : mais c'eſt parce qu'ils étoient dans cet état que leur ſentiment ne me paroît pas ſi conſiderable. Le vôtre me le ſera davantage, Monſieur, parce que vous êtes deſintereſſé en toutes ces choſes. J'attens donc vos réponſes qui me ſerviront de regles, & je vous ſupplie d'être perſuadé que je ne les montrerai que de votre conſentement. Je vous ſerai, Monſieur, très particulierement obligé, & je prierai notre Seigneur qu'il continue de conſerver une vie & une ſanté qui ſont ſi utiles à ſon Egliſe. Je ſuis, Monſieur, avec un profond reſpect, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

TREUVE', *Sous-Vicaire de S. André des Arcs.*

LET-

LETTRE CCLXIV.*

Où il répond aux cas proposés dans la lettre précedente.

JE suis si occupé que je ne pourrai répondre que fort succinctement aux cas qui m'ont été proposés.

On les peut reduire à 4. ou 5. chefs.

1. Les habillemens & les parures des femmes.
2. Les Comedies & l'Opera.
3. La cessation du travail les dimanches & les fêtes.
4. L'obligation d'entendre la messe ces jours là.
5. Les Abés commendataires.

1. *Chef. Habillemens & parures des femmes.*

I.

On doit être ferme pour empêcher les nuditez. On a pour soi maintenant l'Ordonnance du Pape. Il y a sur cela un excellent discours à la fin de la vie de Jean Baptiste Gaut Evêque de Marseille.

Je ne croi pas neanmoins qu'on puisse refuser l'absolution à ceux ou à celles qui font des habits échancrés aux femmes, puisqu'il ne tient qu'à elles de couvrir leurs gorges avec des mouchoirs ou des gorgetes.

II.

Pour les parures & les habits somptueux, on ne sauroit trop aussi porter les femmes à pra-

* 1684.

pratiquer ce qui leur eſt recommandé par les Apôtres S. Pierre & S. Paul. Mais comme S. Auguſtin a fort bien remarqué dans ſa lettre à Poſſidius, la difficulté eſt de ſavoir ce qu'il faut faire, quand elles ne ſe rendent pas à ce qu'on leur dit ſur cela. Or je ne penſe pas qu'on puiſſe aller plus loin que ce Pere dans ſes deux lettres à Poſſidius & à Ecdicia. Et voici, ce me ſemble, ce qu'on en peut conclurre.

1. Il dit dans la derniere, que l'Ecriture reprend avec raiſon, les habits ſomptueux, les ornemens d'or, la friſure des cheveux, & autres choſes ſemblables, *quæ ad inanem pompam, vel ad illecebram formæ adhiberi ſolent.* Mais il y a bien des choſes que l'Ecriture reprend pour leſquelles on n'auroit pas droit d'éloigner les fideles des Sacremens. S. Paul reprend très fortement ceux qui plaident, *Quare non magis injuriam patimini?* Cependant on ne pourroit pas refuſer l'abſolution à tous ceux qui le font.

2. Ce qu'il dit dans l'Epitre à Poſſidius, eſt encore plus clair. *Je ne voudrois pas que vous allaſſiez ſi vîte à défendre les parures d'or, & les étoffes precieuſes, ſi ce n'eſt aux perſonnes, qui n'étant point mariées, & n'aiant point envie de l'être, ne doivent ſonger qu'à plaire à Dieu.* On voit aſſez par là, qu'il n'a pas cru que ce que diſent les Apôtres ſur ce ſujet, donnât droit d'éloigner des Sacremens ceux qui ne le pratiqueroient pas.

3. Cela ſe voit encore par ce qu'il dit à Ecdicia : que ſi ſon mari l'eût voulu forcer par quelque mauvais traitement, non ſeulement à s'habiller comme une mariée, en quoi il n'auroit point mal fait, mais même à paſſer les bor-

bornes de la modeſtie chrétienne, *ſi te aliquâ dura conditione ad indecentem compuliſſet ornatum;* elle auroit pu s'y rendre, parce que rien ne l'auroit empêchée de conſerver un cœur humble ſous des habits ſuperbes & magnifiques : *Poſſes habere in ſuperbo cultu cor humile.* Il ne croioit donc pas que ce fût une choſe mauvaiſe d'elle même, & de la nature de celles qu'on ne doit pas ſouffrir pour quelque conſideration que ce ſoit, que de s'habiller plus ſuperbement que ne porte la condition d'une femme, quand un mari le veut abſolument, & qu'il la traiteroit mal, ſi elle ne le faiſoit.

4. On dit dans ces cas, que S. Auguſtin défend les friſures, en permettant le reſte que les Apôtres reprennent. Mais il ne parle point en particulier des friſures. Il dit ſeulement que *capillos nudare fœminas nec maritatas decet ;* que ce *n'eſt pas une choſe decente que les femmes même mariées laiſſent voir leurs cheveux*, puiſque l'Apôtre veut même qu'elles ſoient voilées. Or cela regarde auſſi bien les femmes non friſées que les friſées. Et ainſi, ce que l'on voit par là, eſt que ce n'étoit pas la coutume en Afrique que les honnêtes femmes laiſſaſſent voir leurs cheveux. Mais ces ſortes de coutumes peuvent changer, comme nous voions qu'on ne trouve point contre la bienſéance & la modeſtie, que de pauvres filles qui peuvent être belles, ſoient ſans coiffe, même à l'Egliſe ; quoique S. Paul ait dit que les femmes y devoient être voilées. Cela ſe voit par les filles de la charité dans les paroiſſes, qui n'ont que leur tortillon ſans aucune coiffe.

5. De plus les Apôtres n'aiant point diſtingué la friſure des ornemens d'or & des vetemens precieux, on ne ſe pourra plus fonder ſur ce

ce que diſent les Apôtres, pour défendre l'une plutôt que les autres : tout ce que l'on pourra dire eſt, que les friſures ſervent plus à relever la beauté. Mais il s'enſuivra de là qu'il y aura beaucoup à diſtinguer entre friſure & friſure ; car il y en a qui n'ont point cet effet, & ne paroiſſent pas contraires à la modeſtie ; & d'autres qui ont un air de coquetterie & de galanterie : & qu'il faudroit s'atacher à empêcher celles-là, ce qui ſeroit plus facile, que ſi on vouloit les condamner toutes.

III.

Je ne crois point qu'on doive condamner les paſſemens, ni ceux qui les font, ni ceux qui les vendent. Et il eſt de même de pluſieurs choſes qui ne ſont point néceſſaires, & que l'on dit n'être que pour le luxe & la vanité. Si on ne vouloit ſouffrir que les arts, où on travaille aux choſes néceſſaires à la vie humaine, il y auroit les deux tiers de ceux qui n'ont point de revenu, & qui ſont obligez de vivre de leur travail, qui mourroient de faim, ou qu'il faudroit que le public nourrît ſans qu'ils euſſent rien à faire ; car tous les arts néceſſaires ſont abondamment fournis d'ouvriers, que pourroient donc faire ceux qui travaillent preſentement aux non-néceſſaires, ſi on les interdiſoit ? Les filles ſur tout & les jeunes veuves ſeroient extremement expoſées. Car il y a des païs entiers où elles ne ſubſiſtent que par les dentelles. Et il y a des Congregations qui vivent dans une pieté admirable, n'aiant que cela pour vivre.

IV.

S. Auguſtin fait aſſez entendre dans la lettre à Ecdicia, qu'il eſt à propos que les habits ſervent à diſtinguer les differentes conditions des perſonnes. Cela avertit le peuple de porter reſpect aux perſonnes de qualité, ce qui eſt fort neceſſaire pour éviter les querelles. Or ce ſont ces ornemens & ces parures dont on ſe pourroit paſſer, qui ſont preſque toujours ces diſtinctions d'habillemens. Il n'en étoit pas tout à fait de même dans la primitive Egliſe : parce que d'une part le corps de la Republique n'étant pas chrétien, il n'y avoit pas tant de differences de conditions parmi les fideles ; & de l'autre la plûpart des premiers chrétiens ſe connoiſſoient, & avoient tant d'amitié les uns pour les autres, comme il paroît par Tertullien, qu'ils n'avoient pas beſoin de ces marques exterieures, pour rendre à chacun ce qui lui étoit du. Cependant on voit par S. Jaques, qu'il y en avoit qui avoient des anneaux d'or, & des habits plus magnifiques que les autres. Et cet Apôtre ne condamne point cela ; mais ſeulement la trop grande préference que l'on faiſoit des riches aux pauvres dans les Aſſemblées Eccléſiaſtiques.

V.

N'y aiant jamais eu, que je ſache, d'ordonnance de l'Egliſe, ni de rituel, qui ait mis les friſures entre les cauſes pour leſquelles on devoit refuſer les Sacremens, je ne crois pas qu'un Confeſſeur ait droit de le faire pour cela ſeul. Mais il peut bien arriver qu'une femme ſoit coiffée

coiffée d'une maniere ſi mondaine & ſi affectée, que le Confeſſeur aura lieu de juger qu'elle n'aura que le monde dans la tête, & nul eſprit de pieté. Et alors il fera bien de ne ſe point charger de telles perſonnes. Il y a au contraire des friſures qui ſont ſi peu de choſe, que je ne croirois point que ce fût par là qu'un Confeſſeur devroit commencer. Car il me ſemble qu'il vaudroit bien mieux diſſimuler cela d'abord, & travailler à fonder une ame dans la pieté, en lui recommandant la priere, les bonnes lectures, le travail, le ſoin de ſa famille, enſuite de quoi il ſeroit plus aiſé de reformer l'exterieur à l'égard de ces ſortes de choſes, que l'on ne peut pas dire être criminelles.

V I.

Il s'enſuit aſſés de ce que je viens de dire, que je n'approuve point la ſeverité de ceux qui voudroient qu'on ne donnât point l'abſolution aux femmes de chambres qui coiffent leurs maitreſſes & qui les friſent, ſi elles ne promettent de ne le plus faire. Il y a plus de difficulté pour les Coiffeuſes de profeſſion, parce que pour l'ordinaire toute leur application eſt de trouver de nouvelles manieres qui relevent le plus la beauté, & qui aient un plus grand air de mondanité & de galanterie. Celles qui ſeroient dans cet eſprit, ſeroient en méchant état. Et ainſi je ne veux rien déterminer là deſſus.

I I. Comedie & Opera.

Je trouve que la Comedie & l'Opera ſont de ſi m échantes choſes, que j'aurois de la peine à

me charger d'une perſonne qui y iroit, quoique ce fût pour accompagner ſa maitreſſe ou pour y mener des enfans. Ce n'eſt pas que je vouluſſe condamner de peché mortel celles qui n'y auroient été que par cette eſpece de néceſſité : mais c'eſt que cela eſt trop dangereux, & qu'on eſt obligé, quand on eſt un peu inſtruit, de témoigner un entier éloignement d'une choſe ſi pernicieuſe.

III. Ceſſation du travail les dimanches & les fêtes.

I.

Je ne ſai ſi on pourroit prouver que la ceſſation du travail les jours du dimanche eſt de droit divin. Il ne paroît pas que S. Auguſtin l'ait cru, puiſqu'il dit par tout que le commandement de ne point travailler un certain jour de la ſemaine a été figuratif, & n'oblige plus dans la nouvelle loi, qu'à l'égard de ce qu'il ſignifioit, qui eſt la ceſſation du peché : ce qu'il n'auroit jamais dit s'il avoit cru qu'il n'y eût que le jour de changé. Car alors nous ſerions obligez de ne point faire le dimanche ce qu'il n'étoit pas permis aux Juifs de faire le Samedi. Et ſi cela étoit il ne ſeroit pas permis de faire la cuiſine le dimanche. Il ſemble donc qu'on n'a pas droit d'inquieter les chrétiens de faire ce jour là ce que les loix de l'Egliſe ne leur ont point défendu de faire, & ce que la police leur laiſſe faire. Et ainſi je ne vois pas qu'on puiſſe rien dire pour cela ſeul aux Patiſſiers & aux Rotiſſeurs. Mais on doit leur repreſenter, qu'ils ſont obligez de menager leur tems pour prier Dieu, & pour ſe faire inſtruire de

leurs

leurs devoirs, ou par des prédications ou par des Catechiſmes. De ſorte que s'ils n'ont pas tant de loiſir les dimanches, ils devroient prendre quelqu'autre jour de la ſemaine où ils ne ſeroient pas ſi occupez, comme ſeroit le Vendredi, ou le Samedi, & tout le Careſme pour les Rotiſſeurs. Les Curés devroient avoir ſoin de cela, & comme on a fondé une meſſe à S. Gervais, qui ſe dit de fort bon matin pour les Rotiſſeurs, il faudroit faire tous les Vendredis quelque inſtruction pour eux.

II.

Je ne ſai que vous dire des Barbiers. Car je ne ſai s'il ne leur eſt point défendu par les ordonnances de faire la barbe les dimanches. Mais ſi ces ordonnances ne s'obſervent plus, & que les Magiſtrats ſouffrent qu'ils la faſſent au vu & au ſçu de tout le monde, ce ſeroit aux Evêques à donner ordre à ces choſes là. Que M. de Paris ne les regle-t-il dans ſes Conferences?

IV. De l'obligation d'entendre la meſſe les dimanches.

I.

Il ſeroit à ſouhaitter qu'on obligeât davantage les fidéles d'entendre les meſſes de paroiſſe. Mais je ne crois pas que des Confeſſeurs particuliers puiſſent faire ce que les Evêques ne font point. Ils doivent exhorter autant qu'ils peuvent à tous les devoirs de paroiſſe. Mais je ne penſe pas qu'ils puiſſent dire, que ſans cela on ne ſatisfait pas au précepte de l'Egliſe.

II.

On n'eſt point obligé pour la pratique, de déterminer toujours quelle eſt la grandeur du peché de ceux qui entendent la meſſe en état de peché mortel, ſans en avoir aucun ſentiment. On en peut demeurer à ce qui a été dit par M. l'Eſtoc dans les Conferences de M. de Paris. Mais je laiſſerois là la queſtion s'ils obſervent ou n'obſervent pas le commandement. Je crois qu'ils l'obſervent quant à un certain ordre exterieur qui empêche le ſcandale, & qu'ils ne l'obſervent pas quant à l'intention qu'a l'Egliſe en commandant d'aller à la meſſe. Quoiqu'il en ſoit, je crois que ces ſortes de pechez ſont comme des pechez d'état, qu'il n'eſt pas neceſſaire de ſpecifier ſi particulierement, parce que cela eſt enfermé dans le compte qu'un pecheur rend de ſon état.

III.

Je crois qu'un pecheur eſt obligé de ſe repentir de ſon peché ſi-tôt qu'il s'en ſouvient, & de ſe convertir à Dieu par amour. Mais c'eſt tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir ſur cela. Le reſte ne fait rien pour la pratique.

V. Abés commendataires.

Je ſuis perſuadé qu'abſolument parlant on peut être Abé commendataire en ſureté de conſcience. Mais en même tems je crois qu'il y en a très peu qui ne ſe damnent, parce que mon ſentiment eſt que les commendes ſont du nombre des choſes que S. Thomas dit n'être pas

pas eſſentiellement mauvaiſes, mais qui contiennent pluſieurs difformitez, qui les rendent mauvaiſes, à moins qu'elles ne ſoient corrigées *per circumſtantias honeſtantes.* Or c'eſt ce qui manque à preſque tous les Abés commendataires. Mais s'il y en a jamais eu un à qui elles n'aient pas manqué, c'eſt M. de S. Cyran le dernier mort, qui hors le froc a mené la vie d'un veritable moine, & a fait par ſes inſtructions & par ſon exemple que la Regle de S. Benoît eſt plus parfaitement obſervée dans ce Monaſtere, que dans aucun autre de l'Egliſe.

Pour le cas ſingulier de la femme & de l'A. je ne voi pas qu'on lui puiſſe permettre de lui rendre aucun ſervice, quand elle devroit mourir de faim, ou qu'elle ſeroit reduite à mandier ſon pain. Ce ſeroit agir contre toutes les regles, que de lui être indulgent ſur cela.

LETTRE CCLXV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Pour lui recomander une perſonne qui étoit avec elle.*

VOus m'avez parlé ſi bonnement, ma très-chere ſœur, de ma pauvre couſine en nous ſéparant, que je ne puis m'empêcher de la recommander encore à votre charité. Je ne ſuis point aveugle ſur ſon ſujet, & je reconnois ſes defauts autant qu'un autre. Mais je ſuis perſuadé que les imperfections de ceux à qui la providence de Dieu nous a unis, ne nous doivent point empécher de les aimer, & de les ſervir pour leur ſalut en tout ce que nous pouvons. C'eſt l'exemple que J. C. nous a donné. Il

* 31. Août 1684.

nous a aimez lorſque nous étions ſes ennemis, & pendant qu'il a été ſur la terre, il n'a point dedaigné, quoiqu'il fût la ſainteté même, de converſer avec les pécheurs pour les attirer à la penitence. Ainſi j'avoue que vous avez ſujet de vous plaindre de la maniere dont cette perſonne vous a traittée. Mais je n'en ſuis pas moins aſſuré que vous ferez de bon cœur ce que vous m'avez promis, qui eſt de la prévenir & de pratiquer envers elle ces paroles de S. Paul : *Noli vinci à malo, ſed vince in bono malum.* Qui ſait ſi ce n'eſt point vous, dont Dieu ſe veut ſervir pour la gagner toute à lui, & ſi ce n'en eſt point une occaſion de lui temoigner beaucoup de bonté, lors même que vous avez ſujet de n'être pas contente d'elle ? Les jeûnes, les veilles & les autres auſteritez étant faites par l'eſprit de Dieu lui ſont agréables. Mais c'eſt ſans doute une choſe de beaucoup plus grand merite de faire pour contribuer au ſalut d'une ame, ou à ſon avancement dans la piété, ce que fait une perſonne paſſionnée pour ſe faire aimer de celle qu'il aime. J'ai été touché d'une parole que vous m'avez dite, que ce lui ſeroit un grand avantage, ſi elle avoit une perſonne ſage & éclairée à qui elle pût ouvrir ſon cœur, que ne donnerois-je point pour obtenir de Dieu qu'elle eut en vous cette confiance ?

LETTRE CCLXVI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur le livre de* l'Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie.*

VOtre derniere lettre, je vous l'avoue, m'a d'abord un peu effraié : mais je me ſuis bientôt raſſuré. Je ne ſaurois croire que ſous un ſi bon Pape, & qui a juſqu'ici temoigné tant de zèle pour la pureté de la Morale Chrétienne, il arrive un ſi grand ſcandale dans l'Egliſe de Dieu. Car c'en ſeroit aſſurément un très-grand, qu'un livre ſi pieux & ſi ſolide, fait par un ſi ſaint Evêque, ſe trouvât flétri par une condamnation de Rome à la ſollicitation de quelques Religieux qu'on ſait être ſes ennemis déclarez.

Hoc Ithacus velit, & magno mercentur Atridæ.

On ne pourroit plus réjouir les héretiques, ni leur donner lieu d'inſulter aux Catholiques avec plus d'inſolence. J'ai été aſſez longtems en ce païs ici pour connoître la miſſion de Hollande, ſur tout pour ce qui regarde le Clergé ſeculier. Rien ne me paroît plus édifiant, & je ne crois pas qu'en un païs de pareille étendue il y ait auſſi grand nombre de bons Paſteurs dans tout le reſte de la chrétienté. Cependant je ſai qu'une grande partie de ce bien eſt dûe aux ſoins & à la vigilance de leur Evêque, tant par l'exactitude qu'il a eue à n'admettre au ſacerdoce & aux fonctions paſtorales, que des ſujets capables & bien apellez, que pour avoir travaillé avec un zèle infatigable à empêcher qu'il

* 14. Août 1684.

ne se glissât parmi eux aucun desordre, de ceux mêmes qui se tolerent plus facilement en de certains païs, parce qu'ils y sont plus communs. L'exemple de sa vie toute sainte & toute apliquée à son ministére, la sageſſe de sa conduite, qui lui a attiré tant d'estime parmi les Protestans mêmes, & ses prédications ferventes qu'il fait souvent en divers lieux, ont répandu par tout avec tant d'efficace ce que S. Paul apelle la bonne odeur de J. C. que rien ne me paroît plus horrible que l'entrepriſe de ceux qui voudroient changer cette odeur de vie en une odeur de mort, en décriant la doctrine de cet excellent Prelat par leurs fausses accusations. Mais Dieu dissipera ces mauvais conseils, & une seule parole du premier Vicaire de J. C. appaisera cette tempête en imposant silence à ces esprits turbulens.

Ce n'est pas en des rencontres semblables qu'un Pape aussi bien intentionné que celui-ci doit laisser agir les Congregations. Comme il en est le maître, il repondroit de leurs fautes, s'il ne les prévenoit pas le pouvant & le devant. Il y va de l'honneur du S. Siege, à qui ces jugemens précipitez & obtenus par surprise font beaucoup de tort; & jamais rien ne lui en pourroit faire davantage que la condamnation d'un livre qui a une approbation si génerale, & qui est si fort estimé de tous les habiles gens, qui n'ont pas l'esprit si flexible, pour se rendre facilement contre leur propre lumiere, à croire mauvais ce qu'ils ont jugé très bon. On se trompe, si on s'imagine que ces changemens de pensées se fassent aussi aisément que la crainte ou la complaisance fait changer de langage à ceux qui n'ont point d'amour pour la verité. Mais je me tiens assuré qu'on ne sera pas en

peine

peine de cela dans cette rencontre, & je m'attends qu'avant qu'il ſoit 15. jours, vous nous manderez que le zèle du S. Pere, pour une auſſi grande verité, qui eſt la neceſſité de l'amour de Dieu, aura fait triompher *l'amour penitent*, de la cabale de ſes adverſaires.

J'ai bien de la joie de ce qu'on eſt enfin aſſuré que le P. Cerle n'eſt point mort; mais je ne puis penſer ſans douleur à l'état de ce pauvre Diocéſe, ſans que perſonne penſe à mettre fin à ſes maux.

LETTRE CCLXVII.*

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Sur le livre de M. Vigor, & quelques points concernants l'autorité du Pape.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai été bien ſurpris, de voir par la derniere lettre de V. A. S. qu'elle n'avoit point reçu celle que je lui avois écrite il y a plus d'un mois. Je ne ſai comment cela eſt arrivé, mais en aiant gardé le brouillon, je lui envoie un *duplicata*.

Pour ce qui eſt de cette derniere lettre de V. A. que j'ai reçue depuis quelques jours avec ſon ſentiment ſur le livre de M. Vigor, je n'en ſaurois que dire; car je n'ai point les livres de cet auteur, & ne les ai jamais lus. Je ſai ſeulement qu'il n'étoit point Docteur de Sorbonne, mais laïque, marié & Conſeiller du grand Conſeil, qui eſt une Cour Souveraine, dont les charges ne ſont guere moins eſtimées que

* 11. Septembre 1684.

celles du Parlement de Paris. De ſorte qu'il y a moins lieu de s'étonner s'il ſoutient les maximes des Cours ſouveraines de France, qui donnent beaucoup aux Rois dans les matieres eccleſiaſtiques, en les regardant comme protecteurs des canons : ſur quoi les Evêques ne ſont pas toujours d'accord avec ces Magiſtrats ſeculiers. V. A. peut avoir vû ſur cela ce que M. de Marca écrit dans ſon livre *de Concordia Sacerdotii & Imperii*, qui a été fort durement cenſuré à Rome, quoiqu'il ſoit très-éloigné de n'accorder au Pape qu'une ſimple préſéance ſans juriſdiction. Et ainſi V. A. a grande raiſon de condamner M. Vigor, s'il eſt dans ce ſentiment. Mais cela me ſurprend; car je croiois qu'il fût entierement dans le ſentiment de Gerſon & de M. Richer, qui reconnoiſſent dans le Pape une veritable juriſdiction *in ſingulos Epiſcopos, ſed non in univerſos*, parce qu'ils veulent qu'il ſoit ſoumis aux Conciles generaux, comme il a été defini dans les Conciles de Conſtance & de Baſle, auxquels la France eſt toujours demeurée fort attachée, ſi ce n'eſt qu'elle n'aprouva pas la depoſition d'Eugene IV. & l'election de Felix, parce qu'elle ne crut pas que le Concile de Baſle, lorſqu'il dépoſa Eugene, fût aſſez rempli d'Evêques pour repreſenter l'Egliſe univerſelle dans une action ſi importante; au lieu que ce fût dans les premieres ſeſſions qu'il confirma les Decrets de Conſtance, qui ſoumettent le Pape aux Conciles generaux, pendant lequel tems on ne peut douter raiſonnablement qu'il ne fût œcumenique, le Pape Eugene IV. aiant envoié une Bulle à ce Concile qui y fût lu dans la ſeſſion 16. par laquelle il reconnoît qu'il étoit general; & qu'il l'avoit toujours été.

Pour

Pour ce qui eſt des huit points auxquels V. A. reduit l'autorité du Pape, & qu'Elle prétend que tout vrai Catholique doit reconnoître, les Sorboniſtes du ſentiment de Gerſon lui accorderont ſans peine les deux premiers. Car c'eſt en quoi ils mettent la primauté du Pape, qu'ils reconnoiſſent être de droit divin. Mais je ne ſai ſi V. A. jugeroit qu'on ne devroit pas recevoir dans l'Egliſe Catholique un Proteſtant qui voulant y être admis ne conviendroit pas des ſix derniers, & qui diroit, comme auroient pû faire M. Richer, M. Vigor & d'autres de ſemblables opinions.

Sur le III. premierement, Que ce ſont les Empereurs, qui ont convoqué les huit premiers Conciles généraux, & les Rois de France les Nationaux de leur Roiaume.

2. Que ce qui a été fait & reglé par un Concile général légitimement aſſemblé n'a pas beſoin d'être confirmé par le Pape, & que le contraire ne peut faire partie de la doctrine Catholique, puiſqu'il eſt marqué à la fin du Concile de Trente, ſelon les anciennes éditions, qu'il y eut trois Evêques qui étoient d'avis qu'on n'en demandât point la confirmation au Pape.

3. Que c'étoient les Empereurs qui confirmoient autrefois les Conciles, mais que c'étoit ſeulement pour donner force de loi à ce qui y avoit été arrêté, afin que les Magiſtrats s'y conformaſſent dans leurs jugemens.

Sur le IV. premierement, Que pendant plus de neuf ou dix ſiecles les Religieux étoient ſoumis à leurs Evêques, & non immediatement au Pape; que S. Bernard a parlé fortement contre ces exemptions, & que de ſon tems il n'y en avoit point dans l'Ordre de Ciſteaux;

teaux; qu'il en a été de même dans l'Ordre de S. François pendant la vie de ce saint, & que quoique l'Ordre de la Visitation établi par S. Francois de Sales soit fort repandu, chaque maison est soumise à son Evêque sans aucune dependance particuliere de Rome.

2. Que pour les missions vers les heretiques & les infidelles, il est très bon que les Papes en aient soin, mais que l'on ne voit pas que cela soit de necessité. L'Histoire ecclesiastique est pleine d'exemples de saints Evêques qui ont travaillé de leur chef à la conversion des Infidelles, & envoié des Ouvriers Evangeliques pour leur prêcher la foi.

3. Que S. Augustin aiant trouvé à propos d'établir un nouvel Evêché dans une petite Ville de son Dioceſe, dont il avoit fait retourner les habitans à l'unité de l'Egliſe, n'en conſulta point le Pape, mais ſeulement le Primat de ſa Province. Mais que le Pape jouiſſant maintenant du droit d'ériger ſeul de nouveaux Evêchés & y aiant bien des raiſons qui font juger qu'il eſt à propos que cela ſoit ainſi, on auroit tort de le lui conteſter.

Sur le V. Que les ſacres des Rois & des Empereurs ne ſont que du 8. ou 9. ſiecle : que jamais les Papes n'ont diſputé à l'Archevêque de Reims le droit de conſacrer les Rois de France, ni prétendu qu'ils ne le fiſſent que par une autorité déleguée du S. Siége, & que même Henri IV. s'étant converti, & Reims tenant encore pour la ligue, ſe fit ſacrer à Chartres par l'Evêque du lieu, ſans qu'on lui en ait fait un procès à Rome.

Sur le VI. Qu'on ne doute pas que non ſeulement le Pape, mais les Evêques particuliers, ſur tout en ſynode, ne puiſſent en attendant

la

la tenue du Concile général, prononcer ſur les conteſtations qui regardent la foi & les mœurs. Mais que pour cette voie qu'on s'aviſe ſouvent de prendre aujourd'hui, d'impoſer ſilence à l'un & à l'autre parti ſans rien determiner, comme on a voulu faire à Rome ſur la matiere *de Auxiliis*, en defendant aux Théologiens d'en rien publier ſans la permiſſion du S. Siege, elle paroît plus politique qu'Eccleſiaſtique, & n'a pas bien réuſſi au Pape Honorius, non plus qu'aux Empereurs Heraclius & Conſtant: qu'il arrive de là, que ſi le parti qui ſoutient l'erreur eſt le plus puiſſant en cabale, il accable l'autre par des voies de fait, ſans qu'il s'en puiſſe défendre: que l'on avoue neanmoins qu'en des matieres peu importantes, ſur leſquelles on s'échauferoit beaucoup, on peut impoſer ſilence aux uns & aux autres pour conſerver la paix, mais que ce n'eſt point un privilege particulier au Pape, les Evêques le pouvant faire auſſi, ſur tout dans les Conciles Provinciaux, ou Nationaux; & que rien n'eſt plus faux que ce que voudroit faire croire l'Inquiſition de Rome, qu'il n'y a que le Pape qui puiſſe juger des matieres de foi; ce qui eſt la propoſition de l'Archevêque de Gan qui fut cenſurée l'année paſſée par la Sorbonne.

Sur le VII. Qui eſt des diſpenſes & le VIII. des Indulgences plenieres, que ce ſont des droits dont le Pape jouit maintenant, & qu'on auroit tort de les lui diſputer. Mais qu'il ſeroit difficile de prouver que l'un & l'autre lui apartiennent de droit divin privativement aux autres Evêques.

Je n'ai rien à dire touchant les droits que V. A. ne croit pas qu'on doive attribuer au

S. S.

S. S. sinon qu'il seroit à souhaiter qu'on ne s'échaufât pas tant à Rome pour les soutenir, parce que cela peut assurement nuire beaucoup à la conversion des héretiques. Mais si M. Vigor a été sur cela plus loin que V. A. il n'est pas à craindre qu'il soit suivi ni des Evêques ni des Théologiens de France.

Le nouveau livre de controverse de M. Nicole est presentement public. C'est à quoi V. A. a desiré qu'il travaillât il y a long-tems. Car il y soutient les *Prejugés legitimes* contre la *Défense de la Reformation* de M. Claude. J'aprehende qu'il ne sache pas comment on le peut faire tenir à V. A. si j'en avois, je lui en envoierois d'ici, mais je n'en ai pas encore.

En sortant d'ici pour faire le voiage dont je parle dans l'autre lettre, j'y laissai pour quelques jours celui qui écrit ordinairement pour moi, qui s'étoit chargé d'envoier à quelques uns de nos amis un nouveau livre que j'ai fait pour soutenir celui *des Idées*. Je me persuade qu'il n'aura pas manqué d'en faire tenir un à V. A. Que si cela s'étoit oublié, je ne manquerai pas d'en envoier aussi-tôt que je le saurai. La matiere en est un peu farouche, étant fort abstraite & metaphysique. Ainsi je ne prie pas V. A. de le lire, mais seulement de le reçevoir comme une marque du respect que j'ai pour Elle, & de la reconnoissance que je lui dois pour toutes les bontés qu'Elle me temoigne. Je demeurerai en ce païs un peu plus long-tems que je ne pensois. Cela peut aller à un mois ou cinq semaines. Et ainsi je pourrai encore avoir l'honneur d'y recevoir des lettres de V. A. à qui je suis avec une plenitude de cœur que je ne puis assez faire entendre, le très-humble & très-obeissant serviteur A. Ar

LET-

LETTRE CCLXVIII. *

A M. DU VAUCEL. *Sur la ſervitude que l'Internonce de Bruſſelles vouloit impoſer aux Docteurs de Louvain.*

ON ne ſauroit aimer l'Egliſe qu'on n'ait tous les jours des ſujets de douleur. C'en eſt un nouveau, que la maniere imperieuſe, ou plutôt tyrannique, dont l'Internonce, qui n'eſt qu'un Clerc tonſuré, traitte l'Univerſité de Louvain, que je crois être ſans difficulté de toutes les Univerſitez Catholiques la plus pure dans la doctrine, la plus reglée dans la diſcipline, & la plus exemplaire dans la piété.

Un Eccleſiaſtique Docteur en droit nommé M. van Eſpen, qui a fait depuis peu un très bon livre, dont notre ami vous écrit, a une leçon de ſix ſemaines, comme on les appelle à Louvain, où il traitte toujours quelque point important de la diſcipline eccleſiaſtique. Il a traité dans la derniere, qu'il ne fait que d'achever, *des diſpenſes*. L'Internonce en a été averti par ſes Emiſſaires, & ſans ſavoir ce qu'il en a dicté, dans la crainte qu'il a eue qu'on n'y eût parlé de quelques abus aſſez ordinaires à Rome, il a écrit à un autre Docteur en droit, pour ſe plaindre que M. van Eſpen venoit d'enſeigner des choſes contre l'autorité du S. Siége. Et ce Docteur aiant tâché de juſtifier ſon confrere, il a écrit au Collége étroit de cette Faculté, en leur enjoignant d'obliger M. van Eſpen de lui envoier ſes écrits, ce qu'ils n'ont point voulu faire, parce qu'ils en ont bien vû la

* 15. Septembre 1684.

la conſequence & en quelle ſervitude ils ſe ſeroient mis par là. Mais on ne ſait s'il ne pouſſera pas cela plus loin. Car il eſt extremement violent dans tout ce qu'il entreprend, juſte ou injuſte. Et ce lui ſera au moins un ſujet de faire des plaintes contre cette Univerſité, & de la rendre par là odieuſe à Rome, qui eſt le but que l'on voit bien qu'il a préſentement, pour ſe vanger de ce qu'il n'a pû engager la Faculté de Théologie à écrire contre les quatre Articles. Car elle n'a pas empêché ceux de ſon corps qui en ont voulu écrire.

Il s'eſt déclaré bien ouvertement ſur cela au regard de l'élection à un Docteur pour la Faculté étroite en la place de feu M. Vincent. Car ſans qu'il paroiſſe qu'il ait reçu aucun ordre de Rome pour agir dans cette affaire, & ſans attendre la réponſe à la lettre que l'Univerſité en corps a écrite au Pape ſur ce ſujet, il eſt allé à Louvain dire que l'élection qui ſe devoit faire à la ſaint Jerôme, ne ſe feroit point, & a fait entendre que ce n'étoit pas qu'on eût rien à dire contre la perſonne de M. Huigens en particulier, mais c'eſt qu'on étoit à Rome fort mal content de l'Univerſité de Louvain pour les raiſons que l'on ſavoit, & qu'il ne tenoit qu'à cela qu'on ne leur laiſſât la liberté de leur election. Il a eu ſur cela une conference avec M. Viane, qui lui a repreſenté avec beaucoup de jugement & de modeſtie, que la Faculté ne pouvoit faire ce que l'on demandoit d'elle, ſans donner un tel avantage aux Miniſtres heretiques contre l'Egliſe, que les Eleves de la Faculté de Louvain, qui ſont tous les jours aux priſes avec eux dans les Provinces unies, ne s'en pourroient défendre raiſonnablement. Car il y a long-tems qu'il ne s'eſt fait de livre

plus

plus avantageux à l'Egliſe, & qui, par l'aveu même des Huguenots, ſoit capable de leur rendre leur Religion ſuſpecte, que celui de M. l'Evêque de Meaux de l'Expoſition de la foi. Et c'eſt ce qui l'a fait traduire en tant de langues en Latin, en Italien, en Anglois, en Irlandois, en Flamand. Ce que les Miniſtres ont trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fît impreſſion dans l'eſprit de ceux de leur parti.... J'ai été interrompu. Je n'ai pû achever ma lettre: ce ſera pour l'ordinaire prochain.

LETTRE CCLXIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur le livre de* l'Expoſition de la Foi Catholique, *à l'occaſion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruſſelles & de l'Univerſité de Louvain.*

JE ne pus la derniere fois achever ma lettre, parce qu'on me vint interrompre. J'en étois ſur le livre de M. de Meaux, & je vous repreſentois que ce que les Miniſtres avoient trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fît impreſſion ſur l'eſprit de ceux de leur parti, avoit été de prétendre que M. de Meaux n'avoit fait qu'*adoucir & extenuer les dogmes de ſa Religion; qu'il abandonnoit les ſentimens de ſon Egliſe;* & qu'après tout *il faloit que l'Oracle de Rome parlât ſur les matieres de la foi.* M. de Meaux les a confondus en leur faiſant voir les aprobations de Rome. On les peut voir dans ſon Avertiſſement qui eſt à la tête des dernieres éditions de ſon Expoſition. On doit ſur tout remarquer ce qu'il raporte d'une lettre

* 19. Septembre 1684.

lettre de M. le Cardinal Sigisinond Chigi, qui portoit expressement, *que M. de Condom avoit très-bien parlé sur l'autorité du Pape; & qu'il avoit trouvé dans le même sentiment le Maître du Sacré* Palais, *le Secretaire & les Consulteurs de la Congregation* DEL INDICE, *& tous les Cardinaux qui la composent, & qu'ils donnoient tous de grandes louanges au livre de l'Exposition.* Cela fait voir qu'on a eu une particuliere attention à Rome sur ce qui est dit dans le livre de M. de Meaux de l'autorité du Pape, & qu'après l'avoir bien consideré, on y a aprouvé qu'il en eût parlé en ces termes.

Le fils de Dieu aiant voulu que son Eglise fût une, & solidement bâtie sur l'unité, a établi & institué la Primauté de S. Pierre pour l'entretenir & la cimenter. C'est pourquoi nous reconnoissons cette même Primauté dans les successeurs du Prince des Apôtres, auxquels on doit pour cette raison la soumission & l'obéissance, que les SS. Conciles, & les SS. PP. ont toujours enseignée à tous les fideles. Quant aux choses, dont on sait qu'on dispute dans les Ecoles, quoi que les Ministres ne cessent de les alleguer pour rendre cette puissance odieuse, il n'est pas necessaire d'en parler ici, puisqu'elles ne sont pas de la foi Catholique. Il suffit de reconnoître un chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau dans ces voies, ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des freres, & l'unanimité ecclesiastique.

C'est ensuite de la Reflexion qu'on a faite sur cet article & de l'aprobation qui y a été donnée à Rome, que le Pape a donné son Bref du 4. Janv. 1679. où il est dit du livre de M. de Meaux: *Nous le jugeons digne non seulement d'être loué & aprouvé de nous, mais encore d'être lu & estimé de tout le monde.* Cependant com-

comme les Miniſtres depuis même toutes ces aprobations ont toujours continué à dire que cette Expoſition de M. Meaux *n'eſt qu'un portrait fardé de la doctrine de l'Egliſe Romaine*, & qu'il n'eſt point vrai qu'elle n'oblige les Catholiques à croire ſur les articles qui y ſont traittez, que ce qui en eſt dit dans ce livre; que ce n'eſt qu'une fourberie pour attraper les Proteſtans qu'on obligera à croire bien d'autres choſes, ſitôt qu'on les aura portés par cette ſurpriſe à ſe rendre Catholiques, peut-on les confirmer davantage dans ces ſoupçons injurieux à la ſincerité de l'Egliſe, que de vouloir contraindre une Faculté célébre à ſoutenir comme faiſant partie de la doctrine Catholique ces articles mêmes touchant l'autorité du Pape, qu'on a trouvé bon à Rome que M. de Meaux declarât ne faire point partie de la foi Catholique; mais n'être que des choſes, dont on diſpute dans les Ecoles, & que les Miniſtres par conſequent ont tort d'alleguer pour rendre la puiſſance du Pape odieuſe. Je ne pretends pas que M. Viane ait dit tout cela à M. l'Internonce, mais ſeulement qu'il y en a dit la ſubſtance, à quoi l'Internonce ne ſut que répondre. Mais il ne laiſſe pas d'aller ſon train, parce que l'interêt de l'Egliſe ne le touche point, & qu'il ne ſe met gueres en peine de mettre un obſtacle à la converſion des héretiques, pourvû qu'il faſſe le bon valet, & que ſon faux zèle le puiſſe rendre recommandable auprès de ceux de la Cour Romaine qui ſont dans le même eſprit que lui, & qui diroient volontiers ce que je ſai avoir été dit par un Theatin de Paris à un Eccleſiaſtique de mes amis: *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ.*

Mais on eſt bien aſſuré que ce ne peuvent pas

pas être là les ſentimens d'un Pape qui a tant de religion & de conſcience. Il ſait avec quelle force J. C. a parlé du péché que l'on commet, quand on ſcandaliſe le moindre de ceux qui croient en lui. Les héretiques font profeſſion de croire en J. C. mais il n'y a point de ſalut pour eux, s'ils ne rentrent dans l'Egliſe. Quel péché ſeroit-ce donc de mettre une pierre d'achoppement, qui rende plus difficile ce retour, d'où depend le ſalut de tant de milliers d'ames en donnant occaſion aux Miniſtres d'accuſer l'Egliſe Romaine; ou d'exercer envers ſes enfans une tyrannie ſpirituelle en les voulant contraindre de ſoutenir comme de foi, ce qu'elle n'oſeroit ſoutenir expreſſément faire partie de ſa foi, ou d'être double dans ſes paroles, en diſant tantôt qu'une choſe n'eſt pas de foi pour attirer les héretiques, & tantôt qu'elle eſt de foi pour tourmenter les Catholiques?

LETTRE CCLXX.*

AU PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Il le remercie de ſes offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à lui parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Malebranche.*

JE dois commencer, Monſeigneur, par rendre de très-humbles actions de graces à V. A. S. des offres ſi obligeantes qu'elle me fait de nouveau. Ce me ſeroit beaucoup d'honneur de les pouvoir accepter: mais il n'y a point d'apparence que dans l'âge où je ſuis, j'entreprenne un ſi grand voiage, & que je m'éloigne

* 5. Octobre 1684.

loigne ſi fort d'un lieu où j'eſpere toujours de pouvoir aller un jour mourir. Il ſe trouve même que rien ne m'oblige preſentement de changer de demeure : & ainſi j'y pourrai encore paſſer au moins cet hiver.

Je ſupplie V. A. de me diſpenſer de lui plus rien dire ſur les lettres du P. Jobert. Il eſt ſi déraiſonnable & ſi affermi dans l'habitude de calomnier ceux qu'il n'aime pas, qu'il n'y a qu'une grace victorieuſe, laquelle il ne reconnoît point, qui lui puiſſe inſpirer des ſentimens plus chrétiens.

Ce ſera ſans doute, parce qu'il a prétendu *que M. Nicole avoit renoncé autentiquement au parti*, qu'il donne avis à V. A. de ſon nouveau livre. Mais ſi cela étoit, il faudroit donc auſſi que je ne fuſſe pas de ce pretendu parti. Car il eſt bien certain qu'il ne m'a pas renoncé, & que nous ſommes toujours auſſi bons amis que jamais. Cependant V. A. peut être aſſurée, que ſi M. Nicole ne lui a pas encore envoié ſon livre, c'eſt qu'il n'aura pu decouvrir par quelle addreſſe on lui écrit. Et comme je ne doute point que M. Beeck ne le lui ait envoié ſur l'avis que lui en a donné le P. Jobert, je penſe qu'il ſera mieux que je l'envoie à V. A. de la 2. édition qui ſe fait ici, & qui pourra être achevée dans quinze jours ou trois ſemaines, parce qu'elle ſera plus correcte que la premiere, quoi qu'elle ſoit de plus petit caractére, & qu'ainſi il vaudra mieux qu'elle en ait de toutes les deux éditions. Cependant ſans attendre cela, je ferai envoier à ſon correſpondant à Cologne, par la voie d'un marchand, mon dernier livre contre le P. Malebranche. Mais ce ſera ſeulement pour la Bibliotheque de V. A. Car la matiere

en

en eſt ſi abſtraite, que je ſerois fâché qu'elle ſe fatiguât à le lire. Neanmoins on me mande de divers lieux qu'il n'eſt pas mal reçu, & que d'habiles gens trouvent, que j'ai aſſez bien prouvé qu'il n'y a rien de ſi mal fondé, & de plus contraire au bon ſens, que les ſpeculations metaphiſiques de ce Pere, qui a d'ailleurs beaucoup d'eſprit.

On attend avec grande impatience des nouvelles de Bude, & on ne ſauroit aimer la chrétienneté qu'on ne ſoit en inquietude de ce qui arrivera de la bataille que l'on croit qui ſe donnera contre les Turcs qui y amenent du ſecours. J'ai apris que la lettre que je craignois qui ne fût perdue n'avoit point été envoiée. Je ſuis.

LETTRE CCLXXI. *

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur les fauſſes alarmes que prenoient ſes amis à ſon ſujet, & l'obligation où elle étoit de ſe menager, ſur tout par raport à ſon Fils.*

JE vous aurois écrit plus gaiement ſi je l'avois fait hier, comme j'en avois le deſſein. Mais nous venons de recevoir des lettres qui m'ont rendu plus triſte par l'image de l'effroi où ſont nos amis ſur mon ſujet. Ce n'eſt pas que je craigne ce qu'ils apprehendent; car je n'en vois pas de ſujet. Mais c'eſt cela même qui me donne de la peine de ce que ne pouvant entrer ſur cela dans le ſentiment de nos amis, il ſemble que je les condamne; ce qui néanmoins eſt fort

* 9. Octobre 1684.

fort éloigné de ma penſée. Car ſachant très-bien que la peur qu'ils ont pour moi, n'eſt qu'un effet de leur amitié, je ne ſuis pas aſſez deraiſonnable pour ne leur en ſavoir pas bon gré. Mais je crois qu'ils s'arrêtent trop à la mauvaiſe volonté qu'on a contre moi, & qu'ils ne conſiderent pas aſſez les difficultez qu'il y auroit de l'executer au lieu où je ſuis. Avec cela je ne m'oppoſe point à aucune des precautions raiſonnables qu'on croit devoir prendre: mais je ne crois pas qu'il faille pouſſer cela juſqu'à des excès qui me paroiſſent hors de raiſon. Et c'eſt quelquefois ce qui me donne du chagrin, quoique j'aie tort en cela: car il faut laiſſer chacun dans ſon ſentiment. C'eſt pourquoi je ne ſuis pas étonné de ce qu'on trouve tant de difficulté à ce que vous ſouhaiteriez, & j'avoue qu'il y en peut avoir beaucoup. Cependant vous pouvez juger quelle conſolation ce me ſeroit, ſi cela ſe pouvoit faire; & ainſi ne doutez point que je ne vous ſois infiniment obligé du deſir que vous en auriez auſſi bien que moi. Pour moi je ne croirois pas que cela fût ſi hors d'apparence que l'on s'imagine, ſi vous étiez bien aſſurée de vos gens. Car pour M. votre fils je n'en ſerois point en peine, aiant éprouvé que les enfans gardent fort bien le ſecret. Mais perſonne ne vous le conſeillant, il n'y a pas lieu d'y penſer.

Au reſte je ne ſaurois trop reconnoître la peine que vous prenez pour des affaires auſſi perilleuſes que les nôtres. Mais je crains que vous n'en faſſiez trop, & que vous ne vous ménagiez pas aſſez, étant ſi foible que vous étes: ce qui me cauſe ſouvent de grandes inquietudes. Au nom de Dieu prenez y garde. Vous n'étes pas à vous même, votre vie &

votre ſanté ſont néceſſaires ou au moins utiles à bien du monde, & ſur tout à votre fils, à qui vous devez l'education après lui avoir donné la vie. Et ainſi contentez-vous du ſoin general, & faites autant que vous pourrez, exécuter par d'autres, pour ne pas demeurer accablée ſous le faix, faute d'avoir meſuré votre zèle à vos forces.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez du troiſieme fils de M. Bignon. Rien ne donne plus de joie que ces ſortes de nouvelles. Mais helas elles ſont bien rares ! On me manda hier qu'on craignoit que Madame de Beliſy ne tombât en apoplexie ou en lethargie. J'aprehende bien ce qu'on nous en écrira la premiere fois. Si vous la voiez, je vous prie de lui temoigner que nous avons été bien touchez de cette fâcheuſe nouvelle, & que nous ne manquons pas de bien prier Dieu qu'il la conſerve pour ſa famille & pour les pauvres. Vous ne me dites rien de M. votre fils; ce qui me fait croire qu'il ſe porte mieux. Je ne crois pas que vous deviez vous inquieter de ce qu'il n'eſt pas encore beaucoup avancé. Cela viendra avec le tems : il eſt encore jeune; mais je ne penſerois qu'à lui faire bien apprendre les humanitez, & j'emploierois à cela les deux ans qu'on leur fait perdre d'ordinaire à apprendre la Philoſophie de College. Cela lui donnera 4. ans à étudier les lettres humaines qui ſont bien plus importantes. Je vous prie de me bien recommander aux prieres du bon Curé. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCLXXII*.

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de deux personnes de merite, & la Profession d'une Religieuse.*

NOus avons reçu en même tems deux nouvelles bien affligeantes, & dont nous ne doutons point que vous n'aiez été touchée. Dans l'une c'eſt une grande perte que vous faites en votre particulier; & dans l'autre, ce qui ne vous ſera pas moins ſenſible, c'en eſt une preſque irreparable pour les perſonnes que vous aimez le plus. Mais vous avez trop de foi pour ne ſavoir pas qu'il n'y a rien à faire en de ſemblables rencontres, ſinon de louer & d'adorer Dieu. Il a compté tous nos jours. Il ſait le tems qu'il a deſtiné à ſes ſerviteurs pour reſter ſur la terre. Il les en retire quand il lui plait. Et c'eſt ſans raiſon que nous nous plaignons qu'ils nous ont été enlevez, lorſqu'ils pouvoient faire encore beaucoup de bien. Ce ſont des vues humaines que nous ne nous ſaurions empêcher d'avoir, mais qui dans le fond n'ont rien de ſolide, puiſque nous ne pouvons faire de bien qu'autant que *Dieu nous l'a preparé*, comme dit l'Apôtre, *pour nous y faire marcher.* Or il eſt ſûr qu'il ne nous a point preparé de bien à faire en ce monde au delà du terme de notre vie. Souvenons-nous donc plutôt du bien qu'ont fait nos amis, qui vont devant nous pour en rendre graces à Dieu, & tachons par nos prieres d'obtenir de ſa miſericorde, qu'étant purifiez des taches que l'infirmité humaine

* 10. Octobre 1684.

maine leur a pu faire contracter, *ejus in quem crediderunt & ſperaverunt, æternum capiant ipſo miſerante conſortium.* C'eſt ce que j'ai demandé aujourd'hui pour l'un & pour l'autre dans le S. Sacrifice de la meſſe.

J'ai reçu une fort bonne lettre de la pauvre ſœur Marie Madeléne. Elle n'a fait profeſſion que le 16. du mois paſſé, parce que le ſuperieur de la maiſon l'avoit fait differer, deſirant de la recevoir lui-même. Mais ne l'aiant pû, ç'a été un Docteur de nos amis, qui lui a donné le voile & qui l'a prêchée. Qu'elle eſt heureuſe d'être arrivée à un ſi bon port, & de reconnoître ſon bonheur autant qu'elle fait.

LETTRE CCLXXIII.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Il lui fait part d'une penſée qui lui étoit venue au ſujet des precautions qu'on le ſollicitoit de prendre.*

AIant une voie bien ſure, mais un peu lente d'écrire à Paris, je ne m'en ſerts pour vous dire la penſée que j'ai touchant le deſſein rompu; mais à condition, ſoit que vous l'aprouviez, ou que vous ne l'aprouviez pas, que cela demeurera ſecret, & ce ſera toujours en ſuppoſant qu'il ne ſe fera point de changement juſqu'après Paques. Je ne vois point qu'on ait eu raiſon de s'oppoſer à la reſolution qu'on avoit priſe. On n'a fondé cette oppoſition que ſur ce que l'on eſt très-mal diſpoſé contre notre ami. † Il n'en doute point. Mais cela

* 13. Octobre 1684.
† Lui même.

cela ne fait pas trouver les gens, quand ils ſont dans une maiſon, où on eſt aſſuré de la fidelité de tous les domeſtiques. On eſt frappé de l'idée de la priſon, & on a raiſon de l'être. Mais le danger ne doit pas ſe juger par là ſeul, mais par la probabilité plus ou moins grande de tomber dans ce danger. C'eſt une étrange choſe d'être noié, & on l'eſt quelquefois en allant d'ici par mer en Hollande. Mais parce qu'il eſt rare que cela arrive, il n'y a pas d'imprudence à faire ce voiage en cette maniere, quoiqu'on le pût faire d'une autre ſorte. On peut auſſi être tué par des voleurs en allant par terre; on ne regarde pas néanmoins pour imprudens tous ceux qui voiagent ſans de grandes néceſſitez. Or il eſt pour le moins auſſi rare qu'on ſurprenne un homme, qui garde les précautions que notre ami vouloit garder. Mais pourquoi, dit-on, ſe haſarder ſans beſoin? Je ne demeure pas d'accord que ce ſoit proprement ſe hazarder. Mais je ne conviens pas non plus qu'il n'y ait beaucoup de raiſons à faire ce qu'on vouloit faire. On eſt bien par tout quand on ne travaille que pour ſoi. Mais puiſque l'on veut que notre ami défende la vérité, il trouveroit de très grands avantages à être au lieu où il deſiroit d'aller trouver des amis qu'on eſt bien aiſe de conſulter, & des livres qu'on a peine à trouver où il eſt. Il pourroit auſſi donner des avis à d'autres. On convient mieux des choſes quand on ſe voit. On ne s'entend point par les lettres. On peut auſſi conſiderer que ſi on devenoit malade &c. Il me ſemble que tout cela eſt aſſez conſiderable, & contrebalance bien le danger, ſi on le regarde par le peu d'apparence qu'il y a que ce que l'on craint, arrive. Je conclus de tout cela, que ce que l'on

vouloit faire pourroit bien n'être que differé, ſi vous vouliez entrer dans ma penſée, qui ſeroit de diſpoſer toutes choſes pour d'ici à ſix mois ſans en rien dire à perſonne, & l'exécuter de même, ſans que les amis qui s'effraient ſans raiſon, en ſachent rien que quelque tems après que la choſe ſera faite. Ce n'eſt néanmoins qu'une propoſition que je vous fais, dont je veux bien prendre tout le riſque ſur moi, mais à laquelle je ne voudrois pas que vous vous engageaſſiez, ſi vous y aviez trop de repugnance. Il faudroit pour cela que l'on fût bien ſûr du nouveau precepteur: mais il eſt difficile que vous en preniez d'autre. On aura du tems à conſulter Dieu, & à le prier de nous faire connoître ſa volonté. C'eſt pour cela même que j'ai été bien aiſe d'avoir une occaſion de vous faire de bonne heure cette ouverture, afin que vous la recommandiez à Dieu de votre côté, & je veux bien auſſi que vous en parliez à votre directrice: mais il me ſemble que cela ne doit point aller plus loin. C'eſt, ma très-chere ſœur, ce que j'ai à vous dire pour cette fois, car je n'ai été averti que bien tard de cette occaſion qui ſe préſente.

LET-

LETTRE CCLXXIV.*

A un Ami,† qui lui avoit fait savoir les plaintes generales que l'on avoit faites de lui en Angleterre touchant M. Southwell.

COmme j'ai toujours pour but de dire la verité, je n'aurai jamais de peine d'avouer que je me suis trompé quand on m'aura fait voir que ce que j'ai pris pour la verité, ne l'est pas. Ainsi je suis très-disposé à faire ce que M. Justel témoigne que l'on desire de moi en Angleterre touchant M. Southwell, que l'on dit que

* 20. Octobre 1684.

† M. Arnauld s'étant trompé dans la 1. partie de l'Apologie pour les Catholiques, au sujet de M. Southwell Secretaire du Conseil de S. M. Britannique, & celui-ci se plaignant de ce qu'on y disoit de lui, M. Justel qui étoit en Angleterre, en écrivit à un Ami de M. Arnauld, qui lui envoia la lettre de M. Justel même. Sur cette lettre qui ne contenoit que des plaintes generales, M. Arnauld écrivit une premiere lettre par laquelle il marquoit qu'il étoit prêt de satisfaire M. Southwell, quand il auroit été informé de ce qu'il auroit dit dans l'Apologie qui ne se trouveroit pas conforme à la verité. Cette premiere lettre aiant été envoiée en Angleterre, M. Southwell écrivit à M. Justel, & lui envoia les éclairciſſemens que M. Arnauld souhaitoit; & M. Arnauld les aiant vus, il écrivit une seconde lettre à M. Southwell lui même, pour lui donner la satisfaction qu'il attendoit de lui: mais il n'en demeura pas là. Pour informer le public sur ce point particulier, il fit faire une addition à l'Apologie composée de ces diverses lettres, qui contient 38. pages.

que j'ai mal-traité dans l'Apologie pour les Catholiques, pourvû que l'on m'explique davantage en quoi je puis m'être trompé. Mais puisque l'on vous marque, que M. le Duc d'Yorck n'a pas aprouvé cet endroit de l'Apologie, & qu'il a eu neanmoins la bonté de m'excuſer en diſant, qu'il falloit que j'euſſe été mal informé, & qu'aſſûrement je ferois juſtice à M. Southwell, je vous ſupplie, Monſieur, d'aſſûrer votre ami, que je ſuis très-obligé à Son Alteſſe Roiale de la bonne opinion qu'elle a de moi, & que je la crois ſi intelligente & ſi juſte, que je me ſoumettrai de bon cœur à tout ce qu'elle m'ordonnera ſûr ce ſujet, aiant tout lieu d'être perſuadé qu'elle ne m'ordonnera rien qui pût bleſſer ma conſcience ou mon honneur. Et je n'entends point par ce mot *d'honneur*, ce qu'entendent d'ordinaire la plûpart des gens du monde, qui mettent leur honneur à ne point reconnoître qu'ils aient manqué, ou à ne point réparer le mal qu'ils auroient fait. Je tiens au contraire, que rien n'eſt plus honorable non-ſeulement à un Chrétien, mais à un veritablement honnête homme, qu'un ſincere aveu de ſes fautes, & une ferme volonté de ſatisfaire à tous ceux qu'il auroit offenſés, quoi que ce fût ſans deſſein. Je me ſens graces à Dieu, dans cette diſpoſition. Mais ce qui me paroît bleſſer la conſcience & l'honneur, eſt de mentir par complaiſance, en ſe reconnoiſſant coupable en des choſes où l'on ſeroit perſuadé qu'on ne l'eſt pas : comme certainement je ne le ſuis pas dans cette rencontre au point que le penſent ces honnêtes gens, qui me blâment *d'avoir impoſé à un honnête homme des choſes à quoi il n'a pas penſé.* Car ma conſcience ne me reproche point d'avoir jamais *impoſé* à perſonne. Je pourrois en demeu-

demeurer-là, & attendre qu'on me marquât plus en particulier quelle a pû être ma faute. Mais ce ſeroit differer ce que je crois ne pouvoir faire trop tôt, qui eſt de rendre à M. Southwell toute la juſtice que je lui puis rendre preſentement.

Il me ſemble pour cela, Monſieur, qu'il faut diſtinguer le jugement qu'on doit faire en géneral de M. Southwell, de ce que j'ai dit en paſſant d'un fait particulier rapporté dans le Procès de M. Coleman. Je n'en ai rien dit en general, & je ne le pouvois faire, n'aiant pas le bien d'en connoître autre choſe que ce que j'en trouvois dans ce Procès. Mais maintenant que l'on m'aſſure que c'eſt un fort honnête homme, qu'il a eu des emplois conſiderables, qu'il a beaucoup de merite, & que M. le Duc d'Yorck en fait eſtime, je le crois ſans peine, & je ſuis prêt de le déclarer dans toutes les occaſions que j'en aurai; & de prier ceux à qui ce que j'ai dit dans l'Apologie auroit pû donner une autre idée, de ne s'y point arrêter, parce qu'elle ſeroit contraire à la verité.

Voilà pour le géneral, dont je crois que M. Southwell doit être content. Pour le particulier, je viens de relire cet endroit de l'Apologie qui eſt depuis la page 221. juſqu'à la page 228. & j'avoue que j'y ai remarqué quelques expreſſions dures, & quelques manieres de parler qu'on peut trouver mépriſantes, que j'aurois certainement évitées, ſi j'avois ſû ce que je ſai maintenant de M. Southwell. Je n'aurois point non plus mis ces deux mots de la p. 226. *ou malignement ou temerairement:* & ſi c'eſt ce qui l'a bleſſé, je le retracte de bon cœur, & ſuis prêt de lui en faire ſatisfaction. Mais pour ce qu'on appelle des

faits faux, qui aient pû donner ſujet de me blâmer d'avoir impoſé à un honnête homme, il m'a été impoſſible de deviner à quoi ce reproche pouvoit être appliqué.

On ne me ſoupçonnera pas ſans doute d'avoir eu deſſein d'offenſer un homme d'honneur que je ne connoiſſois pas : car quelle raiſon en aurois-je pu avoir ? Et on avouera auſſi que je ne ſuis pas blâmable d'avoir entrepris de juſtifier les Catholiques d'Angleterre contre l'horrible calomnie du Docteur Oates, & en particulier M. Coleman, dont l'Auteur de la Politique du Clergé que je refutois, avoit parlé fort outrageuſement, comme s'il avoit été certainement convaincu d'avoir attenté à la vie de ſon Roi. Que s'il n'y a rien eu que de louable dans ce deſſein, je me ſuis trouvé obligé d'apporter les preuves les plus ſenſibles que me fourniſſoit le Procès imprimé de M. Coleman, pour infirmer la depoſition de ce faux témoin. Il m'a paru que c'en étoit une que je ne devois pas omettre, de ce qu'Oates aiant accuſé M. Coleman au Conſeil du Roi, avant qu'on l'eût mis en priſon, il ne parla que de ſes lettres, ſans rien dire de ce qu'il n'avoit pas encore inventé, qu'il avoit donné une Guinée à des aſſaſſins pour les hâter d'entreprendre contre la vie du Roi, & qu'il avoit ajouté 5000. livres Sterlin aux 10000. qu'il prétendoit qu'on avoit promis de donner au Sr. Wakeman, pour empoiſonner Sa Majeſté. C'eſt ce que j'ai traité dans la 4. Preuve du Chap. 16.

J'y ai repreſenté que le Lord Chef de Juſtice aiant demandé à Oates pourquoi il n'avoit pas accuſé M. Coleman au Conſeil du Roi de ces crimes-là : Oates en avoit apporté quelques

ques mechantes raiſons, mais qu'enfin il étoit demeuré d'accord, qu'il n'avoit donné alors au Conſeil qu'une inſtruction génerale....

Mais puiſqu'on ſe plaint, *que j'en ai mal uſé envers M. Southwell, que je lui ai fait injure, j'ai avancé ſur ſon ſujet des choſes contraires à la verité, que M. le Duc d'Yorck en a été ſurpris, & que M. Southwell a des preuves convainquantes, entre autres un Regiſtre public, & une Lettre de feu M. Coleman qui prouve le contraire de ce que j'ai dit de lui;* je dois croire qu'il y a en tout cela quelque choſe que je ne comprens pas. Et ainſi, Monſieur, j'aurois tort de ne pas accepter une propoſition auſſi raiſonnable qu'eſt celle que vous fait M. Juſtel, en s'offrant *de faire envoier les Copies de ces pieces originales*, qui me doivent apprendre *ce que j'ai dit de contraire à la verité* touchant les faits qui regardent M. Southwell. Car je vous puis aſſurer de très-bonne foi que je n'en ſai rien. C'eſt pourquoi vous jugez bien que dans l'ignorance où je ſuis, je ne pourrois en conſcience & ſans bleſſer mon honneur, faire cette déclaration génerale, *Que j'ai été mal informé ſur le ſujet de M. Southwell, & que ce que j'en ai dit dans l'Apologie pour les Catholiques, eſt contraire à la verité.* Car n'y aiant point parlé de M. Southwell ſur l'information de perſonne, mais ſeulement ſur ce que j'ai trouvé dans le Procès de M. Coleman, cette déclaration génerale ne pourroit donner d'autre idée à ceux qui liroient l'Apologie, ſinon que j'aurois reconnu par là, que j'y aurois rapporté infidellement ce qui eſt dans ce Procès, en attribuant à M. Southwell d'y avoir dit ce qu'il n'y auroit pas dit. Or c'eſt aſſurement ce que je ne donne-

rai pas lieu qu'on croie de moi, quand il iroit de ma vie, n'y aiant rien dont je me ſente plus éloigné que d'être infidelle dans ce que je rapporte des Auteurs ou des piéces que je cite. J'ai d'autant plus d'interêt à ne pas donner ſujet qu'on ait ce ſoupçon de moi, que tout le monde ſait, qu'il y a maintenant en Hollande des Miniſtres François qui aiant pris à tâche de me déchirer par de miſerables libelles, ne manqueroient pas de prendre cette occaſion de me faire paſſer pour un homme ſans foi qui auroit été obligé de faire réparation à des gens d'honneur que j'aurois calomniez. On les connoît bien en Angleterre, puiſque la maniere ſeditieuſe dont ils avoient oſé parler des affaires de ce païs-là, a obligé l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britanique d'obtenir de Meſſieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plû de donner pour titre *l'Eſprit de M. Arnauld*, quoi que je ſois peut-être le moins mal-traité d'un grand nombre de perſonnes qu'ils y déchirent ſans aucun rapport à moi que ridicule ou imaginaire; n'aiant preſque rien eu autre choſe à me reprocher que des intentions cachées, fondées ſouvent ſur des fauſſetés manifeſtes, comme lors qu'ils diſent, que ce n'a été par aucune vûe de Religion que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vue d'interêt pour ne pas perdre mes Benefices, moi que tout le monde ſait qui n'en ai aucun.

Je vous ſupplie très-humblement de vouloir aſſurer M. Juſtel de mes très-humbles reſpects, & le remercier du ſoin qu'il paroît qu'il a pris d'empécher que cette affaire n'éclatât avant que l'on ſe fut bien entendu. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE CCLXXV. *

A M. SOUTHWELL, *Secretaire du Conſeil Privé de Sa Majeſté Britanique.*

MONSIEUR,

JE dois rendre de nouveau de très-humbles & très reſpectueuſes actions de graces au Grand Prince † que Dieu vient de vous donner pour très-digne Roi, de ce qu'il m'a fait la juſtice de croire qu'il ne falloit que m'inſtruire de la verité pour me porter à l'avouer & à la faire connoître à tout le monde, ſans en être empéché par ces fauſſes regles d'honneur qui font qu'on a honte de retracter ce qu'on auroit avancé mal à propos. Je vous ſuis auſſi, Monſieur, bien obligé d'avoir eu la même opinion de moi, & d'avoir mieux aimé me rendre juge en ma propre cauſe, que d'expoſer vos plaintes au jugement du public. J'eſpere que vous n'y aurez pas regret. Il n'y a que deux jours que j'ai reçu la copie de la lettre que vous avez écrite ſur mon ſujet à M. Juſtel avec la traduction Françoiſe de quelques pieces, qui regardent le procès de M. Coleman. J'en ai été parfaitement ſatisfait, & entierement convaincu que vous n'avez rien fait, Monſieur, dans ce procès que ce qu'a du faire un homme d'honneur & de probité, ni rien dit que vous n'aiez été obligé de dire, & qui ne ſoit veritable. C'eſt une declaration que je

* 26. Fevrier 1685.

† M. le Duc d'Yorck qui avoit ſuccedé au Roi ſon frere.

je fais avec bien de la joie, & que je suis prêt de faire en toutes les manieres possibles, pour effacer les mauvaises impressions que ce qui est dit sur ce sujet dans l'Apologie pour les Catholiques auroit pû faire prendre contre vous à ceux qui ne connoissent pas votre merite, comme je le connois presentement. Mais aiant eu la bonté de choisir les voies les plus douces pour terminer ce different, & de parler de moi d'une maniere si honnête, quelque blessé que vous fussiez de ce que j'avois dit de vous, je ne doute point que vous n'aiez aussi l'équité de reconnoître que j'ai été trompé de très-bonne foi, & que ce qui m'a porté à dire des choses qui ne se sont pas trouvées vraies, étoit très-capable de me jetter dans l'erreur. Cependant l'erreur est toujours un mal de quelque maniere que l'on s'y trouve engagé, & on a toujours obligation à ceux qui nous en retirent. Et ainsi, Monsieur, je vous en ai beaucoup de m'avoir ouvert les yeux, tant par les instructions que vous m'avez envoiées, que par l'estime que cet éclaircissement m'a fait avoir de votre personne, ce qui a entierement dissipé tous les nuages dont mon esprit s'étoit rempli par les réponses d'Oates d'une part, qui ne m'ont trompé que pour n'avoir pas fait assez de reflexion sur cette parole commune, *Oportet mendacem esse memorem*: qui m'auroit fait comprendre qu'il peut aisement arriver qu'un imposteur ne se souvienne pas bien de ses mensonges; & d'autre part ces mots embigus d'une *instruction fort generale*, que j'avois pris pour une accusation qui n'auroit point contenu des faits particuliers: au lieu que je vois bien à cette heure que vous les aviez pris pour une accusation si confuse & si embarrassée, que les Seigneurs

gneurs du Conſeil y auroient eu peu d'égard, ſans la découverte des papiers de M. Coleman, qui les irriterent extremement contre lui. J'avoue neanmoins que je ne m'excuſe pas entierement devant Dieu. Car quoi que notre conſcience ne nous reproche point d'avoir été portez par un eſprit de malignité à juger mal de notre prochain, il eſt bien difficile qu'il n'y ait eu de la precipitation dans nos jugemens, quand nous en jugeons contre la verité, en nous laiſſant éblouir par des conjectures apparentes. Il eſt donc juſte, Monſieur, que je vous demande pardon de la maniere fâcheuſe dont vous vous plaignez avec raiſon avoir été traité dans *l'Apologie pour les Catholiques*. Mais c'eſt déja me l'avoir accordé que de m'avoir prévenu d'une façon ſi obligeante en me demandant mon amitié; au lieu que c'étoit moi qui devois commencer à vous demander en grace quelque part dans la vôtre, afin que ce me fût un gage que le M. Southwell que je connois preſentement pour un fort honnête homme, n'a plus aucun reſſentiment de ce que j'ai eu tort de dire d'un M. Southwell que je n'avois pas le bien de connoître. Je n'aurois qu'une choſe à ſouhaiter pour rendre notre union plus parfaite, & afin qu'elle fût auſſi-bien pour l'éternité que pour le tems. Mais c'eſt l'ouvrage de Dieu qu'on ne peut attendre que de ſa miſericorde. Permettez-moi cependant de vous aſſurer que je ſuis avec autant de ſincerité que de regret de vous avoir auparavant mal connu, &c.

REPON-

RE'PONSE *

De M. SOUTHWELL *à M.* ARNAULD.

MONSIEUR,

J'Ai reçu par le moien de M. Juſtel la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 26. du paſſé avec autant de joie que de ſurpriſe, étant fort extraordinaire de rencontrer des gens qui préferent l'amour de la verité à leur reputation.

Sans une indiſpoſition & quelques affaires qui m'ont retenu à la Campagne je me ſerois donné l'honneur de vous écrire plutôt que je n'ai fait. La maniere honnête avec laquelle vous en avez uſé, a confirmé la bonne opinion que l'on a de votre ſincerité, ce qui m'a obligé de montrer votre Lettre à Sa Majeſté, ou plutôt à lui obéir, en la lui faiſant voir après me l'avoir demandée. Elle l'a garda un jour entier, & m'a dit qu'elle la trouvoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de M. Arnauld. J'ai crû devoir faire part à Sa Majeſté de la réuſſite de cette affaire, que je dois à ſes bons conſeils & à ce qu'elle m'a préſcrit. Je l'ai fait voir à d'autres perſonnes de conſideration plutôt pour publier votre juſtice que mon innocence, & me ſuis ſervi de cette occaſion pour apprendre à tout le monde combien vous aimez la paix. Je n'ai rien autre choſe à vous demander, & ne me plains pas même de mon malheur, puiſqu'il a eu une fin ſi heureuſe.

Je vous remercie très-humblement de l'offre

* 25. Mars 1685.

fre obligeante que vous avez faite à M.... de faire imprimer ce qui s'eſt paſſé, dans le Journal des Sçavans ou dans les Nouvelles de la République des Lettres. Mais ce ſeroit abuſer de votre honnêteté, & je crois qu'il ſeroit plus à propos que quand vous donnerez au public quelque nouvel Ouvrage, ou que vous en ferez imprimer quelqu'autre, vous aiez la bonté, (afin de conſerver la memoire du fait) d'y ajoûter, comme vous l'avez propoſé, quelque Eclairciſſement ſur l'endroit de *l'Apologie pour les Catholiques* qui me regarde, & d'y mettre la Lettre que j'ai écrite à M. Juſtel, avec mes pieces juſtificatives, & de le finir par la votre.

Pour ce qui eſt des expreſſions de ma premiere Lettre qui peuvent être trop fortes, vous en uſerez comme il vous plaira en les changeant & corrigeant de la maniere que vous le trouverez plus à propos.

Je ſuis tout-à-fait obligé à M. Juſtel de la bonté qu'il a eue de vouloir travailler à cet accommodement, & je rechercherai avec ſoin les occaſions de vous témoigner l'eſtime que j'ai pour votre perſonne, & combien je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur

ROBERT SOUTHWELL.

LET-

LETTRE CCLXXVI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les mauvaises affaires que l'Internonce de Bruſſelles ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain.*

EN verité, Monſieur, il eſt bien fâcheux que ſous un ſi bon Pape d'auſſi gens de bien que MM. de Louvain ſoient ſi mal traitez par ſon Miniſtre † : & ce qui eſt plus étonnant eſt de voir que le ſujet de cette nouvelle perſecution qu'on leur fait, ſoit pour avoir eu recours à S. S. comme à leur Pere, en lui adreſſant les mêmes plaintes du trouble que l'on continue à leur faire dans leur droit d'élection, qui en avoient été ſi bien reçues il y a deux ans, qu'Elle s'emploia pour eux avec beaucoup de bonté pour faire ceſſer cette vexation injuſte ‡. Et aujourd'hui au lieu de faire repondre quelque mot à la Lettre que l'Univerſité a écrite ſur ce ſujet au mois de Juillet, pour l'avertir au moins qu'on l'avoit reçue & qu'on y feroit attention, on en a envoié la copie à l'Internonce, qui ſe trouvant piqué de ce que cette Univerſité n'avoit pû empêcher de repreſenter à S. S. que c'étoit lui, comme il eſt très-vrai, qui eſt le principal auteur de ces troubles, il s'eſt intrigué avec le Conſeil privé, dont le Preſident eſt tout devoué aux Jeſuites,

* 2. Novembre 1684.

† M. Tanara Internonce à Bruſſelles.

‡ M. du Vaucel avoit mis à la marge d'une copie de cette lettre, ce qui ſuit : *C'eſt que les Docteurs avoient refuſé de ſe declarer contre les 4. Articles du Clergé de France, comme je l'ai ſu de la propre bouche du Cardinal Tanara.*

tes, & l'a engagé pour tourmenter ces MM. de Louvain, à la procedure du monde la plus malhonnête & la plus injuſte. Comme ce Conſeil parle toujours au nom du Roi, il a écrit de la part du Roi à l'Univerſité qu'elle eût à faire ſavoir qui eſt celui qui a dicté la lettre, dont la copie étoit revenue de Rome. L'Univerſité a fait réponſe, que puiſqu'Elle avouoit cette lettre, il n'en falloit point chercher d'autre auteur. Rien n'étoit plus raiſonnable, & toutes les loix vouloient qu'on en demeurât là. Mais on n'écoute ni loix ni raiſon, quand on n'a pour but que de perſecuter les gens. On a cité le Secretaire de l'Univerſité, qui l'avoit écrite. On l'a preſſé de dire qui eſt celui qui l'avoit compoſée. Il s'eſt excuſé ſur le ſerment qu'il avoit fait de ne point reveler les ſecrets du corps. On n'a point voulu recevoir cette excuſe, & on ne s'eſt pas ſoucié qu'il offenſât Dieu en allant contre ſon ſerment. Mais la verité eſt qu'il ne ſavoit rien, & qu'ainſi il n'a pû rien dire; ſi ce n'eſt qu'on lui a demandé ſi ce n'étoit point quelqu'un des cinq que l'Internonce avoit fait exclure il y a plus d'un an. A quoi il a répondu que cela pouvoit être. On a cité encore deux ou trois perſonnes, & on ne ſait à quoi tout cela aboutira. Mais c'eſt une grande brouillerie, dont l'Internonce eſt l'unique cauſe; ce qui aſſurément ne ſert pas à faire eſtimer en ces quartiers ici les Miniſtres du S. Siege.

Cependant ces MM. ſont reſolus de ſouffrir toutes ſortes de perſecutions plutôt que de decouvrir l'auteur de la lettre, & ils ne peuvent pas faire autrement, aiant autant qu'ils en ont de conſcience & d'honneur. Car ils voient fort bien qu'on n'a tant d'empreſſement de le ſavoir, que parce que l'on croit qu'il ſera plus facile de

vexer

vexer & de tourmenter un particulier que tout un corps. Si on savoit à Rome ce que cela fait dire aux plus honnêtes gens de ce païs-ci, on auroit apparemment plus de soin de ménager l'honneur de la Cour Romaine. Comme la science & la pieté des Docteurs de Louvain est connue de tout le monde, on en a une très-grande estime ; & cela fait dire aux uns : c'est bien à cét homme tout seculier, qui peut être marié l'un de ces jours, puisque tout le monde sait qu'il fait l'amour à une jeune veuve fort riche, qui passe la plus grande partie de son tems à jouer avec des femmes, & que l'on sait y avoir perdu des sommes notables, qui ne manque point de Bals, de Comedie & d'Opera pour se trouver avec le beau Sexe, & qui court après elles les yeux bandez, ce qu'on apelle jouer à Colin-maillat : c'est bien à faire, disent-ils, à un tel homme, à venir de si loin pour être le persecuteur de nos saints. D'autres comparent ce qu'il fait presentement contre les plus gens de bien du païs avec ce qu'il a fait il y a environ deux ans pour en proteger le plus grand fripon, qui est un certain Abafferden, qui aiant commis cent concussions & cent voleries, étant encore laïque & dans une charge toute seculiere, avoit pris les Ordres fort peu de tems avant qu'on l'eût recherché pour ses crimes, & aujourd'hui il veut faire soumettre à la justice seculiere les plus legitimement exemts. Enfin sa conduite presente pour opprimer autant qu'il est en lui les plus savans hommes & les plus pieux de la Faculté de Louvain, fait ressouvenir de ce qu'il fit il y a environ quatre ans pour empêcher la reforme d'un Monastere de Chanoines reguliers dans le Duché de Limbourg. Il est bon que vous sachiez cette histoire. Le

Le dernier Abé étant touché de Dieu avoit entrepris de l'y mettre, & il s'étoit adreſſé pour cela à l'Abé des Ecoliers de Liege, qui eſt, comme vous ſavez, de la Congregation de ſainte Genevieve, qui lui envoia 7. ou 8. Religieux pour commencer la reforme, & il ſe preſenta bientôt après 9. ou 10. jeunes gens qui prirent l'habit. Les anciens qu'on ne contraignoit point à vivre autrement qu'ils avoient fait juſqu'alors, ſi ce n'eſt pour le reglement de l'Office divin, qui ſe faiſoit beaucoup plus devotement, entreprirent de renverſer ce nouveau deſſein, comme une nouveauté de Janſeniſtes. Ils s'adreſſerent pour cela à l'Internonce par le moien d'une femme avec qui il avoit accoutumé de jouer. Cette femme lui fait prendre feu pour ces difformés. Il fait venir un Decret de Rome, qui nommoit trois Religieux, dont l'un des trois devoit faire la viſite dans ce Monaſtere. Ce fut un Auguſtin qui l'y fit, & qui ſous prétexte d'une demie reformation, dont tout le monde pût être content, y laiſſoit regner de fort grands abus, comme la proprieté &c. L'Abé diſſimule quelque tems juſques à ce qu'il eut reçu ces novices à profeſſion, qu'on le vouloit empêcher de recevoir, ce qui eût été tout perdre. Après quoi il temoigna hautement qu'il ne pouvoit s'acommoder de ce qu'avoit ordonné ce Viſiteur, qui eût ruiné la veritable refotme; & n'en eût laiſſé qu'une fauſſe apparence. Ce Viſiteur apuié de l'autorité de l'Internonce menaça de l'excommunier, s'il ne ſe rendoit à ce qu'on lui avoit enjoint, & le fit en effet, l'Abé étant demeuré ferme ſur ce que de fort habiles gens l'aſſurent que ce Viſiteur paſſoit ſon pouvoir, n'aiant reçu ordre que de viſiter, ce qui ne donne pas le pouvoir d'uſer

d'uſer de cenſures pour faire exécuter. Et c'eſt ce qui a été jugé à Rome ſur l'apel de l'Abé, qui étant mort bientôt après, malgré la brigue des non reformez, ſon Prieur aiant été un des trois qui furent nommez au Gouverneur, il a été choiſi, quoiqu'il eût peu de voix. Et ainſi la reforme eſt preſentement fort bien établie dans ce Monaſtere, mais il n'a pas tenu à l'Internonce qu'elle n'y ait été renverſée. Ce ſeroit certainement un grand bien pour tout ce païs-ci, ſi on pouvoit prendre la reſolution de le rapeller & d'envoier en ſa place un homme plus ſage, & d'une vie plus édifiante, & qui ne fût point ſi entreprenant.

LETTRE CCLXXVII*.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur la conduite de quelques Religieuſes.*

JE ne viens que de recevoir votre lettre. J'ai bien de la peine de ce qui vous en fait. Mais permettez moi de vous dire qu'il y a bien en tout cela de la mauvaiſe entente. On ne croit point que la perſonne veuille faire un parti. Elle ſe trompe en cela. On a ſeulement un peu de peine, je vous le dirai franchement, de ce qu'elle paroît regretter trop celle que Dieu a retirée à lui, & n'avoir pas aſſez de confiance à celle qui tient ſa place. Si cela eſt, je ne la puis excuſer. Et c'eſt, ce me ſemble, une tentation fort ſubtile, mais qui n'en eſt pas moins tentation, de ſe réjouir de l'humiliation qui lui revient de l'opinion qu'on a d'elle ſur ce point en negligeant de travailler à em-

* 23. Decembre 1684.

à empêcher qu'on ne l'ait. L'édification du prochain eſt l'un des devoirs les plus eſſentiels de la pieté chrétienne. C'eſt la bonne odeur de J. C. qu'on eſt obligé de répandre. La vraie humilité conſiſte à être vil à ſes propres yeux, & à le vouloir bien être aux yeux du prochain quand Dieu le permet. Mais cela doit être joint à une grande ſimplicité qui n'affecte rien, & qui ne faiſant rien, ni pour être louée ni pour être blâmée, ne penſe qu'à ſatisfaire à ce que Dieu demande d'elle ſelon ſa vocation. C'eſt pourquoi je ne vous diſſimulerai pas : (car je me ſens porté à vous dire la vérité ſans déguiſement, étant perſuadé que vous ne le trouverez pas mauvais ni l'un ni l'autre) j'aurois mieux aimé qu'elle eût fait moins de façon à accepter la charge de ſoûprieure, & qu'elle eût fait ſeulement ce qu'on lui avoit ordonné pour ſa pénitence, ſans y ajouter d'elle-même des choſes extraordinaires. Cela eſt condamné par la regle, qui dit, ce me ſemble, que tout ce que l'on fera en ce genre là ſans la permiſſion de l'Abé, ſera imputé à vaine gloire. Ne croiez pas que ce que je vous dis diminue en rien l'affection que j'ai pour cette perſonne. Je penſe au contraire lui en donner des marques en vous en parlant avec tant de liberté. Nous avons tous des défauts, & nos plus grands amis ſont ceux qui ont la charité de nous les faire connoître. Quand on ſe tromperoit en prenant pour défaut ce qui ne l'eſt pas, ou qui l'eſt moins que l'on ne penſe, une ame vraiment humble a toujours moien d'en profiter, ou en s'avançant dans la vertu que l'on ſe ſeroit imaginé qui lui manque, ou en évitant de petites choſes qui n'auroient pas édifié le prochain. On n'avance gueres par les

éclair-

éclairciſſemens, & c'eſt ſouvent l'amour propre qui les recherche plutôt que la charité. La meilleure juſtification eſt de nous conduire de telle ſorte, que ceux mêmes que nous craignions qui ne ſoient pas ſatisfaits de nous, aient tout ſujet d'en être contents. On n'a ſouvent beſoin pour cela que d'un peu plus de dépendance & plus d'ouverture.

N'auriez-vous point reçu une lettre par laquelle je me plaignois d'une de vos bonnes amies, que l'on m'avoit mandé n'être point aſſez diſcrete dans ſes auſterités ? Si cela eſt, elle eſt digne de pitié. Car aſſurément elle offenſe Dieu en penſant le ſervir.

LETTRE CCLXXVIII. *

Au P. Quesnel. *Sur la Reponſe au P. Malebranche, & le Livre du P. le Pore.*

JE tacherai de vous envoier le commencement de la Réponſe au Syſteme † que d'autres travaux m'ont fait interrompre, & que je ne pourrai pas reprendre ſi-tôt. Si vous le recevez le premier, vous l'envoierez à votre ami de la Beauſſe ‡. Si-non ce ſera lui qui vous l'envoiera.

J'ai lu une grande partie du livre du P. le Pore. C'eſt un livre très mal fait. C'eſt un vrai déclamateur & un miſerable Sophiſte. Il n'a nuls principes de Théologie. Les verités qu'il a retenues ruinent les fauſſetés qu'il avance. Il calomnie M. d'Ipres d'une maniere tout à fait honteuſe.

* 17. Janvier 1685.
† Du P. Malebranche.
‡ M. Nicole qui étoit à Chartres.

teuſe. Et rien n'eſt plus facile que de le convaincre qu'il fournit des armes aux Calviniſtes pour ſoutenir invinciblement (ſes fauſſes maximes étant accordées) l'une de leurs plus grandes héréſies.

LETTRE CCLXXIX. *

A M. DU VAUCEL. *Sur M. de Pontchateau, le Catechiſme des trois Evêques ; l'Expoſition de la Foi ; le* Brevis Expoſitio *pour M. de Caſtorie ; les troubles de Louvain ; le Livre intitulé*, de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ ; *les calomnies contre M. de Berythe, les Catechiſmes du P. Haſart & de M. van Bont ; le refus que faiſoit l'Internonce de donner des Juges aux Parens de M. Janſenius contre le P. Haſart.*

M. De Pontchateau nous a quittez il y eut hier huit jours. Et M. Erneſt l'eſt allé reconduire juſques à Orval, où M. de Pontchateau fait état de demeurer juſques après Pâques, & il verra enſuite ce qu'il deviendra. Car il n'a point encore de reſolution fixe, aiant toujours un grand penchant pour le lieu, où on ne lui veut pas permettre de retourner, & aiant d'ailleurs beaucoup de peine pour ſa ſanté même à être ſans travail corporel, & ſans quelque office reglé...

Ce ſeroit une grande imprudence de cenſurer le Catechiſme des trois Evêques. Ce ſeroit le vrai moien de faire encore plus mepriſer leurs cenſures qu'on n'a fait juſques-ici. Ce ſeroit une plaiſante regle de vouloir que des Evê-

* 9. Fevrier 1685.

Evêques ne missent dans leurs Catechismes que les opinions que des Écrivains de ces derniers tems ont rendu les plus communes, & non pas celles qui sont les plus saintes & les plus conformes à l'Ecriture & à la Tradition. Il auroit donc fallu qu'ils eussent donné la probabilité pour la regle des mœurs. Car à en juger par le nombre des nouveaux Ecrivains, c'est assurement l'opinion la plus commune. Où en sommes-nous si ceux qui se disent les censeurs de toute l'Eglise, agissent par de tels principes?

Mais la folie des folies ce seroit de toucher à *l'Exposition*. Je ne saurois croire que Dieu le permette, si ce n'étoit pour ouvrir les yeux à toutes les personnes intelligentes, afin qu'ils n'eussent plus de créance à un Tribunal, qui auroit été capable de dire le oui & le non, dans une matiere si importante, & qui auroit temoigné si peu d'amour pour l'Eglise & pour le salut des ames, qu'il auroit bien voulu, pour soutenir de mechantes pretentions, donner des armes aux Ministres pour troubler les catholiques, & pour empêcher qu'un livre qui a converti tant d'héretiques, n'en convertisse plus. Il faut être bien envenimé contre la memoire de M. Favoriti pour lui faire un crime d'une aussi bonne action qu'a été celle d'avoir procuré des approbations à un si bon livre, & l'avoir fait traduire & imprimer en Italien.

Nous n'avons pas encore vû la *brevis Expositio* *; mais M. de Castorie nous en a écrit avec bien de la satisfaction, & a promis de nous

* C'étoit un écrit en faveur de l'*Amor Pœnitens*.

nous l'envoier. C'eſt Dieu qui vous a envoié en ce païs là pour empêcher un auſſi grand ſcandale, qu'auroit été la condamnation d'un des meilleurs livres qui ſe ſoit fait il y a long-tems.

Tout ce qu'a fait M. van Eſpen a été de ſoutenir dans une Théſe de droit canonique, d'une maniere même aſſez obſcure, que les Evêques tiennent leur juriſdiction immediatement de J. C. Si cela n'eſt pas vrai, il faut que tous les Evêques des IX. ou X. premiers ſiecles, hors ceux des Egliſes ſuburbicaires, n'aient point eu de juriſdiction legitime, puiſqu'il eſt bien certain qu'ils ne l'ont point reçue du Pape. Que ſi pour contenter la Cour de Rome il faut ſe taire ſur des choſes auſſi conſtantes que celles-là, il faudra auſſi ſe taire ſur la pretention où ils ſont, qu'il n'y a que le Pape qui puiſſe juger des matieres de la foi. Ils ſont acharnez contre la Faculté de Louvain. Les menagemens que l'on garderoit ne les en feront pas revenir, & peuvent nuire beaucoup à la verité. Dieu ſera leur protecteur, quand ces bons Docteurs ne mettront leur confiance qu'en lui; & les vexations qu'on leur fait, les obligeront d'étudier à fond des matieres, ſur leſquelles ils n'étoient pas aſſez inſtruits. Et plus ils les étudieront, plus ils trouveront que les prétentions de la Cour de Rome ſont mal fondées.

On fait une nouvelle cabale pour empêcher que M. Huygens n'entre dans la Faculté étroite, quoique tout le monde convienne qu'il n'y en a point qui ſoit ſi digne que lui d'y être admis, & pour la piété & pour la doctrine. L'Internonce y veut faire entrer M. Steyaert, à qui il avoit fait donner auparavant l'excluſion. Ce-

la fait croire qu'il faut qu'il ait tiré parole de lui qu'il soutiendra les opinions ultramontaines.

Il paroît depuis peu un gros livre in 4°. intitulé, *De libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*. C'est contre ces libertez. Je l'ai parcouru, c'est-à-dire j'ai lu tous les titres, & en ai lu quelques endroits. Il n'est pas mal fait. Il prend assez bien ses avantages contre l'Assemblée, qui a fait les 4. articles. Il les attaque tous quatre chacun en particulier. Il n'y a rien de nouveau pour le fond de la doctrine. Il parle en particulier de M. de Marca, de M. Richer, de M. de Launoi. Il affecte néanmoins une assez grande moderation pour ce qui est des auteurs qu'il refute, mais il soutient tout ce que les plus dévoués à la Cour de Rome ont jamais soutenu. J'entends des Theologiens. Car il n'ose pas dire, comme ont fait beaucoup de Canonistes, que le Pape est le Monarque de toute la terre, & qu'il a une puissance directe sur tous les Rois. Je ne doute point que vous n'aiez déja entendu parler de ce livre quand vous recevrez cette lettre. Car sans doute que l'Internonce l'aura envoié par la poste....

Mais nous n'avons point vu le livre de M. Maimbourg, parce que nous nous sommes attendus qu'on le rimprimeroit en Hollande; ce qui a été cause qu'on ne nous en a point envoié de Paris. Je pense en effet que M. Maimbourg se trompe quand il cite Gerson, pour prouver que dans le 1. decret de la 4. session il y a à la fin, *& reformationem, &c.* Car je crois que Gerson ne cite jamais que les deux Decrets de la 5. session. Mais quand M. Maimbourg se seroit trompé en cela, ce seroit un très petit avantage au Dissertateur*.

Vous

* M. Schelstrate.

Vous nous avez fait plaisir de nous avoir mandé l'histoire de Siam; mais vous aurez aussi reçu l'extrait de la lettre d'un Jesuite Flamand, nommé Maldonade écrite de Siam en 1677. remplies d'horribles calomnies contre M. de Berythe. Cela est bien certain; car nous avons la copie de la lettre entiere, qui a été prise sur l'original. Ne manquez pas s'il vous plaît, de nous mander ce que vous saurez dans la suite du *Fourbaccio*. Je ne sai de quelle religion peuvent être ceux qui sont capables d'une conduite si peu chrétienne: & comment peuvent avoir l'esprit fait ceux qui ont encore de la créance en des gens, dont on sait tant de choses par des voies certaines & indubitables, qui les en rendent entierement indignes.

On m'a fait voir l'extrait d'une lettre d'une personne de Rome, qui fait juger que le catechisme du P. Hazart sera condamné; mais que celui de M. van Bont le sera aussi. Car après avoir dit que son serment ne lui permet pas de rien reveler de ce qui se fait à l'Inquisition, il donne de grandes louanges à ce Tribunal, comme étant très juste, & ne faisant point acception de personnes. Il dit en general que toutes les choses y sont bien examinées, & qu'on y pese bien les raisons & ce qui est conforme à l'Ecriture & à la Tradition, & qu'assurément une doctrine bien apuiée sur cela, n'y sera jamais condamnée: mais qu'il peut bien arriver qu'un livre soit prohibé *propter modum scribendi contra fratrem catholicum* (c'est à quoi on a répondu dans le memoire qu'on vous a envoié.) Il dit aussi en un autre endroit de la lettre, qu'il y a des propositions dans le catechisme du P. H. *Novitæ & suspectæ doctrinæ, quas nunquam sedes Apostolica faciet suas.*

On ne vouloit que demander à Rome des juges *in partibus*, pour l'affaire des parens de M. d'Ipres, & cela n'a pas accoutumé de se refuser; & le nom de M. Jansenius n'auroit point paru dans la suplique, parce que ces parens s'apellent *Ackoi*. Je pense qu'on auroit bien fait de suivre cette voie; car on ne peut avoir raison de l'Internonce, quoi qu'il ne sache point qu'il s'agisse de Jansenius, mais seulement du P. Hazart. Il a acoutumé, quand on lui demande des juges, comme c'est une de ses principales fonctions en ces païs-ci, de mettre simplement: *Fiat ut petitur*. Mais il ne l'a point voulu faire sur la suplique qu'on lui a presentée de la part des parens. Il a dit a un fort honnête homme qui s'est chargé de la procuration pour ces parens, & qui a signé cette suplique comme Procureur, que c'étoit une grande affaire; que le P. Hazart étoit un homme d'un grand merite &c. que ce seroit un grand scandale que de lui faire un procès sur cela. Et comme le Procureur a dit qu'il étoit obligé d'agir selon l'intention de ses Parties, il a prétendu qu'avant que d'acorder ce qu'on lui demandoit, on lui devoit dire de quelle nature étoient les calomnies, dont on se plaignoit. Il a déclaré aussi qu'il ne donneroit point M. de Malines pour juge de cette affaire (c'étoit le premier de ceux que l'on demandoit) parce qu'il étoit suspect aux Religieux. Il a même dit nettement que s'il donnoit des juges, il n'en donneroit point d'autres que l'Official d'Anvers. Et le Procureur a eu beau dire qu'il étoit suspect à ses Parties, parce que l'Evêque d'Anvers s'étoit tout à fait déclaré pour le catechisme du P. Hazart; il a dit sur cela que l'on donnât donc des causes de suspicion, & qu'il en jugeroit. Ce qui est

tout

tout à fait contre l'ordre. Car cela ſeroit bon, ſi l'Official d'Anvers étoit le juge naturel du P. Hazart, un juge naturel ne pouvant être recuſé ſans cauſe; mais ne l'étant point il ſuffit que ceux qui lui font un procès, ſachent le crédit que ce Pere a dans Anvers, pour regarder comme une injuſtice manifeſte, l'affectation qu'a l'Internonce de le leur donner. Quand on le vit ſi obſtiné, le Procureur lui dit qu'il prît garde à ce qu'il feroit, que ſes Parties étoient très-bons Catholiques, & que c'eſt pour cela qu'ils s'adreſſoient au Pape pour avoir des juges contre le Pere Hazart; mais que s'ils voioient qu'on refuſât la juſtice qu'ils demandoient, ils pourroient s'adreſſer aux juges du Païs, qui ne manqueroient pas de la leur rendre. Cela l'étonna, & tout ce qu'il put répondre eſt, qu'étant Catholiques ils n'avoient garde de faire cela. A quoi on lui repliqua, que ce ſeroit la faute de ceux qui les y contraindroient.

Voilà où en eſt l'affaire. On la laiſſe un peu dormir, parce qu'on attend des nouvelles de Hollande. Et après cela on lui fera encore de nouvelles menaces.

Certainement ils y doivent prendre garde à Rome. Car ce dont on les menace pourroit bien arriver: ces bonnes gens étant outrez de l'outrage qu'on a fait à leur famille & à leur parent. C'eſt pourquoi vous ferez bien d'en donner avis à M. de Caſſoni, afin que l'Internonce ne continue point à vouloir favoriſer un Jeſuite contre toute ſorte de raiſon.

Ce ſeroit peu de choſe que ces calomnies ſervîſſent à faire plutôt condamner le catechiſme du P. Hazart. Il en arriveroit plus de mal que de bien. Car les Jeſuites ne manqueroient pas de dire, qu'il n'auroit pas été condamné

pour aucune mauvaiſe doctrine, mais ſeulement pour avoir dit des choſes des parens de Janſenius & de Janſenius même, dont il avoit été mal informé, & qui ſe ſont trouvées fauſſes. Ainſi vous les pouvez aſſurer qu'on n'en demeurera pas là, & que d'une maniere ou d'autre, on aura réparation de ces horribles & infames calomnies. Et puiſque S. Paul a apellé à Neron, tout Neron qu'il étoit, de la ſentence d'un gouverneur qui vouloit qu'il fût jugé ſur les impoſtures de ceux de ſa Nation: pourquoi ſera-ce un crime à des Hollandois, ſi les Miniſtres du Pape, à qui ils ſe ſont adreſſez par le reſpect qu'ils ont comme Catholiques pour le S. Siege, ne leur font pas juſtice, de s'adreſſer aux juges temporels que Dieu leur a donnés par ſa Providence, pour y avoir la juſtice qu'on leur refuſe dans l'Egliſe. Voilà ce que l'on vous ſupplie de repreſenter un peu fortement.

LETTRE CCLXXX.*

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. *Sur quelques difficultez formées au ſujet de ſon livre* de l'amour penitent.

SI on peut ſuſpendre la communion pour les pechez veniels, pourquoi ne pourroit-on pas differer l'abſolution ? L'eſprit de l'Egliſe eſt d'envoier à la communion ceux que l'on abſout. Car c'eſt en cela même que les pécheurs ſont liés, en ce qu'il ne leur eſt pas permis d'aprocher de la ſainte table. C'eſt donc leur en donner la liberté que de les délier & de les abſoudre. Je ne dis pas néanmoins qu'on ne puiſ-

* 12. Fevrier 1685.

puisse absoudre & differer la communion. On peut avoir des raisons pour cela, comme si un Confesseur ne pouvoit être present dans le tems auquel il permet de communier. Mais ce que j'en dis est seulement pour faire entendre que les Auteurs qui enseignent qu'on peut suspendre la communion pour des pechez veniels, peuvent être allegués pour la suspension de l'absolution ; puis qu'il n'y a pas moins de raison pour l'un que pour l'autre. Il y a même une chose considerable : c'est que l'absolution n'est pas necessaire pour la remission des pechez veniels, qui se peuvent remettre par d'autres penitences ; au lieu qu'il y aura une grace toute particuliere attachée à la communion ; ce qui fait qu'il y a moins de raison de differer la communion à un tel penitent, que de lui differer l'absolution. Ce n'est pas que ce que dit M. Valloni ne soit bien raisonnable ; mais il semble que cela s'étend de soi-même, si ce n'est cette derniere clause, *qu'il faut que ces pechez veniels procedent d'une cupidité dangereuse qui pourroit conduire facilement au peché mortel.* Je crois point du tout que cela soit necessaire. Si cela étoit il n'y auroit guere de bonnes personnes à qui on pût differer l'absolution pour des pechez veniels. Et ainsi je ne pense point qu'il faille rien ajouter sur cela à ce qui est dans le livre *. La principale utilité de cette pratique, est qu'il est très-bon que le peuple sache que l'on peut differer l'absolution pour des pechez veniels, afin qu'il ne soit pas porté à juger que tout ceux que l'on n'absout pas sur le champ, doivent avoir commis des pechez mortels.

* C'est de *l'Amor pœnitens* qu'il parle.

Je doute auſſi que ce qu'il dit pour allier les SS. Peres & les Scholaſtiques ſur l'obligation d'aimer Dieu *ſemper & pro ſemper*, ſoit ſolide. Car elle eſt fondée ſur ce qu'on doit agir pour Dieu. Et il n'eſt pas vrai, que ceux qui n'ont point étudié en Theologie & qui ont de la piété, ſe portent vers Dieu comme vers la ſouveraine juſtice. C'eſt une abſtraction que les plus ſaintes ames n'ont peut-être jamais faites en leur vie. Elles regardent Dieu comme tout bon, tout puiſſant, tout ſage : comme leur createur, comme leur ſauveur. Il n'eſt pas vrai auſſi que les Scholaſtiques, qui n'ont pas voulu obliger d'aimer Dieu *ſemper & pro ſemper*, n'aient voulu qu'exclure la néceſſité *d'un certain acte particulier de la volonté qui ſe plaît dans la contemplation de la bonté de Dieu, & de ſes autres perfections & qui tâche de s'y unir.* On ne ſauroit prouver que ç'ait été là leur penſée. Tout ce que l'on peut dire, eſt qu'ils n'ont peut-être pas aſſez conſideré, qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire pour obſerver le commandement d'aimer Dieu, de penſer actuellement à lui ; mais qu'il ſuffit que ce ſoit virtuellement, comme l'a expliqué S. Bonaventure. Mais c'eſt ce que je penſe auſſi qui eſt remarqué dans *l'Amor pœnitens* ; & ainſi je ne vois point de néceſſité de rien dire de plus ſur cette matiere, ſi ce n'eſt qu'on peut trouver quelques Theologiens modernes, qui euſſent dit que ce commandement, quoi que poſitif, oblige *ſemper & pro ſemper*. Mais quand il n'y en auroit pas, ne diſant pas cela de vous même, mais ſeulement pour répondre à une objection, on n'a rien à vous dire ſur cela. Car n'aiant rien dit ſur ce ſujet qui ne ſoit très conſtant par l'Ecriture & par les Peres : quand

il y auroit quelque choſe de nouveau dans la reponſe que vous faites à une chicane de ſcholaſtiques, qu'il n'y a que les préceptes negatifs qui obligent *ſemper & proſemper*, ne ſeroit-ce pas une choſe tout à fait honteuſe, qu'on en fit un chef d'accuſation contre le livre d'un Evêque, & que ſur de telles vetilles, on mette en balance ſi on ne le flétrira point par une cenſure?

Un procedé ſi indigne & ſi injuſte, dont on ne voit point de fin, fait voir, ce me ſemble, que les Cardinaux qui témoignent être de vos amis, ne jugent pas bien quand ils croient qu'il faut trainer cette affaire en longueur, & cependant ne point publier la ſeconde édition. Cette longueur eſt très préjudiciable à la verité, & les ennemis du livre en prennent ſujet de multiplier leurs objections à l'infini. Car d'abord on diſoit qu'on ne trouvoit point à redire au premier livre: mais ſeulement au delai de l'abſolution. Et preſentement il paroît que c'eſt le premier livre que l'on attaque le plus, & qu'on ne peut ſouffrir qu'on y enſeigne que l'amour néceſſaire pour le Sacrement de Penitence, eſt l'amour dominant & ur toutes choſes. On voit donc que la ſuite les a rendus plus hardis qu'au commencement. Il me ſemble que vous devriez repreſenter qu'il y a un libraire qui a acheté de l'Imprimeur toute la ſeconde Impreſſion, & qui ſe plaint que le retardement qu'on apporte à la publier, lui eſt d'un très grand préjudice; & que vous ne voiez pas quel inconvenient il y auroit de la donner, puis qu'elle explique beaucoup de difficultez qu'on a faites à la premiere, & qu'ainſi elle eſt plus hors d'atteinte. Voila ce que les Cardinaux qui vous aiment devroient conſidérer, & ce leur ſeroit une occaſion de faire agir le Pape d'auto-

rité pour faire cesser cet examen, comme n'étant plus nécessaire depuis les éclaircissemens qu'on a donnés dans cette 2. Edition.

Ce seroit, ce me semble, le vrai moien de finir cet examen importun, & ceux qui vous aiment à Rome devroient prendre ce parti, bien loin d'empêcher cette publication, en s'imaginant qu'il vous est avantageux de traîner cette affaire en longueur, au lieu qu'il me paroît au contraire que cela vous est fort desavantageux, & fait beaucoup de tort à la verité.

On envoiera au premier jour en Hollande le petit livre contre le P. Malebranche que j'ai fait chez vous.

LETTRE CCLXXXI. *

A M. DU VAUCEL. *Sur les Theses de M. van-Espen; les affaires de la Regale; M. Nicole; un chanoine de N. D. de Paris; un mandement de l'Evêque de Bruges, & un Concussionaire nommé à la Prevoté de cette Eglise.*

J'Ai reçu dès Mercredi votre lettre du 2. Je ne doutois point que vous n'approuvassiés fort les Theses de M. van Espen. Mais je suis bien aise que vos amis aient été du même sentiment que vous. Nous ne croirons avec vous que M. de S. Hyde † a trop méchante opinion de vos congregations, que quand le livre du P. Hazart y aura été effectivement condamné. Les Cardinaux qui aiment *l'Amor Pœnitens* devroient être bien aises qu'on en publiât la seconde.

* 23. Fevrier 1685.
† M. de Ponchateau.

conde édition, parce que ce leur ſeroit une occaſion de faire ceſſer les pourſuites *des Frati*; les choſes étant plus expliquées, & même plus adoucies dans cette ſeconde édition que dans l'autre. Au lieu que les choſes demeurant au même état, il eſt plus à craindre que les adverſaires de ce livre ne ſe déchaînent contre de plus en plus, qu'il n'y a à eſperer qu'ils ſe rallentiront. On a ſujet d'apprehender qu'il ne ſe faſſe quelque choſe de facheux à l'aſſemblée prochaine ſi l'affaire du refus des Bulles n'eſt accomodée auparavant. Mais il n'y a guere lieu d'eſperer qu'on puiſſe accomoder en même tems toute l'affaire de la Regale. Il eſt bon néanmoins de le tenter. Mais je voudrois que ce fut en ſe reduiſant à finir au moins l'affaire de Pamiers, ſelon ce que je vous ai mandé dans une autre lettre. Car c'eſt une choſe horrible de laiſſer toujours cette pauvre Egliſe dans un ſi miſerable état. Ils peuvent voir préſentement à Rome combien ils ont été méchans politiques d'avoir ſi peu ménagé les Evêques qui avoient écrit au Pape avec tant d'ouverture de cœur au commencement de ce Pontificat. Ils n'ont pas daigné répondre à pluſieurs; & c'eſt ce qui fait qu'ils ne trouvent perſonne dans les aſſemblées qui ſe déclare pour eux. Un ſeul Evêque ferme & éclairé comme eſt M. de Grenoble, y pourroit faire des merveilles. Je ne doute point que s'il avoit voulu, il n'eut été de l'aſſemblée. Que ne le prévenoient-ils, il y a ſix mois, pour l'engager à vouloir bien en être?

Mais c'eſt peut-être qu'ils le ſoupçonnoient d'être Janſeniſte, & il n'en faut pas davantage pour ſe défier de lui.

Ce que vous dites du procès qu'ils font à M. Nicole eſt une grande marque de leurs injuſtes pré-

préventions. Car c'eſt une belle preuve que les Janſeniſtes ont eu la meilleure part à ce qui s'eſt fait dans la derniete aſſemblée, qui ne plaît pas à Rome, de ce que M. Nicole aiant entrepris de défendre une très bonne lettre de cette aſſemblée pour porter les Prétendus-Réformés à ſe réunir à l'Egliſe Catholique, a parlé de l'occaſion qui avoit fait faire cette lettre, en rapportant ſimplement ce que le Préſident en avoit dit *. Mais c'eſt, dit-on, comparer cette aſſemblée au Concile de Carthage, & l'Archevêque de Paris à Aurelius, ce qui leur fait horreur. Pourquoi n'ont-ils pas eu la même horreur, quand ils ont oui tant de fois comparer ce qu'avoit fait Innocent X. contre les cinq propoſitions, à ce qu'a fait Innocent I. contre l'héreſie des Pelagiens? Car aſſurément il y avoit bien de la difference entre ces deux Papes pour ce qui eſt du mérite perſonel. C'eſt chicaner que de pouſſer les comparaiſons au dela de ce à quoi on les applique. Si une aſſemblée d'Evêques & celui qui y préſide font quelque choſe de bien & quelque choſe de mal, on peut fort bien approuver ce qu'ils ont fait de bien & le juſtifier par l'exemple de ce qui s'eſt fait de ſemblable dans les plus ſaints Conciles, ſans pouvoir être ſoupçonné, que fort injuſtement, d'avoir eu part à ce qu'ils ont fait de mal, & d'eſtimer autant leurs perſonnes que les Evêques de ces Conciles. Je voudrois bien ſavoir ſi ces MM. auroient de l'horreur de ce qu'on loueroit devant eux ce qu'a fait le feu Archevêque de Gran contre les 4. Articles de l'Aſſemblée.

* Dans la Concluſion du livre des Prétendus-Réformés convaincus de ſchiſme.

blée. Cependant je viens de lire une Gazette, où il eſt dit que l'Empereur a confiſqué tout ce qu'il a laiſſé de bien, qui ſe monte à 4. millions, parce qu'on a découvert qu'il étoit d'intelligence avec Tekeli.

Ce qu'on a mandé à M. Guenet de M. Arnauld, que M. Nicole lui a écrit de la part de l'Archevêque, eſt un pur ſonge. Cela auroit pu être, s'il avoit voulu faire quelques avances, comme ſes amis le lui conſeilloient. C'eſt à quoi je ſai qu'il n'a jamais voulu entendre. S'il vouloit aller en ce païs là, ce ſeroit incognito. Mais il a ſujet de trouver étrange qu'on lui ait refuſé une grace de rien qu'il avoit fait demander dans cette vue.

Pour le *Janua Linguarum*, * on n'en envoiera à M. de S. Quentin †, que par la voie de la mer, puiſque vous le voulez ainſi. Je ſuis bien tenté de vous envoier un livre intitulé, *Bellum Poeticum* fait par le Profeſſeur en Poëſie du nouveau College de Louvain ‡ (qui eſt, à ce qu'on m'a dit, un homme fort pieux) parce qu'il y juſtifie d'une maniere fort jolie & fort ſolide ceux que l'on décrie ſous le nom de Janſeniſtes.

Un de nos amis nous mande de Paris trois ou quatre hiſtoires bien horribles.... La ſeconde d'un Chanoine de N. D. nommé M. T. Perſécuteur de M. Guelphe. Ce devot du formulaire a été convaincu.... & a été condamné pour cela par le Chapitre à être ſix mois en pénitence dans un ſeminaire. A quoi ne voulant pas obeir, il a réſigné ſa prébende, ſe doutant bien

* Les Provinciales en 4. Langues.
† M. Caſſoni.
‡ M. Opſtraet, qui depuis s'eſt rendu ſi célebre.

bien que le chapitre ſeroit aſſez lâche pour en demeurer là. Car d'ailleurs je ne vois pas que cela dut ôter le droit au Chapitre d'executer ſa ſentence contre lui, bon gré, malgré qu'il en eut. Outre que c'eſt un effroiable deſordre dans la diſcipline de l'Egliſe, de laiſſer à un homme ſententié pour ſes crimes, le pouvoir de diſpoſer de ſon benefice comme il lui plaira, & même de le reſigner à penſion. C'eſt une choſe honteuſe que cela ſe ſouffre, & que perſonne ne ſonge à remedier à un ſi grand abus....

Nous ne ſavons ſi nous ne vous avons point écrit d'une Ordonnance fort ſcandaleuſe de M. l'Evêque de Bruges, par laquelle ſans diſtinguer les Eccleſiaſtiques des Laiques, & ceux qui auroient permiſſion de ceux qui ne l'auroient pas, il défend abſolument à tous ceux de ſon dioceſe de lire l'écriture en langue vulgaire. Si on trouve cela bon au lieu où vous êtes, on n'y a guere de ſoin du ſalut des ames & de l'honneur de l'Egliſe. Car rien ne donne aux héretiques plus d'avantage contre elle, que ces ſortes de défenſes, vous le ſavez aſſez, & ainſi je n'ai pas beſoin de vous en dire davantage.

Il eſt auſſi arrivé ici un très grand ſcandale par un conflit de Juriſdiction. Un Secretaire ou ſous-Secretaire du Prince de Parme, aiant commis un grand nombre de concuſſions n'étant point encore dans les Ordres, s'eſt fait Prêtre peu de tems avant la ſortie de ce Prince, lorſque ſes crimes n'étoient pas encore découverts. Ils le furent auſſi-tôt après, & le Conſeil de Brabant lui voulut faire ſon Procès, fondé ſur une Bulle & un Placard de Charles V. L'Internonce s'y eſt oppoſé. On a gagné la Cour d'Eſpagne, & ainſi les juges ſeculiers aiant

aiant les mains liées, & le juge Eccleſiaſtique n'aiant point les informations, cet homme tout chargé de crimes, appuié par M. l'Internonce, a été renvoié à ſon benefice, qui eſt la Prévôté de Bruges, de la Collation du Roi d'Eſpagne, & que le Prince de Parme lui avoit donnée, il y a été reçu en triomphe. Il eſt preſentement la premiere perſonne après l'Evêque : il a cinquante benefices à donner; voilà ce qu'on appelle ſoutenir les droits de l'Egliſe. Mais il eſt digne de l'Internonce d'être en même tems le protecteur de ce fripon, & le perſécuteur de M. Huygens.

Vous ſaurez ſans doute que le Roi d'Angleterre eſt mort, & que le Duc de Yorck a été proclamé Roi à ſa place.

LETTRE CCLXXXII.*

A M. DU VAUCEL. *Il le prie de remercier M. Caſſoni des bons ſervices qu'il rendoit, ſur tout aux Religieuſes de P. R. & à M. de Caſtorie. Il lui parle du Prince de Heſſe-Rhinfelts, de la mort du Roi d'Angleterre, de ſon ſucceſſeur, & de l'affaire de la Regale.*

JE ne puis aſſez, Monſieur, vous témoigner combien je ſuis obligé à M. de S. Quentin † d'avoir témoigné tant de zèle pour de pauvres orphelines ‡ deſtituées de tout ſecours humain. Je ne manquerai pas de le leur faire entendre d'une maniere qui ne pourra être compriſe que d'elles, afin qu'elles s'aquittent de ce qu'elles

* 8. Mars 1685.
† M. Caſſoni.
‡ Les Religieuſes de Port-Roial.

qu'elles doivent devant Dieu à cet incomparable ami, qui avec tant de bonté & de promtitude eſt allé au devant du mal qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre qu'on ne leur voulût faire. Mais je viens d'aprendre que Dieu a diſſipé ces ſujets d'apprehenſion, & qu'on ne parle plus de cette prétendue réunion, qui ne pouvoit avoir pour but que de ruiner une maiſon ſainte qu'il y a long-tems que l'on voudroit voir abimée. Et ainſi il ne faut que remercier Dieu & ne plus parler de rien, puiſque les choſes ſont au même état qu'elles étoient auparavant. Cependant on me vient de découvrir ce qu'on m'avoit caché pour ne me pas tant allarmer. C'eſt qu'au même tems que l'on parloit à Paris de réunir les deux maiſons, l'Abeſſe élective de P. R. des Champs étoit malade très dangereuſement, ſans que ceux dont on craignoit les mauvais deſſeins, en ſuſſent rien. Or vous jugez aſſez ce que c'eût été ſi elle fût morte dans cette conjoncture. Mais Dieu a eu pitié de ces pauvres filles. Car on me mande que ces fraieurs ſont paſſées, & que la malade eſt hors de fievre, par la miſericorde de Dieu & par les ſoins du bon medecin. Nous vous ſupplions d'en dire une meſſe d'actions de graces.

J'ai bien de la joïe de ce que vous mandez de l'*amour pénitent*, qu'on en a ſurſis l'examen, & qu'on trouve bon que la 2. Edition ſe publie. C'eſt la meilleure reſolution que l'on pouvoit prendre; & je ne doute point que le même excellent ami n'y ait beaucoup de part; de quoi nous lui avons encore une ſinguliere obligation.

Je penſois mander au Prince quelque choſe de l'affaire de Siam & de la révolte des Jeſuites de ces païs-là contre les ordres du S. S. mais j'ai

j'ai penſé qu'il ſeroit mieux que cela vint de vous. Il fait beaucoup d'état de vos lettres, & il nous en a envoié une dans le dernier paquet avec un *remittatur quantociùs.*

Les Gazettes de Hollande & de Cologne diſent que le feu Roi d'Angleterre eſt mort fort perſuadé de la verité de la Religion Proteſtante. On dit ici au contraire qu'il a reçu tous les Sacremens de l'Egliſe d'un Prêtre Catholique. Vous pourrez ſavoir ce qu'on en a écrit au Cardinal de Norfolck. Ce qui eſt très certain, eſt que le nouveau Roi a entendu publiquement la meſſe, & communié avec la Reine ſon Epouſe devant tout le monde, dans la Chapelle de la Reine Douairiere, le dimanche 25. du mois de Fevrier.

Il me ſemble que vous rendriez un grand ſervice à l'Egliſe, ſi vous pouviez faire enſorte que l'affaire de la Regale s'accommodât de quelque maniere que ce fût, pourvû qu'on en exemptât le chapitre regulier de Pamiers. Car les deſordres de cette pauvre Egliſe me font tant d'horreur, que n'y voiant point de fin, de la maniere que l'on s'y prend à Rome, il vaut bien mieux quitter ce qu'ils ne ſont pas en état de conſerver, que de donner lieu plus longtems de commettre tant de crimes, qu'ils ne prennent aucun ſoin d'empêcher depuis quatre ans.

LETTRE CCLXXXIII.*

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Il le remercie de ſes bontez. Il lui donne avis d'un envoi de livres. Il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de ſa Religion & de celle de ſon Succeſſeur; de quelques écrits ſur le Schiſme; des obſervations du P. Tellier ſur le Nouveau Teſtament de Mons; d'un decret de l'Inquiſition contre 65. propoſitions de morale; & d'un arrêt du Parlement contre ce decret.*

IL n'y a que peu de jours, Monſeigneur, que j'ai reçu la lettre de V. A. S. du 24. de Fevrier. Elle eſt toujours pleine, à l'ordinaire, de temoignages de bonté que je ne puis aſſez reconnoître.

Outre le nouveau livre contre le P. Malebranche, qui, comme je crois, ne déplaira pas à V. A. j'ai mis dans le même paquet d'un marchand pour Cologne, une Theſe des Diſpenſes, qu'elle trouvera fort belle & fort ſolide; une autre Theſe Théologique & Hiſtorique qui montre fort bien que la doctrine des Docteurs de Louvain touchant la grace efficace par elle même, eſt la même que celle du célebre Thomas de Lemos, de l'Ordre de S. Dominique, qui combattit ſi fortement les nouveautez de Molina dans la Congregation *de Auxiliis:* & que la doctrine de ce ſavant Dominicain, contraire à celle de Molina, a été aprouvée par les Evêques d'Eſpagne, des Païs-bas, & par les plus célebres Univerſitez.

Il

* 12. Mars 1685.

Il y a encore un petit livre intitulé, *Bellum Poëticum* fait par le Profeſſeur en Poëſie du nouveau College de Louvain de la très ſainte Trinité. V. A. S. ſera bien aiſe d'y voir dans l'Appendix qui eſt à la fin, ce que c'eſt qu'un Janſeniſte, & combien il y en a de ſortes.

M. Nicole eſt mieux qu'il n'étoit, graces à Dieu; mais ſa ſanté eſt encore bien foible, & il eſt incapable de travailler à des choſes de contention. Il ſe trouvoit ſi mal lorſque ſon livre s'eſt commencé à ſe debiter, qu'il s'eſt repoſé ſur d'autres pour les preſens. Et de plus il trouvoit tant de fautes dans l'édition de Paris, qu'en aiant fait faire une nouvelle en ces païsci, qui eſt beaucoup plus correcte, il a deſiré qu'on en envoiât de celle-là à toutes les perſonnes de ces quartiers. Et c'eſt ce que j'ai fait, Monſeigneur, mais ç'a été plus tard que je ne penſois, parce que l'impreſſion a plus tardé qu'on ne croioit.

J'ai lu, Monſeigneur, ce que vous aviez deſſein d'écrire à Madame la Princeſſe de Tarente. Cela eſt fort ſolide & fort raiſonnable. Mais vous avez bien jugé que cela ne ſeroit d'aucun fruit; & que M. Claude ſe tenant fort aſſuré qu'elle ne changeroit pas, auroit tiré avantage de la conference, parce que la perſonne pour qui on l'auroit faite, ſeroit demeurée ferme dans ſa Religion. Ces conferences ne ſont utiles que quand les perſonnes pour qui on les fait, ſont un peu ébranlées, & qu'elles cherchent la verité de bonne foi.

On parle differemment du Roi d'Angleterre. Les dernieres Gazettes de Hollande diſent qu'il eſt mort dans de grands ſentimens de penitence, & bien perſuadé de la Religion Proteſtante. On dit ici tout le contraire, qu'il a reçu

reçu dans ſa maladie tous les Sacremens de l'Egliſe Catholique. Et on tient à Paris pour certain que l'Ambaſſadeur de France l'a écrit ainſi au Roi. Pour ſon Succeſſeur, le dimanche 25. du mois paſſé il entendit publiquement la meſſe dans la Chappelle de la Reine Douairiere, & y communia avec la Reine ſon Epouſe devant tout le monde, & à portes ouvertes. Mais il ſe pourra bien faire que tout ce que cela produira, ſera que les Catholiques ne ſeront pas perſecutez ſous ſon Regne, ſans que la Religion dominante change pour cela dans ſes Roiaumes, comme la Lutherienne eſt demeurée la dominante dans preſque tous les païs de l'Electeur de Brandebourg, quoi qu'il ſoit Calviniſte. Ce qu'on pourroit peut-être obtenir pour les Catholiques, ſeroit qu'ils euſſent le libre exercice de leur Religion, & l'entrée dans les charges & dans les Parlemens. Ce ſeroit quelque choſe, ſi cela étoit. Mais l'avenir nous eſt caché, & nous n'en pouvons parler que par des conjectures fort incertaines.

J'ai lû les écrits de votre V. A. S. touchant le ſchiſme. Mais elle me permettra de lui dire, que je ne puis être tout à fait de ſon avis.

Car pour le ſchiſme des héretiques de ces derniers ſiecles: je ſuis perſuadé qu'il n'y a rien ſur quoi on les puiſſe mieux pouſſer, & d'une maniere proportionnée à l'intelligence de ceux qui ont l'eſprit droit, quoi qu'ils n'aient pas étudié. On en peut juger par l'excellent Traité de MM. de Wallembourg *de Unitate & Schiſmate*, contre lequel pluſieurs Proteſtans ont écrit ſans pouvoir rien dire que ces ſavans hommes n'aient aiſément renverſé: & par les deux livres de M. Nicole *Les préjugez legitimes*, & le dernier, *Les Prétendus Reformés con-*

convaincus de ſchiſme, par lequel il me paroît avoir parfaitement bien ſatisfait à tout ce que les rafinemens de M. Claude avoient pû inventer pour éluder celui des *Préjugez*.

Il faut ſeulement prendre garde à deux artifices dont ils tâchent d'éblouir le monde.

Le 1. eſt de prétendre que les pouſſer ſur le ſchiſme ſans entrer dans la diſcuſſion des accuſations d'erreurs capitales qu'ils ont faites contre l'Egliſe, c'eſt leur donner droit de ſuppoſer qu'ils ont eu raiſon dans ces accuſations, & que l'on doit conſidérer enſuite ce qu'ils ont dû faire.

Mais il n'eſt pas vrai que ce ſoit ſuppoſer cela, c'eſt ſeulement differer à une autrefois à l'examiner, ce qui eſt bien different. V. A. a vû ce que M. Nicole en a dit.

Le 2. eſt leur plainte ordinaire. On nous a excommuniés, on nous a chaſſés; & puis on nous reproche que nous avons fait bande à part.

Mais 1. il n'eſt point vrai dans le fait que les Calviniſtes n'aient érigé leurs conventicules, & n'aient élevé autel contre autel, que parce qu'on les a excommuniés, & qu'ils ſeroient demeurés unis de communion avec l'Egliſe Romaine, ſi on ne les avoit point chaſſez. Ils ont commencé par s'en emparer, & ont declaré dans leurs confeſſions de foi qu'*ils condamnoient les aſſemblées de la Papauté &c.*

2. Dans le droit, il eſt contraire à toute la Tradition de l'Egliſe, que des perſonnes injuſtement excommuniez aient droit pour cela de faire des aſſemblées ſeparées de celles de l'Egliſe Catholique. On peut voir un excellent paſſage ſur ce ſujet dans le livre de S. Auguſtin de la veritable Religion, ch. 8. outre cette bel-

le

le parole du même saint : *Præscindendæ unitatis nulla est justa necessitas*, & un autre semblable d'un saint Evêque contre Novatien. C'est de S. Denys Evêque d'Alexandrie, où il dit que Novatien devoit plutôt mourir que de rompre l'unité de l'Eglise. Ce point est aussi fort bien traité par M. Nicole dans son dernier livre. Et il l'avoit été aussi parfaitement bien dans les *Préjugez*. Mais il seroit bon de les avoir de l'édition qui s'en est faite ici, parce qu'il y a deux additions considerables prises de deux autres livres. Si V. A. S. le desire, je les lui envolerai.

Pour le schisme des Societez Orientales, il y en a comme les Nestoriens, les Armeniens & les Cophtes, qui se sont separées elles mêmes, en ne voulant pas acquiescer aux décisions des Conciles généraux d'Epheſe & de Calcedoine. V. A. ne niera pas que le schisme ne soit de leur côté. Mais il y a sujet de louer Dieu de ce qu'il y a beaucoup d'Eglises Armeniennes qui sont revenues en ces derniers tems à l'unité de l'Eglise Catholique. Et si les Jesuites avoient su menager les Ethiopiens, il y a de l'apparence qu'ils se seroient aussi réunis. Mais ils se vantent eux mêmes dans leurs Relations, qu'ils ne se contentoient pas qu'ils abjurassent l'erreur d'une seule nature, mais qu'ils leur faisoient passer pour une erreur de ce qu'ils jeunoient en carême jusqu'au soir, les voulant obliger de jeûner selon la coutume de l'Eglise Romaine, en dînant à midi, & faisant collation le soir, ce qui est contraire au véritable jeûne, comme Bellarmin le reconnoît.

V. A. insiste plus sur les Grecs. Et il est certain qu'ils sont moins éloignés de nous, & qu'ils seroient plus faciles à reduire, si on étoit bien

bien raiſonnable de part & d'autre : mais pour l'ordinaire, ils l'ont été moins que nous.

Car 1. V. A. ne doit pas s'imaginer qu'on ait rompu avec eux à cauſe que leurs *rites* ſoient differens des nôtres. Nous leur avons toujours laiſſé la liberté de s'en ſervir. Et ce ſont eux au contraire qui nous ont fait ſur cela les plus méchans procès du monde, juſqu'à nous faire des crimes de ce que nous ceſſions de dire l'*Alleluia* en carême, & de ce que nos Prêtres raſoient leur barbe. Rien n'eſt auſſi plus inſoutenable que ce qu'ils ont fait ſur le ſujet du pain ſans levain dont nous nous ſervons dans l'Euchariſtie. Car au lieu que nous ne les avons point empêché de ſe ſervir de pain levé, ils ont voulu douter de la validité de notre conſecration, ou au moins il leur a plû de nous condamner très durement à cauſe des Aſymes. On leur a auſſi laiſſé la liberté d'entendre par le purgatoire autre choſe que du feu materiel, comme il paroît par le Concile de Conſtance.

2. Depuis que les Théologiens ont plus étudié l'antiquité que ne faiſoient autrefois les Scholaſtiques, les diſputes avec les Grecs ſont bien diminuées, comme il paroît par un ſavant livre d'un Dominicain, ſur leurs livres Eccleſiaſtiques.

3. La plus grande difficulté ſeroit la proceſſion du S. Eſprit. Car il n'eſt pas vrai que ceux qui ſe ſont ſéparez de nous pour cela, croient que le S. Eſprit procede *à Patre per Filium.* Ce ſont les Orthodoxes d'entre eux qui parlent de cette ſorte : & je penſe qu'on s'en ſeroit contenté. Mais les autres veulent qu'il ne procede que du Pere ſeul, & non *à filio*, ni *per filium.* Et il faut remarquer qu'en divers Conciles ils ſe ſont rendus au ſentiment

de l'Egliſe Romaine, & qu'enſuite ils ſont retournés à leur erreur. Il eſt donc certain que de ce côté là ce ſont eux qui ont tort.

4. La primauté ne ſeroit pas ce qui empêcheroit la réunion, ſi on étoit d'accord ſur le reſte. Car ils ne la nient pas; & ils n'ont jamais pretendu autre choſe, ſinon que le Patriarche de Conſtantinople fût le premier après le Pape, au lieu que les Papes euſſent voulu qu'ils n'euſſent été qu'après ceux d'Alexandrie & d'Antioche, & non pas après celui de Jeruſalem, qui eſt poſterieur à celui de Conſtantinople; car du tems de S. Auguſtin l'Evêché de Jeruſalem étoit ſous la Metropole de Ceſarée, & il ne fût érigé en Patriarchat qu'au Concile de Calcedoine. Mais cela ne feroit pas de difficulté, parce qu'il y a long-tems que les Papes ont reconnu Conſtantinople pour le premier des quatre Patriarchats de l'Orient. Il faudroit ſeulement regler les droits de la Primauté du Pape, à l'égard de l'Egliſe d'Orient. Mais apparemment on ſeroit à Rome d'aſſez bonne compoſition ſur cela. Car on aimeroit mieux avoir quelque choſe que de n'avoir rien du tout.

V. A. a raiſon de croire que le Turc mettra autant qu'il pourra, des obſtacles à cette réunion. Mais cela n'a pas dû empêcher le Pape de ſe déclarer auſſi hautement qu'il fait contre l'empire Ottoman. Et il n'eſt pas à craindre pour cela que les Turcs égorgent tous les Catholiqes qui ſont dans ſon Empire. Ils ne veulent pas irriter juſques à ce point tous les Chrétiens de l'Europe. Et il ne le pourroit pas faire ſans rompre avec la France, dont il lui eſt très important dans la conjoncture préſente de conſerver l'alliance.

J'ai bien oui parler des Obſervations ſur le Nou-

Nouveau Teſtament de Mons; mais je ne les ai pas vues: elles ſont d'un Jeſuite nommé le P. Tellier. M. le Chancelier en avoit refuſé le privilége, parce que tous les gens d'eſprit ſont perſuadés qu'on ne peut attaquer cette verſion que par des chicaneries qui ne méritent pas d'être lues. Le P. Jobert eſt bien ridicule d'attribuer ce refus au grand credit des Janſeniſtes. On ſait aſſez qu'ils n'en ont aucun. L'extrait que V. A. m'en a envoié fait aſſez voir, que c'eſt un déclamateur qui a plus en veue d'éblouir les idiots & les ſimples, que de perſuader les honnêtes gens. Car y a-t-il du ſens commun dans cette conſequence? Vous avez loué le Pape Innocent XI. & il eſt en effet fort louable pour ſa pieté & pour ſon zèle: vous étes donc obligés de le regarder comme infaillible, & rendre une ſoumiſſion aveugle, non ſeulement à ce qui ſe fait par lui-même, mais auſſi à tout ce qui ſe fait de ſon tems dans la Congregation de l'*Index*, qui eſt en cela differente de celle de l'Inquiſition, qu'on rend compte au Pape de ce qui ſe fait dans l'Inquiſition, au lieu qu'on ne lui en rend point de ce qui ſe fait dans la Congregation de l'*Index*. Ajoutez à cela que les Jeſuites qui ſont maintenant idolatres du Roi, oſent dire cela en France, où il eſt défendu d'avoir aucun égard à tout ce qui ſe fait dans ces Congregations de la Cour Romaine. Sur quoi il eſt bon que V. A. ſache ce qu'ils ont fait, pour empêcher que la condamnation des 65. propoſitions n'eût aucune autorité en France. On l'avoit fait imprimer (on ne ſait qui) & elle étoit entre les mains de tous les Theologiens qui étoient fort aiſes que tant de méchantes propoſitions qu'on ſavoit avoir été ſoutenues pour la plûpart par des Auteurs Jeſuites, euſ-

ſent été condamnées. Le Parlement diſſimuloit cela, & ne vouloit rien faire contre cette publication d'un décret de l'Inquiſition, parce que le trouvant très bon en ſoi, il ne croioit pas qu'il fût à propos d'en arrêter le cours, à cauſe qu'on nere connoît pas en France l'autorité du Tribunal où il avoit été fait. Mais cela fâchoit les Jeſuites, parce que cela contribuoit beaucoup à augmenter l'averſion qu'on a déjà de leur morale. Ils engagerent donc le P. de la Chaiſe à emploier tout ce qu'il a de credit pour faire donner un arrêt du Parlement contre la publication de ce decret. Il en parla au Roi & lui perſuada d'envoier querir le Procureur géneral pour l'obliger à requerir qu'on le ſupprimât. Il remontra au Roi pourquoi il n'avoit pas cru le devoir faire. Mais le Roi étoit prévenu par le P. Confeſſeur, il fallut obéir. Il fit donc ſa remontrance, où il crut devoir marquer que ce n'étoit pas que les propoſitions ne méritaſſent d'être condamnées; mais que c'étoit ſeulement à cauſe du Tribunal de l'Inquiſition dont on ne reconnoiſſoit point l'autorité en France. L'Arrêt fut fait ſur la remontance, où cette clauſe étoit. Mais le P. de la Chaiſe en aiant été averti, il eut un ordre du Roi qu'il porta au premier Préſident pour faire ôter de l'Arrêt cette clauſe qui ne leur plaiſoit pas. Cela fut fait, quoi qu'on en eût déja expedié une Groſſe où la clauſe eſt; mais elle ne paroît plus dans l'Imprimé. Cette hiſtoire eſt très veritable. Je la ſai d'un des Juges qui étoit avec le premier Preſident, lorſque le Pere de la Chaiſe le vint trouver pour reformer cet arrêt. V. A. voit aſſez qu'on en peut tirer de terribles conſéquences contre ce declamateur. Je ſuis, &c.

LET-

LETTRE CCLXXXIV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur quelques lettres qu'il lui envoioit ; & ſur ce qu'elle ſe prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuſe.*

SItôt que le petit ami fut arrivé, je me mis à écrire pluſieurs lettres que je croiois qui partiroient trois ſemaines après par un ami qui a toujours differé ſon voiage ; de ſorte que ce ſera celui qui avoit aporté les lettres de Paris qui reportera les réponſes plus de trois mois après. Cela me fait craindre que la plûpart de ces réponſes ne ſoient plus gueres de ſaiſon, & j'ai déliberé ſouvent d'en jetter la plûpart au feu. Mais un mot que vous m'avez dit ſur cela m'a fait réſoudre de les envoier. Il faut ſeulement que je vous parle de deux ou trois. Je vous envoie ouverte celle pour le Duc †, comme je vous ai marqué dans votre lettre. Mais je ne ſai ſi on peut croire qu'il ſoit en état d'en profiter après le deſſein qu'il a eu. Vous en ferez juge M. *. La reponſe à votre amie n'eſt peut-être gueres à propos, les choſes dont je lui parle étant ſi vieilles. Mais ce qui eſt de tout tems eſt la confiance, que j'aprehende qu'elle n'ait pas en ſa ſuperieure autant qu'elle le devroit. Cela me paroit independant de tous les faits bien ou mal raportez, & de tous les jugemens qu'elle croit que l'on a fait d'elle. Car qu'on les ait faits, ou qu'on ne les ait pas faits, & qu'ils ſoient bien ou mal fondez, cela ne la diſpenſe pas

* 23. Mars 1685.
† De Luines.

d'obſerver ſa regle, qui recommande ſi expreſſément cette confiance. Je ſai bien que quand de petites froideurs & de petites meſintelligences l'ont fait une fois perdre, on a de la peine à y revenir. Mais c'eſt en cela même que nous devons temoigner à Dieu notre fidelité en ſurmontant notre repugnance, faiſant de notre côté avec ouverture de cœur tout ce qui peut contribuer à diſſiper les nuages qui empêchent que la charité ne paroiſſe telle au dehors, qu'elle eſt au dedans.

Pour vous, ma très-chere ſœur, comme vous êtes ſi bonne que vous prenez toujours en bonne part ce que l'on vous dit, je ne craindrai point de vous parler franchement de ce que je penſe de vous ſur ſon ſujet. Vous êtes louable d'avoir autant d'affection que vous en avez pour une ſi bonne amie, & d'eſtimer en elle de très grandes qualitez de la nature & de la grace. Mais comme l'amour le plus legitime ne laiſſe pas de nous aveugler, ſi nous n'y prenons garde, vous devez vous défier de vous même à l'égard du jugement que vous faites d'une perſonne pour qui vous avez tant d'amitié, & aprehender que ce ne ſoit cela qui vous porte à croire qu'on ne ſe trompe jamais en jugeant d'elle quand on en juge en bien, & à donner le tort à toutes les perſonnes qui trouvent quelque choſe à redire à ſa conduite. Je ne ſuis pas ſurpris de ce que vous me témoignez qu'elle eſt fort contente de n'avoir à faire que la groſſe beſogne: c'eſt la diſpoſition où doit toujours être une vraie Religieuſe. Mais pourquoi voulez-vous que ce ſoit une marque qu'on ne connoît pas aſſez ſa vertu, de ce qu'on la laiſſe en cet état? Je croirois plutôt que ce ſeroit tout le contr aire. Quoi qu'il en ſoit, je vous aſſure

que

que vous m'étes toutes deux fort preſentes devant Dieu, & qu'un de mes plus grands deſirs eſt qu'il faſſe en vous ce qui eſt renfermé dans cette priere : *Da illis ſalutem mentis & corporis, ut te totâ virtute diligant, & quæ tibi placita ſunt, totâ dilectione perficiant.*

LETTRE CCLXXXV.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la mort de M. de Grana, Gouverneur des Païs-bas ; l'aſſemblée du Clergé ; & les affaires du P. Hazart.*

NOus ne penſions pas vous écrire aujourd'hui. Mais nous avons cru vous devoir aprendre une triſte nouvelle, qui eſt la mort de M. le Marquis de Grana, qui deceda avant hier après minuit enſuite d'une retention d'urine qui lui a duré 15. jours ſans grande douleur, parce que l'urine étoit arrêtée dans les uretaires par deux pierres qui les bouchoient. Il a témoigné des ſentimens très-chrétiens dans toute ſa maladie, comme il avoit toujours fait auſſi étant en ſanté. Son integrité a été admirable dans tout ſon gouvernement, n'aiant jamais rien exigé, ni ſouffert qu'on donnât rien pour aucune charge ; au lieu que ſous les autres Gouverneurs il falloit de l'argent pour toutes choſes, & ſouvent même pour les Benefices. Il étoit bien diſpoſé pour MM. de Louvain, & il avoit ſur tout une eſtime particuliere pour M. Huygens. Mais les préventions de la Cour d'Eſpagne & les entêtemens de l'Internonce l'avoient mis hors d'état de pouvoir rien faire pour eux. Un peu avant ſa mort on a reçu des lettres d'Eſpagne, qui le continuoient pour trois ans dans le

* 22. Juin 1685.

gouvernement, quoique le bruit fût au contraire qu'il étoit revoqué. C'eſt Antonio Agurto general de la Cavalerie qui lui a ſuccedé par *interim*, étant nommé le 2. de trois par des lettres cachetées, qui étoient depuis 3. ou 4. ans dans le château d'Anvers pour n'être ouvertes que dans un cas tel que celui qui eſt arrivé. Mais le 1. des trois n'étant plus ici, mais en Eſpagne, cela eſt echu au ſecond qui eſt Agurto. On ne ſait encore ce qu'il fera. Mais un de ſes amis, qui eſt des nôtres, nous a fait dire qu'il n'y avoit rien à craindre pour nous.

On aſſure que l'aſſemblée ne fera rien que contre les Huguenots. Elle fait dreſſer une formule de foi, & on demandera au Roi qu'il ordonne qu'il ſoit defendu aux Miniſtres ſous quelques peines, de rien imputer aux Catholiques de different de cela; comme de les accuſer d'adorer les images &c. M. de Paris eſt ſeul Preſident de cette Aſſemblée.

On vous envoie une nouvelle Requête qui doit être preſentée ce ſoir ou demain matin à l'Internonce. Elle vous aprendra où en eſt le procès contre le P. Hazart.

Comme on a mandé de Paris que les Evêques de qui on avoit demandé l'aprobation de l'*Amor pœnitens*, étoient bien aiſes d'en être requis par l'auteur, on a envoié 7. ou 8. lettres de M. de Caſtorie *eadem forma* à la mode d'Italie pour les en ſuplier. Je ſuis tout à vous & de tout mon cœur, & tous nos amis vous ſaluent.

LET-

LETTRE CCLXXXVI.

AU PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la mort de M. de Grana Gouverneur du Païs-bas.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu depuis deux jours trois lettres de V. A. S. du 15. de ce mois sur differentes matieres. Mais il nous est arrivé en même tems un sujet d'affliction, qui est la mort de M. le Marquis de Grana. J'en suis affligé, & à cause de la bonté qu'il avoit pour moi, dont il m'a donné en diverses rencontres de si obligeans témoignages, & à cause de la perte que fait ce païs-ci d'un Gouverneur si sage, si habile & si pieux. Mais ce qui console est cette derniere qualité, qui donne tout lieu d'esperer qu'il a passé des traverses de cette vie en un éternel repos. Il a continué à en donner des marques tout à fait édifiantes en sa derniere maladie, qui lui a laissé une grande liberté d'esprit. Il s'entretenoit de Dieu avec une resignation vraiment chrétienne. Il a parlé avec une bonté merveilleuse à une personne, dont il avoit beaucoup sujet de se plaindre. Il a laissé par son Testament quatre milles florins aux pauvres, dans l'intention qu'ils prieroient Dieu pour ceux qui l'avoient traversé dans son gouvernement. Car il y a été beaucoup traversé, & le peuple qui souvent n'est pas trop sage, a fort crié contre lui dans les derniers tems, n'aiant pas l'esprit de voir que depuis la mort de l'Infante Isabelle, ils n'ont jamais eu un si bon Gouverneur, & n'en auront peut-être jamais. Dès qu'il fut-

établi, il y fit donner aux ſoldats tout ce qu'il avoit reçu des preſens ordinaires qui ſont conſidérables. Il n'a jamais vendu aucune charge, au lieu que tout ſe vendoit auparavant, & qu'il n'y avoit pas juſqu'aux Benefices, dont on ne tirât de l'argent. Après ſa mort on ouvrit un papier cacheté, qui étoit gardé dans la citadelle d'Anvers, où on trouva trois perſonnes nommées pour le gouvernement, au cas qu'il vaquât ſans qu'on y eut pourvu. Le Duc de Vexa, Antonio Agurto Mètre de camp general de la Cavalerie, & Dom Franciſco Marco de Velaſco Gouverneur du château d'Anvers. Mais le Duc étant en Eſpagne, ç'a été Agurto qui étoit nommé le ſecond, qui a pris poſſeſſion du gouvernement. On ne ſait pas ſi ce ſera pour longtems, parce qu'il n'eſt pas de qualité pour une ſi grande charge : car ce n'eſt qu'un ſoldat de fortune.

Je n'ai pas grand choſe, Monſeigneur, à dire ſur les trois lettres de V. A. Il n'y a que la premiere lettre qui me regarde, & je ſuis aſſuré que ſi Elle ſavoit des choſes qui ne ſe peuvent écrire, elle ne m'acuſeroit ni de foibleſſe, ni de lâcheté *.

Il n'eſt pas à craindre que l'on retracte jamais en France ce qui s'eſt fait au Clergé. On poura bien avoir de la condeſcendance pour la Cour de Rome en d'autres choſes, mais ce ne ſera jamais ſur cela.

Je ne ſai point de Theologiens qui enſeignent qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques, ſi ce n'eſt peut-être quelques Jeſuites,

* Le Prince trouvoit que M. Arn. ne ſe déclaroit pas aſſez ouvertement contre *l'infaillibilité du Pape.*

tes, à l'égard de ce que dit V. A. Mais Elle me permettra de lui dire que ce ſeroit un remède bien violent contre ce manquement de parole, que d'exiger du nouvel Electeur Palatin, qu'il mît une de ſes places fortes entre les mains d'un Prince Proteſtant avec une garniſon que cet Electeur entretiendroit. Ce ſeroit n'être plus Prince ſouverain que de nom. Et au lieu qu'il eſt plus raiſonnable que ce ſoit les ſujets qui ſe fient à la parole de leur Prince, ce ſeroit le Prince qui dependroit de la bonne ou de la mauvaiſe foi de ſes ſujets heretiques.

Que ce ſeroit, Monſeigneur, une heureuſe ſurpriſe ſi ce que V. A. mande par un petit billet pouvoit arriver! J'en aurois une extreme joie pour lui pouvoir témoigner de vive voix les obligations infinies que lui a ſon très-humble & très-obeiſſant ſerviteur. A. A.

LETTRE CCLXXXVII.*

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. *D'une ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire.*

J'Ai bien de la joie, Monſeigneur, de ce que M. Valloni travaille ſi bien pour la vérité, mais j'ai en même tems bien de la douleur de ce qui l'oblige à ce travail. Car je ne ſaurois m'empêcher d'avoir une vraie indignation de voir qu'un ſi excellent livre † ſoit ſi long-tems ſoumis à un examen ſi injuſte, & je ne ſaurois

* 4. Fevrier 1686.

† Le livre, de l'*Amor Pœnitens* de M. de Caſtorie.

croire que de telles gens méritent qu'on les défende contre le nouveau livre de M. Maimbourg, quand il auroit passé en quelque chose les bornes de la vérité, outre qu'il seroit impossible de les contenter, parce que, quoique l'on dît pour eux, ce seroit toujours beaucoup moins qu'ils voudroient.

Pour l'affaire de Bruges, jamais Ordonnance ne fut plus extravagante, & plus scandaleuse pour l'Eglise. Car on y défend la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire absolument, & sans aucune distinction des laïques & des Ecclesiastiques de ceux qui auroient permission de la lire, & de ceux qui ne l'auroient pas. Desorte que ni l'*Index*, ni le Catechisme de Malines, ni l'ordonnance de Philippe II. ne peuvent justifier l'ignorant Evêque qui a fait celle-ci. Non seulement parce que les tems sont bien changés depuis, comme vous avez très judicieusement remarqué dans votre livre, *De lectione scripturæ sacræ*; mais aussi parce que l'*Index*, le Catechisme & le Placard ne disent point absolument, qu'il est défendu de lire l'Ecriture en langue vulgaire, mais seulement qu'on ne la lira point sans permission, ce qui est si different, que Bellarmin accuse Kemnitius d'un mensonge très impudent pour avoir confondu l'un avec l'autre. *De verbo Dei l. 2. c. 15. 7.* At Catholica Christi Ecclesia.

Le sujet que vous pourriez prendre d'écrire à cet Evêque sur son ordonnance seroit le scandale que ces sortes de défenses font parmi les héretiques, lui representant combien cela empêche leur conversion, comme le P. Veron si célebre Controversiste a reconnu dans l'avant-propos de sa traduction du N. T. On le peut voir dans la préface du 3. livre contre

Mallet

Mallet de la lecture de l'Ecriture ſainte. Vous pourriez marquer auſſi que tous les Péres generalement, ſans en excepter aucun, ont conſeillé la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire à toutes ſortes de perſonnes, en Latin à ceux de l'Egliſe Latine, en Grec à ceux de l'Egliſe Grecque, en Syriaque aux Siriens &c. qu'au commencement des dernieres héreſies on a pu avoir quelque raiſon de ne permettre pas cette lecture indifferement à tout le monde, parce que les héretiques avoient prévenu les ſimples de cette fauſſe opinion, qu'ils devoient trouver dans la Bible tous les dogmes de la foi, ſans s'arrêter aux ſentimens de l'Egliſe Catholique. Mais que tous les Catholiques ſont maintenant très-éloignez de cette penſée : de ſorte que ce n'eſt plus préſentement que pour édifier leur piété, que les perſonnes pieuſes liſent la Bible, & ſur tout le Nouveau Teſtament en langue vulgaire. Et on eſt aſſuré que ceux qui s'appliquent à la conduite des ames, temoigneront qu'elles en tirent beaucoup d'avantage, & que ce que l'on craignoit autrefois, n'arrive point. Cela ſe voit en France où il ſe vend une infinité de Nouveaux Teſtaments en langue vulgaire, ſans qu'on en demande aucune permiſſion, & on ne trouve point que cela faſſe de mal à perſonne.

J'ai vu, Monſeigneur, votre derniere lettre à M. Snellaerts. Mais permettez moi de vous dire que le fait, qui eſt que les Evêques du tems d'Eliſabeth aient été conſacrés par de vrais Evêques, me paroît conſtant, quoique Sanderus & quelques autres Converſiſtes aient dit au contraire. Et il m'eſt impoſſible de m'imaginer que les Presbyteriens n'euſſent pas repro-

reproché aux Episcopaux ce defaut de succession, s'ils eussent eu quelque sujet de le faire. Mais, dites-vous, il s'agissoit entr'eux du droit & non pas du fait. Il s'agissoit de l'un & de l'autre. Car avec quel front les Episcopaux auroient-ils soutenu que nul Prêtre n'est vraiment Prêtre, s'il n'est ordonné par un Evêque, lequel Evêque doit avoir été ordonné par d'autres Evêques, si le défaut de cette succession avoit fait que ceux qui soutenoient cela, Hamond, Pearson, & les autres, n'avoient été que de faux Prêtres.

Je trouve plus de difficulté pour la validité de l'Ordination, selon le rit de l'Eglise Anglicane. Mais je suis persuadé qu'on peut être validement ordonné Evêque sans qu'on ait été ordonné Prêtre auparavant, quoique cela ne se pût pas faire licitement, & à cause que ce seroit contre l'ordre de l'Eglise. J'avoue neanmoins que se pourroit être plutôt de ce côté là qu'on douteroit de la succession des Evêques d'Angleterre.

LETTRE CCLXXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire intentée au P. Hazart par les parens de M. Janſenius ; un mandement de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte ; l'interdiction d'un curé à ce ſujet ; & la prevention du nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain & M. l'Archevêque de Malines.*

L'Internonce a resolu de ne faire aucune justice aux parens de M. Janſenius. La Requête dont on vous a envoié la copie lui aiant été

* 5. Juillet 1685.

été signifiée, il a été 7. ou 8. jours sans qu'on en ait pû tirer réponse. C'est sans doute qu'il l'a communiquée au P. Hazart, & se doit être par son conseil qu'au bout de ce tems il a répondu, que puisqu'ils ne vouloient point de l'Evêque d'Anvers, il ne le leur donneroit pas, mais qu'ils ne devoient point s'attendre qu'il leur en donnât d'autres que l'Evêque de Bruges, qui n'est pas moins devoué aux Jesuites que celui d'Anvers, & qui de plus a l'esprit si de travers, que parce qu'un très bon Curé de sa ville avoit exhorté ses paroissiens de lire le Nouveau Testament (non point de la version de Mons, car on ne sait à Bruges que le Flamand, mais de l'ancienne version flamande de Louvain) il a fait une Ordonnance où il defend à qui que se soit sans distinction de lire les versions de l'Ecriture en langue vulgaire, & il a interdit ce Curé de la prédication, qui en a appellé à l'Archevêque de Malines, où le procès est encore. Cette affectation de l'Internonce de ne vouloir donner qu'un seul juge, au lieu qu'on a toujours acoutumé d'en donner trois, & de n'en vouloir donner aucun qui ne soit à la devotion des Jesuites, reduira enfin ces parens de feu M. d'Ipres, si on n'y donne ordre à Rome, de porter cette affaire aux tribunaux seculiers, & peut être même à ceux de Hollande, ce qui seroit un très grand scandale, mais dont l'Internonce sera seul la cause. Car il n'y a point d'apparence qu'on laisse impunies d'aussi horribles calomnies, que le sont celles du P. Hazart, qui outre ce qu'il a dit dans son livre, a osé soutenir par un Ecrit envoié à l'Internonce, qu'on n'avoit rien à lui dire sur l'assemblée de Bourgfontaine, puisqu'il ne l'a raportée qu'après un

temoin, *qui eſt omni exceptione major*, ce ſont ſes propres termes. Et il a été aſſez étourdi pour mettre M. Arnauld comme aiant été de cette Aſſemblée de Deïſtes ſur la foi de ce même temoin, qui met cette aſſemblée en 1621. lorſque M. Arnauld n'avoit que 9. ans, n'étant né qu'en 1612. Il ſeroit bon, M. que vous repreſentaſſiez cela un peu fortement, afin que l'on obligeât l'Internonce à donner les trois juges qu'on lui a demandez par deux fois, contre leſquels on ne ſauroit alleguer aucun legitime ſujet de recuſation.

Il court ici une piece bien jolie ſur une proceſſion des Jeſuites de Luxembourg. J'ai cru que vous ſeriez bien aiſe de la voir.

Je ne ſai aucune nouvelle ſinon que le nouveau Gouverneur paroît bien prevenu contre l'Univerſité de Louvain, & contre M. l'Archevêque de Malines, faiſant tout ce qu'il peut pour lui faire perdre ſon procès contre le Doien de ſainte Gudule, qui quoiqu'il ait charge d'ames, prétend ſe maintenir dans ſon Doienné ſans être examiné & approuvé par l'Archevêque. C'eſt une affaire qui fait maintenant bien du bruit. Car les Etats ont pris fait & cauſe pour M. l'Archevêque & font de terribles plaintes contre le Chancelier de Brabant, qui s'entendant avec le Gouverneur fait ſur cela des choſes tout à fait injuſtes.

LETTRE CCLXXXIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la protection que l'on devoit acorder à Rome, à l'Univerſité de Louvain; l'Etat pitoiable du Diocéſe de Liege, & le remede que l'on pouvoit y aporter.*

J'Ai bien de la joie, M. de ce que vous nous mandez, qu'il y a lieu d'eſperer qu'on ne touchera point aux 31. propoſitions que l'on attribue à MM. de Louvain, & dont il y en a deux, que l'on prétend être tirées du livre de la Frequente Communion. Mais je vous proteſte que ce que je regarde en cela, eſt le bien de l'Egliſe, dont les interêts me ſont ſi ſenſibles, que toute autre choſe me touche peu. Et ce que j'ai toujours conſidéré comme le principal bien de l'Egliſe eſt ce qui peut contribuer à faire avancer les ames dans la pieté; & comme un des plus deplorables de ſes maux, ce qui eſt capable de mettre obſtacle à cet avancement. Et c'eſt ce mal, qui fut arrivé ſans doute, ſi ceux qui n'aiment pas l'Univerſité de Louvain, euſſent obtenu cette cenſure par quelque ſurpriſe. Car ils n'auroient pas manqué de s'en ſervir, & pour rendre ſuſpectes les plus ſures régles de la morale chrétienne, & les plus avantageuſes au ſalut des ames, & pour décrier les plus gens de bien, & qui font le plus de fruit dans le miniſtére eccleſiaſtique.

Sa Sainteté n'eſt que trop perſuadée que la morale de l'Evangile, d'où depend le ſalut des chrétiens, a reçu une grande atteinte par les fauſſes opinions d'un grand nombre de Caſuiſtes,

* 26. Juillet 1685.

ſtes, aprouvées & pratiquées par beaucoup de confeſſeurs & de directeurs. Son zèle en a été ému, & elle s'eſt ſentie comme S. Paul brulée par le ſcandale de ces pernicieux relâchemens, dont tant de pécheurs prenoient occaſion de s'endormir dans leurs péchez. Elle a tâché d'apporter quelque remède à un ſi grand mal par la condamnation des 65. propoſitions, qui lui avoient été préſentées à examiner par les Docteurs députez de l'Univerſité de Louvain. Sa Sainteté n'ignore pas combien l'examen de ces propoſitions a été traverſé, quels obſtacles on y a mis, & qui ſont ceux qui les y ont mis. Elle ſait combien on a voulu de mal aux pieux Docteurs qui ont procuré cette cenſure, & avec quel zèle & quelle lumiere ils ont travaillé à la ſoutenir, & à faire enſorte que l'Egliſe en recueillît un fruit ſolide; ce qui en a dû être le but. Car ſans cela ne peut-on pas dire des meilleures ordonnances ce que S. Paul dit des meilleures œuvres ſans la charité, que c'eſt très-peu de choſe devant Dieu. Mais rien aſſurement n'auroit été plus capable d'empêcher ce fruit que la cenſure de ces 31. propoſitions ou obſcures, ou ambigues, ou infidellement extraites, ſi les adverſaires de cette Univerſité avoient pû l'obtenir par leur credit. Car ils n'auroient pas manqué de la faire retomber ſur tous les points de la doctrine des Theologiens de Louvain, qui y auroient eu le moindre rapport. Et ſans même en faire aucune aplication en particulier, il leur auroit ſuffi de faire courir dans le monde, que pluſieurs propoſitions de ces Docteurs auroient été condamnées, pour rendre parmi les ſimples toute leur doctrine ſuſpecte, & confirmer par là ce qu'ils ont répandu en tant de libelles, que ce

ſont

ſont des nouveautés & des rigueurs exceſſives, ce que tant de chrétiens lâches, qui ne ſe veulent faire aucune violence pour gagner le ciel, & pour ſe détacher de leurs paſſions, ne ſont que trop ſuſceptibles de croire. Du decri de la doctrine on eût paſſé à celui des perſonnes, c'eſt-à-dire, de tout ce qu'il y a de meilleurs Eccleſiaſtiques dans les Païs-bas, que l'on s'efforce depuis tant de tems de rendre odieux au peuple par les noms de reformateurs & de Rigoriſtes.

Si on ſavoit au païs où vous êtes, autant que je le ſai, quel préjudice cela auroit fait aux ames, je ſuis aſſuré que l'on regarderoit comme un des plus grands ſervices que l'on puiſſe rendre à Dieu, d'empêcher par toutes ſortes de voies que l'on ne donnât jamais occaſion à ceux qui la cherchent, de cauſer de telles brouilleries dans l'Egliſe. Rien n'eſt plus certain que tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Païs-bas Eſpagnols & Hollandois, ſe forment dans cette Univerſité, où jamais la diſcipline n'a été plus exacte, ni les mœurs plus reglées, ni la piété plus édifiante. On vit dans preſque tous les Colléges des Theologiens, comme dans les ſeminaires les plus reformés; on y fait trois fois le jour l'oraiſon mentale, & on y exerce continuellement les jeunes gens à tout ce qui peut ſervir pour former de bons Paſteurs. Je connois de ces Paſteurs ſortis de cette Ecole il n'y a que 7. ou 8. ans, qui ſe conduiſent dans leurs cures d'une maniere ſi apoſtolique, & y font des fruits ſi merveilleux, que cela paſſe toute créance. J'en ai quelques relations que je vous envoierai ſi vous le deſirez. Que ne devroit-on point faire pour les ſoutenir & pour augmenter la bonne odeur

de

de J. C. qu'ils répandent dans tout le païs? Qu'on ne faſſe rien au moins qui puiſſe donner ſujet de diminuer la créance que les peuples ont en eux, ſans laquelle ils leur ſeroient inutiles, qu'on ait pitié de tant de pauvres ames pour leſquelles J. C. eſt mort. Mais cela me fait ſouvenir de l'abandon déplorable où ſe trouve une autre Province. C'eſt le diocéſe de Liége, où preſque toutes les cures ſont remplies d'ignorans & de Prêtres peu réglés, parce que le concours n'y eſt point établi, ſous prétexte que l'on a fait paſſer preſque toutes les cures pour des Vicariats. Un ſi bon Pape n'auroit qu'à donner charge à des gens de bien d'examiner ſerieuſement cette affaire, en leur recommandant de ne ſe point arrêter aux ſubtilitez de quelques Canoniſtes, mais d'avoir principalement en vue ce fondement de toutes les loix : *Salus populi ſuprema lex.* Ce qui eſt bien plus vrai du ſalut éternel que du temporel. Je me ſuis plus étendu que je ne penſois. C'eſt que les interêts de l'Égliſe me tiennent au cœur, & qu'on a peine à ſe retenir quand le cœur parle.

LETTRE CCXC.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la lecture de l'Ecriture ſainte ; un Catechiſme publié à Bois-le-Duc, & les ſuites des Preventions du Gouverneur des Païs-bas contre les pretendus Janſeniſtes.*

QUoique j'aie repondu vendredi dernier à votre lettre du 7. Juillet, je commence dès aujourd'hui à vous écrire pour vendredi prochain,

* 31. Juillet 1686.

chain, parce que j'ai le cœur percé de douleur du ſcandale qui vient d'arriver à Leide qui peut faire un extrême tort à la Religion Catholique. Je ne doute pas que Monſeigneur * ne vous en écrive; mais comme il eſt acablé d'affaires, il pourra ne le pas faire ſitôt, & je crois qu'il eſt important que vous en ſoiez bien-tôt informé. Je reprendrai l'affaire de plus haut. Je penſe vous avoir mandé ce qui eſt arrivé à Bruges il y a un mois ou deux. Un curé de la ville des meilleurs du Diocéſe qui a de la tête, & qui eſt dans de fort bons ſentimens, aiant exhorté ſes paroiſſiens de lire le Nouveau Teſtament (vous remarquerez qu'on ne parle que Flamand dans cette ville-là, & qu'ainſi il ne s'agit point du Nouveau Teſtament de Mons) l'Evêque qui ne l'aime point, parce qu'il eſt tout dévoué aux Jeſuites (j'entends l'Evêque) pour lui faire piéce fit une Ordonnance en Flamand, par laquelle il défendoit generalement à tous ſes Dioceſains, ſans en excepter les Eccleſiaſtiques, de lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, & ſans ajouter *à moins qu'on n'en eut la permiſſion;* de ſorte que le peuple n'a pu comprendre autre choſe de ce mandement, ſinon que l'Ecriture en langue vulgaire eſt un livre abſolument défendu, qui ne peut être lû par quelque perſonne que ce ſoit, ni ſous quelque prétexte que ſe puiſſe être. Et enſuite il a eu la temerité d'interdire la prédication à ce bon Curé, pour avoir exhorté ſes paroiſſiens à la lire. Ce Paſteur, qui pouvoit ne point déferer à cette ſentence d'interdiction qui avoit été rendue, contre toutes les formes, a mieux aimé y déferer; mais il en a apellé au Metropolitain, devant

* M. l'Evêque de Caſtorie.

devant lequel il y a procès, dont un des chefs eſt que le Curé prétend avoir de quoi prouver que l'Evêque eſt tellement emporté contre les plus ſavans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'il a dit de M. Viane & de M. Huigens qu'ils étoient *proditores fidei, perditæ doctrinæ & alti ſenſus.* (Vous ſavez que ce dernier eſt une injure qui n'a point de ſens.) Vous jugerez de là (ce qui ſoit dit en paſſant,) ſi ce n'eſt pas une viſible colluſion de M. l'Internonce avec les Jeſuites, de vouloir que les parens de feu M. Janſenius Evêque d'Ipres n'aient point d'autre juge qu'un tel Evêque dans le procès qu'ils ont intenté au P. Hazart pour les horribles calomnies qu'il a avancées dans un livre public contre leur famille & contre leur parent.

Cette Ordonnance de l'Evêque de Bruges, jointe à la maniere inſoutenable dont il a traité ſon Curé, l'aiant rendu fort odieux, il a trouvé quelque ami parmi les Reguliers, qui ne s'eſt pas contenté de ſoutenir ce qu'il avoit ordonné contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire; mais qui a voulu encore aller plus avant, en l'étendant à la lecture de l'Ecriture ſainte dans les langues des ſavans auſſi qu'en langue vulgaire; ce qu'on n'a jamais prétendu, depuis même les héreſies du dernier ſiécle, étant toujours demeuré pour conſtant, qu'il étoit permis à tout le monde & auſſi bien aux laïques qu'aux Eccleſiaſtiques, de lire la Bible en Latin, quand on entendoit cette langue. C'eſt ce qui a produit l'horrible livre qui a pour titre: *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS *& ineruditis noxia.*

Un Religieux du même Ordre que l'auteur de ce livre, l'a donné à imprimer à un libraire Ca-

Catholique de Leyden. Mais il n'a pas ſitôt paru, que les Magiſtrats en aiant été avertis, ils ont envoié un huiſſier qui a ſaiſi tout ce qu'il a trouvé d'exemplaires dans la boutique du Libraire; & les aiant examinés ils les ont trouvés ſi propres à décrier notre Religion comme étant ennemie de la parole de Dieu, qu'ils les ont fait diſtribuer au lieu où s'aſſemblent les marchands, avec une extrême confuſion des Catholiques, & une incroiable joie des héretiques, qui croient, & non ſans raiſon, avoir par là de quoi nous combatre avec avantage, & qui eſperent que ce leur ſera un moien de détourner de ſe faire Catholiques ceux mêmes qui y auroient quelque penchant.

Je ne puis vous diſſimuler que ſi j'étois à la place de M. l'Evêque de Hollande, je me croirois indiſpenſablement obligé, pour arrêter autant qu'il ſeroit en moi, le cours d'un ſi grand ſcandale, de publier une Ordonnance par laquelle je condamnerois ce méchant livre comme contenant une doctrine inouie dans l'Egliſe Catholique, & entierement contraire à ſes ſentimens, & j'en interdirois la lecture à tous ceux que Dieu auroit ſoumis à mes ſoins. J'envoierois cette Ordonnance dans toutes les paroiſſes, & commanderois à tous les curés ſeculiers & reguliers de la lire au peuple, afin que tout le monde ſût que les Paſteurs Catholiques deſavouent & condamnent cette horrible propoſition : *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS *& imeruditis* NOXIA.

Ce ſaint Prelat auroit d'autant plus de ſujet de faire cette Ordonnance, qu'il ne feroit que ſoutenir ce qu'il a enſeigné dans ſon livre qui a pour titre : *Tractatus de lectione ſcripturarum*,

rum, in quo Proteſtantium eas legendi praxis refellitur; Catholicorum verò ſtabilitur; qui a été parfaitement bien reçu à Rome, comme il paroît par le Journal des Savans de l'*Abbate Nazario:* qui a parlé de ce livre en l'année 1677. (Je ne ſai pas en quel mois, vous le pourrez ſavoir en vous en enquerant) avec de fort grands éloges & beaucoup de lumiere. On a mis ce qu'il en dit dans la traduction en François de ce livre de l'an 1680. Si vous pouvez la trouver à Rome, vous y verrez cet endroit du Journal de M. Nazario, ſinon tâchez de recouvrer le journal même. Car il eſt important que vous voiez cela, & que vous le faſſiez lire à tous vos amis, parce que rien n'eſt plus capable de convaincre de calomnie ceux qui veulent faire croire que l'Egliſe Romaine ne trouve point bon qu'on liſe l'Ecriture ſainte. Je vous ai dit ce que pourroit faire M. l'Evêque de Hollande pour empêcher autant qu'il ſera en lui les avantages que les héretiques ne manqueront pas de tirer d'un livre ſi ſcandaleux: mais je prévois que cela ne guériroit le mal qu'à demi. Car il ne faut point douter que les héretiques ne diſent qu'ils n'ignorent pas qu'il n'y ait quelques Catholiques qui n'aprouvent pas ces excès de leur Egliſe contre la parole de Dieu, & qu'ils ſavoient bien que M. de Caſtorie étoit de ce nombre. Mais que ce nouveau livre fait voir que c'eſt le vrai ſentiment de l'Egliſe Romaine, que les plus zèlés Papiſtes ont grand ſoin d'inſpirer au peuple. Et ils pourront ajouter, que ce qui ſera voir que cela eſt ainſi, c'eſt qu'on ſe gardera bien à Rome de condamner ce livre. Or que pourroient dire à cela les Prêtres de Hollande, s'il ſe trouvoit qu'en

effet on ne condamnât point à Rome un ſi pernicieux livre?

Vous voiez donc bien, M. que ſi on veut remedier à un ſi grand ſcandale, il eſt abſolument néceſſaire qu'il y ſoit condamné. Et que ſi on ne l'y condamne point, ce ſera une marque *(flens dico)* que ceux qui travaillent à ces condamnations, ſecondent très-mal les ſaintes intentions d'un ſi bon Pape, & penſent à toute autre choſe qu'aux interêts de l'Egliſe, & au ſalut du peuple de Dieu. Il y a bien d'autres choſes qui le font voir, quand ce ne ſeroit que de ce qu'on ne parle plus de cenſurer un livre auſſi rempli d'erreurs, qu'eſt celui du P. Hazart, comme auſſi de ce qu'ils ont condamné une pratique très utile des curez de ce païs-ci pour empécher que le peuple n'ignorât les veritez les plus néceſſaires, à ſavoir qui eſt de les renfermer en *ſept points*, ſans qu'ils aient jamais voulu dire ce qu'ils avoient prétendu condamner dans ces ſept points, quoi qu'on leur eût repreſenté que les Miniſtres de Hollande en faiſoient de grands triomphes, en faiſant voir dans leurs prêches, que ces ſept points qui avoient été condamnés à Rome, comme il paroiſſoit par la feuille imprimée qu'ils leur liſoient, étoient les plus grandes veritez de la Religion chrétienne, l'unité de Dieu, la Trinité des perſonnes, l'Incarnation & quelques autres.

Voici encore la publication d'un autre livre fait par un Miſſionaire de Bois-le-Duc, qui pourra faire perſecuter les Catholiques. C'eſt un catechiſme qui porte l'aprobation du Provincial des Dominicains & de M. Baſſery vicaire Apoſtolique, dans lequel on a mis : *Calvinum ob ſodomiam fuiſſe cæſum flagellis, & no-*

tatum ferro cadenti. On ſait bien que cela a été dit de Calvin, & que le Cardinal de Richelieu a prétendu dans ſon livre de controverſe que cela étoit vrai. Mais la plupart des Catholiques mêmes doutent fort que cela ſoit. Et le P. Mainbourg dans ſon hiſtoire du Calviniſme fait voir que les preuves qu'on en aporte, ne ſont point ſolides. Mais quand cela ſeroit certain, ce ſeroit une grande imprudence de publier dans un catechiſme, qui doit être entre les mains de toutes ſortes de perſonnes, une choſe ſi infame & ſi odieuſe dans un païs, où la Religion dominante eſt la Calviniſte. Combien plus la choſe étant auſſi douteuſe qu'elle eſt, & même tenue pour fauſſe par les plus honnêtes gens de notre Religion. On voit par là le mal qu'on a fait, d'avoir ſurpris le Pape en lui faiſant croire que ce M. Baſſery, qui a eu l'indiſcretion d'approuver ce Catechiſme, étoit un de ceux que M. l'Evêque avoit écrit qu'il jugeoit propre à être Vicaire Apoſtolique de Bois-le-Duc.

Puiſque je ſuis en train de vous décharger mon cœur ſur les ſujets de peine qu'on rencontre à tout moment, quand on aime un peu l'Egliſe, voici encore ce qu'on m'a dit il y a peu de jours. Une Abaie étant vacante par la mort de l'Abé, les Religieux, ſelon la coutume, en ont nommé trois au nouveau Gouverneur, qui paſſent pour les meilleurs du Monaſtere & les plus capables de le bien conduire. Mais le Gouverneur les a réfuſés tous trois, comme étant Janſeniſtes ou *du haut ſens*, & veut abſolument qu'ils en éliſent d'autres. On craint qu'ils ne lui puiſſent pas reſiſter, & ſi cela eſt, il y a toute ſorte d'apparence que ce ſera un fripon qui ſera Abé. Ce ſont les effets ordinaires du

phan-

phantome du Janſeniſme que les Jeſuites entretiennent dans l'Egliſe, & dont on n'a pas aſſez de ſoin de faire enviſager les pernicieuſes conſequences à un Pape ſi pieux. Car la Cour de France & la Cour d'Eſpagne s'en étant laiſſé prevenir, comme on ſait qu'il ne faut, pour être ſoupçonné de Janſeniſme, qu'avoir de l'eſtime pour la doctrine de S. Auguſtin, de l'amour pour la pureté de la morale chrétienne, & du zèle pour le retabliſſement de la diſcipline, les plus gens de bien & les plus éclairés ſe trouvant exclus des dignitez eccleſiaſtiques par de faux ſoupçons, ou par l'équivoque du mot de Janſeniſte, ſi bien demélé par le *Bellum Poëticum* que je vous ai envoié, elles ſe donnent à des gens qui n'ont point les talens néceſſaires pour travailler au ſalut des ames: d'où il arrive une infinité de maux, dont répondront ceux qui pouvant & étant obligés de les prevenir ou d'y remedier, auront negligé de le faire. De ſaints Evêques en ont donné avis au Chef de l'Egliſe, ils ont marqué les moiens qu'il faudroit prendre pour ôter au diable le moien qu'il trouve par là de faire perſecuter les plus pieux eccleſiaſtiques, & de les rendre inutiles en les excluant des emplois; qu'il ne faudroit que remettre les choſes dans les voies de droit; defendre ſous de grandes peines de ſe ſervir du mot de Janſeniſte, qui n'aiant qu'une idée vague n'eſt propre qu'à décrier tous ceux que l'on veut, ſans que l'on ſache pourquoi, ce qui eſt contre tout droit divin & humain; obliger tous ceux qui veulent rendre quelque Eccleſiaſtique ſuſpect, ou à la Cour des Princes, ou à celle de Rome, de marquer préciſément ce qu'ils trouvent à redire ou à ſes mœurs ou à ſa foi, & ne point ſouf-

rir qu'ils disent en general qu'il est Janseniste, à moins qu'ils ne disent ce qu'ils entendent par là, & qu'ils ne s'engagent à prouver qu'il enseigne quelqu'une des cinq propositions condamnées. Cela est juste: cela est facile. Jamais le scandale du Jansenisme ne cessera si on ne le fait. Pourquoi donc ne le fait-on pas? Est-ce qu'il n'est point à craindre que Dieu ne demande compte de toutes les injustices que ce mot de Janseniste donne occasion de faire à ceux qui pourroient les empêcher, & qui n'en veulent pas prendre la peine?

Ce n'est pas nous éloigner de cette matiere que de vous demander si vous ne savez point ce qu'on a mandé ici, que M. de Grenoble étant en peine de ce que l'on exigeoit des PP. de l'Oratoire, que chacun eût à signer un certain Decret fait en 1678. pour le réglement des Etudes de Theologie & de Philosophie, où il y avoit beaucoup de choses que tout le monde avoit desaprouvées, il en avoit écrit à Rome, & qu'on lui avoit répondu en improuvant ces signatures. On vous prie de nous mander ce que vous pourrez apprendre sur cela. Ne pourroit-on point aussi faire donner des ordres aux Nonces pour arrêter ces signatures qui ont l'air de profession de foi?

LET-

LETTRE CCXCI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur le Catechiſme des 3. Evêques; le livre du P. Guilloré; le Sieur du Bois de Louvain; le Traité de M. Charlas; des Theſes du P. de Vos.*

CE ſeroit une horrible choſe, & en même tems bien imprudente de vouloir donner quelque atteinte au Catechiſme des trois Evêques. Car celà ne pourroit ſervir qu'à commettre leur autorité, & à la rendre de plus en plus odieuſe & mépriſable.

Ils penſent à cenſurer de bons livres, & ils en laiſſent ſans aucune cenſure de très mechans, comme ſont ceux du P. Guilloré, dont je ſai qu'on leur a envoié des extraits fort amples & très-fideles, qui contiennent des fauſſes ſpiritualitez tout à fait horribles. Cependant nous venons d'apprendre (& c'eſt ce qui m'en fait ſouvenir) que ce Jeſuite a fait imprimer tous ſes ouvrages *in folio.* C'eſt une des nouvelles de la Republique des Lettres.

On ne ſauroit jamais deviner de qui on a pû ſavoir qu'on a fait temoigner au Sr. du Bois qu'on trouvoit bon qu'il n'écrivît plus &c. On croira plutôt dans le monde qu'on l'a dit par conjecture, ſur ce qu'en effet il n'écrit plus depuis long-tems. Mais peut-on trop pouſſer un homme auſſi ennemi de tout bien qu'eſt celui-là? Après la maniere indigne pleine d'inſolenſe & de calomnie, dont il a traité M. de Caſtorie, y a-t-il reproche qu'il ne merite quand on ne dit rien de lui qui ne ſoit vrai?

* 1. Août 1685.

Pour moi, je vous l'avoue, il me fait horreur, & je le regarde comme un instrument de Satan, qui ne travaille qu'à mettre le trouble & la confusion dans l'Université de Louvain, & à s'opposer à tout le bien qui s'y fait.

Je ne saurois estimer un livre * qui prend bien ses avantages sur des accessoires, & qui est très-foible sur le principal. Et j'aurois de plus bien des choses à dire sur ces accessoires; c'est-à-dire, sur l'abus qu'on fait des libertez de l'Eglise Gallicane. Car à qui s'en doit-on prendre, sinon à ceux qui ont rendu la juridiction ecclesiastique odieuse & insuportable, par des abus beaucoup plus grands, qu'ils en ont fait autrefois; sinon à ceux qui avoient mis les choses en tel état par leurs apels sur apels, par leurs trois sentences conformes, par la longueur de leurs procedures, par leur peu de zèle pour ôter les scandales de la maison de Dieu, qu'une infinité d'Ecclesiastiques très vicieux seroient demeurés impunis, si les juges seculiers ne s'en étoient melés, comme on en a vû encore ici depuis peu un étrange exemple, sinon à ceux qui ont renversé le gouvernement naturel de l'Eglise, en laissant abolir les Conciles des Evêques, & étant bien aise qu'il ne s'en tiennent plus; sinon à ceux qui voudroient attirer à eux toutes les affaires, quoi qu'ils manquent ou de pouvoir ou de volonté, ou de l'un & de l'autre pour remedier à aucun desordre; desorte que nous voions de nos jours plus de réglemens utiles à l'Eglise faits par les juges seculiers, que par les Papes? La plus grande partie

* C'est le traité *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* de M. Charlas.

partie de la justice est à Liege entre les mains de l'Eglise. Les choses en vont-elles mieux? Y a-t-il lieu au monde où il y ait plus de simonie, & un plus infame trafic des dispenses & de toutes sortes d'expeditions? N'en est-il pas à peu près de même au lieu où vous êtes? Vous voiez par cet échantillon qu'il ne seroit pas difficile d'embarasser l'auteur des Libertez sur les choses mêmes où il se croit le plus fort. Mais le fasse qui voudra: ce ne sera pas moi certainement. Car étant persuadé qu'il y a bien à redire à la conduite des uns & des autres, aux entrepriſes des juges seculiers, & à la negligence & avarice de ceux de l'Egliſe, je me contenterai de gemir sur les besoins du peuple de Dieu, & de faire la même priere que faisoit S. Charles au raport de Ripamontius, *Ut contra fatuas hominum mentes adesse laboranti Ecclesiæ velit....*

Le P. de Vos Jesuite a fait une These contre celle de M. Huygens, que je vous ai envoiée, qui contient les articles de MM. de Louvain, la plus insolente & la plus maligne qui se puisse concevoir. Il a l'impudence entr'autres choses de dire, que le Pape a été satisfait de ce que l'Université de Louvain a fait sur la condamnation des cinq propositions, mais que les Reguliers n'en sont pas satisfaits. Et qu'ainsi ils sont en droit de leur demander par leurs preliminaires, qu'ils s'expliquassent davantage & qu'ils signassent le Formulaire, auquel ils ajoutent diverses choses, qu'ils pretendent qu'ils doivent juger avant qu'ils puissent entrer avec eux en aucune conférence. Si cela se souffre à Rome, & qu'on ne reprime pas une telle effronterie, on sera obligé de penser qu'on y est bien lâche contre ceux qui ont une grande

cabale, & qu'on n'y aime gueres la paix de l'Egliſe, ni ſon vrai bien.

Je ſuis tout à vous.

JE reprens un nouveau papier après avoir relu avec plus d'attention la Theſe du P. de Vos, aiant cru que l'on vous devoit envoier le nouveau Formulaire de foi que les Jeſuites ont fabriqué pour être ſigné avec ſerment par les deux parties, c'eſt-à-dire, tant par MM. de Louvain, que par les Jeſuites joints aux ſeuls Recolets. Et voici les principales remarques qui me ſont venues d'ans l'eſprit ſur ce ſujet.

1. Le Formulaire dreſſé par Alexandre VII. n'aiant été que pour la France, & le Pape n'aiant jamais eu deſſein qu'il fût ſouſcrit ailleurs, non pas même en Italie, les Jeſuites n'ont pû, de leur autorité privée, l'étendre à ceux à qui le Pape n'a point voulu qu'il fut propoſé, ſans un attentat contre le S. Siege qui peut ſervir d'exemple à d'autres eſprits auſſi turbulens qu'eux de troubler toute l'Egliſe par de ſemblables entrepriſes.

2. Quand ce Formulaire d'Alexandre VII. auroit été pour les Païs-bas, ce qui n'eſt pas; ç'auroit été aux Evêques à le propoſer, & non pas à des particuliers comme les Jeſuites, qui n'ont aucune autorité dans l'Univerſité de Louvain, bien loin d'en avoir une ſi exorbitante.

3. C'eſt un autre attentat non moins puniſſable d'avoir ajouté à ce Formulaire ce qu'il leur a plû, & de l'avoir fait plus ample que celui de ce Pape.

4. Après y avoir mis la Bulle d'Urbain VIII. dont le Pape Alexandre n'a rien voulu dire, ils ajoutent: *Uti & generaliter damno & reji-*

cio

cio quidquid vel ſedes apoſtolica, vel Congregatio generalis Sanctæ Romanæ & Univerſalis Inquiſitionis occaſione earumdem vel ſimilium controverſiarum damnavit, prohibuit. C'eſt vouloir faire des articles de foi, que l'on doive ſouſcrire avec ſerment, de toutes les prohibitions de livres qui ont été faites à l'Inquiſition à l'occaſion des dernieres conteſtations; ce qui ſeroit gêner les conſciences des Catholiques d'une maniere ſi odieuſe, que rien ne ſeroit plus capable de détourner les miniſtres héretiques de ſe convertir. C'eſt donc un 3. attentat, que de ſimples Religieux oſent prétendre d'impoſer ce joug à toute une Faculté de Théologie des plus ſavantes de l'Egliſe.

5. Comme ils ont fait entendre qu'ils propoſoient ce Formulaire comme néceſſaire pour reconnoître ces Docteurs orthodoxes, avec qui ils puſſent conferer; c'eſt un 4. & un 5. attentat. Le 4. eſt de vouloir que l'orthodoxie de tant & de ſi celebres Théologiens qui ſont conſtamment dans la communion du S. Siége & de tous les Evêques Catholiques, & en particulier dans celle de leur Archevêque, depende du caprice de trois ou quatre deputés de deux Ordres Religieux, que tous les autres condamneroient s'ils étoient informés de leur entrepriſe. Et le 5. eſt de faire dépendre cette même orthodoxie de toutes les choſes qu'ils ont miſes dans leur pretendu Formulaire, comme ſi toutes les prohibitions de livres faites par l'Inquiſition étoient autant d'articles de foi.

Les Docteurs de Louvain aiant répondu avec beaucoup de retenue & de modeſtie à cette impertinente propoſition de ſigner un Formulaire fabriqué par les Jeſuites; qu'ils avoient une formule pour la condamnation des

cinq propoſitions dont le Pape Alexandre VII. avoit temoigné être très ſatisfait par le Bref qu'il leur écrivit : voici ce que dit ſur cela la Theſe du P. de Vos : *Repoſuit P. Rector, Formulam Lovanienſem non ſatisfacere Regularibus.* C'eſt ce que l'on peut compter pour le *6.* attentat contre le S. Siege. Car n'eſt-ce pas ſe mettre au deſſus du Pape, que d'oſer dire qu'on n'eſt pas content de ce qu'on eſt contraint de reconnoître que le Pape a approuvé ?

7. Il faut de plus remarquer qu'ils parlent indéfiniment des Reguliers : *Formulam Lovanienſem non ſatisfacere Regularibus*, comme s'ils avoient eu commiſſion de tous les Reguliers de faire en leur nom cette inſolente reponſe. Au lieu qu'il paroit par leur Theſe même, que hors les Recollets, il n'y a eu aucun Ordre de Religieux qui ait voulu leur donner procuration pour agir de concert avec eux contre l'Univerſité de Louvain. Car s'ils en avoient eu, ils n'auroient pas manqué d'en rapporter les procurations, comme ils rapportent celle des Recollets. Et ainſi il doit demeurer pour conſtant qu'ils trompent le monde, quand ils repreſentent comme les deux partis oppoſés dans ce differend ; les Religieux d'un côté, & les Docteurs de Louvain de l'autre. Car il eſt viſible au contraire que les Jeſuites n'ont pour eux dans cette querelle que les ſeuls Recollets, & qu'ils n'ont point dans l'Ordre même de S. François, ni les Capucins, ni les Religieux du tiers Ordre, qu'ils n'ont point non plus, ni les Dominicains, ni les Auguſtins, ni les Carmes, ſoit anciens, ſoit déchauſſez, ni aucune des Religions plus anciennes que les Mandians, Benedictins, Bernardins, Nortbertins, ſans parler des Prêtres de l'Oratoire qu'ils ne peu-

peuvent nier, qu'ils ne ſoient parfaitement unis à l'Univerſité de Louvain.

8. La plus importante remarque eſt, qu'il paroît par toute cette Theſe, & principalement par la préface, que le deſſein des Jeſuites eſt de faire paſſer pour un article de foi la queſtion du fait de Janſenius, puiſqu'ils oſent dire qu'ils ne peuvent croire que ceux *qui auroient quelque doute ſur ce fait, ſoient regardés par le S. Siege, comme de veritables enfans de l'Egliſe.* Or cette prétention, qui leur a ſi mal réuſſi en France, eſt la choſe du monde la plus pernicieuſe pour la tranquillité de l'Egliſe : car c'eſt ruiner le fondement de la paix donnée à l'Egliſe par Clement IX. C'eſt vouloir établir un autre fondement de la foi Catholique que la revelation de Dieu, puiſque l'on prétend que des faits nouveaux & non révelés ſoient un objet de foi divine. C'eſt attribuer à l'Egliſe une infaillibilité dans ces queſtions de fait, que les auteurs les plus attachés au S. Siege, tels que ſont les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Palavicin, ont reconnu ne lui apartenir point. C'eſt donner occaſion de renouveller des diſputes que le S. Siege a crû ſi important d'aſſoupir, puiſque ſi on ſouffre que les Jeſuites debitent de nouveau leurs anciennes reveries ſur ce ſujet, & qu'ils ſoient aſſez hardis pour traiter de non orthodoxes ceux qui n'en ſont pas perſuadés, on doit s'attendre qu'il ſe trouvera des Théologiens qui n'aiant en vue que les interêts de l'Egliſe, ne permettront pas qu'on lui attribue une erreur ſi pernicieuſe, & qu'on mette par là un obſtacle à la converſion des Proteſtans.

9. Je ne ſai comment les Jeſuites ont eu aſſez peu de diſcretion pour ne pas voir que le

dernier de leurs quatre preliminaires, faisoit voir manifestement qu'ils n'ont eu pour but, que de rompre la conference, & s'exempter de donner les articles de leur doctrine, comme ils s'y étoient engagés. Ils proposent comme une condition qui doit preceder avant qu'ils donnent leurs articles, que M. Huygens réponde à toutes les impertinences qu'il a plû à *l'éruditissime* Nicolas du Bois de debiter contre lui tant de vive voix, que par écrit. Ils reconnoissent dans cette These que M. Huygens a répondu d'une maniére très-modeste à cette pretention ridicule, qu'il avoit, ou qu'il pouvoit avoir des raisons particulieres de ne point répondre à un tel homme, mais que s'ils trouvoient qu'il y eût quelque chose de considerable dans ce qu'il lui avoit objecté, ils n'avoient qu'à le mettre dans les articles qu'ils avoient à proposer. A quoi M. Pasmans ajouta, que c'étoit un boufon, qui ne meritoit pas qu'on s'arrêtât à ce qu'il disoit. Leur These fait voir qu'ils n'eurent rien à dire à cela. Pourquoi donc avoient-ils proposé une condition si déraisonnable, si ce n'est qu'ils avoient cherché toutes sortes de chicaneries pour se dégager de la parole qu'ils avoient donnée.

LET-

LETTRE CCXCII.*

A M. LE PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. *Pour s'excuſer de ſon ſilence & lui decouvrir ſes ſentimens touchant les Jeſuites & le fait de Janſenius.*

JE crains que V. A. S. n'ait été ſurpriſe de ce que j'ai été ſi longtems ſans répondre à la derniere lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Mais elle me le pardonnera quand elle ſaura ce qui m'en a empêché. Une perſonne de pieté chez qui je demeurois, s'eſt trouvée en état que l'on a deſeſperé de ſa vie. Cela & d'autres raiſons m'ont obligé de me retirer ailleurs. Et dans le même tems mon ami qui écrivoit pour moi a été obligé de faire un voiage à Paris. Et quand nous nous ſommes ſéparez, il a oublié de me donner l'adreſſe pour écrire à V. A. J'en étois fort en peine, lorſque par un bonheur extraordinaire je me ſuis trouvé en un lieu où on avoit auſſi cette addreſſe. J'en ai eu bien de la joie, & c'eſt ce qui me donne le moien de rendre mes reſpects à V. A. S. Mais je ne ſai ſi j'aurois longtems ce bonheur. Car n'aiant plus de retraitte aſſurée, il ſera bien difficile qu'on me puiſſe écrire. Qui ſait d'ailleurs ſi mon pelerinage ſur la terre doit être encore long? Le bruit a couru dans la Champagne, que j'étois mort à Utrecht entre les bras de M. de Caſtorie, & il y a eu de mes amis de ces quartiers là qui en ont été fort allarmés. C'eſt peut-être un avertiſſement que Dieu me donne de me diſpoſer à ce

* 1. Août 1685.

ce paſſage ſi terrible, du tems à l'éternité. On ne ſauroit trop y penſer, & il eſt ſouvent bien proche, lorſqu'on le croit fort éloigné. Et ainſi, comme je ne me ſuis pas aſſuré que ce ne ſera pas ici la derniere fois que j'aurai l'honneur d'écrire à V. A. je me ſens obligé de m'expliquer ſur de certaines choſes que j'apprehende qui ne lui aient fait de la peine.

Il me paroît que quoi que je lui aie pû dire, je n'ai pû lui ôter de l'eſprit que je n'aie de l'animoſité contre les Jeſuites, comme V. A. reconnoît aſſez qu'ils en ont contre moi, parce que je lui ai écrit librement en quelques rencontres ce que je penſois de leur conduite & de leur doctrine. V. A. me pardonnera ſi je lui dis que je crains que Dieu ne lui demande compte un jour de ce jugement qu'elle fait de moi. Car ſi trouver diverſes choſes à redire dans la conduite d'une communauté de Religieux, c'étoit un ſigne manifeſte qu'on a de la haine contre cette communauté, je n'aurois rien à dire, ne pouvant pas diſſimuler qu'en diverſes occaſions que V. A. m'en a données (car cela n'eſt jamais venu de moi) je ne lui aie écrit diverſes choſes très veritables qui ne ſont pas avantageuſes à la Societé des Jeſuites. Mais comme tous les principes du Chriſtianiſme nous obligent de croire, que ce ſont deux choſes très compatibles, d'avoir une vraie charité pour ceux qu'on doit aimer en Jeſus-Chriſt, & de reconnoître leurs défauts quand ils ſont publics & préjudiciables à l'Egliſe: j'ai de la peine à concevoir que ce dernier, que je ne deſavoue pas, ait pu être pris par V. A. pour une preuve que mes amis & moi n'avons point de charité pour les Jeſuites, comme il lui paroît aſſez qu'ils n'en ont

ont point pour nous. Car c'eſt à quoi elle ſe reduit, de vouloir faire croire que les uns & les autres n'agiſſent point chrétiennement dans cette diſpute.

Il m'a paru que V. A. en juge à peu près de même touchant les calomnies. Elle demeure d'accord que ces Peres en ont avancé beaucoup contre nous & de bien horribles. Leurs livres & leurs libelles en ſont tellement remplis, que l'on ne le peut nier. Mais parce qu'ils font en l'air les mêmes reproches, & que par une hardieſſe inconcevable ils s'efforcent de nous faire paſſer pour les plus grands menteurs du monde, quoi que V. A. ait été fort éloignée de croire cela de nous, elle n'a pu s'empêcher d'être un peu prévenue par ces declamations, aiant eu de la peine à ſe perſuader qu'elles fuſſent fauſſes en tout, ce qui a été cauſe qu'elle n'a point fait de ſcrupule de nous condamner ſur cela les uns & les autres. Je ne ſaurois croire que V. A. ait jamais fait une ſerieuſe reflexion ſur l'importance de ce jugement. Car elle ſait bien que la calomnie dont je parle, qui conſiſte à avancer des faits faux préjudiciables à l'honneur du prochain, n'eſt pas un peché qu'on puiſſe imputer à des Prêtres & des Théologiens ſur des ſoupçons & des apparences. Il faut des preuves poſitives & bien établies. Et comme c'eſt en vain qu'on en a attendu de telles juſques ici, j'oſe dire, Monſeigneur, que ce n'eſt pas une grace, mais une juſtice que nous demandons à V. A. quand nous la ſuppſions de nous abſoudre ſur ce point ſelon cette maxime du Droit: *Actore non probante, abſolvitur reus.* Cependant je ne craindrai point de renouveller ici la proteſtation que je penſe lui avoir déjà faite

te. C'eſt que ma conſcience ne me reproche point d'avoir jamais avancé un fait dans aucun livre ſur tout qui touchât le prochain, que je n'aie cru vrai, & qu'il y en a très peu dont je n'aie été certain qu'ils étoient véritables. Il eſt aiſé de comprendre pourquoi je parle de ces differentes manieres. C'eſt que tous les faits ne ſont pas d'une même ſorte. Il y en a de peu d'importance, & d'autres qui ſont importans. Quels qu'ils ſoient; la ſincerité ne permet pas d'en avancer aucun qu'on ne croie vrai. Mais on n'eſt pas obligé de faire une recherche auſſi exacte de la verité d'un fait, lorſqu'il n'eſt pas important, que lorſqu'il eſt important.

La troiſieme choſe ſur laquelle il eſt néceſſaire de s'éclaircir avec V. A. afin qu'elle n'ait plus mauvaiſe opinion de nous, c'eſt que je ſai qu'elle a peine à s'empêcher de croire qu'il n'y ait eu de la mauvaiſe foi & de la chicanerie dans la diſtinction que nous avons faite du fait & du droit à l'égard des cinq propoſitions condamnées, en déclarant que nous les condamnions en elles-mêmes, mais refuſant en même tems de reconnoître qu'elles fuſſent de Janſenius, & condamnées dans ſon ſens. J'avoue, Monſeigneur, que ſi nous nous étions contentés de dire cela ſans le prouver, ou en ne le prouvant que par des raiſons très foibles, on pourroit avoir quelque lieu de nous ſoupçonner de chicanerie & de mauvaiſe foi. Mais nous avons ſi bien établi cette prétention par divers écrits pendant plus de dix ans, & refuté ſi fortement tout ce qu'on a oppoſé contre, que bien loin que cela ait été regardé en France comme une mauvaiſe defaite, c'eſt ſur cette ſuppoſition, comme très juſte

juſte & très ſolide, qu'a été faite la paix de l'Egliſe en 1668. ſous le Pape Clement IX. On en a imprimé les pieces, je ne les ai pas ici pour les pouvoir envoier à V. A. Mais ſi elle veut prendre la peine de lire les lettres de l'héreſie imaginaire, qui ſont fort belles & fort agréables à lire, & les Diſquiſitions Latines de Paul Irenée, qui ſont à la fin du Journal de M. de S. Amour, & qui ont auſſi été imprimées à part à Amſterdam (ſous le nom de Cologne) il y a deux ans; je me tiens aſſuré qu'elle demeurera perſuadée que ce n'eſt point de mauvaiſe foi, & par une eſprit de chicane que nous avons diſtingué le fait & le droit dans la condamnation des propoſitions attribuées à Janſenius: mais que nous avons eu grande raiſon de le faire & que nous avons rendu en cela un grand ſervice à l'Egliſe.

Pardonnez-moi, Monſeigneur, ſi j'ai cru devoir donner ces éclairciſſemens à V. A. dans l'apprehenſion où je ſuis de ne pouvoir de longtems avoir l'honneur de lui écrire & de recevoir de ſes lettres. Cependant elle ſe peut tenir aſſurée que je ne l'oublierai jamais devant Dieu, que je me ſouviendrai toujours des offres ſi obligeantes & ſi génereuſes qu'elle a daigné de me faire: & que j'aurai tout le ſoin poſſible de la recommander à Dieu avec toute ſon illuſtre famille, en le priant de la combler de toute ſorte de benedictions. Je ſuis &c.

LET-

LETTRE CCXCIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les affaires de Louvain; le P. Malebranche; quelques lettres de Cachet; & la mort de M. Deschamps.*

JE vous envoie deux lettres, une pour vous & l'autre pour l'illustre ami.

J'ai un peu de peine de vous envoier de si grosses lettres, & de vous faire coûter de si gros ports. Il m'a paru nécessaire que vous fussiez informé de la suite de l'affaire de MM. de Louvain, dont on vous a envoié les premieres piéces. Et vous serez bien aise de voir ce qu'on a écrit de nouveau contre le P. Malebranche, dont il est plus important qu'on ne croiroit de refuter les erreurs. Car j'aprends qu'il y a beaucoup de gens qui se picquent de bel esprit à qui ces sentimens ne deplaisoient pas, jusques là que l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres prétend dans celle du mois dernier, qui est fort probable que le deluge universel n'a été qu'une suite des loix generales de la communication des mouvemens. Vous voiez assez où cela va. Cependant le P. Malebranche avoit le premier proposé cette pensée dans son Traité de la nature & de la grace.

On vous a mandé que M. Ragot l'Archidiacre avoit été relegué vers Kimper pour avoir confessé & catechisé à la ville de Morlaix.

† M. l'Evêque d'Agde a aussi été relegué de Villefranche à Issoudun, parce qu'il avoit défendu par une Ordonnance fort bien faite, aux Peres de

* 24. Août 1685.

† M. Fouquet.

de l'Oratoire de ſon Diocéſe de faire la ſignature comme vous ſavez. Voilà comme M. de Paris & le P. de la-Chaiſe gouvernent l'Egliſe, beaucoup plus ſouverainement que les Papes n'oſeroient faire.

M. l'Abbé de la Luthumiere a eu auſſi une lettre de cachet pour renvoier généralement toutes les perſonnes de ſon ſeminaire, quoi qu'ils n'y fiſſent plus autre choſe que de prier Dieu.

Je ne ſai ſi vous aviez entendu parler d'un gentil-homme de Normandie nommé M. Deſchamps qui a été élevé à Port-Roial, qui a écrit les dernieres campagnes de M. de Turenne, & qui a été depuis Gouverneur de M. le Duc de Bourbon. Il avoit été ſi touché depuis quelque tems, qu'aiant obtenu avec bien de la peine la permiſſion de ſe retirer, il étoit allé à Provins auprès de M. l'Abé de S. Jaques * pour mener la même vie que cet Abé, qui n'eſt pas moins penitente que celle de la Trape. Mais étant venus enſemble à Paris, il y eſt mort après 67. jours d'une maladie ſi douloureuſe, qu'il n'avoit pas un moment de relâche ni jour ni nuit & qu'il a ſoufferte avec une patience de ſaint, qui faiſoit dire à tous ceux qui le voioient, que quelque penible que fût ſon état, il étoit plus digne d'envie que de pitié.

On a imprimé en Hollande un libelle très-injurieux contre la perſonne & contre le livre de M. l'Abé de la Trape. Il y eſt parlé tant de fois, & ſi hors de propos du P. Bouhours & de ſes divers ouvrages, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il en eſt l'auteur.

Vous ne nous avez point envoié la condamnation

* M. l'Abé d'Aligre.

nation du livre de M. Mainbourg, ni celle des nouveaux tomes du P. Alexandre. On seroit bien aise d'avoir les feuilles de l'Index à mesure qu'elles paroissent.

LETTRE CCXCIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur la condamnation des Theses de M. Huygens.

CE que vous nous mandez avoir vû aux portes de S. Pierre †, m'a glacé le cœur. Dieu le pardonne aux auteurs d'un si grand scandale, & qui peut avoir de si terribles suites. Ont-ils eu peur que les Jésuites ne fussent pas assez acharnez à décrier tout ce qu'il y a ici de plus pur dans la doctrine, dans la morale & dans la discipline, si on ne leur donnoit de nouvelles armes pour le faire encore avec plus davantage; en se servant de cette nouvelle censure, qui étant generale s'apliquera à tout ce que l'on voudra; & de l'ignorance extrême où est la Cour d'Espagne de toutes ces matieres pour lui rendre tellement suspects les plus savans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'elle pensera faire un service à Dieu, de les exclure de tous emplois & de ne mettre dans les dignitez & dans les chaires que ceux qui seront dévoués aux Jesuites. On sait bien que la raison de ce mauvais traitement n'est pas qu'on improuve à Rome la doctrine de ces Theologiens touchant la grace & la morale; mais que c'est uniquement pour n'avoir pas voulu se déclarer contre les 4. articles du Cler-

gé

* 14. Septembre 1685.

† Un Decret contre les Theses de M. Huigens.

gé de France. Car avant qu'on eût parlé de ces articles, le Nonce d'Eſpagne & l'Internonce de Bruxelles avoient ordre de les ſoutenir contre leurs adverſaires, & à la Cour d'Eſpagne & à celle de Bruxelles. Car on a encore la copie d'une lettre que l'Internonce écrivit en ce tems-là pour porter le Duc de Villa-Hermoſa de ne point exclure M. Huygens de la Faculté étroite. On n'a changé la protection qu'ils trouvoient à Rome en ce tems-là en une perſecution ouverte que leur fait l'Internonce en toutes ſortes d'occaſions, que depuis qu'ils n'ont pas jugé à propos pour de bonnes raiſons, de prendre publiquement à partie l'Egliſe Gallicane ſur des choſes, qu'on n'oſeroit dire à Rome même qui ſoient de la foi. C'eſt ce péché d'omiſſion qui a attiré cette cenſure & beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Mais 1. ce péché d'omiſſion, ſi c'en eſt un, leur eſt commun avec le corps des Jeſuites. M. Maimbourg, qui pour en être ſorti ne leur eſt pas moins attaché, ni eux à lui, a écrit pour ces articles du Clergé. Y a-t-il quelqu'un de la Compagnie qui ait entrepris de le refuter; & la Compagnie en corps s'eſt-elle déclarée contre? Pourquoi donc dans la même cauſe traite-t-on plus mal les Docteurs de Louvain que les Jéſuites? Pourquoi l'Internonce eſt-il toujours contraire aux premiers, & favorable aux derniers?

2. Eſt-ce une conduite chrétienne de punir des Docteurs Catholiques d'une faute prétendue, aux dépens de la bonne doctrine qu'on eſt convaincu qu'ils enſeignent, puis qu'avant cette faute on ne trouvoit rien à redire à leur doctrine. Ce procédé crie vengeance devant Dieu. C'eſt n'avoir point d'amour pour la verité,

rité, que de ne ſe pas mettre en peine qu'elle ſoit decriée, pourvû que nos paſſions ſoient ſatisfaites.

3. Si cette conduite bleſſe les regles de la conſcience, je ne crois pas qu'elle bleſſe moins celles de la vraie politique. Car s'imagine-t-on qu'à force de mauvais traitemens on fera entrer des perſonnnes de piété, qui ne ſe conduiſent point par des voies humaines, à combattre comme de mauvais ſentimens ceux qu'ils voient être embraſſés par toute une Egliſe auſſi conſidérable & auſſi ſavante qu'eſt celle de France? On devoit craindre que ce ne fût tout le contraire. Un homme deſintereſſé ne peut entrer dans un ſentiment que par lumiere. Ces vexations porteront donc ces Docteurs à étudier ces matieres. Et il eſt à aprehender que plus ils les étudieront, plus ils ſe trouveront éloignés de prendre poſitivement le parti contraire à celui de l'Egliſe Gallicane; au lieu que ſi on ſe fût contenté qu'ils demeuraſſent dans le ſilence, & qu'on eût continué à leur donner la protection que la juſtice de leur cauſe vouloit qu'on leur donnât, l'obligation qu'ils en auroient eue à la Cour de Rome, auroit été bien plus capable de les diſpoſer inſenſiblement à favoriſer ſes prétentions, en ſe laiſſant aller aux préjugez de pluſieurs auteurs de leur Faculté. On gagne plus ſur un eſprit bien fait en le traitant bien, qu'en le menaçant du bâton.

4. Ces cenſures générales de livres ou d'écrits des gens habiles, dont on ne voit point de raiſon, portent avec ſoi un ſi grand préjugé d'injuſtice & de paſſion, qu'elles ne peuvent que contribuer beaucoup à diminuer le reſpect qu'on avoit en ces païs ci, pour les Decrets du S. Office. Il eſt impoſſible que les perſonnes

ſonnes d'eſprit ne s'accoutument à n'en plus faire d'état, quand on en voit tant paroître, & qu'on ne peut deviner ſur quoi ils peuvent être fondés. Car c'eſt ſe tromper que de s'imaginer que beaucoup de gens aiment à être conduits à une obéiſſance aveugle. Le meilleur moien pour conſerver ſon autorité eſt de ne rien faire que de raiſonnable. Car le moien, par exemple, qu'on ait pû avoir du reſpect pour la condamnation des ſept points, dont on n'a jamais pû ſavoir ſur quoi elle pouvoit être fondée; quoique j'en aie écrit 7. ou 8. lettres pour en apprendre quelque choſe.

Le Duc de Montmouth n'a point étudié ſous M. Nicole; mais il a été quelque tems chez M. de Bernieres au Chênai proche de Verſailles, où étoit une autre troupe d'enfans de qualité inſtruits par de jeunes gens qui étoient ſous la conduite des Eccleſiaſtiques de P. R. Cela fut diſſipé par un ordre de la Cour, & alors M. d'Aubigny qui en avoit ſoin, le mit à Juilly chez les PP. de l'Oratoire.

LETTRE CCXCV.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation des Antitheſes du P. de Vos.*

JAmais M. de S. Quintin †, ne pouvoit rendre un plus grand ſervice à l'Egliſe, qu'en travaillant efficacement comme il a fait, à faire donner un Decret contre les Antitheſes du P. de Vos, ſemblable à celui qu'on avoit donné contre les Théſes de M. Huygens. Il a empê-

* 5. Octobre 1685.
† M. de Caſſoni.

empêché par là le cours d'un mal qui pouvoit avoir des ſuites horribles. Les Jeſuites avoient déja commencé à ſe ſervir du premier Decret pour rendre ſuſpectes d'erreur les plus ſaintes maximes de la Religion & de la Morale contenues dans ces Theſes, & tous ceux qui leur ſont attachés ſe ſeroient laiſſé emporter à cette apparence trompeuſe, qu'il faut bien que la doctrine des Docteurs de Louvain ne vaille rien, puiſque le S. Siege en a condamné les principaux articles. Car le peuple ne met point de difference entre une prohibition & une condamnation, ni entre ce que le Pape feroit de lui-même avec connoiſſance de cauſe, & après une inſtruction ſuffiſante; & ce que fait ſans le Pape une Congregation de Cardinaux ſur les avis de neuf ou dix Reguliers. Ainſi je ne ſache point de plus horrible ſcandale que celui que le premier Decret étoit capable de faire, ſi on y eut remedié par le ſecond. Mais ſi-tôt que ce dernier a paru, les Jéſuites ſe ſont trouvés deſarmés, & tout le monde a ouvert les yeux. On a bien vû que ces Decrets ne pouvoient être que de police, & qu'ils ne pouvoient toucher la doctrine, puiſqu'il faudroit qu'on eut condamné le oui & le non, le pour & le contre, & que ç'auroit été faire comme le ſinge de la Fable, qui, condamna le Renard comme s'étant plaint à tort d'avoir été volé par le loup; & le loup, comme aiant commis le larcin, dont il étoit accuſé par le Renard.

La verité paroît donc maintenant aſſez à couvert & on en a beaucoup d'obligation à l'illuſtre ami. Mais on a bien de la douleur de ce qu'il paroît s'être laiſſé prévenir contre des perſonnes de très grand mérite, & que je ne puis

puis douter qu'il n'honorât de ſon affection & de ſon eſtime, s'il étoit auſſi informé que je le ſuis de leurs, excellentes qualitez & des grands ſervices qu'ils rendent à Dieu & à l'Egliſe dans toutes ces Provinces.

Le mal eſt qu'on ne juge à Rome de ces MM. que ſur le raport d'un Internonce, qui aiant beaucoup d'eſprit & de politique, mais peu de religion & de pieté, comme il le fait aſſez voir par une conduite toute mondaine, pour n'en pas dire davantage, n'eſt guere propre à informer le S. Siége de ce que valent au poids du ſanctuaire, c'eſt-à-dire, par rapport à Dieu & au bien des ames, de bons Docteurs éloignés de toute intrigue & de toute ambition, qui ſont auſſi morts au monde, que les plus parfaits Religieux, qui ſacrifient leur bien, leur tems & leur vie au ſervice de Dieu, & qui ne ſont continuellement occupés qu'à répandre par tout, autant qu'ils peuvent, la bonne odeur de J. C.

Notre illuſtre ami a de ſi bonnes qualitez, tant de religion, tant de zèle pour empêcher le mal ſelon ſes lumieres, tant d'amour pour la verité autant qu'il la connoît. Mais n'aprehende-t-il pas que ce ne ſoit une faute conſiderable devant Dieu de ne pas juger des perſonnes ſelon que Dieu voudroit qu'il en jugeât? Le Prophéte Roi met entre les conditions néceſſaires pour arrivet à la montagne de Dieu, de n'avoir que du mépris pour les méchans, & d'avoir beaucoup d'eſtime pour ceux qui craignent Dieu. *Ad nihilum deductus eſt in conſpectu ejus malignus, timentes autem Dominum glorificat.* Ce n'eſt donc pas une choſe de peu d'importance de ſuivre cette régle, puiſqu'on nous la repreſente comme une des choſes qui

ſont mériter le ciel. Or j'ai de la peine à croire que ce ſoit la ſuivre, que d'avoir de la peine d'une part qu'on diſe la verité d'un auſſi indigne Prêtre qu'eſt le Sieur du Bois; & d'avoir de l'autre de l'éloignement d'auſſi grands ſerviteurs de Dieu, que ſont ceux que l'Internonce perſécute, pour ne s'être pas voulu engager dans une conteſtation qui ne les regardoit point; que ce ſeroit au contraire à cet illuſtre ami un grand mérite devant Dieu, s'il emploioit ce qu'il peut avoir de credit auprès de Sa Sainteté pour faire ceſſer ces injuſtes vexations, qui ne ſont pas d'honneur à ſon Pontificat. Je prie Dieu qu'il lui en faſſe la grace. Car il me ſemble que rien ne ſeroit plus capable d'attirer ſur ſa perſonne les benedictions du ciel.

LETTRE CCXCVI.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis ſon départ; & ſur la mort d'un domeſtique de M. Vaes; & ſur la condamnation des Théſes de M. Huygens & des Antithéſes du P. de Vos.*

NOus étions bien en peine, ma très chere ſœur, de ce que vous ne nous aviez point crit de Mons, dans l'aprehenſion où nous étions que vous n'euſſiez été fort incommodée du ſoleil dans votre petite voiture. Cependant vous avez été aſſez dure à votre ordinaire pour ce qui vous regarde, que de ne nous en rien dire. Et nous ſommes réduits à n'en pouvoir rien ſavoir, non plus que de votre voiage de Mons

* 6. Octobre 1685.

Mons à Valenciennes, où vous n'avez pas eu peut-être de meilleure commodité, que par le retour de M. Erneſt. Nous croiez-vous ſi peu ſenſibles à ce qui vous touche que cette indifference nous puiſſe plaire? Si vous aviez autant de force que de courage, nous en ſerions fort en repos; mais étant auſſi foible que vous étes, ſi vous ne voulez pas vous ménager pour vous-même, ménagez-vous pour ne vous pas rendre incapable de ſuivre Dieu dans le mouvement qu'il vous donne de ſervir des perſonnes que vous n'aimez qu'en lui & pour lui d'une maniere ſi génereuſe. J'ai fait voir à Monſieur & à Madame Vaes ce qui les regardoit dans votre lettre. Comme rien ne pouvoit être plus obligeant que la maniere dont vous témoignez reconnoître toutes leurs bontez, vous pouvez bien juger qu'ils l'ont reçue du même cœur dont ils ont fait tout le reſte. Ils m'ont prié de vous en bien aſſurer. Ils ſont dans l'affliction d'avoir perdu le plus jeune de leurs laquais, qui étoit bien fait. Ils le trouverent malade, quand nous revinſmes le dimanche au ſoir. Ils l'ont fait aſſiſter temporellement & ſpirituellement comme ſi c'eut été leur enfant. Madame ne ſortoit preſque point d'auprès de ſon lit. Il a toujours eu grande connoiſſance, & a fait une confeſſion générale avec bien du ſentiment. Le Pere de Hondt & d'autres bonnes gens ſe ſont fort appliqués à lui parler de Dieu pour le diſpoſer à bien mourir; il a donné beaucoup de marques qui font croire que Dieu lui en a fait la grace. Monſieur en a été ſi touché qu'il en a pleuré. Et pour Madame, ſa charité pour ce garçon a été tout à fait édifiante, & les autres valets en ont été fort touchés. Je vous conte tout cela, afin que vous priez Dieu pour de

ſi bons amis & pour toute leur famille, & que vous les recommandiez auſſi à toutes les bonnes perſonnes de votre connoiſſance.

Vous direz, s'il vous plait, à notre ami le Docteur, que les Jeſuites qui triomphoient de la condamnation des Theſes de M. Huygens, ont eu un terrible rabat-joie, quand ils ont reçu de Rome un Decret ſemblable qui condamne de la même ſorte les Antitheſes de leur Pere de Vos. Car ils ne peuvent plus dire que ce ſoit la doctrine de Meſſieurs de Louvain qui ſoit condamnée par le premier Decret, puiſque ce ſeroit avoir condamné le *oui* & le *non*, le pour & le contre.

LETTRE CCXCVII.*

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de la détention du frere de M. Guelphe ; des intrigues de l'Iternonce de Bruſſelles ; d'un Ecrit du Chancelier de Brabant ; des lettres au P. Malebranche ; des mauvaiſes affaires qu'on faiſoit à M. de Wit ; de l'Epitaphe de Mademoiſelle Laurin, d'une ſignature faite à Grenoble.*

LA perſécution recommence. Mais Dieu a permis que les perſécuteurs aient fait connoître leur mauvaiſe volonté, ſans l'avoir pû executer. M. Guelphe étant avec ſon frere à la maiſon de campagne de ſon beau frere où il étoit allé voir ſa ſœur, un Exempt avec trois gardes eſt venu pour l'y prendre; mais comme il y avoit une heure qu'il n'y étoit plus, ils ont emmené ſon frere, aparemment croiant l'emmener lui même.

C'eſt

* 28. Octobre 1685.

C'eſt ce qu'on nous manda hier, ſans qu'on nous ait pû dire autre choſe. Et ainſi nous ne ſavons ce qui a pû faire prendre une reſolution auſſi extraordinaire, & auſſi injuſte que celle là. Car eſt-ce un crime digne de la priſon d'avoir demeuré avec moi? Et ce qui eſt plus ſurprenant eſt qu'il y a 7. ou 8. mois qu'il à fait demander à M. l'Archevêque, s'il ne pouvoit pas être librement à Paris pour travailler à un procès qui lui eſt d'importance, & on avoit répondu qu'il le pouvoit. Il n'a rien fait depuis que ſolliciter ce même procès, & vous voiez ce qui a penſé arriver.

Vous avez bien deviné ſans doute la raiſon que j'ai eue de ne vous point remercier dans ma derniere lettre de l'obligation que nous vous avons de la condamnation des Antitheſes *. C'a été pour ne pas diminuer la reconnoiſſance que j'ai voulu témoigner à M. de S. † Quintin que nous lui en avions, qui auroit été beaucoup moindre ſi j'avois fait entendre par ma lettre qu'il n'auroit fait cela qu'étant preſſé par d'autres.

Les intrigues de l'Internonce ſe decouſent un peu. Le Conſeil privé n'a point été content de l'empreſſement qu'il a témoigné de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite, en voulant qu'on levât l'excluſion qu'on lui avoit donnée autrefois auſſi bien qu'à MM. Huygens, Laman, Paſmans, & Hennebel, & que ces quatre demeuraſſent toujours exclus. Par-là il l'y faiſoit entrer certainement. Car il n'y a de ſeculiers que ces cinq Docteurs. Mais le

* Les Theſes du P. de Vos Jeſuite de Louvain.
† Caſſoni.

Conſeil, pour rompre les meſures qu'il avoit priſes, n'a point voulu que l'election ſe fît à la S. Jerôme, dernier Septembre. Et on ne deſeſpere pas de faire enſorte qu'on n'ait point d'egard à ſes excluſions prétendues, au moins à l'égard de M. Hennebel, à qui on en veut à Rome que pour avoir ſoutenu dans une Theſe que la juriſdiction des Evêques eſt de droit divin, comme le ſoutinrent tous les Evêques d'Eſpagne dans le Concile de Trente...

Le Chancelier de Brabant a fait un libelle très ſcandaleux & très calomnieux, où il met ſon nom en tête avec toutes ſes qualitez: *Quo clariſſimè*, dit-il, *demonſtratur Gabrielianæ, Gummarieticæ, ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix, omen, & heterodoxi dogmatis varios per cuniculos doloſa congeries.* Il y a deux Epitres dedicatoires; l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Cibo. On dit qu'il en a envoié un exemplaire à Rome, afin d'avoir la permiſſion de le publier. Mais ce ſeroit une choſe bien horrible, ſi on la lui donnoit. Car outre les impoſtures horribles, dont on dit qu'il eſt rempli, il ne peut être fondé que ſur ce ſophiſme ridicule. Le livre du P. Gabrielis a été condamné une fois à Tolede & deux fois à Rome. Or il y a diverſes propoſitions dans ce livre, qui ſe trouvent auſſi dans celui de M. Huygens *, & dans ceux de M. Havermans †. Donc ces derniers livres doivent paſſer pour condamnés auſſi bien que celui du P. Gabrielis. Voilà les fruits que produiſent ces condamnations vagues, & dont on ne dit point la cauſe. On les aplique à tout ce que

* Qui s'appelloit Gummare.
† Qui ſe nommoit Macaire.

que l'on veut, ce qui eſt le fondement le plus ordinaire des mechans procès que l'on fait à ceux qui ſoutiennent les veritez les plus ſaintes, & par où l'on rend ſuſpects d'héreſies ou de nouveautez dangereuſes les Théologiens les plus pieux & les plus ſavans, dans l'eſprit des Princes & de leurs Miniſtres, d'où il arrive que les plus capables des emplois eccleſiaſtiques en ſont exclus. Rien ne peut être aſſurément plus pernicieux à l'Egliſe, & cependant ceux qui pourroient aiſément remedier à de ſi grands maux, non ſeulement ne le font pas; mais ſervent plutôt à les entretenir : *Non illis imputetur.* J'en prie Dieu ; mais aſſurément il eſt bien à craindre qu'il ne leur en faſſe rendre quelque jour un compte terrible.

Vous devez avoir les cinq premieres lettres*. Je m'en vas donner ordre qu'on vous envoie la 6. pour vous & pour M. de Caſſoni. On en envoie en même tems à M. Sluze & à d'autres que je ne ſai pas. On m'a fait ſavoir que M. Sluze a fait une choſe bien genereuſe, & dont je lui ſuis bien obligé. C'eſt qu'aiant apris que les livres contre le ſyſteme ne pouvant entrer à Paris, on avoit peur que le libraire ne voulût pas entreprendre d'imprimer le ſecond livre à ſes riſques, dans l'aprehenſion de n'en avoir pas le debit, il a écrit à M. Chaumont qu'il ne falloit pas ſouffrir qu'il manquât à cela qu'on ne vît un ſi bel ouvrage & ſi utile à l'Egliſe, & qu'il s'offroit de donner tout ce qu'il faudroit pour l'imprimer. On n'en a pas eu beſoin; car Frix veut bien continuer. Il s'en va commencer à imprimer le 2. livre, & ç'a été manque de caracteres neufs, qu'il attend de Hollande

* Au P. Malebranche.

depuis 4. ou 5. mois, que cela a tant tardé. Il eſt vrai néanmoins qu'il n'a pas voulu imprimer les lettres, & qu'il a fallu que ç'ait été à nos dépends ; mais on n'y perdra rien, parce qu'on a trouvé moien d'en faire entrer à Paris.

Un curé de Malines nommé M. de Wit, qui eſt un homme ſavant, & qui écrit fort bien en latin, aiant dit quelque choſe de contraire aux prétentions de Rome dans un feſtin de medecins, ces medecins ont été aſſez lâches pour en donner un témoignage par devant Notaires, qu'un Recolet a fait imprimer dans une Theſe, pour ſe vanger de ce que M. de Wit avoit fait des remarques contre une autre mechante Theſe de ce Recolet. M. de Wit a fait ſur cela un Ecrit intitulé : *Motivum juris*, où il explique ce qu'il avoit dit, & dans lequel il reconnoît qu'il croit que le Concile eſt au deſſus du Pape. L'Internonce a pris feu ſur cela, & ſur un autre propoſition qui n'étoit pas aſſez expliquée ſur ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus, & ſuper hanc petram &c.* Il a preſſé M. l'Archevêque de lui faire ſon procès. L'Archevêque lui a dit, qu'il falloit auparavant avoir l'avis de la Faculté de Louvain. L'Internonce s'y croiant tout puiſſant à cauſe des 4. Docteurs qu'il y a fait entrer, qu'il regarde comme ſes créatures, leur a envoié ce *motivum juris* pour le faire cenſurer. Mais ils ſe trouvent bien empêchés. Car M. de Wit s'eſt expliqué devant eux de vive voix. Il leur a déclaré qu'il eſt du ſentiment de l'Egliſe Gallicane : qu'il croioit la primauté du Pape comme cette Egliſe la croit ; mais que les Peres étant fort partagés ſur l'explication de ces paroles, *Et ſuper hanc petram &c.* il ne penſoit pas qu'on fût obligé de croire que la primauté de S. S. étoit fon-

fondée sur ces paroles. Ils ne voient pas qu'après cela ils le puissent condamner : mais ils sont partagés. Car il y en a qui se reduisent à déclarer que le sentiment de la Faculté est contraire à celui des 4. articles, & d'autres qui voudroient que l'on ne fît rien, étant persuadés que ce seroit le meilleur pour la Cour de Rome, pour ne pas donner occasion à M. de Wit d'écrire contre eux. Car on dit qu'il est bien resolu de le faire, s'ils font rien contre son *Motivum* qui paroisse en être la censure. On ne sait ce qui en arrivera. Mais ce que je vous ai dit dans une autre lettre n'est que trop vrai. Ces contestations font que des Docteurs étudient, & qu'ils aprennent des choses qu'ils n'auroient peut-être jamais sues sans cela.

L'affaire du P. Alexandre ne s'est pas passée si doucement qu'on vous l'a mandé. Le Parlement a fait une verte reprimande au Prieur des Jacobins d'avoir reçu ce Decret de son General de la main du Nonce ; & a donné un arrêt par lequel il casse ce Decret ; & defend de l'exécuter. Tout cela fait voir qu'ils ont grand tort à Rome de ne pas s'accommoder, le pouvant faire d'une maniere honnête & avantageuse à l'Eglise & au S. Siege.

La maniere dont on s'y prend pour convertir les Huguenots, a quelque chose d'irregulier, mais il faut bien que le doigt de Dieu y soit. Car sans cela comment des villes entieres se convertiroient-elles ; ceux qui ne le voudroient pas faire n'aiant à craindre ni la mort, ni aucune peine corporelle.

Le Chancelier d'Ecosse s'est fait Catholique.

La persecution des Ecclesiastiques de Pamiers me paroît une chose bien horrible. Mais je suis encore plus étonné qu'ils ne trou-

vent aucune protection d'où ils en devoient tant attendre, je ſuis tout à vous.

Vous rirez ſans doute de ce que j'ajoute ici. On a mis dans l'épitaphe de Mademoiſelle Laurin, * qu'*elle s'eſt ſanctifiée par une vie de retraite, de priere & de charité &c.* Quelques Chanoines de Ste. Gudule ſe ſont ſcandaliſés de ce mot, & ils diſent que le Chapitre, ou l'Internonce en ont écrit à Rome, parce que c'eſt en faire une ſainte, ce qui n'appartient qu'au Pape. Vous voiez ſans doute combien cela eſt ridicule, vû même qu'il y a au bas de l'Epitaphe : *Priez pour elle.* On ne l'a fait donc pas *ſainte* dans le ſens que l'on prend maintenant ce mot ; puis qu'on ne prie pas pour les ſaints, mais qu'on les prie. *Se ſanctifier* eſt le devoir commun de tous les chrétiens : *Hæc eſt voluntas Dei*, SANCTIFICATIO *veſtra.* Et en S. Jean : *Omnis qui habet hanc ſpem* SANCTIFICAT *ſe ipſum, ſicut & ille ſanctus eſt.* C'eſt donc dire ſeulement qu'elle a vecu en bonne chrétienne.

L'affaire de Grenoble ne s'eſt pas paſſée comme on vous l'a dit. Le bon Prélat n'a point empêché de ſigner †. Il a ſeulement conſenti qu'on ne le fît qu'avec une tête qui a rapport à l'ordre qu'il a établi pour la doctrine de ſon ſeminaire, & qui porte ces termes : *Sans deroger en rien ni au droit du S. S. & de Noſſeigneurs les Evêques, ni à la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas.* Mais cela n'a pas empêché

* C'étoit une Demoiſelle de condition qui demeuroit à Bruſſelles, où elle eſt morte.

† Il veut parler des ſignatures d'un certain Acte des Peres de l'Oratoire.

péché que deux ou trois n'aient refuſé abſolument de ſigner, & ils ont eu raiſon. Car il y a bien d'autres choſes qui ont dû porter ceux qui ont de la lumiere & de la conſcience à ne prendre aucune part à un ſi mechant acte. Cependant on ne ſait pas ſi on ſe contentera de ces ſouſcriptions modifiées, comme ont été auſſi celles de quelques autres maiſons. Car M. l'Archevêque s'eſt déclaré expreſſément contre toute explication que l'on voudroit ajouter.

LETTRE CCXCVIII. *

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de l'affaire du P. Hazart ; des intrigues de l'Internonce de Bruſſelles ; de l'*Amor pœnitens *; & de ce qui ſe paſſoit en France au ſujet des Huguenots.*

NOus avons reçu votre lettre du 8. J'ai bien de petits faits à vous écrire, mais je les abregerai, parce que je n'ai pas beaucoup de tems.

1. Le Prince à qui j'avois envoié un *Factum* † en a été touché, & a cru devoir écrire au Pere Hazart une grande lettre, dont il m'a envoié la copie, pour le porter à ſe retracter ; & il me promet de m'envoier auſſi la reponſe qu'il recevra de ce Pere, qu'on n'a pas lieu d'eſperer qui vaille rien, mais peut-être que le

* 28. Decembre 1685.

† Le premier des *Factums* pour les Petits Neveux de Janſenius contre le P. Hazart : il a été ſuivi de trois autres que l'on trouve tous à la fin du 8. Tome de la Morale Pratique ſous le titre géneral de *Refutation du Roman diabolique de Bourg-fontaine.*

Prince vous aura mandé la même chose & envoié la même lettre.

2. Le *Factum* est ici parfaitement bien reçu, M. l'Internonce n'ose s'en plaindre; mais on ne voit pas qu'il en soit plus disposé à nous rendre justice, quoiqu'il dise toujours qu'il nous donnera des juges, en même tems qu'ils refuse de nous donner ceux que nous avons demandés, qui sont l'Archevêque de Malines, l'Abé du Parc, & un autre Abé d'ici autour, ce qui est contre l'ordre. Car il me semble qu'à Rome on met toujours au bas de ces sortes de requêtes *fiat ut petitur*. Et il semble qu'il est obligé de faire ici la même chose, en reservant à celui contre qui on demande des juges à suspecter ceux qu'on auroit pris, s'il y avoit contre eux de justes causes de suspicion. Sachez un peu, s'il vous plaît, si ce n'est pas ainsi qu'on en use à Rome, & qu'on en devroit user ici. Et sachez aussi si au cas que le credit des Jesuites seroit cause que les parens de M. Jansenius ne pourroient obtenir une sentence raisonnable, & qu'ils fussent obligés d'en apeller, ils ne pourroient pas s'adresser droit à Rome pour avoir de nouveaux juges, au lieu de s'adresser à M. l'Internonce qui a donné tant de marques par toute sa conduite qu'il ne tendoit qu'à favoriser le P. Hazart.

3. M. l'Internonce est venu à bout de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite. Il a cru par là avoir un homme habile qui pourra soutenir les pretentions de la Cour de Rome; les autres qu'il y a fait entrer n'aiant pas assez d'esprit ni de doctrine, comme il le reconnoît lui-même, pour rien faire qui vaille sur cette matiere. Vous en jugerez par la censure qu'ils ont faite contre M. de Wit, sur la-

quelle

quelle un François * a fait une piéce imprimée à l'Iſle avec permiſſion & approbation que je vous envoie. Elle eſt bien reçue ici, & la cenſure fort mepriſée.

4. M. l'Internonce aiant été ſi heureux juſques ici dans tout ce qu'il entreprend, cela lui donne courage de faire de nouvelles entrepriſes. Mais en voici une nouvelle ſi exorbitante, qu'il n'y a pas d'aparence qu'elle lui réuſſiſſe. Le Doienné de la Metropolitaine étant vacant par la demiſſion volontaire du Doien, qui eſt extrémement vieux, il a prétendu qu'il pourroit faire par ſes intrigues qu'on n'y pût nommer perſonne ſans l'agrément du Pape. Pour en venir à bout, il a propoſé à M. l'Archevêque, qui doit preſider à l'élection, de differer deux mois juſqu'à ce qu'il pût en écrire à Sa Sainteté, afin qu'on ne fit rien en cela qui lui pût être deſagréable; & comme M. l'Archevêque lui eut temoigné que cela ne ſe pouvoit, & que les Chanoines qui devoient élire avec lui auroient ſujet de trouver mauvais un auſſi long délai, M. l'Internonce ne s'eſt pas rendu, mais étant retourné chez lui il a fait de nouvelles inſtances par une lettre, dont je vous envoie la copie. Vous y remarquerez ſur tout la fin, où d'une part il veut rendre le Pape maitre de cette collation, en flatant M. l'Archevêque que s'il lui veut nommer quelqu'un qu'il deſire qui ſoit Doien, il travaillera auprès du Pape à ce que le Doienné lui ſoit conferé; & il met de l'autre une con-

* Lui même; la Piéce a pour titre : *Jugement équitable ſur la cenſure faite par une partie de la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 3. de 1685.*

condition à cela, qui eſt que ce nommé donne les temoignages qui ſeront jugés néceſſaires de ſa ſoumiſſion envers le S. Siege. On eſt comme aſſuré que M. l'Archevêque lui repondra, comme il doit, & il l'auroit déja fait ſans ſes occupations des Ordres & des Fêtes. Je ne crois pas que cette entrepriſe ſoit aprouvée à Rome. Car M. l'Archevêque ſera obligé d'en parler au Conſeil d'Etat, qui trouvera certainement fort mauvais, qu'on veuille ainſi ruiner ce qui reſte encore d'élections dans le païs, & ſe rendre maitre par cette nouvelle Inquiſition, d'exclure qui l'on voudra des Bénefices, & peut être même des charges.

5. Le Sieur du Bois ſe fait connoître de plus en plus. M. van Viane & lui ſont Proviſeurs d'un Collége, dont un Chanoine de S. Pierre qui s'eſt le plus efforcé de le faire Doien; eſt Préſident. Ce Préſident eſt accuſé de crimes d'incontinence, dont on a des preuves, & de plus d'avoir fort mal adminiſtré les biens du college. C'eſt ce qui a porté les Proviſeurs à le vouloir depoſſeder. Le Sieur du Bois qui y doit travailler auſſi bien que M. van Viane, & un troiſieme qui eſt Proviſeur de la part des fondateurs, eſt convaincu de prévarication dans ſa charge, en s'entendant avec l'accuſé, & lui donnant des conſeils pour éluder les pourſuites que l'on fait contre lui. Cela s'eſt découvert par un billet qu'il a écrit à cet accuſé, que l'accuſé a laiſſé tomber de ſa poche, & qu'on a entre les mains. Vous en aurez ici la copie. Voilà quels ſont les gens qui ſont les zèlés pour les pretentions de la Cour de Rome. Cette affaire éclatera. Car on eſt reſolu de le pouſſer en juſtice, & de le faire condamner comme un prévaricateur.

6. L'e-

6. L'exemple des Donatiſtes peut autoriſer ce qu'on a fait en France contre les Huguenots, en ce qui eſt des pertes temporelles qu'on leur fait ſouffrir par les logemens de guerre, & le banniſſement des Miniſtres. Car les loix Imperiales n'alloient pas ſeulement à reprimer la violence des Circoncellions & à les punir : mais à éteindre entierement cette ſecte, en condamnant les particuliers, qui ne rentreroient pas dans l'Egliſe Catholique à de groſſes amendes ; & en banniſſant les Evêques, les Prêtres & tout le reſte du Clergé, qui ne renonceroient pas au ſchiſme. Voiez les deux lettres de S. Auguſtin, l'une à Vincent, & l'autre au Comte Boniface, qu'on a imprimées à Paris à part, de la traduction de M. du Bois avec une fort belle Préface. Je ne doute point qu'on n'en ait envoié à Rome, & qu'il n'y en ait au moins chez M. l'Ambaſſadeur.

7. On donne la 2. édition de l'*Amor pœnitens*. Mais il y a longtems que l'autre (c'eſt le livre de M. Queras) que l'on voudroit que l'on differât, eſt publié. Nous n'en avons jamais été les maitres. Et après tout je doute qu'on y touche. On ſait trop le peu de cas que l'on fait en France de ces prohibitions ; & de plus ce livre ne contient que ce qui ſe ſoutient tous les jours en Sorbonne.

On reçut hier un billet d'un Eccleſiaſtique très bien intentionné, qui eſt auprès de M. d'Arras, par lequel il mande que le Prelat lui avoit ſouvent promis d'aprouver le livre de M. de Caſtorie, quand il l'auroit lû, mais qu'il lui a enfin donné pour derniere reponſe qu'il ne pouvoit pas l'aprouver, parce qu'il avoit apris *que ce livre avoit été envoié à Rome pour y être examiné, & qu'ainſi étant incertain quel en ſeroit*

roit le ſort, il n'avoit garde d'approuver ce qui ſeroit peut-être cenſuré; qu'il attendoit le jugement qui en ſeroit porté là pour regler le ſien; & que ſi dans une ſemblable conjoncture il agiſſoit d'une autre ſorte, il pourroit être qu'il expoſeroit ſon honneur. Je vous avouë, dit ſur cela l'auteur du billet, *que cette reponſe après tant de delais & des remiſes me deplût extrêmement.* Cependant cet Evêque paſſe pour un des meilleurs. Faites vos reflexions là deſſus: il y en a bien à faire.

9. Ce ſeroit une choſe bien ſcandaleuſe ſi on donnoit atteinte au livre d'un Evêque qui travaille pour éteindre le ſchiſme. Cela donneroit de grands avantages aux Miniſtres refugiés en Hollande & au Sr. Jurieu, qui a fait un livre enragé qui a pour titre: *Reflexions ſur la cruelle perſécution que ſoufre l'Egliſe reformée de France avec un examen des prétendues calomnies, dont le Clergé ſe plaint au Roi.* Voici un échantillon de ſes emportemens: *Il eſt vrai que vous adorez le Pape d'une adoration qui n'eſt due qu'à Dieu. Comment oſez-vous nier qu'on ne l'ait traité de Dieu & de Majeſté divine, de vice-Dieu, de Dieu en terre dans le Concile dernier de Latran? N'eſt-ce pas dans ce même Concile qu'on l'a apellé le Seigneur des Seigneurs, très prudent & très-ſage, que tout le monde adore? Avez-vous dit anathéme à ce Conciliabule, qui contient des blaſphémes ſi enormes? Ces endroits ſont-ils marques dans vos indices expurgatoires, & dans celui que tout nouvellement le très-ſaint, très-devot, très-pur & très-chaſte Prelat Archevêque de Paris vient de publier pour exterminer de la France les livres dangereux?*

LET-

LETTRE CCXCIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la revocation de l'Edit de Nantes; l'affaire de M. de Wit; & sa dispute avec le P. Malebranche.*

VOus aurez su sans doute avant que de recevoir cette lettre, la grande nouvelle de la declaration du Roi, par laquelle il casse l'Edit de Nantes, & ôte tout exercice public ou particulier de toute autre Religion, que de la Catholique Romaine, ne donne que neuf mois aux Ministres pour prendre parti, ou de se convertir, ou d'être bannis pour toujours du Roiaume; mais on assure à ceux qui se convertiront une pension plus forte du tiers que celle qu'ils avoient étant Ministres, & qui passera à leurs veuves. En vertu de cette Déclaration le Temple de Charenton fut fermé dimanche dernier; & ce même jour il n'y a gueres d'Eglises dans Paris, où il n'y eût plusieurs abjurations. Trente à S. Sulpice, six à S. Gervais, dix aux Jesuites de la rue S. Antoine, & ainsi du reste. Ce sont les termes de la lettre que je reçus hier au soir.

Je vous ai écrit, ce me semble, de l'affaire d'un Curé de Malines nommé M. de Wit, que l'Internonce a entrepris pour quelques discours contraires aux pretentions de Rome. J'ai cru que vous seriez bien aise de voir l'écrit qu'il a fait sur la proposition sur laquelle on lui faisoit plus de peine, qui est que ces paroles, *Tu es Petrus & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, ont été dites personnellement à S.

* 20. Octobre 1685.

à S. Pierre. Les créatures de l'Internonce qui ſont dans la Faculté étroite (c'eſt-à-dire les trois docteurs qu'il y a fait entrer il y a un an ou deux à l'excluſion des plus habiles) ne ſavent plus où ils en ſont, ne ſe voiant pas en état de condamner cette propoſition ainſi expliquée, qui eſt en termes exprès de Janſenius de Gand.

Il faut que ceux qui diſent qu'il ſeroit à ſouhaitter que je m'appliquaſſe à quelque choſe de plus important que n'eſt la refutation du P. Malebranche, ne ſachent pas de quoi il s'agit. Ils ſe ſont laiſſé prevenir de cette fauſſe opinion, que dans la diſpute que j'ai avec ce Pere, il ne s'agiſſoit preſque que des matieres philoſophiques. Il eſt vrai que c'eſt par là que j'ai commencé à le refuter, & je ne m'en repens pas: car cela a fait de très-bons effets; ces dangereux paradoxes étant principalement appuiés ſur la reputation qu'il avoit d'être un très-habile philoſophe, qui raiſonnoit fort bien; & c'eſt ce qu'on lui a fait perdre en faiſant voir les abſurditez, où il s'eſt jetté pour ſoûtenir cette ridicule prétention qu'on ne ſauroit voir qu'en Dieu les corps que Dieu a créés. Cependant tout extravagant que cela ſoit, je connois des perſonnes de très-bon eſprit, qui avoient donné dans ce ſentiment; s'étant laiſſé éblouir par une nobleſſe d'élocution, qui fait recevoir favorablement ce qu'il dit, & un certain air de ſpiritualité, dont il revêt toutes ces folies.

Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit de matieres très théologiques & très importantes. Car n'eſt-il point important de ſoutenir la foi catholique de la providence de Dieu contre un homme qui la detruit ſans que bien des

gens.

gens s'en apperçoivent ? C'eſt ce que j'ai fait dans le 1. livre ? N'eſt-il pas important de ruiner cette maxime Epicurienne, qu'on eſt heureux en jouiſſant des plaiſirs des ſens ? C'eſt encore ce qui eſt traité dans le 1. livre. Le 2. & le 3. ſeront de l'ordre de la grace, où on établit les plus grandes veritez de la prédeſtination & de la grace, & on combat de fort grandes impietez contre la perſonne de J. C. Cela n'eſt-il point théologique & très-important ? Vous verrez auſſi par la 5. & la 6. lettre, & encore plus par la 7. que vous recevrés la ſemaine qui vient, que l'on prend occaſion des nouveautés prophanes de ce Philoſophe Théologien, de dire des verités qu'il eſt très-important de renouveller, & que l'on ne trouveroit pas bon que l'on dît, ſi on le faiſoit de propos deliberé dans un livre qui fût fait exprès pour cela. Croiez moi, mon très cher ami, je ne ſai pas à quoi Dieu voudra que je m'aplique, quand cela ſera fait, ni s'il ne ſera point tems que je me repoſe pour ne penſer plus qu'à me diſpoſer à la mort ; mais je ſuis perſuadé que je n'ai gueres fait de choſes, où j'aie eu plus de ſujet de croire que Dieu m'avoit appellé, & qu'il vouloit que je rendiſſe ce ſervice à l'Egliſe.

LET-

LETTRE CCC.*

A M. DU VAUCEL. *Sur ce qu'on eut voulu qu'il eut ceſſé d'écrire contre le P. Malebranche, pour repondre au Miniſtre Jurieu.*

JE reçus mercredi votre lettre du 13. Octobre où vous me marquez encore que M. de S. Quintin † ſouhaitteroit que je laiſſaſſe là le Viſionnaire, qu'il ne croit pas digne de m'occuper ſi longtems, & qu'étant fort indigné du livre de Jurieu, il penſoit qu'il ſeroit bon d'y repondre. Je reçus auſſi hier au ſoir une lettre du Prince par laquelle il me mande *qu'il ſavoit de ſcience certaine que mes amis plus intimes ſouhaitteroient que j'euſſe achevé la diſpute avec le P. Malebranche, & que je m'appliquaſſe à tout autre, & à de plus claires & plus intelligibles matieres.*

Je vous ai déja écrit ſur ce ſujet, mais je crois le devoir faire encore aujourd'hui. Car j'ai de la peine de voir que des perſonnes que j'eſtime infiniment, ſe trompent en cette rencontre, & jugent fort mal, à ce qu'il me ſemble, de ce qui eſt vraiment important pour le bien de l'Egliſe & de la Religion.

Je croirois mon tems très mal emploié de repondre au livre de Jurieu qui a pour titre: *L'Eſprit de M. Arnauld.* Ce n'eſt qu'un ramas de faits ou tout-à-fait faux ou deguiſés, ou veritables. Que pourrois-je dire ſur les faux, ſinon que ce miniſtre eſt un menteur & calomniateur &c.? Trouve-t-on que ce ſoit là un emploi

* 2. Novembre 1685.

† M. Caſſoni.

ploi qui soit digne de moi ? Que devrois-je faire sur les deguisés ? Lui repeter les mêmes injures ou separer ce qu'il y auroit de vrai d'avec ce qui seroit faux ? Ne seroit-ce pas une belle occupation & bien agréable, & dont l'Eglise retireroit bien du fruit ? Mais que faire des faits scandaleux que le monde ne doute pas qui ne soient véritables & qui regardent des personnes qualifiées ? Faudra-t-il que sur ceux là même je crie à l'imposteur ? C'est ce que je ne ferois pas pour un Roiaume. Car je n'ai su encore ce que c'étoit que de parler contre ma conscience, & je ne commencerai pas si tard à apprendre à me servir d'un langage que je n'entends point. Cependant si je n'avois rien dit de ces histoires, ceux qu'elles concernent m'en auroient su fort mauvais gré, & se seroient plains avec quelque couleur que j'aurois par là donné un grand avantage contre eux à ce violent déclamateur qui n'auroit pas manqué de prendre mon silence pour preuve de la verité de ces faits. Je vous avoue donc, mon cher ami, que j'ai été fort surpris qu'on ait pû croire que la refutation de ce livre fût une occupation plus avantageuse à l'Eglise & plus digne de moi, que ce que j'écris contre le P. Malebranche. Des Théologiens très-habiles, très-intelligens & très-pieux en jugent bien autrement. * C'est un Evêque des plus savans de France qui m'a pressé de m'appliquer à ce travail aiant cru d'une part qu'il étoit fort important de ne point laisser prendre cours à une nouvelle Philosophie ou Theologie pleine d'un grand nombre de très-grandes erreurs, & qui de l'autre s'est persuadé qu'il se trouveroit diffi-

* M. l'Evêque de Meaux (Bossuet.)

difficilement d'autres perſonnes qui euſſent tout ce qu'il faudroit pour combattre cet auteur par ſes propres principes, découvrir toutes ſes erreurs qui ſont ſouvent aſſez cachées, rendre inutiles ſes fauſſes ſubtilitez, & empêcher que ces élocutions nobles & ſon air de ſpiritualité n'impoſe au monde. Je ne doute point qu'il n'ait en cela trop bonne opinion de moi. Mais ce qui paroît certain, eſt que ſi ſans avoir égard à notre ancienne amitié, je n'euſſe pris la reſolution de le refuter, ſes livres ſeroient demeurés ſans réponſe, & que tout pleins d'erreurs qu'ils ſont, ils auroient corrompu beaucoup d'eſprits qui ſe ſeroient laiſſé emporter à beaucoup d'opinions dangereuſes, dont ils n'auroient pas découvert le venin, & ce qui les auroit encore fait recevoir plus facilement, eſt qu'il affecte en pluſieurs endroits de faire croire que ſon deſſein eſt d'écrire contre les Janſeniſtes & contre les libertins. Mais c'eſt, dit-on, que l'on ſouhaitteroit que j'écriviſſe ſur des matieres plus claires & plus intelligibles. Il me ſemble que c'eſt tout le contraire. Car il y a bien des perſonnes qui peuvent écrire, & qui écrivent en effet d'une maniere très-édifiante ſur ces matieres plus claires, mais il y en a pas tant qui puiſſent éclaircir celles qui ſont un peu obſcures, & qu'on a d'autant plus de neceſſité de traitter, que cette obſcurité cache des erreurs très-pernicieuſes, & qui pourroient faire beaucoup de tort, ſi on ſouffroit qu'elles ſe répandiſſent. C'eſt néanmoins une prévention mal fondée de croire que ce que j'écris contre cet auteur, n'eſt preſque pas intelligible, au lieu que je le crois proportionné à l'intelligence de preſque tout le monde, pourvû qu'on le veuille lire avec un peu

peu d'attention ; & il ſeroit facheux que le public fût perſuadé du contraire. Car c'eſt le moien que la plupart des gens negligent de voir des livres qu'ils s'imaginent ne pouvoir entendre. Et ainſi, Monſieur, je vous ſupplie de n'en point donner cette opinion à ceux avec qui vous avez correſpondance, & de l'ôter à ceux qui l'auroient....

LETTRE CCCI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de pluſieurs propoſitions tirées de bons livres ſur le livre* de la Frequente Communion; *la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon ; & l'admiſſion de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.*

JE vous avoue, Monſieur, que je ne reçois gueres de vos lettres qui ne m'affligent. Eſt-il poſſible qu'on ait ſi peu d'amour pour l'Egliſe qu'on ne conſidére point le mal qu'on lui fait par des condamnations vagues de propoſitions tirées des meilleurs livres, & détachées de ce qui les peut éclaircir, qui ne peuvent que fournir des armes à des brouillons pour rendre ſuſpects les plus gens de bien, & décrier les plus ſaintes maximes de la morale chrétienne ? Eſt-ce là ce qu'on attendoit d'un ſi beau commencement ? Veut-on laiſſer ruiner tout ce qu'on a fait de bien par la cenſure des 65. propoſitions ? On avoit fait eſperer que l'on continueroit d'en proſcrire d'autres non moins méchantes. Et aujourd'hui ceux qui pour-

* 29. Novembre 1685.

pourroient donner de bons avis pour la reformation de beaucoup d'abus, ne se trouvent occupés qu'à empêcher que la verité ne soit condamnée. Mais c'est à quoi je ne me saurois appliquer. J'ai cru ne travailler que pour Dieu & pour l'Eglise en faisant le livre de la Frequente Communion. On en voit presentement le fruit en France, où il est universellement approuvé, les Jesuites même prêchent aujourd'hui, sur tout à Paris, d'une maniere assez conforme à la doctrine des SS. PP. qu'on y a expliquée, quoique d'abord ils se fussent élevés contre avec des emportemens furieux, & qu'ils eussent tâché de le faire condamner à Rome, où après un long examen il fut jugé ne meriter aucune censure. C'est à quoi je m'en tiens, & je ne m'engagerai pas à l'âge où je suis, à un travail aussi ingrat qu'est celui de dissiper toutes les chicaneries, que la malignité pourra trouver pour faire donner quelque atteinte à quelques mots de ce livre, ou mal entendus ou pris de travers. Dieu peut permettre que ce mal arrive. Il permet bien d'autres choses dans sa colere, dont on a sujet de gemir, mais je ne crois pas qu'il demande de moi qu'après de 74. ans je fasse l'Apologie d'un ouvrage que j'ai fait à 30. avec l'approbation des plus habiles gens de tout un Roiaume, & qui paroît avoir eu depuis beaucoup de benediction. Si tout cela ne touche pas ces censeurs; je n'y puis que faire. Ils se feront plus de mal qu'à moi.

Je ne suis pas moins affligé de ce que vous mandez du P. Mellini, qu'il ne sera point Archevêque d'Avignon, parce que le Pape qui l'a nommé à cet Archevêché, n'a pas voulu lui commander de l'accepter, pour satisfaire à une

une régle des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe, de ne point accepter d'Evêché que par un commendement exprès du Pape. Si le Pape aiant ſu cela, a continué de l'y nommer, je ſuis de l'avis de ceux qui ont jugé que cela ſuffiſoit pour diſpenſer de cette regle. Mais après tout, puiſque d'autres étoient d'un ſentiment contraire, que coutoit à S. S. de faire ce commandement pour un ſi grand bien de l'Egliſe? Le nouvel Evêque * a ſujet d'en avoir bien de la douleur, & j'en ai bien pour lui. Mais ce que vous nous avez mandé de tant de petites grivelées, fait bien voir que l'Egliſe eſt encore plus mal traitée par ce qu'on appelle les puiſſances ſpirituelles que par les temporelles.

M. l'Internonce a tant fait par ſes intrigues que M. Steyaert † que l'on ſait être l'Auteur du livre *De libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ*, remplira la huitieme place de la Faculté étroite. Il ſeroit trop long de vous expliquer comment cela s'eſt fait. Il vaut mieux vous dire que ce Docteur, qui a beaucoup d'eſprit, a fait depuis peu deux Theſes de Morale conformement à la cenſure des propoſitions condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. mais qu'il eſt entêté pour faire valoir l'*in proprio ſenſu ab autoribus intento*, des Bulles contre Baius & contre Janſenius, & que c'eſt ce qu'il a declaré au commencement & à la fin de ces Theſes, où il a blâmé M. Huigens ſans le nommer, & le taxe d'imprudence pour n'avoir

* M. de Vaiſon.

† C'eſt ainſi qu'on le croioit alors; mais on a ſu depuis que l'auteur de ce livre étoit M. Charlas Prêtre du Dioceſe de Pamiers, qui le compoſa ſecretement à Rome.

voir pas voulu distinguer *suam sanam doctrinam* des propositions condamnées *in sensu ab autoribus intento*, par où il semble qu'il se declare pour la doctrine de MM. de Louvain touchant la grace, mais qu'il prétend avoir trouvé quelques nouvelles chicaneries pour faire voir que Jansenius a enseigné autre chose. Et en effet dès qu'il étoit à Rome, il fit un petit Ecrit pour prouver cela, dont une copie étant tombée entre les mains de M. van Viane, il le donna à M. Nicole pendant qu'il étoit en ce païs-ci, qui y répondit très-solidement par un écrit que personne n'a encore vû que M. van Viane *. On ne doute point que M. l'Internonce ne fasse bien valoir le service qu'il a rendu au S. S. en mettant dans la Faculté étroite un Docteur si zèlé pour les prétentions de Rome; & qu'il n'ait par là une indulgence pleniere de tout ce qu'il peut y avoir de déréglement dans sa conduite.

LETTRE CCCII. †

A. M. DU VAUCEL. *De ses livres contre le P. Malebranche; d'une Histoire du Jansenisme; d'une These des Jesuites de Louvain contre P. R. de la révocation de l'Edit de Nantes.*

JE vous suis bien obligé, Monsieur, d'avoir fait entendre à ces MM. que le travail de votre ami contre le Philosophe Théologien n'est

* Il a été imprimé depuis, & a pour titre: *Disquisitio &c.*

† 13. Decembre 1685.

n'eſt pas ſi peu important qu'ils le penſoient. Ils en ont dû être perſuadés par la Diſſertation, qui eſt une matiere très Théologique & très belle, & depuis par le 1. Tome contre le ſyſtéme. La plupart des lettres ſont auſſi de cette nature, ſur tout les dernieres, attendez-vous néanmoins que la 8. & la 9. ſeront abſtraites, parce que j'ai été obligé de me juſtifier contre la plainte qu'il fait que je lui ai impuré de faire Dieu corporel. Cependant je vous dirai qu'il a été très-avantageux pour la verité que j'aie commencé à le combattre par le livre des *Idées*. Car c'eſt ce livre & la *défenſe* qui l'a ſuivi, qui lui ont fait perdre ſa reputation de grand Philoſophe, ſur laquelle étoit appuiée la créance qu'on avoit en lui-même pour les matieres Théologiques, & qui ont été cauſe qu'il n'a plus été eſtimé de M. le Prince, de M. de Chevreuſe, & d'autres perſonnes de très bon eſprit, qui avoient témoigné juſques là faire beaucoup de cas de lui.

Mais ce qui empêchera qu'on ne tire beaucoup de fruit de ce qu'on fera contre ce ſyſtéme ſi plein d'erreurs, eſt l'entêrement où on eſt toujours de ne point laiſſer entrer à Paris tout ce qui vient de moi, de quelque nature qu'il puiſſe êrre. Car ce n'eſt point à la doctrine qu'on trouve à redire, c'eſt à la perſonne. On auroit eu honte autrefois d'une ſi odieuſe vexation: mais aujourd'hui le phantôme du Janſeniſme autoriſe tout, & juſtifie tout. Dieu le pardonne à ceux qui l'entretiennent, ou qui ne detruiſent pas, le pouvant ſi aiſément, cette ſource inépuiſable d'injuſtices & de calomnies. Un livre qui en eſt rempli d'une maniere horrible, eſt prêt de paroître. C'eſt une hiſtoire du Janſeniſme. Nous ne ſavons ſi c'eſt la

même qui avoit été arrêtée a Lion, & qu'on a trouvé moien de faire imprimer ailleurs, ou si c'en est une autre qui lui ressemble. Mais ceux qui en ont vû quelque chose disent, que c'est un amas effroiable de mensonges & d'injures contre M. Arnauld; & qu'on y conclut qu'il faut exterminer les Jansenistes sans les écouter, comme on a fait en France les Calvinistes. Il y a apparence que les auteurs de cette belle piéce ne manqueront pas de l'envoier à Rome, & il n'y a gueres de lieu de s'attendre qu'on l'y condamne. Ce n'est plus la mode d'y condamner les méchantes choses. Ce sont les bonnes qui courent au moins grande fortune d'y être censurées. Le livre du P. Hazart plein de tant d'erreurs Pelagiennes y a-t-il encore reçu la moindre atteinte? Et y a-t-on rien fait contre les ouvrages du Philosophe, qu'on appelle fanatique? Quelles peines au contraire n'a-t-on point eues pour empêcher la censure de l'*Amor pœnitens*, l'un des meilleurs livres qui aient été faits depuis trois ou quatre siecles? Et l'on voudroit que je quitasse tout pour défendre devant de tels juges une proposition du livre de la Frequente Communion, approuvé par tant d'Evêques; contre les chicaneries de quelque esprit bouru! Je vous supplie, Monsieur, de m'en dispenser. C'est bien plutôt fait de n'avoir aucun égard à tout ce qu'on peut faire de bien ou de mal dans un tribunal si peu équitable & si peu éclairé.

Mais il faut passer à un autre discours. Que diriez-vous d'un Religieux & d'un Prêtre, qui auroit l'ame assés noire pour representer comme une chose douteuse & problematique, si MM. de P. R. n'aiant écrit que depuis quelques années contre les hérétiques, avec qui il sembloit qu'ils

qu'ils ne fuſſent pas mal, l'ont fait dans un vrai deſſein de combattre leurs héreſies, ou ſeulement comme par jeu & pour couvrir l'intelligence qu'ils auroient avec eux? N'eſt-il pas vrai que vous avez de la peine à croire que cela puiſſe être? Liſez donc ces paroles d'une Theſe ſoutenue au College des Jeſuites de Louvain le 27. de Novembre dernier, le P. Reulx Preſident, & trois jeunes Jeſuites la ſoutenant. C'eſt dans un article qui a pour titre: *Digreſſio* 13. & qui commence ainſi:

Paucis tantùm abhinc annis à Portu-Regio laceſſi cœpta eſt, aliàs non valde infenſa, Geneva.

Ce ſont les deux premieres calomnies. L'une qu'il n'y a que peu d'années qu'on a écrit à P. R. contre les ſentimens de Geneve: l'autre, qu'avant cela il paroiſſoit qu'on n'étoit pas trop mal avec Geneve. Voici les deux autres.

Cogitari poteſt (c'eſt comme on parle de ce qui eſt douteux & incertain) *tam laudato conatui non defuiſſe ſinceram intentionem, quidquid ſuis non deſtituti rationibus aliter ſuſpicentur aliqui.*

Il ne faut point de commentaire pour faire comprendre combien cette maniere de calomnier les gens de bien eſt diabolique. Il n'y a point de ſainteté qu'on ne puiſſe rendre ſuſpecte d'hypocriſie par un tour ſemblable. M. Pavillon Evêque d'Alet a travaillé pendant près de 40. ans avec une vigilance infatigable au reglement de ſon Diocéſe. On peut penſer, dira-t-on, qu'il l'a fait avec bonne intention & un vrai deſir de ſervir Dieu, quoique quelques uns qui ont leurs raiſons, *ſuis non deſtituti rationibus*, ſupçonnent qu'il ne l'a fait que par un eſprit de vanité. On pourra auſſi par un

artifice ſemblable inſinuer les plus abominables erreurs. Car qui empêchera qu'on ne diſe : On peut penſer que quand l'homme meurt, il n'y a que le corps qui meure & que l'ame demeure vivante, quoique d'autres qui ont auſſi leurs raiſons, *ſuis non deſtituti rationibus*, croient que l'ame meurt auſſi bien que le corps.

Mais quelles raiſons pourroit-on avoir, ſinon de la nature de celles que font aiſément trouver la malignité & l'envie, de ſoupçonner MM. de P. R. d'avoir écrit contre les héretiques par colluſion avec eux, & non par un vrai deſſein de les convertir. L'auteur des Theſes fait voir lui-même par le ſeul exemple qu'il apporte de ces écrits de MM. de P. R. qu'il n'y a rien de plus fou que cette penſée. Il ne faut que l'écouter : *Igitur infinitis libellis accuſata meritò fuit Calviniana juſtitiæ inamiſſibilitas ; immerito traducta Ethica, quantumvis in ſpeciem rigida, huic junctæ dogmati, mores, ſi excuteretur, non laxatura tantùm, ſed funditùs perditura.*

C'eſt donc ce qu'on a fait contre le dogme de l'inamiſſibilité de la juſtice dans le livre du *Renverſement de la morale*, & quelques autres qu'on a fait enſuite, que ce Jeſuite donne pour exemple d'un combat de MM. de P. R. contre les Calviniſtes qu'il dit que quelques uns ſoupçonnent, *ſuis non deſtituti rationibus*, n'avoir été qu'une eſpece de colluſion & de feinte, & non un combat à outrance contre l'héreſie dans le deſſein de la detruire, pour ſauver ceux que la naiſſance a engagés dans le parti héretique, en leur faiſant voir en quelles erreurs abominables leurs miniſtres les ont jettés. On peut juger ſi c'eſt de la ſorte que les Calviniſtes ont pris ce combat par la maniere

niere dont le Jesuite en parle lui-même.

Sensêre tandem politis licèt stylis inflicta sibi vulnera Calviniani, nec ad tot Philippicas potuerunt tacere diutiùs.

Ils n'ont donc pas crû qu'on s'entendît avec eux, puisqu'ils ont senti les plaies qu'on leur faisoit. Et ils n'ont pas pris pour un jeu des pieces que ce Jesuite apelle des *Philippiques*, dans le dessein apparemment de décrier ces livres comme étant trop aigres; mais c'est ce qui fait d'autant mieux voir que ce seroit donc la plus grande de toutes les impertinences de soupçonner l'auteur de ces livres, de s'entendre avec les Calvinistes, d'être de leurs amis & de n'avoir pas envie de leur faire grand mal, lors même qu'il écrit contr'eux.

Il témoigne ensuite approuver la maniere, dont il suppose que les Calvinistes ont répondu à M. Arnauld, quoique cette réponse soit la chose du monde la plus extravagante, soit que les Ministres s'en soient servis ou ne s'en soient pas servis : *At enim, inquiunt, exprobari ista nobis ab aliis possunt pontificiis, à Jansenianis non possunt. Justitia enim perdi nescia consequitur mortem Christi pro prædestinatis duntaxat obitam. In illo autem capite Claudio reipsâ consentit Arnaldus. Discrimen enim merè vocale est, quod à Christo pro justis non perseverantibus apud Jansenianos, non apud Calvinianos, mortuo, toties accersitur. Ita illi.*

Quoique les Ministres raisonnent d'ordinaire fort mal, quand ils entreprennent de persuader que de savans Catholiques sont de même sentiment qu'eux, on ne sauroit croire néanmoins qu'il y en ait aucun qui ait des choses aussi extravagantes que ce Jesuite leur fait dire ici.

Car M. Arnauld a convaincu les Calviniſtes de trois ſortes d'héreſies dans le livre du Renverſement de la Morale.

La 1. Qu'il n'y ait de juſtifiés que les ſeuls élus.

La 2. Que ceux qui ont été une fois juſtifiés ne déchéent jamais de l'état de la juſtification, quoiqu'il puiſſe arriver, & qu'il arrive ſouvent qu'ils tombent en de forts grands crimes, tels que ſont l'adultere, l'homicide, l'idolatrie, le renoncement de J. C.

La 3. Que tous ceux qui ſont juſtifiez par la foi, ſavent certainement, & même de foi divine, qu'ils le ſont, & qu'ils ſeront ſauvéz.

Or ne faudroit-il pas que les Calviniſtes euſſent renoncé au bon ſens pour pouvoir dire que ces trois erreurs leur peuvent être reprochées par d'autres catholiques, mais non par les diſciples de S. Auguſtin qui ſoutiennent que J. C. eſt mort pour tous les hommes généralement, quant à la ſuffiſance du prix; qu'il eſt mort non ſeulement ſuffiſament, mais efficacement pour tous ceux qui reçoivent des graces qui ſont le prix de ſa mort, tels que ſont les fidelles, & ceux mêmes d'entre les juſtifiés, qui ne perſeverent pas; & qu'il eſt mort d'une maniere plus particuliere pour le ſalut des élus.

Car de cela ſeul qu'ils reconnoiſſent qu'il y a des juſtifiez qui ne perſeverent pas, pour leſquels J. C. eſt mort, ils ont autant de droit que les Moliniſtes, de reprocher aux Calviniſtes comme une héreſie manifeſte ce qu'ils enſeignent, qu'il n'y a de juſtifiés, que ceux qui perſeverent, & qui par conſequent ſont élus. Et c'eſt ſur quoi M. Arnauld leur a prouvé par preſque tout le 8. livre du Renverſement

ment de la Morale, que c'étoit une hardieſſe inconcevable d'avoir oſé dire que S. Auguſtin dans ce point étoit entierement pour eux : *Auguſtinus totus noſter eſt.* Et on prétend qu'il l'a fait d'une maniere ſi convaincante qu'on defie tous les Miniſtres d'attaquer cet endroit du Renverſement de la Morale.

La conviction de la 2. erreur, qui eſt qu'un juſtifié ne déchet pas de l'état de la juſtification, lors même qu'il commet de très-grands crimes, eſt entierement independante de la queſtion, ſi J. C. n'eſt mort que pour les Predeſtinés, ou s'il eſt mort auſſi pour d'autres. Car il eſt bien certain dans l'opinion de tous les Catholiques, que J. C. eſt mort pour le ſalut de tous les Predeſtinez. Or s'enſuit-il de là que dès qu'un Predeſtiné eſt juſtifié, il ne faut pas que les plus grands crimes le puiſſent faire déchoir de l'état de la juſtification. C'eſt ce que prétendent les Calviniſtes, quoique, quand on les pouſſe ſur cela, ils en ont tant de honte, qu'ils mettent toute leur adreſſe à faire croire que ce n'eſt pas ce qu'ils veulent dire. C'eſt donc une impertinence, de leur faire dire comme une choſe dont on ne pourroit douter : *Juſtitia enim perdi neſcia conſequitur mortem Chriſti Predeſtinatis dunt axat obitam.* On attend que les Miniſtres, ou ce Jeſuite pour eux, nous prouvent cette conſequence, quand on leur auroit laiſſé paſſer l'antecedent : *J. C. eſt mort pour les ſeuls Predeſtinez. Donc la juſtification eſt inamiſſible, c'eſt-à-dire que quand un homme eſt une fois juſtifié, il pourroit arriver qu'il commit des adulteres, des homicides, & d'autres ſemblables crimes, ſans qu'il dechut pour cela de la grace de la juſtification.* Peut-on trahir plus honteuſement la cauſe de l'Egli-

ſe dans un point qui détruit, par l'aveu de ce Jeſuite, toute la morale chrétienne, que d'avouer aux Calviniſtes que cette conſequence eſt bonne?

La conviction de la 3. erreur qui eſt que tous les juſtifiés ſont certains, & même d'une certitude de foi divine, qu'ils ſont juſtifiés, & qu'ils ſont ſauvés, eſt encore plus independante de la mort de J. C. pour ceux-ci ou pour ceux là. Et c'eſt un point ſur lequel M. Arnauld a fait deux choſes. L'une a été de montrer que cette erreur eſt manifeſtement contraire à S. Auguſtin, qui enſeigne expreſſement que Dieu n'a pas voulu qu'on eut en cette vie la certitude de ſa Predeſtination, parce qu'il a jugé qu'il étoit bon aux élus même de marcher toujours dans la crainte. L'autre eſt, qu'il a demontré que par la certitude qu'ils donnent à chaque fidelle de ſa predeſtination, ils aneantiſſent l'utilité de la crainte de la damnation, ce qu'on ne peut faire ſans contredire J. C. qui a voulu que ſes Apôtres opoſaſſent cette crainte à la crainte de la mort & des tourmens. C'eſt ce que l'on peut voir dans le 9. l. du Renverſement de la Morale, chap. 1. 8. & 9.

Je penſe qu'on n'a pas mal fait de ne point faire de rejouiſſance publique pour la revocation de l'Edit de Nantes & la converſion de tant d'héretiques. Car comme on y a emploié des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injuſtes, il eſt mieux de n'en pas triompher.

Les deux paroles du Pape à ce Cardinal, qui le vouloit aigrir contre la France, *Compelle intrare*, & *Tutto bene*, me paroiſſent très-judicieuſes. S. Auguſtin ſe ſert de la premiere pour juſtifier ce qu'on avoit fait pour le retour

des

des Donatiſtes, qui a tout à fait raport à ce qui s'eſt fait en France. Et il a raiſon pour la ſeconde. Car c'eſt avoir épargné au Pape une choſe qui n'auroit ſervi qu'à le rendre plus odieux aux Proteſtans, que de l'avoir conſulté pour ſavoir ſi on devoit ſe ſervir de ces voies-là. Il vaut bien mieux que le Roi ait tout pris ſur lui. Et nous voions auſſi que ce ne fut qu'à l'Empereur Honorius que les Evêques d'Afrique s'adreſſerent pour avoir des loix contre les Donatiſtes, qui furent enſuite executées par les Gouverneurs des Provinces à la ſollicitation des Evêques ſans qu'on en eut rien dit au Pape.

Je ſuis bien obligé à l'Evêque de Vaiſon de ce qu'il vous a dit ſur mon ſujet. J'ai de la joie qu'on l'ait mis ſur le chandelier. Car il eſt capable de bien ſervir l'Egliſe. *Erit lucerna ardens & lucens.* Vous me ferez plaiſir de lui donner un livre de l'Ecriture ſainte contre Mallet. Il a beſoin d'être bien inſtruit ſur cela. Car il eſt bien à craindre qu'on ne ſoit bien prevenu en ce païs là contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire, & ſur tout qu'on en faſſe ſcrupule aux femmes, ce qui eſt un très-grand mal pour ce qui eſt du Nouveau Teſtament. Ce que vous dites de ces penſions fait gemir. M. van Eſpen a maintenant un livre ſous la preſſe, où il en parlera: ce qui ne ſera pas aparement au goût des Romains.

LETTRE CCCIII.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazart.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu le dernier paquet de V. A. S. où étoit la copie de sa lettre au P. Hazart. Elle a grande raison de lui representer, combien c'est un grand scandale de voir ces sortes de contestations parmi des Catholiques. Mais Elle avouera sans doute que ce qu'il y a de mal dans ce scandale, ne doit être rejetté que sur ceux qui avancent dans des livres imprimés de si horribles calomnies, & non pas sur ceux qui s'en défendent. Car y a-t-il personne qui voulut prétendre que l'aprehension de scandaliser les héretiques devoit fermer la bouche aux parens de M. Jansenius, & qu'ils devoient plutôt souffrir que leur bisaieul passât pour héretique, aiant été fort bon Catholique, & leur grand oncle, qui est mort en reputation d'une eminente piété, pour un hypocrite qui contrefaisoit l'homme de bien, ne croiant rien de tous les mystéres de la Religion chrétienne, que de demander aux juges ecclesiastiques qu'ils portassent le P. Hazart à rendre l'honneur à ceux qu'il a deshonorés par une diffamation si scandaleuse. On voit bien que V. A. est bien éloignée de cette pensée par la lettre qu'Elle à écrite au P. Hazart, où Elle lui represente avec tant de force l'obligation qu'il a de

* 13. Decembre 1685.

de reparer publiquement le mal qu'il a fait.

Cependant, Monseigneur, je suis fort trompé s'il vous répond autre chose que ce qu'il a déja dit : Qu'il ne doit pas répondre de la verité ou de la fausseté de ces faits, parce que d'autres les avoient avancés avant lui. Ce que V. A. voit assez être la plus mechante raison du monde, ainsi qu'on l'a montré dans le Factum même qui a été envoié il y a déja long-tems à notre ami de Rome. Je suis &c.

LETTRE CCCIV*

AU PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la These des Jesuites de Louvain contre P. R; & les fausſetez que publioient les Huguenots au sujet des voies que l'on emploioit pour les convertir.*

MONSEIGNEUR,

IL seroit à craindre, que V. A. S. n'eût bien des affaires, si elle vouloit faire à tous les Jesuites qui calomnient publiquement leurs adversaires d'une maniere très atroce la même charité qu'elle a faite au P. Hazart. Car cela leur est fort ordinaire, & ils en viennent de donner un exemple à Louvain par une these qu'ils y ont soutenue le 27. du mois passé. Ils y veulent faire croire que les bruits calomnieux qu'ils ont fait courir eux mêmes par des libelles très scandaleux, *que P. R. & Geneve étoient d'intelligence même contre le Sacrement de l'Eucharistie*, n'étoient point mal fondés, & que cela est encore demeuré douteux, depuis

* 17. Decembre 1685.

puis même qu'on a fait à P. R. contre les Calviniſtes le livre de la Perpetuité de la foi, & le Renverſement de la Morale. C'eſt ce qu'ils font entendre par ces trois lignes de la *digreſſion* 13. de cette theſe.

Paucis tantùm habinc annis à Portu Regio laceſſi cœpta eſt, alias NON VALDE INFENSA, GENEVA. *Et cogitari poteſt, tam laudato conatui non defuiſſe ſinceram intentionem, quidquid* SUIS NON DESTITUTI RATIONIBUS *aliter ſuſpicentur aliqui.*

Il eſt aiſé de remarquer les fauſſetez & la malignité de ce peu de lignes.

Paucis abhinc annis: cela eſt très faux. Car plus de 20. ans avant le tems qu'ils ont voulu marquer, un des Ecrivains* de P. R. avoit fait un livre contre l'Abadie, lorſqu'il apoſtaſia, où preſque toutes les opinions des Calviniſtes ſont combatues avec beaucoup de force. Et on a eu même ſi peu de deſſein d'épargner ces héretiques en quelque tems que ce ſoit, que M. Claude ſe plaint qu'on a cherché toutes ſortes d'occaſions de les harceler, juſques à parler contre eux dans des livres de logique.

Aliàs non valde infenſa Geneva. C'eſt de quoi ils ne ſauroient donner de preuves, que leurs propres impoſtures, leurs Almanachs ſeditieux, & leurs libelles ſcandaleux, & toute la conduite de MM. de P. R. a toujours démenti cette noire calomnie, qu'ils fuſſent d'intelligence avec Geneve.

Cogitari poteſt &c. Ils ne diſent pas qu'eux Jeſuites le penſent, mais ſeulement, que *l'on peut*

* Lui même : l'écrit a pour titre : *Lettre d'un Docteur en Théologie contre Labadie.*

peut penſer, que c'étoit tout de bon, qu'on écrivoit à P. R. contre les Calviniſtes, & dans le deſſein de détromper des erreurs de cette ſecte ceux qui ſeroient capables d'entendre raiſon.

Quidquid alii non deſtituti rationibus. Ils prétendent donc qu'il y en a qui ne manquent pas de bonnes raiſons pour ſoupçonner le contraire de ce qu'ils avoient dit ſeulement qu'on *pouvoit croire*. De ſorte que de deux penſées qu'ils prétendent qu'on pourroit avoir de MM. de P. R. écrivants contre les héretiques: l'une, qu'ils les ont combatus de bonne foi, & dans un vrai deſſein de détruire, s'ils pouvoient, leur méchante doctrine: l'autre, qu'ils n'ont pas eu deſſein de leur faire grand mal, parce qu'ils les regardoient comme leurs amis; ils ſe contentent de dire de la premiere, *cogitari poteſt*. Mais ils avertiſſent leurs lecteurs, que ceux qui ſont de la derniere opinion ont leurs raiſons, qui les y font être, & qui leur font croire que leur ſoupçon n'eſt pas mal fondé. Je laiſſe à juger à V. A. S. ſi on peut rien dire de plus malin, & en même tems de plus outrageux contre des écrivains Catholiques, qui ne paſſent pas dans le monde pour de méchans hommes qui n'auroient pas de conſcience. Car aſſurément il faudroit n'en point avoir, pour combatre auſſi fortement qu'on a fait à P. R. une Religion que dans le fond du cœur on ne deſaprouveroit pas. Et comme M. Nicole eſt un des écrivains de P. R. des plus connus & des plus eſtimés, il faut que les Jéſuites de Louvain faſſent tomber ce ſoupçon ſur ſes livres *des Préjugez*, & *des P. R. convaincus de Schiſme*. Avouez, Monſeigneur, qu'il eſt difficile de s'imaginer une calomnie plus impudente.

V. A.

V. A. ne ſera pas moins ſurpriſe de ſavoir que ces faiſeurs de theſes, prennent la diſpute qu'on a eue avec les Calviniſtes ſur *l'inamiſſibilité de la juſtice*, comme étant propre à juſtifier le ſoupçon dont ils venoient de parler, & que par des extravagances inouies ils veulent faire croire qu'on n'a pas eu l'avantage ſur ce point contre les Calviniſtes, que d'autres Catholiques y auroient pû avoir, parce que *M. Arnauld*, à ce qu'ils pretendent, eſt d'accord avec ces héretiques ſur de certaines choſes qui regardent cette matiere, ce qui a empêché, ſi on les en croit, qu'il ne les ait pouſſés autant qu'il eut fait ſans cela. C'eſt une folie ridicule comme je l'ai fait voir en écrivant à Rome à notre ami; mais comme cela eſt theologique, je n'en dis rien à V. A. Si néanmoins elle le deſire, je lui envoierai un extrait de la lettre à notre ami. Mais je ne l'aurois pû faire aujourd'hui quand je l'aurois voulu, faute de tems & de copiſte. Pour les Huguenots, je n'ai rien à dire à V. A. ſur l'Hiſtoire de Sedan, ſinon, *audiatur pars altera*, c'eſt à dire, qu'il faudroit ſavoir des Catholiques, ſi ce que ce Miniſtre en dit à l'honnête homme qui lui a écrit, eſt véritable. Mais on a une preuve très conſiderable de la fauſſeté de ces relations des Huguenots, dans la derniere gazette de Hollande. Le Gazetier avoit repreſenté dans la précedente du 6. Decembre avec beaucoup de force, l'étrange inhumanité qu'on avoit exercé à Bordeaux envers un Miniſtre, frere de l'Auteur de la Republique des lettres, qui y étoit mort priſonnier. *Ses ſouffrances*, avoit dit ce Gazetier, *ont été grandes & facheuſes, aiant eſſuié une longue maladie ſans aucun ſecours, n'aiant pas une goute d'eau pour éteindre*

dre l'ardeur de la fievre, ſans parler de toutes les autres duretés de ſes gardes impitoiables qui ne le quittoient pas de vue, & qui avoient entrepris de lui faire abandonner ſa religion. Mais dans la derniere gazette qui eſt du 13. (que j'ai égarée je ne ſai comment; de ſorte que je ne vous en puis donner que la ſubſtance, mais que j'ai très bien retenu) il dit: qu'il a ordre de l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres, d'avertir le public, que ce qu'on avoit dit de ſon frere étoit outré: que dès que l'on avoit ſu qu'il étoit malade, on lui avoit envoié un medecin qui étoit même de la Religion, & une garde, & qu'on lui avoit donné toutes les autres aſſiſtances dont peut avoir beſoin un malade. Après quoi le Gazetier ajoute, qu'il doit de ſon côté aſſurer le public, qu'il n'avoit mis que ce que portoient les relations qu'il avoit receues, & qu'il en uſe toujours ainſi. Peut-on deſirer une preuve plus autentique du peu de foi qu'on doit ajouter à ce que diſent les Huguenots, des cruautés horribles qu'ils ſe plaignent que l'on exerce contre eux? Il eſt bien certain que les ordres du Roi ne vont qu'à les faire ſouffrir quelques pertes temporelles pour les faire rentrer en eux mêmes, qui eſt la même conduite qu'on avoit tenue envers les Donatiſtes avec tant de ſuccès. Sur quoi on a fait imprimer à Paris dans un petit livre, deux grandes lettres de S. Auguſtin, avec une fort belle Préface, ce que je ne doute point que le P. Jobert n'ait fait envoier à V. A.

Mais j'ai cru que V. A. ſeroit bien aiſe de voir l'extrait d'une lettre que je lui envoie. Elle eſt d'un Miniſtre converti de très bonne foi il y a plus de trois ans, lorſqu'on n'avoit uſé d'aucune voie violente pour ces converſions, qui

qui a beaucoup de pieté, & qui a fait 2. ou 3. livrets de controverſe qui ſont très beaux. Il eſt preſentement à Paris pour tâcher de convertir ſon Pere qui étoit un des anciens de Charenton, & qui eſt fort obſtiné dans ſa religion, de ſorte qu'il ſe pourra bien faire qu'il aura la douleur de n'en pouvoir venir à bout, après avoir contribué à la converſion d'un grand nombre d'autres. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCV.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves afin de l'engager à prendre M. Stenon pour ſon ſuffragant.*

MONSEIGNEUR,

UNe rencontre imprevue, & une vue de charité m'oblige encore d'écrire un mot à V. A. S. Un de mes amis a rencontré en cette ville un fort honnête homme, nommé M. Des Près Liégeois, qui eſt maintenant Conſeiller domeſtique de ſon Alteſſe Electorale de Treves, & qui eſt ici preſentement pour quelques affaires de ce Prince. Mon ami l'avoit connu autrefois à Louvain, où ils étudioient en même tems, & ils avoient renouvellé leur connoiſſance en Italie où ils s'étoient rencontrés par hazard. En l'entretenant, ſur ce que mon ami lui demandoit des nouvelles de l'état du Dioceſe de Treves quant au ſpirituel, parce que cet Electeur paſſe pour être fort devot, & lui aiant dit qu'il croioit que ce lui ſeroit un

* 21. Decembre 1685.

un grand avantage, s'il pouvoit avoir pour suffragant & pour grand Vicaire, M. Stenon qui l'a été de Munster, M. Des Près lui a repondu, que cette proposition qu'il lui faisoit, venoit tout à fait à tems, parce que l'Electeur n'avoit point de Suffragant, & qu'il étoit en peine d'en trouver un qui fût aussi en même tems son grand Vicaire & son Official; qu'il avoit oui parler de M. Stenon (j'entens M. Des Près) qu'il avoit la reputation d'être fort pieux & fort homme de bien, & qu'il croioit qu'en effet il seroit fort propre à ces emplois, & qu'il s'en acquitteroit avec l'édification de tout le monde, qu'il ne pouvoit y avoir qu'une difficulté, qui est que M. Stenon n'avoit pas aprouvé l'élection de M. l'Electeur de Cologne à l'Evêché de Munster, & qu'ainsi M. l'Electeur de Cologne pouvoit en avoir quelque ressentiment contre lui; mais qu'il ne croioit pas que cela dût empêcher M. l'Electeur de Treves de s'en servir, à quoi il a ajouté, qu'il n'y avoit personne qui fût plus capable de l'y faire résoudre, que M. le Prince Ernest, pour qui cet Electeur avoit beaucoup d'estime, comme le Prince en avoit aussi beaucoup pour l'Electeur, & qu'ils avoient entre eux un commerce de lettres très frequent. Tout cela se disoit sans raport à moi; car il ne me connoit pas, & ne sait pas si je suis en cette ville. Voilà, Monseigneur, ce qui m'a donné occasion d'écrire à V. A. pour le seul interêt de l'Eglise, qui ne doit jamais être indifferent à ceux qui ont quelque amour pour Dieu. Je ne connois M. Stenon que de repuration, & sur le recit de M. l'Evêque de Castorie, qui en fait grand érat. C'est un des plus beaux endroits de sa vie, d'avoir improuvé hautement une élection aussi

peu

peu canonique & auſſi ſuſpecte d'avoir été achetée, que l'élection d'un Prince qui a trois Evêchés dont il n'en fait gouverner aucun, & qui en a ajouté un quatrieme. Et ainſi tant s'en faut que cela le dût faire rejetter, que c'eſt ce qui le doit faire rechercher. C'eſt pourquoi, Monſeigneur, l'affection que Dieu a donnée à V. A. pour ce bon Electeur, fait qu'elle me paroît avoir une très grande obligation devant Dieu de l'aider autant qu'elle pourra dans une choſe ſi importante, & qui peut ſi fort contribuer ou à diminuer, ou à augmenter le compte terrible que ſa Principauté n'empêchera pas qu'il n'ait à rendre à Dieu de tant d'ames au ſalut deſquelles ſa qualité d'Evêque l'oblige de veiller. Ce qui me fait dire, Monſeigneur, que V. A. a une grande obligation devant Dieu de travailler à cela, eſt ce qu'enſeignent les Peres *, qu'il y a un grand nombre de differens talens pour leſquels Dieu nous punira ſi nous manquons de les faire profiter, & que c'en eſt un, ſelon ces ſaints, que d'avoir de l'accès & de la familiarité avec une perſonne que l'on peut porter à faire du bien. C'eſt ce qu'ils apellent, *talentum familiaritatis*; dont ils donnent pour exemple, l'accès qu'on a auprès d'une perſonne fort riche, ſi on néglige de le porter à faire des aumônes proportionnées à ſon bien. S. V. A. eſt perſuadée par ces raiſons qu'elle doit s'emploier à porter S. A. E. de jetter les yeux ſur M. Stenon, elle doit le faire le plutôt qu'il ſe pourra, de peur qu'elle ne ſe trouve engagée à un autre qui ne ſeroit pas ſi capable de ſe bien aquitter d'un emploi ſi difficile.

* S. Gregoire.

LET-

LETTRE CCCVI. *

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazart.*

JE ne vous écrits aujourd'hui principalement que pour le P. Hazart. Le Prince m'a envoié la copie de ſa Reponſe. Je vous l'envoie. Vous jugerez ſi elle pouvoit être plus emportée, plus fiere & plus hors de propos. J'en ai écrit une grande lettre au Prince. Mais elle eſt ſi longue qu'on n'a pû la copier pour vous l'envoier. J'y montre que S. Paul (1. Cor. 5.) met les *médiſans*, quand ils ſont connus, au nombre des pécheurs, avec qui nous ne devons point avoir commerce quand ils ſont chrétiens; que le P. Hazart eſt un médiſant public & obſtiné dans ſon péché; qu'ainſi il n'y a point de ſalut pour lui s'il ne ſe retracte de ſes calomnies; que c'eſt la ſeule voie honnête par laquelle il puiſſe ſortir d'une ſi méchante affaire, qu'il fera grand tort à la Societé s'il refuſe de le faire; parce qu'il confirmera le monde dans l'opinion où on eſt déja, que quelques impoſtures que les Jeſuites aient avancées, ils ne s'en dédiſent jamais; au lieu que ſi ce Pere ſe retracte humblement & chrétiennement, ce ſera un exemple qui leur ſera avantageux pour empêcher qu'on ne leur faſſe ce reproche.

On a dreſſé dans cette vue un modele de retractation dont on vous envoie copie, auſſi bien qu'au Prince, & qu'on preſentera à M. l'In-

* 4. Janvier 1686.

l'Internonce, afin de tenter si cette affaire ne pourroit point se terminer par cette voie. Mais il m'est venu une autre pensée dans l'esprit, qui n'est peut-être qu'une chimere, mais que je ne laisserai pas de vous proposer. C'est qu'il m'a semblé que si on pouvoit trouver une personne de tête & d'autorité, ami des Jesuites, qui en voulut parler à leur General, il ne sera pas difficile de lui faire entendre que l'opiniâtreté du P. Hazart à soutenir de si horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Societé, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuser de donner la satisfaction qu'on lui demande, sans renoncer a son salut; qu'il seroit de la charité qu'il doit avoir pour son Religieux, & du soin qu'il doit prendre de l'honneur de la Compagnie, d'emploier son autorité pour lui faire entendre raison, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui presente, en faisant la retractation selon le modele qu'on en adressé & qu'on feroit voir au General. Je ne crois point cela impossible, & cela empêcheroit un fort grand scandale. Car si ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on sera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choses avec plus de force que dans le premier; & où on fera voir que ce procédé du P. Hazart ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conscience ni religion, & qui par un aveuglement effroiable, aimeroit mieux s'exposer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui seroit pas seulement utile devant Dieu, mais même glorieuse devant les hommes. L'exemple de ce qui m'est arrivé, en est une preuve. Car aiant dit quelque chose d'injurieux à un honnête homme d'An-

d'Angleterre *, pour m'être trompé dans une conjecture, sitôt que je l'ai su, je lui en ai envoié une retractation qui l'a tellement satisfait, qu'au lieu qu'il paroissoit auparavant fort picqué contre moi, il me temoigne presentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre à present regnant qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme, m'a su très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet éclaircissement. Voilà ce qu'il faudroit pour representer au General des Jesuites: car peut-être que cela le touchera davantage que des raisons de conscience.

LETTRE †

Du R. P. HAZART, *au* PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS, *dont il est parlé dans la lettre précedente.*

SERENISSIME PRINCEPS.

NOta mihi jam pridem est serenitas vestra, tum ex famâ, tum ex doctissimo suo scripto contra hostes Societatis nostræ quod totum pervolvi, tum potissimùm ex illo actu heroïco, quo serenitas tua se, Dei gratiâ opitulante, ad veram Christi Jesu Religionem convertit, ex quibus luce meridianâ clarius, non tantùm singularem serenitatis tuæ in societatem nostram benevolentiam & eximiam in Deum pietatem, sed etiam fortitudinem animi quamdam

* M. Richard Southwel. Voiez la lettre 275.

† On a rapporté une partie de cette lettre dans le Factum. Voiez Tom. 8. de la Mor. Prat. pag. 346.

dam humanâ majorem perſpexi. Quare certò mihi perſuadeo tantæ pietatis atque animi Principem, flecti non poſſe dicteriis hominum malevolorum, quos tot jam annis vidit Belgium noſtrum in hoc unum intendere ut omnia ſus deque evertat, ac doctiſſimos quoſque viros vel hæreſeos, vel calumniarum accuſent, ut tegant turpitudinem ſuam. Hinc & Cyranos ſuos & Janſenios & Arnaldos, alioſque ſuæ ſectæ vel coryphæos vel patronos proclamant, ut portenta doctrinæ ac pietatis, ad quorum ſplendorem ac lucem cæteri omnes caligent ut noctuæ uſque ad ipſum ſummum Pontificem, cujus definitionibus audent præferre quidquid ipſi de nocte ſomniavêre; teſtantur libelli quos recentiſſimè hîc edidêre, ut autoritatem capitis Eccleſiæ ac Vicarii Chriſti in terris penitùs convellant ac labefactent. Ingemiſcunt quidem pii omnes, exardeſcunt in iram ſanctam Zelotæ Religionis Catholicæ, ſcandaliſantur infirmi; ſed quid dicimus de hoc quod olim Dominus noſter ad ſuos Diſcipulos. *Math. cap.* 18. » Væ mundo à ſcandalis; neceſſe enim » eſt ut veniant ſcandala; verumtamen væ ho» mini illi per quem ſcandalum venit. « Et ut oſtenderet non eſſe virorum fortium ſcandaliſari, ſed puſillorum, præmiſerat: » Qui ſcan» daliſaverit unum de puſillis iſtis qui in me » credunt, expedit ei ut ſuſpendatur mola aſi» naria in collo ejus, & demergatur in profun» dum maris. Denique *Lucæ cap.* 7. ait: Bea» tus eſt quicumque non fuerit ſcandaliſatus in » me. Itaque ſereniſſime Princeps, rogo atque ſuppliciter obſecro ſerenitatem tuam, ut dignetur ſuſpendere ſuum judicium, donec audiverit partem aliam. Spero fore ut ſuo tempore ſerenitatis tuæ deſiderio ſatisfaciam. Sed

cùm

cùm inſtent feſta natalitia, quibus uti & omnibus diebus dominicis dicendum mihi eſt ad populum; ita obruor iſto labore, ut mihi modò non vacet ad illas calumnias reſpondere. Verùm ſat citò, ſi ſat bene. Interea temporis, velim ſciat ſerenitas tua rem illam jam à multis menſibus apud Illuſtriſſimum Internuncium Bruxellis ventilatam, ac ſcripto abundè à me refutatam fuiſſe, ex quo ubi in paulò meliorem ordinem digeſtum ac typis impreſſum fuerit, manifeſtum fiet quàm futilia ſint, quàm inania ſubterfugia, etiam falſa, quæ calumniatores mei illi opponunt. Cœterùm non exiſtimet ſerenitas veſtra quòd quidquam ex paſſione ſcriptum. Contrarium poſſunt teſtari Autuerpienſes omnes ad quos per triginta jam annos dixi de cathedrâ. Imò tota Hollandia quantumvis heterodoxa, non ſemel mirata eſt quòd tantò phlegmate plurimos libellos, imò & volumina contra illius Prædicantes conſcripſerim. Nec pluribus opus eſt, hoc enim toti Belgio notum eſt. Ad extremum quod ſerenitas tua ſcribit, inter novos iſtos homines, quos Janſeniſtas vocamus, & inter verè Romano-Catholicos non eſſe aliam controverſiam niſi de Gratiâ, bonâ ſerenitatis veſtræ veniâ, hæc quidem initia dolorum fuêre, ſed eò tandem prolapſi ſunt, ut homines avertant à ſacrâ communione, peccatores pœnitentes intolerabilibus quas imponunt pœnitentiis in deſperationem agant, nunquam deinde ad Confeſſionem plùſquàm tyrannicam redituros; ut abſolutionem negent etiam moribundis; & innumera alia abſurda & auditu horrenda. Hîc finem impono, ne volumen conficiam, ac bonæ ſerenitatis tuæ gratiæ humillimè me commendo, æternùmque manebo, &c.

MODELE *

De RETRACTATION *proposée à signer au P.* HAZART *Jesuite, & à aprouver au Sieur* ANTOINE HOEFSLAGH *censeur des livres, moiennant quoi les heritiers de feu* JEAN OTTO ACQUOY *& Petits-neveux de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, se desisteront de l'action qu'ils veulent intenter contre eux, en reparation d'injure faite à leur grand Pere & à leur grand Oncle.*

IL est humain de se tromper, mais il est chrétien de reconnoître sa faute. C'est ce qui me porte à faire la presente declaration sur quelques endroits d'un de mes ouvrages, où on m'a fait voir que j'ai avancé des faits que j'ai crû trop legerement être veritables, qui blessent d'une maniere atroce la reputation du prochain, & c'est à quoi la loi de Dieu m'oblige de remedier.

Les petits fils de feu Jean Otto Acquoy, & petits neveux de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, se sont plaints 1. de ce que dans la 3. Partie d'un de mes livres intitulé: *Triomphe des Papes de Rome*, j'ai assuré & publié que le pere de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres étoit gueux de religion, c'est-à-dire, heretique, quoique tant lui que tout le reste de sa famille aient toujours été de très-zèlez Catholiques.

2. De ce que j'ai dit ensuite que Jansenius étant

* Voiez le 2. *Factum*, Tom. 8. de la Mor. Prat. P. 340.

étant devenu grand, il avoit contrefait le Catholique : ce qui ne peut être vrai, puisqu'il n'a jamais eu d'autre religion que la Catholique.

3. De ce que j'avois dit encore, qu'aiant été en Espagne deputé de l'Université de Louvain, il avoit commencé à y semer sa nouvelle doctrine, mais qu'il ne l'avoit pû faire si secrettement, que l'Inquisition n'en fût avertie : ce qu'aiant découvert il partit en grand hâte; en sorte que les Officiers de l'Inquisition vinrent à son logis peu de tems après son départ.

4. Et enfin de ce que j'avois ajouté ce fait plus atroce encore que les autres; que revenant d'Espagne il prit son chemin par la France, où il se trouva avec l'Abé de S. Cyran & quelques autres, dans un lieu appellé Bourgfontaine, & que là il fut resolu qu'on travailleroit à abolir tous les mysteres de la Religion chrétienne, comme n'étant que fourberie, mais qu'on le feroit adroitement & sans se trop decouvrir.

J'avoue que j'ai avancé ces faits les aiant cru veritables, parce que je les avois trouvés dans d'autres auteurs qui m'avoient paru dignes de foi; mais comme je ne puis douter que les deux premiers ne soient évidemment faux, après tant de temoignages qui font foi que Jean Otto Acquoy pere de M. Jansenius & toute sa famille ont toujours été Catholiques & que même c'étoit chez lui que se tenoient les assemblées des Catholiques dans les tems les plus fâcheux; je reconnois que le 3. qui n'est apuié que sur le vret du Pere Moise du Bourg, d'où j'avois pris les deux premiers, ne merite pas plus de creance. Et pour le 4. qui est le plus important, aiant fait attention,

1. Qu'il eſt fondé uniquement ſur le recit pretendu d'un homme, que l'on dit s'être trouvé à cette aſſemblée, lequel on n'a jamais pû nommer.

2. Que la choſe de ſoi eſt ſi horrible, qu'il faudroit des preuves certaines & convaincantes pour ſe la perſuader.

3. Que le Sieur Antoine Arnauld que le Sieur Filleau a marqué par A. A. comme aiant été dans cette Aſſemblée, & y aiant pris pour ſon partage de ruiner les Sacremens de la penitence & de l'Euchariſtie par la difficulté qu'il mettroit à en aprocher (ce qui marque viſiblement le livre de la Frequente communion) n'avoit que neuf ans en 1621. qui eſt l'année où le Sieur Filleau dit que s'eſt tenue cette aſſemblée.

4. Que M. Janſenius n'a pû en revenant d'Eſpagne ſe trouver à cette conference, puiſqu'il n'eſt allé en Eſpagne la premiere fois qu'en 1624.

Tout cela m'oblige d'avouer que j'ai eu tort d'avoir avancé ce fait dans mon livre, & je declare pour reparer le ſcandale que j'ai pû faire en cela; que je tiens cette aſſemblée de Bourgfontaine pour une fable malicieuſement inventée, & que je ne crois point que ni M. l'Abé de ſaint Cyran, ni M. Janſenius Evêque d'Ipres, ni M. Arnauld Docteur de Sorbonne aient jamais eu les deſſeins diaboliques que leur attribuent ceux qui l'ont publiée.

LET-

LETTRE CCCVII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon.*

IL n'y a rien de plus embaraſſant que de dire ſon avis ſur des affaires ſemblables à celle pour laquelle vous me conſultez, où l'on voit d'une part un bien pour l'Egliſe, qui paroit fort important, & où il ſe trouve de l'autre qu'on ne peut procurer ce bien à l'Egliſe qu'en manquant d'obſerver des regles qu'on ne peut pas dire n'être plus en vigueur & avoir été comme abolies par le non uſage dont l'infraction pourra cauſer beaucoup de maux à l'avenir, & dès à preſent un grand ſcandale. C'eſt, ce me ſemble, ce qu'il y a à conſiderer dans le conſeil que l'on demande ſur la nomination du P. Mellini † à l'Archevêché d'Avignon.

M. l'Evêque de Vaiſon a grande raiſon de deſirer qu'il l'accepte, & il n'a en cela que des vuës très-louables & très-chrétiennes. Car il eſt fort à ſouhaitter qu'un Evêque ſi bien intentionné & ſi diſpoſé à faire tout le bien qu'il pourra dans ſon Dioceſe, ait un Metropolitain, qui ſoit dans le même eſprit, qui le ſoutienne dans les traverſes qu'on lui pourra faire, & qui concoure avec lui pour l'établiſſement d'une bonne diſcipline, dans un païs où apparament juſqu'à cette heure il n'y en a guere eu. Et c'eſt ce qui lui fait croire que le Pape aiant nommé ce bon Eccleſiaſtique à cet Archevêché, & aiant témoigné diverſes fois (je le

* 10. Janvier 1686.

† De l'Oratoire de S. Philippe de Nery.

ſupoſe ainſi) qu'il ſouhaittoit qu'il l'acceptât, quoiqu'il ſçut bien qu'il eſt expreſſément ordonné par les Conſtitutions de cette Maiſon, que tous ceux qui en ſont, ne puiſſent avoir de dignitez eccleſiaſtiques ſi le Pape ne le leur commande, on pourroit prendre cette volonté du Pape ſi marquée pour un commandement. Et j'avoue que ç'a été là ma premiere penſée.

Mais j'y trouve maintenant bien de la difficulté, depuis que j'ai conſideré les raiſons de M. le Prieur * qui eſt d'un ſentiment contraire; & deux Eccleſiaſtiques fort ſages, à qui j'en ai parlé, s'y trouvent auſſi embaraſſés que moi. Car il paroît par ce que vous en écrivicz.

1. Que l'article des Conſtitutions qui ſont de S. Philippe eſt fort exprès, *Niſi jubeat Papa.*

2. Que ces Conſtitutions ont été approuvées par le S. Siege.

3. Qu'on a remarqué que ceux qui ne ſont entrez dans les dignitez que par un commandement exprès, y ont bien réuſſi, & les autres mal.

4. Que ſi le P. Mellini l'acceptoit ſans commandement, il ſeroit blâmé & condamné de toute la maiſon, de ſes ſuperieurs & directeurs.

5. Que ſon exemple nuiroit beaucoup.

6. Vous me dites deux choſes du Pape qui font voir qu'il ne prétend pas que l'on prenne la volonté qu'il a qu'un Eccleſiaſtique accepte une dignité en la lui donnant, pour un commandement qu'il lui feroit de l'accepter.... L'autre, que quoiqu'il deſirât beaucoup que MM. Ricci & Taia fuſſent Cardinaux, il ne leur en a jamais voulu faire de commandement exprès,

* M. Dorat.

exprès, ce que néanmoins tout le monde a cru qu'il avoit fait.

Tout cela me donne une autre idée de cette affaire que je n'en avois auparavant. Car je vois bien qu'on n'a point pris pour des commandemens interpretatifs, ces significations de la volonté du Pape. Et je vois de plus que ce reglement de l'Oratoire de Rome est consideré comme étant encore dans toute sa vigueur, & non point comme quelqu'uns de ces réglemens qui étant fort bons en soi, sont presque abolis par le non usage. Car je suis persuadé que pour ces derniers, on peut plus facilement ne s'y pas arrêter, quand cela est compensé par un fort grand bien de l'Eglise. Je crois donc, tout consideré, (& c'est aussi le sentiment des deux Ecclesiastiques avec qui j'ai examiné cette affaire) qu'il faut se réduire à gagner le Pape, & il me semble que cela ne devroit pas être difficile.

Il le faut prendre par la conscience, & lui representer que le Concile de Trente a expressément déclaré que tous ceux qui nomment aux Evêchez sont coupables de peché mortel s'ils ne nomment les plus dignes. Qu'il faut donc croire que Sa Sainteté n'en a point jugé de plus digne que le P. Mellini quand Elle l'a nommé à l'Archevêché d'Avignon. Il ne doit donc pas tenir à Elle qu'il ne l'accepte. Or il tiendroit à Elle si sachant bien que ce Pere est d'un Institut, dont les Constitutions approuvées par le S. Siege ne lui permettent pas d'accepter aucune charge ecclesiastique, à moins que le Pape ne lui commande, elle ne vouloit pas lui en faire un commandement exprès. Car selon S. Augustin, un homme de bien est censé ne pouvoir faire ce qu'il ne pourroit faire sans manquer à son devoir : *Quod non potest justè*,

non poteſt juſtus. Puſqu'il faut donc que le Pape commande au P. Mellini d'accepter cet Archevêché, afin que ce Pere puiſſe l'accepter ſans manquer à ſon devoir, S. S. eſt obligée de le lui commander, pour ſatisfaire à l'obligation que Dieu lui a impoſée de pourvoir les Egliſes qui ſont à ſa nomination, des meilleurs ſujets qu'Elle peut. Cela me paroît plus clair que le jour. Et je ne ſai ſi un homme de bien qui ſeroit confeſſeur du Pape, ne ſeroit pas tenté de ne le point abſoudre qu'il ne le fit. Car on eſt obligé d'agir ſagement: or ce n'eſt pas agir ſagement que de vouloir une fin, & de ne pas vouloir les moiens qui ſont neceſſaires pour y parvenir. Le Pape n'a donc pû ſelon les regles de la vraie ſageſſe, vouloir que M. Mellini ſoit Archevêque d'Avignon, que ſa Sainteté n'ait voulu en même tems lui commander de l'être; puiſqu'elle ſavoit bien que cela étoit neceſſaire, afin qu'il pût conſentir de l'être ſans offenſer Dieu. Il n'en étoit pas de même de MM. Taia & Ricci. Le Pape a pû deſirer qu'ils fuſſent Cardinaux ſans leur en faire un commandement exprès, parce que ce commandement n'étoit pas neceſſaire, comme il l'eſt ici, afin qu'ils y conſentiſſent ſans offenſer Dieu; & c'eſt pourquoi auſſi on n'a point été ſcandaliſé de ce qu'à la fin ils y ont conſenti, quoiqu'avec peine, ſans qu'on leur en eût fait de commandement exprès. Au lieu qu'on ſupoſe ici comme très-conſtant, que ſi le P. Mellini acceptoit cette dignité, ſans que ſa Sainteté le lui eût expreſſément commandé, il mal-édifieroit toute ſa maiſon, & ſeroit blâmé & condamné par ſes ſuperieurs & ſes directeurs. On peut donc bien être éloigné, comme vous dites que l'étoit M. d'Alet, de faire de ces

ces sortes de commandemens, quand il n'y a point de necessité : mais quand il y en a, comme dans cette occasion, c'est une crainte très mal fondée que d'apprehender de les faire. Et j'ose dire que si S. Philippe avoit prevû que les Papes auroient ce scrupule au regard des meilleurs sujets, il n'auroit pas dû faire cette Constitution, parce qu'il auroit dû juger qu'elle auroit été capable de faire tort à l'Eglise à qui les personnes d'éminente pieté sont si necessaires pour conduire le troupeau de J. C. selon les veritables regles & le veritable esprit de l'Evangile.

LETTRE CCCVIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les Decrets contre M. Huygens & le P. de Vos ; la maladie du Pape ; l'affaire du P. Hazart, les simonies qui se commettoient à Avignon ; la desolation du Dioceſe d'Alet ; les Permutations & les Resignations.*

L'Internonce s'est avisé depuis 7. ou 8. jours de vouloir obliger M. l'Archevêque de publier les deux Decrets contre M. Huygens & contre le P. de Vos. Et pour en venir à bout, il a cabalé auprès du Gouverneur pour avoir le *Placet* du conseil privé, & il l'a obtenu. Cela ne pourroit néanmoins avoir lieu que pour Malines. Car pour Louvain & pour Bruxelles, le Conseil de Brabant prétend que c'est de lui qu'on en doit avoir le *Placet*. Quoiqu'il en soit, on a representé par une Requête à M. l'Archevêque diverses raisons contre cette publication. On croit qu'il en a été touché, & qu'il ne la fera pas. Néanmoins cela est incertain. Car il est à craindre qu'il n'ait pas la force de resister

*11. Janvier 1686.

aux instances de l'Internonce, qui dit avoir des ordres du Pape très exprès pour cela ; à quoi il n'y a guere d'apparence, le Pape n'étant pas en état qu'on l'entretienne de ces bagatelles. Mais pour l'élection du Doien de Malines, il la fera faire certainement sans s'arrêter à la ridicule proposition de l'Internonce, qui a tellement choqué le Conseil d'Etat, à qui M. l'Archevêque, qui en est, a cru devoir en rendre compte, qu'ils ont fait une consulte très-forte au Gouverneur contre cette entrepriſe de l'Internonce, & on dit même que le Conseil privé doit faire une défense à M. l'Archevêque d'avoir aucun égard à ce que ce Ministre de Rome lui a proposé, comme étant tout à fait contraire aux droits du païs. Je ne sai pas comme ils le prennent à Rome. Mais si ce Ministre s'y fait valoir, parce qu'il est entreprenant, ils doivent craindre qu'il ne nuise plutôt à leurs affaires, qu'il ne les avance en se faisant haïr autant qu'il fait par les Conseillers & par tout ce qu'il y a ici de plus honnêtes gens ; outre que l'on parle plus que jamais des desordres de sa famille, qui font naître contre lui même des soupçons fâcheux.

J'ai vû des nouvelles qui sont plus fâcheuses sur la santé du Pape que celles que vous mandez. On y dit qu'il a la dissenterie, & qu'on apprehende qu'il ne revienne pas de cette maladie. Apparemment ce qui fait courir ces bruits est de ce qui se laisse voir à si peu de personnes. Mais seroit-il bien possible que s'il se trouvoit en danger de mourir, il ne fît pas au moins Cardinaux les plus gens de bien qu'il connoîtroit pour rendre ce dernier service à l'Eglise ?

A quoi sert qu'on ait donné des ordres à l'In-

l'Internonce pour faire rendre justice aux parens de feu M. Janſenius, puiſqu'on ſouffre depuis tant de tems qu'il ſe moque de ces ordres & qu'il n'en faſſe rien, pendant qu'il fait tant le zèlé pour en exécuter d'autres qui ne feroient que mettre le trouble par tout? Mais s'il continue toujours à ne point vouloir donner les juges qu'on lui a demandés, comme c'eſt la coutume, on s'adreſſera enfin aux Magiſtrats ſeculiers, & on fera de nouveaux *factums* bien plus forts encore que le premier. Cependant je vous dirai que ce n'eſt pas moi qui ai fait celui qui a paru*. On attend que le P. Hazart ait fait ce qu'il a promis au Prince. Mais peut-être que ſes ſuperieurs l'en empêcheront. Car le bruit court qu'ils lui ont ordonné de ne point répondre au *Factum*. Mais cela ne lui ſuffiroit ni devant Dieu, ni devant l'Egliſe. La langue qui s'eſt repandue en injures, dit S. Gregoire, ne les deſavoue pas en ſe taiſant ſimplement, & la plume qui a noirci le papier par des calomnies atroces, ne les efface pas en n'écrivant plus. Il n'y a qu'une retractation chretienne qui puiſſe obtenir de Dieu le pardon d'un tel peché. Je vous en ai envoié un modele. Mais je vous prie d'y ajouter un Decret de la 10. & derniere Congregation des Jeſuites ſur cette matiere, que vous nous avez envoié autrefois, ſi je ne me trompe. Vous le trouverez dans la 2. des deux lettres au S^r. du Bois qui vous ont été envoiées il y a près de 3. ans. Ce que vous mandez d'Avignon eſt bien horrible. Un Simoniaque qui vend des diſpenſes pour faire promouvoir aux Ordres des gens re-

* C'eſt en effet le P. Gerberon qui en eſt auteur.

jettés pour leur incapacité & pour le déréglement de leurs mœurs du seminaire d'un saint Cardinal, reçoit lui-même dans le même tems tous les ordres jusqu'à l'Espicopat *inclusivè* pour être Ministre de S. S. dans un Roiaume, ce qui lui sera peut-être un degré pour devenir Cardinal! Vous m'assurez que le Pape ne sait rien de l'abus de ces dispenses, qui seroient très-méchantes, quand elles ne seroient pas simoniaques, & qu'il n'auroit garde d'approuver cette conduite. Je le crois comme vous. Mais cela arriveroit-il si on avoit plus de soin de choisir des Ministres d'une probité reconnue; & si on étoit aussi touché que l'on devroit de ces trafics honteux? Auroit-on negligé, comme on a fait, d'arrêter le cours des simonies de Liege, sur lesquelles ils ont reçu tant de memoires? J'ajouterai encore que si le salut des ames étoit leur principale vûe, ils ne s'acharneroient pas à tourmenter des personnes aussi capables de le procurer que le sont M. Huygens & les Docteurs qui lui sont unis, qui font de très-grands biens en ce païs ici, & qui en feroient encore bien davantage, si on ne les persecutoit, au lieu de les proteger. Tout cela me fait trembler pour un Pape d'ailleurs si bon, & qui a de si bonnes intentions. Car enfin pourquoi avoir tant de passion de faire reconnoître des autoritez contestées, & employer si peu pour la reformation de l'Eglise, celle qu'on ne conteste point, & qu'on n'a reçue que pour l'édification & non par la destruction; au lieu qu'on en use bien moins pour édifier que pour détruire en dispensant sans necessité, mais non sans gain, des regles & des canons. Ce que vous mandez du pauvre Dioceſe d'Alet, est un grand sujet de gemissemens. Il faut

adorer

adorer Dieu qui ſauvera ſes Elus, malgré la malice des hommes: *Novit Dominus qui ſunt ejus.*

Quand les regles ne ſont plus en vigueur, & qu'on n'eſt pas en état d'eſperer qu'on aboliſſe de certaines coutumes qui ſont contraires aux canons, telles que ſont les permutations & les reſignations, je crois que des gens de bien s'en peuvent ſervir dans la vûe de procurer un grand bien à l'Egliſe, comme eſt de mettre un bon paſteur dans une paroiſſe.

LETTRE CCCIX. *

Au PRINCE ERNEST LANGRAVE DE HESSE-RINFELTS. *Ce que l'on pourroit faire, pour rétablir la diſcipline en Allemagne.*

MONSEIGNEUR,

C'Eſt aſſurement une action agréable à Dieu que ce qu'a fait V. A. S. en propoſant à S. A. E. de Treves de prendre M. Stenon pour la conduite de ſon Dioceſe. Mais quand on a commencé une bonne œuvre, il ne faut pas ſe rebuter pour la premiere difficulté qui s'y rencontre. La reponſe de S. A. E. ne me ſemble point ſi mauvaiſe. Elle ne ſe rend pas encore à ce qu'on lui a propoſé: Elle ne le rejette pas auſſi abſolument: Elle temoigne ſeulement être en doute de ce qu'elle doit faire à cauſe de quelques difficultés qu'elle prevoit. C'eſt ſur quoi on la doit éclaircir & fortifier, & non quitter tout là, quelque avantageux qu'on le croie pour

* 1. Janvier 1686.

pour ſon vrai bien, parce qu'elle ne s'eſt pas rendue à ce qu'on lui a dit d'abord.

Plus V. A. eſt perſuadée qu'il eſt preſque impoſſible que ces Evêques ſouverains ſatisfaſſent aux devoirs de leur charge Epiſcopale, plus ce leur eſt une obligation indiſpenſable de chercher des perſonnes qui puiſſent faire pour eux, ce qu'ils ne peuvent pas faire par eux mêmes. Et il ne faut pas s'imaginer qu'ils en ſoient quittes devant Dieu en prenant les premiers venus. Car ſi le Concile de Trente a décidé que ceux qui ont la nomination des Evêchés commettent un peché mortel en ne choiſiſſant pas les plus dignes, qui peut douter qu'un Evêque Prince qui a à choiſir un ſuffragant *in Spiritualibus & Pontificalibus*, ne commette auſſi un peché mortel s'il ne choiſit le plus digne d'entre tous ceux qu'il connoit, & qu'il peut avoir, puiſqu'il s'agit dans l'un & dans l'autre cas, de commettre à une perſonne le ſoin du ſalut des ames que J. C. a rachetées par ſon ſang.

Je ne ſaurois croire que M. l'Electeur de Treves aiant la reputation d'être ce que dit V. A. *un veritable miroir de pieté, de devotion, & de toute vertu*, ſi on lui faiſoit enviſager une obligation ſi terrible, il n'en fut touché; & qu'il ne jugeât que ce ne fût une grande imprudence de mettre ſon ſalut en danger, de peur que ſon voiſin n'improuvât ce qu'il n'auroit fait que pour plaire à Dieu, & pour ſatisfaire à un devoir indiſpenſable.

Si ſon A. E. avoit cent chevaux dans ſon écurie, qui fuſſent tous atteins d'un même mal contagieux, & qu'on lui eût enſeigné un homme qui auroit un ſecret pour guérir ce mal, aimeroit-elle mieux les laiſſer tous mourir que de

de ſe ſervir de cet homme, parce qu'un de ſes voiſins ne l'aimeroit pas? Et tant de milliers d'ames qu'elle doit croire que Dieu a confiées à ſes ſoins, puiſqu'il en eſt Evêque, & dont certainement il lui en demandera compte un jour, ſe trouvant en ſi grand danger de ſe perdre, vû le mauvais état où elles ſont preſque toutes (comme V. A. le reconnoît) aura-t-elle ſi peu de charité pour elles, que de ne pas vouloir ſe ſervir d'un homme plus capable qu'aucun autre qu'elle connoiſſe, de les tirer d'un ſi grand danger, ſi non toutes, au moins pluſieurs, au moins quelques unes, de peur qu'une autre perſonne à qui elle n'a point à rendre compte de ſes actions, ne lui en ſache pas bon gré? Cependant c'eſt la ſeule choſe qui la pourroit arrêter, quoique ſans raiſon. Car doit-on avoir égard à des conſiderations humaines de cette nature, quand il s'agit de ſe ſauver, & de travailler au ſalut des peuples entiers dont on eſt chargé? J. C. veut que l'on s'arrache l'œil & que l'on ſe coupe la main, c'eſt-à-dire, que l'on renonce à ce qu'on a de plus cher ſelon le monde, plutôt que d'être une occaſion de chûte au moindre des fidelles. Que ne doit donc point faire un Evêque plutôt que de ſe mettre en danger que Dieu lui reproche un jour d'avoir été cauſe de la perte d'une infinité d'ames pour avoir manqué par un reſpect humain à leur donner des ſecours qui pouvoient beaucoup contribuer à leur ſalut, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de leur procurer? Il doit donc, Monſeigneur, paſſer pour conſtant que la vue de ce que pourra dire M. l'Evêque de Cologne ne peut excuſer devant Dieu S. A. E. de Treves ſi elle ne prend pas M. Stenon, au cas qu'elle le puiſſe avoir, pouvant en tirer

de

de si grands avantages pour son Dioceſe.

Mais il ſeroit encore plus aiſe de la ſatisfaire ſur les autres difficultés que propoſe V. A.

Elle commence par les *Domhers*, c'eſt-à-dire, les Chanoines de la Cathedrale, qu'elle craint qui ne puiſſent ſouffrir un homme auſſi reglé & auſſi exact que le ſeroit M. Stenon. Mais comme c'eſt l'ordinaire des Chanoines des Cathedrales d'être exemts de la juriſdiction de leurs Evêques, il y a de l'apparence que ceux là le ſont auſſi. Et ainſi M. Stenon n'auroit que faire à eux; & ſe contentant de gémir pour eux devant Dieu, il ne ſe croiroit point obligé de travailler autrement que par ſes prieres à la gueriſon de ces malades, dont les maux ſon ſi inveterés, qu'on les peut quaſi regarder comme incurables. Tout ce qu'il pourroit faire de plus, ſeroit de porter ſon Alteſſe, quand elle a de ſes chanoinies à conferer, à ne les donner qu'à des gens de bien & par la conſideration du mérite. Mais cela eſt d'un devoir ſi indiſpenſable que S. A. E. ne peut faire autrement ſans un fort grand peché. De ſorte que c'eſt une des raiſons pour laquelle il lui ſeroit important d'avoir auprès d'elle un auſſi homme de bien qu'eſt M. Stenon; afin qu'il la pût aider dans de ſemblables occaſions à n'avoir en vue que Dieu & le bien de l'Egliſe.

V. A. repreſente enſuitte, *juſqu'à quel excès eſt venue en Allemagne la corruption de ne point refuſer ni diferer l'abſolution: Qu'entre dix mille penitens, & quels qu'ils ſoient, on ne la refuſera ni la diferera. Que quand un Prelat, ou un Domher, ou une autre perſonne de conſideration ſe confeſſera des plus énormes crimes, avant quaſi d'avoir achevé la confeſſion, le confeſſeur lui dira: Monſieur, pour votre penitence vous direz 5.*

Pater,

Pater, & 5. Ave. Et ſans lui dire autre choſe, ſinon peut-être qu'il fera penitence pour lui, il lui donnera l'abſolution ſans lui avoir demandé ſi c'eſt un peché d'habitude, ou une occaſion prochaine, ni quoique ce ſoit. Voilà la verité. Vous me direz (ajoute V. A.) *que cela ne vaut rien. Et vous avez raiſon de le dire. Mais que voulez-vous que l'on faſſe?*

On ne voit pas ce que Votre Alteſſe peut conclure de là contre le choix de M. Stenon, ſinon qu'étant perſuadée que cette facilité d'abſoudre ainſi tous les pecheurs, quels qu'ils ſoient, eſt un fort grand mal, elle croit que M. Stenon voudra tâcher d'y remedier, mais que n'y pouvant rien faire, il ne cauſera que du trouble ſans aucun fruit. C'eſt ſans doute à quoi tend ce qu'elle dit: *Mais que voulez-vous que l'on faſſe?*

A quoi V. A. me permettra de repondre, que quand les maux ſont eſſentiels, qu'ils vont à la perte des ames, & qu'ils deshonorent la religion, tel qu'eſt l'abus des abſolutions indiſcretes, ſuivies de Communions ſacrileges, plus ils ſont repandus, & qu'ils ſont capables de damner plus de perſonnes, plus les Paſteurs ſont obligés de s'y oppoſer, de crier contre, & de faire tout ce qui eſt en leur pouvoir pour en arrêter le cours, au moins en partie, quand ils auroient peu d'eſperance d'y réuſſir. C'eſt ce que S. Bernard repreſente au Pape Eugene avec une terrible force. Ce bon Pape paroiſſoit tout découragé en conſiderant le dereglement des mœurs du Peuple Romain de ſon tems. S. Bernard lui ſoutient, que cela ne le diſpenſe point devant Dieu de travailler à les retirer de leurs deſordres: que Dieu vouloit qu'il fit ce qu'il pouroit pour guérir ces malades, quoi qu'ils

qu'ils lui paroiſſent incurables : qu'il lui demandoit qu'il s'y apliquât, & non qu'il les guerît effectivement : *Deus à te exigit curam, non curationem.* Il lui dit auſſi qu'il ne doit pas croire qu'afin que ſon travail ne ſoit pas ſans fruit, il faille qu'il profite à tous, ou au moins à pluſieurs : qu'après avoir fait tout ce qui eſt en lui, il doit être content quand il n'auroit ſervi qu'à peu de perſonnes, & même qu'à une ſeule.

C'eſt qu'on pourroit dire à S. A. E. ſur l'abus des mechantes communions précedées par de fauſſes abſolutions, que V. A. aſſure être ſi commun dans ſon Dioceſe, auſſi bien que dans le reſte de l'Allemagne. Quand M. Stenon ne devroit ſervir qu'à former une douzaine de Paſteurs qui le baniroient de leurs paroiſſes, en y introduiſant l'uſage legitime du Sacrement de Penitence, tel que l'explique M. l'Evêque de Caſtorie dans ſon livre *De legitimo uſu clavium*, qui eſt le ſecond de ſon *Amor pœnitens*, & tel qu'il s'obſerve en tant de Paroiſſes, en France, aux Païs-bas Eſpagnols, & parmi les Catholiques des Provinces-Unies, ce ſeroit un ſi grand bien, & qui pouroit avoir des ſuites ſi avantageuſes, que S. A. E. en devroit ſavoir gré toute ſa vie à ceux qui le lui auroient propoſé.

Mais je ne ſaurois avouer à V. A. qu'il ſoit ſi difficile qu'elle ſe l'imagine de remedier en Allemagne à l'abus des Abſolutions données trop légerement, & ſuivies de communions ſacrileges, pourvû qu'on ne prétende pas, ou en venir à bout tout d'un coup ſans prendre du tems pour y travailler, ou n'y point trouver d'oppoſition, ou l'ôter entierement, enſorte qu'il n'y ait plus de Confeſſeurs qui ne faſſent leur devoir.

devoir. J'avoue que ces trois choſes ſont moralement impoſſibles. Il faut du tems, & de l'application pour apporter quelque remede à des maux invétérés. Il faut s'attendre quand on l'entreprendra, qu'on y trouvera de l'oppoſition, & qu'il y aura des gens qui crieront qu'on veut introduire des nouveautés. Et on ne doit pas eſperer, ni de perſuader à tous les confeſſeurs de quitter leur vieille routine, ni de rendre raiſonnables tous les pénitens : mais croire avoir beaucoup fait, ſi de cent Prêtres tant Seculiers que Reguliers, on en peut porter dix à obſerver les regles contraires à l'abus que V. A. condamne ; & ſi de cent pécheurs d'habitude, on peut être cauſe qu'il y en ait dix qui penſent ſerieuſement à ſortir de leur mechant état, en voulant bien que l'on uſe envers eux de ce que les Peres apellent, *ſalutaria dilationum remedia.*

Demeurons en là, quoi qu'il ne faille pas deſeſperer que Dieu ne puiſſe faire davantage. Mais cela me ſuffit pour repondre à ce que dit V. A. *Que voulez-vous que l'on faſſe ?* Ce qui eſt la même choſe que ſi elle me demandoit, que feroit M. Stenon, pour remedier à un abus qu'elle croit irremédiable ? Car voici, Monſeigneur, ce que je crois qu'il devroit & pouroit faire.

Il devroit commencer par les Eccleſiaſtiques qui ſont dans le ſeminaire, s'il y en a un dans le Dioceſe, & par les Paſteurs qu'il iroit viſiter, ou ou qu'il feroit venir à l'Evêché. M. l'Evêque de Grenoble fait ſur cela une choſe admirable. Il fait venir tous les Paſteurs dans une de ſes maiſons Epiſcopales, ou à la ville, ou à la campagne. Il y en a trois cent. Ils y demeurent logés & défraiés 50. à 50. pendant ſept jours, & ainſi cela

dure

dure six semaines. Il leur fait tous les jours deux exhortations si fortes & si ferventes qu'il y en a eu qui ont demandé d'eux mêmes de quitter leurs Cures, ne se sentant pas assez capables, ou d'une vie assés pure pour y demeurer. Mais ce que je viens de dire de ce bon Prélat, me donne occasion d'ajoûter, ce qui ne sera pas une digression inutile, qu'aiant trouvé son Diocese à peu près dans le même état que V. A. dit qu'est le Diocese de Treves, & les autres d'Allemagne : parce que son prédecesseur y avoit laissé regner toutes sortes d'abus pendant plus de 50. ans qu'il avoit été Evêque, il ne s'est pas découragé, & il n'a pas crû qu'il n'y avoit rien à faire, mais sans se mettre en peine des oppositions qu'on lui a faites d'abord jusqu'à le decrier comme un hérétique dans la Cour du Duc de Savoie, dont une partie des états est de son Evêché, il est venu à bout de faire observer les vraies regles de la pénitence par la plûpart de ses Ecclesiastiques, & par beaucoup de Reguliers, & on n'ose plus maintenant l'inquiéter sur cela. Pourquoi donc M. Stenon n'oseroit-il pas faire la même chose à Treves, appuié comme il seroit de l'autorité de M. l'Electeur, qui peut tout dans ses états en étant le souverain.

Le bon sens a fait comprendre à V. A. que la coutume d'absoudre si facilement toute sorte de pecheurs est un grand desordre, & elle m'assure que le P. Jobert est fort éloigné de s'y laisser aller, & qu'il est aussi rigoureux que ceux qui passent pour l'être le plus. Pourquoi donc desespere-t-elle que M. Stenon ne pût faire concevoir à plusieurs Ecclesiastiques seculiers & reguliers, & à des Jesuites mêmes, *qu'en effet cela ne vaut rien*, comme le dit V. A. Il

leur

leur pourroit faire voir qu'en ſuivant cette mauvaiſe coutume ils agiſſent contre le rituel du Dioceſe, qui leur recommande en ces termes le delai de l'abſolution : *Quare niſi reipſa peccata relinquat pœnitens, dicatur illi : Amice benè facis quod oſtendas te habere bonam voluntatem emendandi te ; & quia id potes & debes, vade & fac ſtatim quamdiu es in iſta ſancta voluntate, & poſtea revertere, & abſolvam te.*

Il leur pouroit auſſi faire voir la même choſe dans celui de Liége : *Amice benè facis quod teſteris te bonam voluntatem habere emendandi te. Vide ut reipſa præſtes, & cogita infernum repleri multis bonis deſideriis (ſicut dicit quidam pius) cœlum autem multis bonis operibus. Vide etiam ne patientia & bonitate Dei tui abutaris, & per impœnitentiam & duritiam cordis tui theſauriſes tibi iram Dei. Provoca & excita cor tuum ad veram tui ipſius, & ſtatus animæ tuæ, & periculi in quo verſaris cognitionem ; hucque ubi veneris, & melius diſpoſitum cognoveris, iſthuc redi, à me placidè & paterno vultu recipiendus, audiendus, & abſolviendus.*

M. Stenon pourroit encore faire mettre entre les mains des Eccleſiaſtiques des livres propres à les inſtruire ſur ces matieres, comme eſt par exemple *l'Amor pœnitens* de M. de Caſtorie : & j'oſe dire que ces Evêques Princes qui ont tant de revenus, ne pourroient rien faire de mieux, ni de plus agréable à Dieu, que d'en emploier une partie en de ſemblables dépenſes ; & que S. A. E. de Treves ne pourroit donner un plus grand témoignage de ſa piété que de gagner un habile homme, qui traduiſit cet excellent livre en langue Allemagne, & le faire enſuite imprimer à ſes dépens, pour le pouvoir faire donner à bon compte à tous ceux qui

s'y voudroient inſtruire du veritable eſprit du Chriſtianiſme, qui eſt la loi de la charité & de l'amour, & des veritables regles ſelon leſquelles les pecheurs doivent déſirer qu'on les conduiſe.

Voilà, Monſeigneur, ce que l'on pourroit faire à l'égard des Confeſſeurs. Et je ne vois pas pourquoi ſe confiant à la grace de Dieu, on ne pourroit pas eſperer que ce qui eſt arrivé en France, & aux Païs-bas pourroit arriver en Allemagne.

Avant le livre de la Frequente Communion, la France étoit à peu près au même état que V. A. dit qu'eſt l'Allemagne preſentement, & preſque tous les pecheurs, quels qu'ils fuſſent, y étoient abſous avec la même facilité. C'eſt ce qui fût cauſe qu'il fit tant de bruit lorſqu'il parût. Ce fût une nouveauté qui ſurprit le monde, mais qui fût reçue fort diverſement. Il fût aprouvé par beaucoup d'Evêques & de Docteurs, & eſtimé par beaucoup de gens de toutes ſortes de conditions. Mais il eut auſſi de violens adverſaires, qui s'éleverent contre l'auteur avec tant d'emportement qu'ils le voulurent faire paſſer pour le chef d'une ſecte à qui ils donnoient le nom d'Arnaudiſtes. Cependant qu'eſt-il arrivé? La pratique recommandée par ce livre, s'eſt peu à peu tellement établie, qu'il y a peu de Dioceſes en France, où les Evêques ne l'aient recommandée, ou par des Ordonnances particulieres, ou par les Inſtructions de S. Charles qu'ils ont publiées, comme ils avoient été priés de le faire par une aſſemblée générale du Clergé: & ce qui eſt certain, eſt que les plus celebres Predicateurs, même Jeſuites, ſe font honneur maintenant de louer en chaire le delai de l'abſolution

tion pour les péchés mortels d'habitude, les occasions prochaines, & plusieurs autres cas, & qu'il n'y en a plus qui osent parler contre.

Comme il n'y a pas si longtems que les plus habiles & les plus pieux Théologiens des Pais-bas ont écrit sur ces matiéres; les choses n'y sont pas encore en si bon état. Les Partisans de l'abus que V. A. blâme si fort, tâchent de décrier par toutes sortes de calomnies ceux qui administrent ce sacrement selon les regles de S. Charles V. A. l'a pû aprendre par ce qui est dit dans la lettre dont elle m'a envoié la copie. Mais tout cela n'empêchera pas que la bonne pratique ne s'y établisse de plus en plus, & qu'elle ne soit beaucoup en usage parmi les Catholiques des Provinces unies. Ces exemples font voir qu'il n'est pas si difficile que V. A. se le pourroit imaginer, de faire entrer les Confesseurs (je ne dis pas tous: *Unde enim tantum boni, ut pluribus quæ recta sunt placeant*, dit un ancien) mais ceux qui auront le plus de droiture & de conscience, dans le desir d'observer les regles de l'Eglise & de S. Charles.

Mais je prevois que V. A. me dira qu'on ne fera rien s'il n'y a qu'une partie des Confesseurs qui entrent dans ces sentimens, & que les autres s'obstinent à vouloir toujours faire ce qu'elle déplore comme un grand mal. Car les pécheurs aiant la liberté de se confesser à qui ils veulent, ils laisseront ces Confesseurs rigides, & n'iront qu'aux relâchés.

Si cela étoit vrai, le P. Jobert ne devroit point avoir de pénitens, puisque V. A. assure qu'il est aussi rigoureux que qui que ce soit. M. Huygens, le P. Gabrielis, le P. de Hont, & tant d'autres que l'on tâche de décrier parmi le peuple sous le nom de Rigoristes, n'en devroient

vroient avoir que fort peu. Et il se trouve que c'est tout le contraire. Ce sont eux qui en ont davantage, quoi qu'ils n'en aient que de volontaires n'étant point Curés; & en voici, Monseigneur, la raison.

Si on excepte des libertins qui n'ont gueres de religion, ou des pécheurs endurcis avec qui il n'y a rien à faire, il n'est point malaisé de faire comprendre au commun des Chrétiens, qu'il leur sera très avantageux pour se convertir sericusement à Dieu, de prendre du tems, après s'être confessé pour recevoir l'absolution avec fruit, & se disposer à une bonne communion, & qu'il est au contraire fort à craindre qu'on ne commette bien des sacrileges quand on s'approche de la sainte Table, après des confessions où on ne fait toujours que de se confesser des mêmes crimes sans jamais s'en corriger. On peut trouver une infinité de très belles choses sur cela dans *l'Amor pœnitens* de M. de Castorie, & très propres à persuader tous ceux qui auront un peu de foi, & une véritable envie de se sauver. V. A. peut lire le dernier chapitre du second livre qui a pour titre: *Proponuntur decem industriæ, quibus disciplina rectè administrandi sacramentum pœnitentiæ, iis in locis in quibus neglecta fuit, introduci & firmari commodè possit. Sacerdos recti tenax tandem laudatur à turbâ quæ prius contradicebat.*

Mais afin qu'on ne dise pas que ce sont de belles idées, bien difficiles à mettre en pratique, je ne m'y arrête point, & j'aime mieux representer à V. A. des exemples effectifs, qui doivent convaincre tout homme raisonnable que cela est très possible. Je laisse ceux de la France qui sont en très grand nombre. En voici un de ces pais-ci dont je suis parfaitement informé

formé. C'eſt d'un bon Curé que je connois très particulierement *.

Après avoir enſeigné la Philoſophie à Louvain avec reputation, ſon Directeur lui aiant conſeillé de ſe preſenter au concours pour ſervir les ames en qualité de Paſteur, il l'a fait par obéiſſance, & on lui a donné une Cure de plus de 15. cent communians, fort difficile à deſſervir, parce qu'outre le bourg il y a ſeize hameaux ou petits villages qui ſont tous à près d'une heure de chemin de diſtance du lieu principal : de ſorte qu'il faut qu'il ait au moins trois ou quatre Prêtres avec lui. Cette paroiſſe étoit dans un fort grand deſordre, & on n'y avoit jamais entendu parler de délai de l'abſolution. Il a commencé à inſtruire ſon peuple, & à lui en faire connoître la neceſſité ou l'utilité. On prêche dans ſon Egliſe tous les dimanches matin deux fois, aux deux grandes meſſes, lui à l'une, & ſon Vicaire à l'autre : outre le catechiſme qui ſe fait avant vêpres, pendant près d'une heure. Il s'eſt tellement inſinué par ſes ſermons, par le ſoin qu'il prend de ſes paroiſſiens, par ſon deſintereſſement, par ſa charité & par le bon exemple qu'il leur donne, qu'il eſt venu à bout de tout ce qu'il a entrepris pour la gloire de Dieu. Il a connu le peril des danſes à l'égard de la pureté. Il a tant fait qu'il les a bannies. Il y a eu un peu de peine ; mais enfin cela eſt fait. Pluſieurs de ſes hameaux ſont ſur le grand chemin de Namur, ce qui multiplie fort les cabarets, & donne par là occaſion

* M. Flemal Curé de Braine l'Aleu. M. Arnauld a inſeré dans la 2. partie des Difficultez à M. Steyaert l'éloge mortuaire que l'on fit de lui, pag. 41.

caſion à l'ivrognerie. Et cependant il a trouvé moien de l'ôter preſque entierement. Il a fait entendre aux Cabaretiers, & principalement à leurs femmes & à leurs filles, que c'étoit offenſer Dieu que de donner à boire à ceux qui avoient déja aſſez bû, & que l'on voïoit bien qui s'ennivreroient s'ils beuvoient davantage. Quoi que cette morale fût un peu dûre pour des Cabaretiers, parce qu'elle étoit contraire à leur gain, il l'a ſi bien perſuadée, qu'elle s'obſerve par tout chez lui, d'où il s'enſuit que c'eſt une choſe aſſés rare quand on s'y ennivre. Outre que la crainte du péché mortel, qu'il inſpire à tout le monde, fait que la plûpart de ceux qui boivent, aprehendent d'eux mêmes de le faire avec excès. Il y a de plus beaucoup de devotion dans cette paroiſſe. Une grande partie du peuple eſt les dimanches tout le matin dans l'Égliſe, entendant les deux grandes meſſes, & les deux Sermons : & ils reviennent l'après-diner au catechiſme & à Vêpres. Les jours ouvriers pluſieurs viennent à une meſſe qui ſe dit de fort grand matin pour aller enſuite à leur travail, & il y en a qui y viennent des hameaux quoi qu'éloignés de près d'une heure de chemin. Il y en a en aſſez grand nombre qui communient tous les huit jours, & même deux fois la ſemaine, d'autres tous les quinze jours, d'autres tous les mois, ſelon qu'ils ſe ſont avancés dans la piété. Les dimanches & les fêtes il ſe fait en 5. ou 6. endroits différens des aſſemblées de filles pour s'entretenir dans la pieté ou pour lire quelque choſe d'édifiant. Et il ſe trouve plus de 30. ou 40. hommes ou garçons chez M. le Curé qui leur parle de Dieu, ou qui leur lit quelque livre de piété qu'il leur explique.

Outre les ſermons & les inſtructions la plus gran-

grande cauſe après la grace de Dieu de la reformation de cette paroiſſe, eſt l'adminiſtration du Sacrement de pénitence ſelon les regles de S. Charles, que lui & ſes Prêtres obſervent tant qu'ils peuvent, & ſelon les lumieres que Dieu leur donne. Il y en a plus de 350. qui ſe confeſſent ordinairement au Curé, & pour le mieux faire & plus commodément pour ſes pénitens, il n'y a point de jour qui ne ſoit pluſieurs heures dans ſon confeſſional, afin que ceux qui veulent faire des revues generales de toute leur vie, ou d'un an, ou de ſix mois, le puiſſent faire avec plus de loiſir. Il m'a dit que d'abord ces bonnes gens avoient trouvé un peu étrange qu'on les diferât, mais que préſentement ils y ſont s'y acoutumés, & ſi perſuadés que cela leur eſt avantageux, qu'il y en a ſouvent qui le prient, après qu'ils ſe ſont confeſſés, de ne leur pas donner l'abſolution, mais d'attendre encore quelques jours afin qu'ils s'y préparent mieux. J'oubliois de dire que c'eſt une devotion aſſés commune dans cette paroiſſe de ſe relever la nuit pour prier Dieu, comme faiſoient les chrétiens des premiers ſiécles. Je me ſuis un peu étendu ſur cet exemple, parce que d'une part il montre, qu'il ne tient qu'aux Prêtres, que de bons Evêques auroient bien inſtruits, d'introduire une plus ſainte maniére d'adminiſtrer le Sacrement de penitence; rien n'étant plus facile que de faire s'y rendre le commun des chrétiens: & qu'il fait voir de l'autre, qu'il y a dans l'Egliſe Catholique des moiens plus efficaces pour remedier à la corruption des mœurs, que parmi les héretiques, quoi que V. A. ſemble croire le contraire.

Car elle veut que je me ſouvienne de ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire autrefois,

mais que je n'ai pas voulu goûter, que l'abus des mauvaises confessions & communions, ne vient pas tant des maximes des Casuistes &c. que de ces cinq choses.

La premiere est la liberté que chacun a de se confesser à qui il veut.

La 2. Qu'il n'y a point de presbitére & de surveillans parmi nous, comme parmi les Protestans.

La 3. La quantité & diversité de Religieux, & le concours à tant de pélerinages.

La 4. Qu'on ne fait pas, comme parmi les Protestans, le jour de devant la communion un bon sermon de préparation, & qu'on laisse courir pêle-mêle les fideles à la communion.

La 5. Que comme on ne refuse ni difere l'absolution, celui là seroit noté d'avoir fait un horrible crime, & une fille de s'être laissée corrompre, qui du confessional n'iroit pas droit à la table de la communion.

Je ne mets pas la 6. parce que je ne l'ai pas bien compriſe, & que je ne sai sur quoi V. A. se fonde pour dire qu'on peut attribuer également & aux Jesuites, & aux Jansenistes, la cause de ces desordres. Mais pour les 5. premieres, si je ne les ai pas goutées, c'est qu'il m'a toujours semblé, & qu'il me semble encore, que l'Eglise a assés de moiens en elle même pour reformer les mœurs de ses enfans, sans rien emprunter des héretiques.

Pour la 1. il ne tient qu'aux Papes & aux Evêques de diminuer cette liberté de se confesser à qui l'on veut. Selon le Concile de Latran la confession annuelle se doit faire au Curé, *proprio Sacerdoti*. Et comme cette confession se fait d'ordinaire vers le tems de Pâques, les Evêques de France se sont maintenus le droit

de

de defendre que l'on se confesse ailleurs que dans sa paroisse pendant la quinzaine de Pâques, si ce n'est qu'on ait permission du Curé. Il en est de même des malades; il n'y a que les Prêtres de la paroisse qui les puissent confesser.

Mais laissant là cette liberté telle qu'elle est, les Protestans ont-ils en cela quelque avantages sur nous? Non assurément; car c'est bien pis d'avoir aboli la confession comme ils ont fait, que d'avoir laissé la liberté de se confesser à qui l'on veut. Que les Evêques aient soin que les Prêtres soient bien instruits, & qu'il y en ait au moins plusieurs qui suivent les regles, cette liberté ne nuira qu'à ceux qui se veulent perdre, ou qui n'ont guere soin de leur salut. Car méritant d'être trompés, Dieu permettra qu'ils le soient en s'adressant à de mauvais guides qui les conduiront avec eux dans le precipice: & il leur arrivera ce que dit Ezechiel: *Secundùm iniquitatem interrogantis, sic iniquitas Prophetæ erit.* C'est pourquoi ce ne fût pas sans raison qu'un Archevêque se plaignant des mauvais confesseurs, une sainte fille lui dit, que Dieu le permettoit ainsi parce qu'il étoit de l'ordre de sa providence qu'il y eût des confesseurs pour les reprouvés. Et on voit assés que cela est comme necessaire au même sens que J. C. dit: *Necesse est ut veniant scandala.* Car si les faux pénitens ne trouvoient personne à qui ils se pussent confesser, ne voulant pas passer pour ce qu'ils sont, ou ils quitteroient l'Eglise, ou ils y exciteroient des tumultes & des brouilleries qui y pourroient faire beaucoup de mal: au lieu qu'ils en font moins, quand ne trouvant pas leur compte auprès d'un homme de bien, qui fait les regles, ils trouvent un complaisant qui ne fait que donner l'absolution, comme font, à

ce que dit V. A. tous vos Prêtres Allemans. Et voila à quoi ſert non par ſoi même, mais pour éviter un plus grand mal, qui eſt le ſchiſme, la liberté que l'on a de ſe confeſſer à qui l'on veut.

Mais ſuppoſé, comme j'ai dit, que les Evêques aient travaillé, comme ils y ſont obligés indiſpenſablement, à avoir pluſieurs Prêtres qui ſuivent les regles, les pécheurs qui ſont touchés de Dieu, & qui voudront ſerieuſement ſe ſauver, auront à qui s'adreſſer, pour rentrer dans la bonne voie, & pour vivre en vrais chrétiens, ce qu'on n'eſt point, ſelon les Peres, ſi l'on ne mene une vie exempte de crimes.

Mais pour comparer en cela notre diſcipline avec celle des Prétendus-Reformez, V. A. croit-elle, que la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut, ſoit une plus grande occaſion de mener, ſi l'on veut, une vie libertine, que la liberté qu'ont ces Reformez, de ne ſe point confeſſer du tout, & même de ne point aller à la Cène, s'ils ne veulent, comme on croit que dans les Provinces-unies, il y a bien la moitié des Calviniſtes qui n'y vont point, ainſi que l'aſſurent en quelque lieu MM. de Wallembourg. Et la cauſe qu'en apportent pluſieurs, fait voir la fauſſeté du fondement de cette Religion. Car j'ai apris etant dans une barque d'un ſavant Proteſtant, qui étoit dans cette pratique de ne point aller à la Cène, qu'à ſon egard & de beaucoup d'autres, cela venoit de ce que les Miniſtres allant viſiter ceux qui devoient faire la Cène, les interrogeoient ſur leur foi, & les vouloient obliger de croire certains points de doctrine, dont tous ceux de qui ils exigoient cette profeſſion de foi, n'étoient pas perſuadés. Or en cela, diſoient-ils, ils agiſſent contre les principes

pes de notre religion. Car chacun de nous, ne doit croire que ce qu'il a trouvé dans l'Ecriture, & non pas ce que son Ministre croit y avoir trouvé. En voila assés pour ce premier point.

Pour le 2. nous n'avons point sujet d'envier les Presbitaires & les surveillans des Prétendus-Reformez. Les Evêques & les Curés sont établis de Dieu pour cela, & s'ils font leur charge, ils seront cent fois de meilleurs surveillans que ne peuvent être ceux qui prennent ce nom parmi les héretiques. C'est donc à quoi il faut travailler chacun selon son pouvoir, par ses conseils, par ses bons offices, par ses prieres, à avoir de bons Evêques & de bons Curés, & non pas rejetter la cause de la corruption des mœurs de plusieurs Catholiques, sur ce qu'il n'y a point parmi nous de Presbyteres & de surveillans comme parmi les Protestans.

Il ne se passe rien d'important dans un Diocèse pour ce qui est des desordres exterieurs & connus, dont ne soit informé un Evêque qui fait regulierement ses visites, & qui est toujours prêt de recevoir les avis que lui doivent donner ses Curés. Et il est certain qu'un Pasteur, tel que celui dont j'ai parlé ci-dessus, connoît mieux ses Paroissiens, au bien desquels il veille continuellement, qu'aucun Ministre Réformé avec son Presbitere composé de ces Bourgeois qui ne sont Prêtres ou Diacres que pour un an, ne connoît ses ouailles. Mais outre la surveillance, pour parler ainsi, sur les choses exterieures, qui peut être commune aux uns & aux autres, rien peut-il être plus avantageux pour la reformation des mœurs, que le Sacrement de pénitence bien administré, par la connoissance qu'il donne des plaies les

plus ſecretes des ames, & par les remedes qu'il y peut apporter.

Je dis *bien adminiſtré.* Car il faut avouer qu'il cauſe beaucoup de mal, quand il l'eſt mal, comme lorſqu'il l'eſt bien, il cauſe des biens infinis. Mais l'intention de l'Egliſe, eſt qu'il le ſoit bien; & malheur à ceux qui l'adminiſtrent mal, ou par ignorance, ou par complaiſance envers les pécheurs. Malheur aux Evêques qui negligent de faire tout ce qui eſt en eux, afin qu'il ſoit bien adminiſtré. Malheur à ceux qui s'oppoſent, par quelque eſprit qu'ils le faſſent, à ceux qui l'adminiſtrent bien. Malheur à ceux qui les calomnient, & qui les décrient comme des novateurs qui impoſeroient aux conſciences un joug tiranique & inſuportable. L'utilité des choſes ſaintes ſe doit regarder par le bon uſage qu'en font les gens de bien, & non par le mauvais uſage que d'autres en font. Autrement on pourroit dire que la communion ſeroit une mauvaiſe choſe. Car combien y en a-t-il qui en abuſent, & qui font des communions ſacrileges?

Il faut donc reconnoître que l'uſage établi parmi les Catholiques de ne point communier ſans ſe confeſſer auparavant, ſur tout quand on a commis quelque faute conſiderable, & l'obligation qu'il y a de le faire quand on ſe ſent coupable de peché mortel, eſt d'un ſecours merveilleux pour entretenir la piété dans les ames, & pour en déraciner le vice, quand on s'en ſert ſelon l'eſprit de l'Egliſe. L'experience le fait voir, & les Proteſtans l'avouent, quand ils ſont ſinceres. C'eſt pourquoi je ne craindrai point de dire, que ce m'eſt une marque ſenſible que leur prétendue reformation n'eſt point l'ouvrage de l'eſprit de Dieu, de ce que leurs fauſſes Egliſes ſe

ſont

ſont privées elles mêmes de ce grand ſecours établi par J. C.

Pour le 3. point, la quantité & la diverſité des Religieux ne nuit point à l'Egliſe, mais en eſt plutôt un ornement, quand ils ſont bons, quand ils obſervent leurs régles, quand ils demeurent dans l'eſprit de leurs ſaints Inſtituteurs, quand ils ne ſe laiſſent point corrompre l'eſprit par de fauſſes maximes, & quand ils ſe conforment dans l'adminiſtration des ſacremens aux ordonnances des Evêques qui leur donnent le pouvoir de les adminiſtrer. Il ne faut donc pas faire enviſager à un Evêque qui penſe à faire ſon devoir, cette quantité & diverſité de Religieux comme un obſtacle invincible au bien qu'il voudroit établir dans ſon Dioceſe. Car il peut contribuer par ſon autorité & par ſes ſoins, à les mettre dans l'ordre s'ils n'y ſont pas, à ne pas ſouffrir que l'on enſeigne chez eux des ſentimens relâchés, & à ne donner de pouvoir de confeſſer qu'à ceux qu'il aura ſujet de croire qui le feront bien. Et un Evêque qui réunit en ſa perſonne la puiſſance Souveraine & l'Epiſcopale, peut faire tout cela plus facilement qu'un autre, pourvû qu'il ſoit bien perſuadé qu'il eſt au moins obligé d'y faire ce qu'il pourra. Car alors il en ſera quitte devant Dieu, quand même il n'y feroit pas grand' choſe. Mais ſi par découragement ou par negligence il ne tente rien, s'il ne fait rien ni par lui même, ni par des cooperateurs fidéles qu'il ſe ſeroit procurés, Dieu lui demandera compte du ſang des pécheurs qui n'auront eu perſonne qui les ait aidés à ſe ſauver par la voie d'une ſolide & veritable penitence, & de la chûte des jeunes gens, qui faute d'un pareil ſecours auroient perdu l'innocence de leur baptême.

Je ne ſai ſi V. A. croiroit que la diſcipline des Proteſtans vaut mieux en cela que la nôtre, en ce qu'ils n'ont point comme nous, cette quantité & diverſité de Religieux. Ils peuvent être dans ce ſentiment, mais quoi qu'on n'ait pas ſujet de ſe louer de tous les Religieux, il y en a pourtant beaucoup qui font honneur à l'Egliſe, & c'eſt une méchante marque pour les P. R. qu'un état ſi ſaint en ſoi ne ſe trouve point dans la réformation, & qu'ils aient eu l'impudence de dire dans leur confeſſion de foi, *que les vœux monaſtiques étoient ſortis de la boutique de Satan.*

Pour les lieux de pelerinages dont V. A. parle encore dans ce 3. point, elle a ſans doute voulu marquer la coutume qu'il ſemble qu'on ait de ne jamais refuſer l'abſolution en ces lieux là, pour quelque crime que ce puiſſe être. Mais comme cela n'eſt fondé ſur aucune loi de l'Egliſe, c'eſt un abus que l'on pourroit, & que l'on devroit corriger. Car il y a beaucoup de cas, où on ne la devroit donner là non plus qu'ailleurs, & on ſait qu'il y a des Confeſſeurs qui le font.

Pour le 4. point, il ſemble que V. A. approuve ce que font les Prétendus-Reformez qui ne laiſſent tous ceux qui ſont de leur Religion, que 4. fois l'année ou au plus ſix en faiſant la veille un ſermon d'exhortation, & qu'elle le préfere à ce qui s'eſt trouvé pratiqué dans l'Egliſe, où ceux qui ſont préparés à bien communier le peuvent faire plus ou moins ſouvent ſelon leur dévotion & l'avis de leurs directeurs. Mais tant s'en faut que la pratique des Prétendu-Reformez ſoit louable, ou imitable, qu'elle eſt condamnée par Calvin même dans ſon Inſtitution, comme on l'a fait voir dans la

2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, ch. 19. pag. 3. 5. 7. & ſuivantes. V. A. y verra, que ſelon Calvin, pour ſuivre l'eſprit de J. C. dans l'inſtitution du Sacrement de la Céne, on doit en entretenir l'uſage frequent, tel qu'il a été inſtitué depuis le tems des Apôtres: & que pour cela il faut à tout le moins chaque ſemaine une fois propoſer à la Congregation des chrétiens la Céne de N. S. non en les contraignant tous de la prendre, mais en les y exhortant. D'où on a conclu, ce me ſemble, avec raiſon, que ſelon les principes poſés par Calvin, ce devoit être un grand relâchement de diſcipline dans l'adminiſtration de la Céne, ſi c'eſt par la negligence des Miniſtres qu'on y admet ſi peu ſouvent les Prétendus Reformez, ou une grande marque de peu de devotion dans ces faux Evangeliques, ſi ce reglement ne s'eſt fait, comme il y a bien de l'apparence, que parce qu'on ne les a pas jugé diſpoſés à en aprocher plus ſouvent, & qu'on n'a pas aprehendé qu'il y en eut pluſieurs qui le trouvaſſent mauvais.

Mais quoi que les Catholiques puiſſent communier plus ou moins ſouvent, ſelon leur devotion, & la permiſſion de leurs Confeſſeurs, ils ne manquent pas de ſermons de préparation, quand les Curés font leur devoir. Ils en font en diverſes rencontres, & c'eſt un des ſujets que l'on traite le plus ſouvent dans les predications, ſur tout quand on a beſoin de montrer l'utilité du delai de l'abſolution, ce que l'on ne ſauroit trop faire ſur tout en des lieux où l'on ſuppoſe que cette pratique eſt peu connue, car c'eſt une des raiſons pour leſquelles on fait voir qu'elle eſt utile, & ſouvent néceſſaire, pour recevoir avec fruit un myſtere ſi adorable, & qui demande une ſi grande préparation. On fait auſ-

ſi de ces ſermons vers la fin du Carême pour preparer à la communion de Pâques, qui eſt la plus générale. On a auſſi grand ſoin dans les paroiſſes bien reglées d'inſtruire les enfans pendant un aſſés longtems pour les préparer à leur premiere communion, que l'on tâche qu'ils faſſent avec beaucoup de piété, ſans parler de beaucoup de livres qu'on a faits ſur ce ſujet, qui ſont très ſolides, & qui peuvent être entre les mains de tout le monde. On n'a donc qu'à ſuivre les bons exemples de l'Egliſe Catholique ſans ayoir beſoin de ceux des hérétiques, pour avoir en cela tout ce qu'on peut deſirer.

Pour le 5. point, il n'y a rien de particulier, qu'un inconvenient contre le delai de l'abſolution : qui eſt qu'on ſoupçonnera un homme de quelque grand crime, & une fille de s'être laiſſée corrompre, ſi on ne les voit aller du confeſſional à la ſainte table, mais on remedie à cela par les predications dans leſquelles on doit faire entendre 1. que ce n'eſt point ſeulement pour des crimes ou honteux ou énormes au jugement des hommes, qu'on doit differer l'abſolution, mais pour beaucoup d'autres pour leſquels on ne ſe croit point deshonoré dans le monde: comme à l'égard des hommes, l'habitude à jurer, ou à dire des paroles ſales ou à double entente, les inimitiés inveterées contre le prochain, la negligence de paier ſes dettes, & quelquefois l'ignorance des verités neceſſaires à ſalut, qu'on a negligé d'aprendre après en avoir été ſouvent averti ; des livres deshonnêtes, ou des peintures laſcives, dont on ne voudroit pas ſe défaire. A l'égard des Beneficiers, avoir pluſieurs benefices ſans aucune cauſe légitime, dont un ſeul ſeroit plus que ſuffiſant pour un honnête entretien. A l'égard

des

des filles & des femmes, l'immodeſtie dans les habits qu'elles ne voudroient pas quitter, des lectures dangereuſes auſquelles elles ſeroient attachées, des converſations de galanterie, où elles ſeroient cauſe que Dieu ſeroit offenſé; des médiſances atroces dont elles ne voudroient pas ſe dédire.

2. On doit encore faire entendre qu'il y a peu de perſonnes à qui il ne ſoit fort utile de faire une confeſſion générale, & que pour la bien faire il eſt bon que ce ſoit à diverſes repriſes.

3. Qu'il y a même des fautes qu'on ſait n'être que venielles, mais qui ne laiſſent pas d'être conſiderables, parce qu'elles bleſſent le prochain, comme les mauvaiſes humeurs d'une femme envers ſon mari; les deſobéiſſances ou manquements de reſpect d'une fille envers ſa mere, ou d'une ſervante envers ſa maitreſſe: & que l'on peut diferer l'abſolution pour ces ſortes de pechés, afin de les faire plus ſentir aux perſonnes qui y ſont ſujettes, & les porter davantage à s'en corriger.

4. Qu'on peut ne pas diferer l'abſolution, & néanmoins ne permettre pas à une perſonne de communier ſi-tôt qu'elle s'eſt confeſſée parce qu'on la trouve trop lâche & trop tiéde, & que l'on juge à propos qu'elle prenne plus de tems pour ſe préparer à la ſainte communion.

Quand on a dit ſouvent de ſemblables choſes, & que le peuple en eſt bien inſtruit, il n'eſt point tenté de ſoupçonner qu'il faut qu'un homme ſoit fort criminel, ou qu'une fille ne ſoit pas honnête fille, parce que l'un ou l'autre ſe ſera confeſſé ſans avoir enſuite communié.

A quoi on peut ajouter qu'un Evêque auſſi abſolu qu'eſt un Electeur, pourroit & devroit ordonner, comme avoit fait feu M. d'Alet, que

que l'on se confessât les samedis & les veilles de fêtes, & non les matins du jour que l'on doit communier, ce qui est contre l'esprit de l'Eglise, & est cause que les confesseurs ne peuvent que difficilement s'acquitter comme il faut de leur ministere.

Je crois, Monseigneur, que j'ai satisfait à toutes les difficultés de V. A. Si elle trouve que je l'aie fait avec trop de chaleur, je lui en demande pardon. Mais c'est, je l'avoue, que la disposition où elle témoigne être à l'égard des maux de l'Eglise, n'est point telle, ce me semble, qu'elle devroit être selon Dieu. Elle les connoit, elle en est touchée, elle les déplore. Mais elle en demeure là, & elle voudroit que tout le monde en demeurât là aussi bien qu'elle, parce qu'elle s'est fortement persuadée que ce sont des maux sans remedes, ou qui n'ont pour remede que ce qu'elle voit bien être moralement impossible; & c'est ce qui lui fait dire, *Que voulez-vous que l'on fasse?* Elle regarde, par exemple, comme un grand mal pour l'Eglise, que des Evêques soient Princes. Elle peut avoir raison, sur tout si on en juge par ce que l'on voit maintenant en Allemagne. Mais est-il impossible qu'un Evêque Prince fasse son devoir d'Evêque? Elle le croit tellement, que jamais je n'ai pu lui persuader que cela fût possible. Lors donc qu'il s'en trouve quelqu'un qui témoigne avoir de la piété, il paroît qu'elle considere comme une chose inutile de lui donner des conseils pour bien gouverner son Diocese, ou pour se faire assister par des gens de bien, parce qu'elle est toujours prête à dire: *Que voulez-vous que l'on fasse?* Il n'y a rien à faire tant que l'Espicopat sera joint à la souveraineté. Or elle sait que cette séparation n'est

pas

pas une choſe que l'on puiſſe raiſonnablement eſperer qui ſe pourroit faire, ſur tout à l'égard des Electeurs.

Elle en eſt de même touchant la maniere dont on adminiſtre en Allemagne le Sacrement de Penitence. Elle aſſure que la corruption ſur ce point y eſt venue à ſon comble. Elle fait une deſcription de ce deſordre qui fait horreur & compaſſion tout enſemble. Elle avoue qu'on aura raiſon de dire, *que cela ne vaut rien.* Il faut donc apporter tous les remedes que l'on pourra, puiſque ce mal eſt ſi grand & ſi repandu. Ce n'eſt pas ce que V. A. en conclut. Elle en conclut au contraire, qu'il n'y a rien à faire parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'on ôte ce que l'on croit être les cauſes de ce mal : qui eſt la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut, de ce qu'il n'y a pas parmi nous des Preſbiteres, & des Surveillans, comme parmi les Proteſtans : & de ce que tous ceux qui ont devotion de communier le font quand ils le veulent ; & non géneralement tous enſemble 5. ou 6. fois l'année avec un bon ſermon de prédication la veille, comme il ſe pratique parmi les Prétendus Réformez. V. A. ne voit que cela par où on puiſſe remedier à ce qu'elle reconnoît être un fort grand deſordre. Or elle ſait bien que l'on ne doit pas s'attendre que l'Egliſe Catholique change ſur cela ſa diſpline pour prendre celle des Proteſtans. Et c'eſt ce qui la met dans un découragement qui la porte à tout laiſſer là, comme n'étant pas poſſible d'y apporter aucun remede. Et c'eſt ce que j'oſe dire n'être point certainement agréable à Dieu. Elle me pardonnera cette parole de liberté. Car ſi on aime l'Egliſe, on en doit déplorer les maux ; mais on ne doit pas deſeſperer qu'elle n'en puiſſe être

déli-

délivrée. Et pour celui dont il s'agit, je pense avoir fait voir clairement, qu'elle a chez elle non seulement en idée, mais en effet, des remedes très efficaces pour y opposer; & qu'ainsi la vraie charité que l'on a pour elle, doit consister à contribuer autant que l'on peut, selon les occasions que Dieu en fait naître, à faire mettre ces remedes en usage, au lieu de la renvoier à prendre pour son modele les bonnes ou les mauvaises coutumes des hérétiques, ce que l'on sait bien qu'elle ne fera pas.

J'ai si bonne opinion de Votre Alteſſe, que je ne puis pas croire qu'elle trouve mauvais que je lui dise ma pensée si franchement. Dieu m'est témoin que ce n'est que pour son bien, & pour la décharge de ma conscience. Car il semble que dans une occasion comme celle-ci, je me rendrois coupable devant Dieu d'une mauvaise complaisance, si je lui dissimulois ce que je trouve dans ses sentimens, qui ne me paroît pas juste, & qui peut être contraire au dessein qu'on a de porter S. A. E. de Treves à ne pas negliger de prendre les moiens les plus efficaces de tous ceux qu'elle peut avoir, pour faire fleurir la pieté dans son Dioceſe, & en bannir le vice. C'est le seul motif que j'ai eu en écrivant cette longue lettre, ce qui me feroit desirer que S. A. E. la pût voir, au moins la premiere moitié. Car elle pourroit se passer de lire la réponse aux 5. points de la lettre de V. A. Ce sera un soulagement pour V. A. qui n'aura pas besoin d'écrire une seconde lettre pour insister sur le choix de M. Stenon, que j'aprens être Vicaire Apostolique dans le païs de Hambourg. Mais il rendroit bien plus de service à Dieu dans un Archevêché Catholique aussi grand que celui de Treve, où il travailleroit sous l'autori-

té

té d'un si bon Prélat. Enfin il faut finir en vous protestant, Monseigneurs, que je serai toute ma vie.

LETTRE CCCX. *

A M. DU VAUCEL. *Sur une nouvelle tempête excitée contre l'*Amor pœnitens *de M. de Castorie ; les entreprises de l'Internonce de Bruxelles ; & les condamnations vagues.*

NOus venons de recevoir votre lettre du 5. Nous savions déja la nouvelle tempête contre l'*Amour penitent*, par M. l'Evêque de Castorie, qui nous avoit mandé en même tems qu'il s'en alloit écrire à sa Sainteté. Il fera fort bien. Mais je crois qu'il doit seulement representer l'horrible scandale que cela causeroit dans sa Mission, qui est déja assez affligée par la persécution que lui font les Pretendus Réformez, sans y ajouter encore ce sujet de douleur. Je me garderois d'ajouter qu'il est prêt de corriger ce qu'ils trouveront à propos. La seconde édition est publiée ; il n'y a plus à reculer, mais à défendre fortement un si excellent livre, s'ils étoient assez imprudens, que de le fletrir par une condamnation indéfinie.

Des six nouveaux sujets qu'ils prennent de le chicaner, le 4. & le 5. comme vous le remarquez fort bien, sont des points de fait qui ne peuvent être niés que par des ignorans, & quand il y auroit quelque doute sur le 5. ce qui n'est pas, ce ne seroit pas un sujet de censure ; M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans en a bien dit davantage.

Le

* 24. Janvier 1686.

Le 1. marque qu'ils ne savent pas quel est le devoir de la creature intelligente envers Dieu, & quelle est en même tems l'impuissance où nous a mis le peche d'acomplir parfaitement ce devoir pendant cette vie. C'est ce qui a fait dire à S. Augustin & à S. Thomas, que le precepte d'aimer Dieu de tout son cœur ne s'accomplira parfaitement que dans le ciel. Je pense avoir traité cela autrefois dans la Préface de la Tradition de l'Eglise sur le Sacrement de la Penitence & de l'Eucharistie. Je crois que vous le pourrez bien trouver à Rome.

Pour le 2. il ne faut que les renvoier à l'*Appendix*, où on explique l'opinion de S. Thomas, & les défier de trouver aucun defaut dans la maniere, dont on a démontré que l'amour nécessaire pour recevoir la remission de ses pechez dans le Sacrement de Penitence, est l'amour de Dieu plus que toutes choses. On n'a peut-être point encore assez fait fort là dessus. Je vous prie de le lire de nouveau, & de le bien examiner pour juger vous même s'il peut y avoir aucune reponse.

Pour le 3. leur prétention est horrible. Ils croient pouvoir censurer l'Amour de Dieu *; & ils voudroient qu'un Evêque ne pût dire le moindre mot un peu fort contre une opinion aussi monstrueuse qu'est celle de prétendre qu'un pécheur qui n'aime point Dieu, mais qui craint seulement d'être damné peut être réconcilié avec Dieu.

Je ne sai comment il est arrivé que je n'ai point lu l'Apologie entiere de l'*Amor pœnitens*; mais

* C'est-à-dire la nécessité de l'amour de Dieu pour être justifié.

mais comme j'en avois lû l'abregé, qui m'avoit extremement satisfait, je ne doutai point que l'Apologie ne fût aussi fort bien, & on nous en parla dans le tems que l'on croioit cette affaire appaisée. Cela fut cause que je n'eus pas la curiosité de la voir.

Dispensez-moi de travailler sur les 31. propositions, & même sur celle qui me regarde. Je vous en ai dit les raisons. Je ne le pourrois faire qu'avec un chagrin mortel, tant j'ai d'indignation de tout cela. Et je ne sai en verité, si je n'en serois pas malade. Je souffre sans peine les injures & les calomnies qu'on avance contre moi; mais pour les choses injustes & deraisonnables, je ne saurois m'empêcher d'en être vivement touché.

C'est l'état où me met presentement ce qui se passe ici. L'Internonce semble avoir juré d'y tout renverser par la résolution qu'il a prise de persecuter les plus gens de bien. Je vous ai donné avis de son entrepriſe contre l'élection Canonique du Doien de Malines. Je pensois que cela n'auroit pas de suite, tant cela étoit hors de raison. Mais la lenteur ou la timidité de l'Archevêque, & la vigilance de ce Ministre à faire réussir ses intrigues, font craindre qu'il n'en arrive un fort grand mal. Il s'est expliqué sur le dessein qu'il a de faire exclure de l'élection les trois chanoines les plus habiles & les plus capables de cette charge; MM. Lacman, Cuypers, Vander Vliet, le premier, Docteur, & les deux autres Licenciez de la Faculté de Louvain, pour les prétextes du monde les plus injustes : M. Lacman & M. Vander Vliet, parce que ce dernier, qui enseignoit dans le Seminaire, dont le premier est directeur, avoit soutenu une petite These (sans que le

le premier en ſçût rien) où l'Inquiſition de Rome a cru avoir trouvé quelque choſe contre le ſeau de la confeſſion. Il a fait voir qu'on avoit mal pris ſa penſée. Mais cela même eſt un crime, de vouloir s'expliquer quand ce Tribunal a parlé. Et c'eſt ſur cela qu'on a exclu M. Lacman de la Faculté étroite, parce que cette Theſe s'étoit ſoutenue dans ſon Seminaire, & qu'on l'exclut maintenant du Doienné de ſon Chapitre auſſi bien que l'auteur de la Theſe. Pour M. Cuypers, c'eſt qu'étant Curé dans Bruxelles avant qu'il fût Chanoine de Malines, il avoit été prié par tous les autres Curés du Dioceſe d'expliquer leur pratique touchant les ſept points, que l'Inquiſition s'étoit aviſée de condamner ſans les avoir ouis. Vous ſavez que je vous ai écrit diverſes lettres touchant cette affaire des ſept points, pour tâcher de ſavoir ce qui les avoit portés à les condamner, & que vous ne l'avez jamais pû apprendre, quelque diligence que vous aiez pû faire pour cela. Et cependant parce que des Curés ſe ſont expliqués pour juſtifier leur conduite, celui d'entr'eux qui a écrit pour la cauſe commune, a commis en cela un ſi grand crime au jugement de ces MM. les Romains, qu'il s'eſt par là rendu indigne de pouvoir être élu Doien de Malines. Et c'eſt pour cela que l'Internonce a demandé que l'election fut diferée de deux mois, afin qu'il eût le tems de faire venir ces excluſions en bonne forme, ou plutôt afin de pouvoir dire qu'il a ordre de ſa Sainteté d'empêcher que nul de ces trois Chanoines ne ſoit élu Doien. Car il s'eſt mis en poſſeſſion de ne point montrer ſes ordres, en prétendant qu'on l'en doit croire à ſa parole. Si ce n'eſt pas là *dominari in cleris*, contre ce que de-

defend si expressément le premier des Papes, je ne sai ce que se pouroit être.

Ce n'est pas encore tout le mal que l'on craint. On apprehende que pour avoir de quoi tourmenter tous ceux qui auront de la conscience, il ne fasse venir quelque Formulaire ou pour le sens de Jansenius ou pour le contraire des sept articles, ou pour l'un & l'autre. Si cela étoit, malheur à ceux qui auroient eu part à une si damnable invention, & je ne pourrois m'empêcher de les regarder comme les Lieutenans de J. C. pour le service du Diable : *Non enim uno modo sacrificatur transgressoribus angelis*, comme dit S. Augustin.

Nous venons de recevoir des lettres de M. de Castorie, avec celle qu'il écrit au Pape qu'il nous prie de vous envoier après l'avoir lue. Elle nous a paru fort bien. Il s'offre de corriger ce qu'on trouvera de mal dans son livre. Mais cela se peut suporter s'adressant au Pape. Tout le commencement où il rend compte à sa Sainteté de l'état de son Eglise, est fort favorable, & fort propre à se faire écouter du Pape & à concilier sa bien-veillance. Mais il faut, s'il vous plaît, supléer à ce qu'il n'y a pas mis, en cherchant quelqu'un qui répresente fortement à sa Sainteté, que rien ne rendroit l'Inquisition plus odieuse que si on souffroit qu'elle fît cette injure à un Prelat d'un si grand mérite, & qui a tant de besoin, de reputation & d'autorité pour pouvoir servir tant d'ames. Il faut esperer que le Pape se portera mieux, & qu'il sera plus accessible quand cette lettre arrivera.

Nous croions qu'il n'y a personne qui pût mieux faire que vous ce que vous proposez de faire voir l'injustice & le scandale de ces condam-

damnations vagues & indefinies d'auteurs recommandables d'ailleurs pour leur dignité & pour leur merite. Vous pouvez vous appliquer à savoir toutes les formes de ces Congregations; comment les choses s'y deliberent & s'y resolvent, quelles sont celles dont on parle au Pape, ou dont on ne parle pas; depuis quel tems ils ont passé de la prohibition des livres des heretiques à celle des meilleurs Catholiques. Il seroit très-bon d'avoir des memoires de tout cela, & des exemples de leurs principales bevûes; vous enquerir, par exemple, s'li est vrai qu'ils aient condamné le livre de Tritheme qui a pour titre *Stegano-graphia*, comme un livre de Magie. Alexandre VII. a fait imprimer un livre in 12. qui contient toutes ces prohibitions depuis le Concile de Trente. On dit que de tems en tems on le rimprime en y ajoutant celles de depuis. Si cela est, je vous prie de nous en envoier un par la poste.

LETTRE CCCXI*.

A M. DU VAUCEL. *Sur une lettre du Prince de Hesse-Rhinfelts au Géneral des Jesuites; les Theses monstrueuses d'un Augustin de Louvain; une lettre d'un Recolet écrite à Rome contre M. de Castorie; & sur le grand nombre de Huguenots qui se convertissoient en France.*

LE Prince a fait de lui-même ce que je vous avois mandé qu'il eût été bon de faire. Aiant reçu de moi la copie du modele de rétractation; au lieu de l'envoier au P. Hazart comme je lui avois proposé de faire; l'aiant jugé *trop*

* 1. Fevrier 1686.

trop hargneux (c'eſt ſon terme) pour ſe rendre à une choſe ſi raiſonnable, il a trouvé à propos d'en écrire au Géneral qu'il connoit, & à qui il avoit déja écrit pour lui ſouhaiter une heureuſe année. Il nous a envoié la copie de ſa lettre. Elle eſt très forte & il y a joint trois pieces. 1. Sa lettre au P. Hazart. 2. La réponſe du P. Hazart. 3. Le modele de rétractation, dont il dit dans ſa lettre au Géneral : *Que cela lui ſemble tellement raiſonnable & équitable, que c'eſt le moins qu'on pût demander du P. Hazart, & qu'ainſi ſa Paternité Reverendiſſime ne pourroit faire qu'une choſe autant agréable à Dieu comme tout enſemble auſſi profitable pour le P. Hazart même, de l'y faire enfin de bon gré condeſcendre, au lieu d'aigrir davantage cette affaire.* Il ſeroit bon de faire entendre cela à quelque perſonne raiſonnable, qui ſeroit ami des Jeſuites, afin de perſuader au Géneral de prendre ce parti là, que tous les gens de bon ſens jugeront ſans peine être le plus honnête, le plus chrétien & le plus avantageux pour la Compagnie.

Nous avons reçu depuis deux jours les Theſes d'un Auguſtin nommé Clenaerts qui a depuis peu paſſé Docteur en la Faculté de Louvain. C'eſt une eſpece de monſtre compoſé de trois parties bien differentes, comme la chimére des anciens Poëtes. La premiere contient de très-bons ſentimens touchant la grace & la contrition. La ſeconde un acharnement contre le livre de Janſenius, comme contenant les cinq propoſitions : ce qu'il avoue avoir fait par repreſailles ; parce que M. van Eſpen avoit refuté dans ſa Diſſertation Canonique, *De vitio peculiaritatis & de ſimoniâ &c.* l'opinion du P. Lupus, qui dit que les monaſteres même riches peuvent exiger des dots : *Quid de invaſione Janſenii*

senii (doctrinam non virum intelligo) conqueri posset quispiam, ubi Lupus multis titulis illustrior Jansenio, invaditur tam impetuosè? Quid sunt reprasalia? La 3. ne sont que des corollaires contre M. van Espen, où ce nouveau Docteur prend pour une guerre declarée aux moines, de ce que M. van Espen explique dans sa Dissertation, ce que le Concile de Trente & Clement VIII. ensuite ont dit être nécessaire, afin que les Religieux observassent comme ils doivent leur vœu de pauvreté. Quand les sentimens de ce pieux Jurisconsulte auroient paru trop severes à des moines, qui doivent avouer qu'il y en a dans leur Ordre qui font profession d'être plus reformez qu'eux (tels que sont en France tous ceux de la Province de Bourges) est-ce un sujet de dire qu'on leur fait la guerre, qu'on les calomnie, qu'on les déchire, & de menacer ceux qui n'ont fait que soutenir ces opinions qu'ils ont cru véritables, que les moines les traiteront d'une sorte, qu'ils auront sujet de s'en repentir. C'est ce que fait l'auteur de ces Theses. *Plura nobis ad manum sunt, quæ magno impetu proponemus, si quis deinceps ausus fuerit veritatem agnitam impugnare. Verbo dico: monachi relinquantur in pace, vel pœnitebit invasores. Necdum, ut ita dicam, incepimus. Adversarios suos non magè quam latratûs caninos luna, timent Monachi.... Subscribe voto illius & nostro: monachos in pace relinque, sicque animæ & famæ tuæ plurimùm consulueris:* Et c'est ce qu'il appelle dans la même page *charitatem monasticò practicam.*

On pourroit esperer qu'on reprimeroit à Rome de si honteux emportemens. Mais ce faiseur de Theses a cru s'être mis à couvert de tout ce qu'il pourroit craindre de ce côté là, par ses re-

pre-

preſailles contre Janſenius, & par ce qu'il dit dans ſa Theſe 5. *Damnatum eſto quod damnat Roma ; intactum eſto, quod non tangit Roma.*

On ſait de bonne part, mais on ne peut dire comment, qu'un Recolet écrit à Rome par cet ordinaire, en parlant de M. de Caſtorie, que la condamnation de ſon livre ſeroit bien agréable en ce tems ci. *Quando, ut facilè creditur colludit Hollandis omnes Religioſos extirpare volentibus ob commotiones gallicas contra hæreticos.* Seroit-on capable d'ajouter foi à Rome à une ſi horrible calomnie ?

Il s'imprime tous les mois à Paris un livre ſous ce titre : *Le Mercure Galant.* Ce titre eſt bien ſot ; mais il ne laiſſe pas d'y avoir de fort bonnes choſes. Nous avons vû les deux derniers mois de Novembre & de Decembre. Il y a des relations fort particulieres des converſions des héretiques dans les Provinces où il y en avoit le plus, par leſquelles il paroît qu'il y en a un fort grand nombre qui ſont convertis de fort bonne foi, & après des conferences fort raiſonnables. Je ne ſaurois croire que ces relations ſoient fauſſes, ſi ce n'eſt par omiſſion. Je m'explique. C'eſt qu'aparemment on y diſſimule la maniere dont on a traité ceux qui ſont demeurés opiniâtres après la converſion du plus grand nombre. Et ainſi ce que diſent les Gazettes de Hollande de ces mauvais traitemens, peut être vrai au moins en partie, ſans que ce qui eſt dans le *Mercure Galant* ſoit faux, parce que ces differentes relations regardent differentes perſonnes. Or on peut juger aiſément en comparant enſemble le Mercure & les Gazettes, que le nombre de ceux dont parlent les Gazettes n'eſt preſque rien en comparaiſon de ceux dont parle le Mercure. Et ainſi comme

dans les choſes morales *denominatio debet ſumi à potiori parte*, on peut dire que le Roi a eu le bonheur d'éteindre l'hereſie dans ſon Roiaume, & que ces Gazetiers proteſtans ſont de grands menteurs, quand ſur les exemples de quelques particuliers que la crainte auroit portés à ſe convertir par hypocriſie, ils veulent faire croire que plus de ſept ou huit cent mille perſonnes qui ſe ſont fait Catholiques ne ſont que des hypocrites qui conſervent toujours leur Religion dans le cœur.

LETTRE CCCXII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazart ; l'élection au Doienné de Malines ; un livre intitulé*, Le veritable Penitent; *& la diſpoſition où l'on étoit en France contre les prétendus Janſeniſtes.*

ON ne vous écrivit point par le dernier ordinaire, & on n'a point reçu de vos lettres par celui-ci. Je m'attendois que vous me répondriez ſur le *Fiat ut petitur*, parce que M. l'Internonce dit preſentement qu'il donnera des juges aux autres que ceux qu'on a recuſés, qui ſont les Evêques d'Anvers & de Bruges. Mais s'il prétend toujours ſe rendre maître du choix, on n'en ſera pas plus avancé. Car il nous voudra donner apparamment l'Evêque de Gand, qui a un Frere Jeſuite * des plus emportés, ou celui de Ruremonde, qui épargnera ces Peres autant qu'il poura, quoique Dominicain, parce qu'il cabale à ce que l'on dit pour pouvoir être un

* 15. Fevrier 1686.
† Le P. de Hornes.

un jour Archevêque de Malines, au cas que le siege vint à vaquer. Enfin ce qui est cause qu'on ne se presse pas tant de demander des juges à l'Internonce, est qu'on est bien aise de voir auparavant si la lettre du Prince au Général, qui est très forte, ne le portera point à ordonner au P. Hazart de signer la retractation dont il lui a envoié le projet. Le Prince m'a écrit depuis avec la même force sur ce sujet. Il prévoit tout ce que poura dire ce Pere: *Qu'il a cru les Jansenistes héretiques, & que bien qu'il se soit precipité en cela d'avoir avancé après d'autres, telles fausſetez, que néanmoins les Jansenistes en prendroient avantage & debiteroient auprès du commun, qu'un tel Jesuite comme lui, auroit été forcé à une palinodie, & confondroient ce fait avec la doctrine, d'où resulteroit du mal autant à la Religion comme à son Ordre, & que par ainsi, il vaut bien mieux ne point ceder, que d'être cause de cela.* Mais il ajoute, *qu'au jour du juste juge tout cela ne seront que des toiles d'araignées, comme dit S. Augustin, qui ne peuvent défendre contre le froid.* Si le Général ne prend point ce parti, j'en conclurai qu'il faut qu'il n'y ait plus guére d'esprit chrétien dans cette compagnie. C'est une étrange plaie qu'elle a reçue que cette défense de recevoir des novices. Mais croiez-vous qu'ils y obéissent, sur tout en France, & qu'ils ne se fassent pas defendre par le Parlement d'y avoir égard? Ce Decret sera-t-il imprimé? En poura-t-on avoir? Car on sera bien aise de voir en quels termes cela sera conçu. Mais je m'imagine qu'ils auront assez de credit pour empêcher qu'il ne se voie; comme on ne voit point en ce païs-ci tous les decrets qu'on a faits contre eux sur le sujet des missions Orientales.

Il y a plus de tems qu'il n'a fallu pour avoir réponſe de Rome, depuis que M. l'Internonce y a écrit ſur le ſujet du Doienné de Malines. Cela fait croire qu'on y a pas aprouvé qu'il ſe mêlât de cette affaire, & qu'on y a bien vû que cela ſeroit fort odieux. Cependant ce qui arrive de là eſt, que tâchant toujours de s'apuier du Gouverneur General, il eſt cauſe que la puiſſance ſeculiere entreprend ſur la puiſſance eccleſiaſtique, & qu'elle ſe met en poſſeſſion de faire faire comme elle l'entend des elections Canoniques des Doiens, dont elle ne s'étoit point encore mêlée. Car il n'y a plus preſentement que M. Agourto, qui empêche la liberté de cette élection, voulant à toute force qu'on éliſe un Juriſte fort ignorant, pour qui il brigue ouvertement, & menace d'empêcher qu'on ne faſſe l'élection, ſi on prétend la faire avant qu'il ait pris toutes ſes meſures pour cela. On a fait ſur cela le *Quæritur* que je vous envoie. Vous jugerez s'il contient rien que de très-bon. Cependant les flateurs du Gouverneur voiant que cela peut beaucoup nuire à ſa brigue, en ont fait grand bruit, comme ſi c'étoit un crime d'avoir apris au monde une regle ſi importante, & dont l'ignorance fait commettre de très-grands péchez, & on a fait de grandes perquiſitions pour en decouvrir l'auteur. Peut-on mettre l'Egliſe & la verité dans une plus honteuſe ſervitude?

Il paroit de nouveau un livre François intitulé, *Le veritable penitent*, * qui ſans nommer le P. Hazart, refute ce qu'il a dit de miſerable & de relâché ſur cette matiere, dans ſon grand Ca-

* Par le Pere Gerberon.

Catechiſme. Il n'eſt que de 15. feuilles & de 17. chap. Dans les 5. premiers il établit la néceſſité de l'amour de Dieu; & les douze derniers ſont pour ſoutenir, contre les relâchemens des Caſuiſtes, la doctrine de la neceſſité de la ſatisfaction, & l'obligation qu'ont les confeſſeurs, ſelon le même Concile, d'impoſer des penitences convenables ſelon la qualité & la grandeur des péchez. C'eſt ce qu'il y a de plus fort dans ce livre. On vous l'envoiera ſi vous le deſirez. Il paroît fait avec beaucoup de diſcretion & de ſageſſe, & il n'y a pas d'aparence qu'on le puiſſe faire cenſurer.

Vous jugerez juſqu'à quel excès d'injuſtice le phantôme du Janſeniſme fait que l'on s'emporte contre les plus gens de bien par ces 5. ou 6. lignes d'une lettre de Paris : *On convertit avec ſuccès les Calviniſtes & les Janſeniſtes. Il n'y aura plus d'heretiques dans le Roiaume, pas même de ces derniers, les plus obſtinés de tous. C'eſt comme on parle à la Cour. On s'eſt aperçu qu'ils triomphoient de la Déclaration de l'aſſemblée du Clergé touchant l'infaillibilité du Pape; que les Proteſtans les plus qualifiés & les plus habiles les eſtimoient & ne vouloient être inſtruits que par eux; & que tous les Calviniſtes convertis groſſiſſoient leur parti ſur le chapitre de Rome, des Jeſuites, des Caſuiſtes. Et l'on en a été ſi animé, que l'on en veut encore plus aux Janſeniſtes qu'aux Proteſtans.* Nous nous apercevons auſſi que depuis quelque tems on intercepte autant que l'on peut toutes les lettres que nous écrivons à Paris, & nous ne ſavons quaſi plus comment y écrire. Juſques là qu'ils ont arrêté des paquets envoiés par la poſte (ce qui ne s'étoit point encore fait) qui ne contenoient que des lettres imprimées au P. Malebranche adreſſées

à des personnes de la premiere qualité. Ce n'est pas que l'on trouve à redire à ces lettres : car elles sont estimées generalement de tout le monde. Mais c'est cela même qui fait qu'on s'obstine à empêcher qu'elles ne paroissent, parce que le public en pourroit devenir encore plus favorable à l'auteur, & plus choqué de la persécution qu'on lui fait. Je suis tout à vous. Toute notre famille vous salue & se recommande à vos pelerinages de devotion.

LETTRE CCCXIII. *

A M. DU VAUCEL. *Sur les maux que devoit causer la Censure de* l'Amor Pœnitens *de M. de Castorie.*

Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lachrymarum ? C'est ce que votre derniere lettre m'a fait dire à Dieu, & je ne comprends pas qu'on puisse être dans un autre sentiment, lorsqu'on a un peu d'amour pour la verité, pour l'Eglise & pour le S. Siege. Car il faudroit bien manquer de lumiere ou d'attention pour ne pas voir quel prejudice on feroit à ces trois choses, la verité, l'Eglise, & le S. Siege, si un livre si bon en soi, & si recommandable par le merite de son auteur, étoit flétri par une censure qui portât le nom de Sa Sainteté, ou qui partît de quelqu'un de ces tribunaux, où l'on croit dans le monde que rien ne se fait sans le Pape. Mais je ne saurois croire que Dieu le permette, & j'espere que dans une affaire si importante il ne refusera pas à un si bon Pape les lumieres qui lui sont neces-

* 1. Mars 1686.

neceſſaires pour redreſſer ſes Officiers, qui étant hommes peuvent s'être laiſſé aller, par un amour dereglé de leurs propres opinions, à condamner des veritez dont ils ne ſont pas aſſez inſtruits. Le S. Eſprit lui fera faire une nouvelle attention à ce que lui a écrite ſur ce ſujet le Cardinal Grimaldi, qui a repandu dans l'Egliſe une ſi grande odeur de ſainteté, & qui par une aplication ſi continuelle & de tant d'années aux devoirs d'un veritable paſteur, s'étoit rendu très capable de juger ce qui peut nuire ou ſervir au ſalut des brebis de J. C. Il a jugé qu'une telle cenſure leur ſeroit fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement le valent-ils, & meritent-ils qu'on ait plus de creance en eux? mais ils ſont Théologiens. C'eſt ce qui doit rendre leur jugement ſuſpect en cette rencontre, parce qu'il s'agit d'un livre qui eſt tout rempli de la doctrine des SS. PP. que l'on ſait aſſez être peu lûs par les Théologiens de l'Ecole; outre qu'étant accoutumés à un certain langage, ils ſe choquent facilement de tout ce qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des SS. Docteurs.

Mais ſans entrer dans la diſcuſſion de quelques endroits particuliers, à quoi ils ont trouvé à redire, étant certain que tous les cenſeurs ne ſont pas de leur avis, & qu'il y en a de très-bon eſprit & de très-habiles qui ſont d'un ſentiment contraire; quand ils auroient entrainé le plus grand nombre par ce faux préjugé, qu'étant Théologiens ils ſont plus capables d'en juger que les autres, il s'enſuivroit toujours que ce ſont au plus des choſes douteuſes & problematiques, & qu'il n'y a rien dans ces prétendus ſujets de cenſures qui ſoit clairement mauvais. Or on ne peut preſque douter que la lu-

miere du bon ſens & la prudence chrétienne ne faſſent conclure à ſa Sainteté, qu'il faudroit qu'il y eut dans ce livre des erreurs inexcuſables, & qui fuſſent d'une part très-importantes & tout à fait prejudiciables à la piété & à la foi, & de l'autre très-claires & très-certaines, pour expoſer l'Egliſe aux maux & aux inconveniens qu'il eſt aiſé de prévoir qui arriveroient de cette cenſure. Il y en a une infinité. J'en marquerai ici ſeulement quelques uns.

1. On trouve dans ce livre les plus importantes & les plus ſaintes maximes de l'Evangile appuiées de l'autorité des SS. PP. & expliquées d'une maniere noble & pleine d'onction & de pieté. C'eſt ce qui l'a fait eſtimer de tant de perſonnes; & on me vient de faire voir une lettre de Treves, par laquelle on mande que cet Electeur, qui eſt très-pieux, le lit avec la plus grande ſatisfaction du monde. Cependant S. S. ne ſait que trop quelle eſt la pente des Caſuiſtes relâchés à combatre ou à affoiblir ces maximes ſaintes. On doit donc s'attendre que ſi ce livre étoit condamné, comme la cenſure ne diroit point pourquoi, ils ne manqueroient pas de répandre dans le monde que ce ſeroit pour cela, & ils ne trouveroient que trop de perſonnes à qui ils le perſuaderoient, parce qu'il y a toujours bien des gens qui ſont bien aiſes qu'on leur faſſe eſperer qu'ils ne laiſſeront pas d'être ſauvés, quoiqu'ils marchent par la voie large que l'Evangile dit qui mene à la mort. C'eſt donc un piége très dangereux qu'on tendroit par cette cenſure à une infinité d'ames foibles.

2. Cette cenſure n'auroit guere de raport au zèle que S. S. a temoigné contre la morale relâchée, par la condamnation des 65. propoſitions, & par l'eſperance qu'Elle ſemble avoir don-

donnée à la fin de son décret, qu'Elle pourroit encore en condamner d'autres. Car ces condamnations servent de peu, si elles ne sont soutenues par des livres édifians, qui fassent entrer dans les cœurs ces regles divines de la Morale de l'Evangile. Or il y a long-tems qu'on n'en a fait un dont on eut plus de sujet d'attendre ce fruit que *l'Amor pœnitens.* Que seroit-ce donc si on le flétrit par une censure? Ne seroit-ce pas perdre plus qu'on auroit cru avoir gagné, en proscrivant quelques méchantes propositions par des Decrets, dont on ne feroit plus grand usage, si on avoit donné sujet aux gens de bien de se decourager par la crainte qu'ils auroient qu'on ne traitât de la même sorte ce qu'ils auroient écrit en faveur de la bonne Morale. Rien donc ne seroit plus capable de tenir la gloire que S. S. s'est aquise en temoignant tant d'aversion des relâchemens qui corrompent la pureté de la *doctrine qui est selon la pieté*, comme l'apelle S. Paul.

3. La reputation, tant au regard de la vertu que de la foi & de la saine doctrine, est si necessaire à un Evêque, que S. Augustin dit qu'elle lui doit être plus chere que sa propre vie, non par raport à lui même, mais par raport aux ames que Dieu lui a confiées. Car un Evêque ne les peut servir qu'autant qu'elles lui obéissent volontairement: une obéissance forcée n'étant d'aucun merite devant Dieu. Or rien ne les peut porter davantage à cette obeissance volontaire que la grande opinion qu'elles ont de sa probité & de sa doctrine. Ce seroit donc le leur rendre inutile, ou diminuer beaucoup le pouvoir qu'il auroit de les servir par ses exhortations & par son exemple, que de lui faire perdre sa reputation ou en tout ou en

partie. Et c'eſt ce qu'on ne peut douter qui arriveroit à un Evêque d'un ſi grand merite & qui a rendu de ſi grand ſervices à l'Egliſe, ſi on cenſuroit le livre que tout le monde regarde comme ſon chef d'œuvre, & où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus ſolide & de plus avantageux pour la conduite des ames, non en ſuivant les imaginations de ſon propre eſprit; mais en le puiſant dans les ſources originales de l'Ecriture & des Peres, & dans les inſtructions & les exemples des plus grands ſaints de ces derniers tems. Car ce ne ſeroit pas le deſſein de ceux qui feroient cette cenſure, qu'on la mepriſât, & qu'on y eut point d'égard; & on ne pourroit y avoir égard que ce ne fut une tache & une diffamation qui mettroit un ſi digne Evêque, à l'égard de beaucoup de gens, hors d'état de leur profiter, n'étant pas poſſible que ceux qui ſeroient perſuadés que ce qu'il auroit pu faire de plus achevé, ſeroit rempli d'erreurs, euſſent aucune créance en lui.

4. Un autre inconvenient opoſé à celui là, mais qui ne ſeroit pas moins fâcheux, eſt qu'on ne peut douter raiſonnablement qu'il n'y eut beaucoup de perſonnes habiles à qui une telle cenſure feroit beaucoup de peine, & qui ne pourroient s'empêcher de la regarder comme l'effet d'une cabale qui auroit ſurpris S. S. ce qui pourroit faire entrer dans la queſtion de l'infaillibilité, ou au moins fait remarquer ce que les Jeſuites ont dit tant de fois, quand quelques-uns de leurs livres ont été condamnés par l'Inquiſition, qu'il falloit diſtinguer le Tribunal, de la chaire, & qu'il n'y avoit que ce qui procedoit de la chaire qui fut exemt d'erreur; mais que ce qui procedoit du Tribunal y pouvoit être ſujet. Il naitroit de là de nou-

velles conteſtations parmi les Catholiques, ce qu'on eſt aſſuré qui ne plairoit point à S. S. qui a tant de fois témoigné qu'il ſouhaitroit qu'ils vecuſſent en paix les uns avec les autres. Et enfin les protecteurs de la morale relâchée ne manqueroient pas de ſe ſervir de cette cenſure, que bien des gens auroient peine à aprouver, pour afoiblir l'autorité du Decret contre les 65. propoſitions, en ſoutenant qu'on n'a pas plus d'obligation de déferer à ce Decret qu'à cette cenſure.

5. Les Proteſtans ſous la domination deſquels cet Evêque vit, & à qui tout ce qui ſe feroit contre ſon livre ne pourroit être que très connu, ne manqueroient pas d'en prendre de grands avantages pour décrier le S. Siege, & pour profiter de ces diviſions entre les Catholiques. Car en donnant à ce livre les louanges qu'il mérite, ils prendroient un plaiſir malin à exagerer les injuſtices que l'on fait à Rome aux plus grands perſonnages de la communion Romaine, d'où ils tireroient cette fauſſe concluſion, mais qui ne laiſſe pas d'éblouir le peuple, qu'ils ont donc bien fait de s'en ſeparer. Ils ne manqueroient pas auſſi de faire valoir ces diſputes pour montrer le peu de ſujet que nous avons de leur repreſenter, que ſi l'Ecriture ſainte, qui leur eſt à tous un principe commun, étoit ſi claire qu'ils diſent, il n'y auroit pas parmi eux tant de diverſité de creances, puiſque la même choſe ſe trouve parmi nous. Quoi que l'on puiſſe répondre à cela, ces déclamations ne laiſſent pas de faire beaucoup d'impreſſion ſur le peuple, ſur tout quand ils ont, comme ils en auroient ici, de nouveaux ſujets de les faire; parce que cela y fait avoir plus d'attention. Il eſt donc de la prudence chrétienne de

ne leur en donner pas de nouveaux ſujets, ſans une très-grande neceſſité, qui ne pourroit être, ainſi que j'ai déja dit, que l'obligation de condamner des erreurs très-claires & très-certaines & qui ſeroient tout à fait prejudiciables à la pieté ou à la foi; & c'eſt aſſurément ce qui ne ſe rencontre pas ici.

6. On ſait à la *Propagande* que de toutes les miſſions dans les Etats héretiques il n'y en a point qui ſoit plus réglée, & qui faſſe plus d'honneur à la Religion Catholique que celle que le S. Siege a mis ſous la conduite de M. l'Evêque de Caſtorie. On ſait auſſi combien il a travaillé par ſes ſoins, par ſon exemple & par ſes inſtructions, à la rendre floriſſante en ſcience & en pieté. Mais on ſait en même tems ce qu'il a eu à ſouffrir de la part des Reguliers, que S. S. n'ignore pas avoir pour la plupart une grande pente à l'independance, & à ſe ſoumettre le moins qu'ils peuvent aux Vicaires Apoſtoliques, lors même que le S. Siege leur commande plus expreſſément de leur obéir. C'eſt ce que ce bon Evêque a bien éprouvé. Il fut obligé ſous le predeceſſeur de S. S. de faire un voiage à Rome pour arrêter leurs entrepriſes, & parce qu'il obtint ce qu'il demanda, ils ne lui en ont voulu que plus de mal. Je ne parle pas de tous, (car il y en a, dont il n'a que ſujet de ſe louer) mais de la plus grande partie. Ils ont favoriſé autant qu'ils ont pu les injuſtes prétentions des gentilshommes touchant le patronage des Cures. Le Sieur Du Bois, qui eſt tout devoué aux Jeſuites & aux autres Reguliers, a ſoutenu cette mechante cauſe par un imprimé plein de calomnies atroces contre cet excellent Prélat. Les Etats de Hollande les aiant voulu chaſſer à cauſe du préjudice qu'ils aportent au Païs,

Païs, en transportant dans les Païs-Bas Espagnols de grandes sommes d'argent, quoique cela leur ait été souvent defendu par le S. S. M. de Castorie emploia tout son credit pour empêcher l'execution de ce dessein, & toute la recompense qu'il en a eue, est qu'ils l'ont calomnié & à Rome & dans le païs, comme si c'étoit lui qui avoit inspiré cette pensée aux Etats. La même chose est encore arrivée depuis peu de tems. Ce que le Roi a fait aux Religionnaires de son Roiaume aiant fort irrité les Protestans de Hollande contre les Jesuites, comme en aiant été la cause, parce qu'il a un Jesuite pour son Confesseur, on a songé de nouveau à l'expulsion des Jesuites & des autres Réguliers, & on avoit commencé par interdire les Jesuites & les Dominicains de la ville de Leide. M. de Castorie a encore travaillé pour eux, & a emploié l'Envoié extraordinaire de l'Empereur qui est fort de ses amis. Ils lui en ont su le même gré & ont renouvellé leurs calomnies en repandant par tout que c'est une collusion entre lui & les Protestans, pour les faire chasser. C'est en propres termes ce qu'en a écrit un Recolet d'ici à un Recolet de Rome. S. S. jugera de là quel sujet ils prendroient de cette censure de le décrier par tout, puisqu'ils le font déja sans aucun sujet; & si ce ne seroit pas, comme l'on dit, mettre une épée entre les mains d'un furieux.

7. Tout cela fait voir que la condamnation de ce livre causeroit des maux presque irreparables dans la mission de Hollande, qu'on en abatroit le chef en l'accablant de peine & d'affliction; qu'elle y causeroit un schisme entre les Reguliers & les seculiers, auquel il seroit difficile d'aporter remède; que les peuples en seroient trou-

troublés ne ſachant de quel côté ſe ranger, ou ſe laiſſant emporter par les uns ou par les autres dans une très-facheuſe diviſion; que les Proteſtans en triompheroient, & que cela pouroit ébranler la foi des perſonnes foibles; & qu'étant certain que les ſeculiers ſont beaucoup mieux dans l'eſprit des Magiſtrats que les Reguliers, parce qu'ils ſe tiennent plus aſſurés de la fidelité des premiers, & qu'ils ſavent bien qu'ils ne tranſportent point l'argent hors du païs, il ſeroit à craindre que cette tempête ne donnât une nouvelle penſée aux Proteſtans de chaſſer les Reguliers, parce qu'ils s'imagineroient que l'Evêque qui auroit été ſi mal traité par leur cabale, ne s'intereſſeroit plus tant pour leur conſervation. Tous ces maux & d'autres encore ſont tellement conſidérables & ſi fort à aprehender, qu'on ne penſe pas qu'il y ait perſonne qui voulût entreprendre de faire croire qu'il eſt de la prudence d'en prendre le hazard, plutôt que de s'oppoſer à l'entêtement d'un Cardinal, * qui s'eſt déclaré partie contre l'*Amor pœnitens* avec une chaleur incroiable, en même tems qu'il prétend en être le juge, pour ſe vanger de ce qu'on y a fait voir qu'il n'y a rien de plus abſurde, au jugement de tous les ſavans, que ce que cette Eminence a entrepris d'établir dans ſes Diſſertations : que l'abſolution qu'on donnoit aux penitens dans les premiers ſiecles après la penitence acomplie, n'étoit que ceremoniale, & qu'on leur donnoit d'abord, auſſi-tôt qu'ils s'étoient confeſſés, l'abſolution ſacramentale, qui leur remettoit leurs péchez.

8. La qualité qu'a le Pape de chef de l'Egliſe, qui

* Le Cardinal Capiſucchi.

qui l'oblige de veiller sur tout le corps & de jetter par tout ses soins & ses vues, lui doit faire considerer que ce ne sont pas les seuls consulteurs de Rome, mais tous les Prelats & tous les Théologiens de l'Eglise, qui le peuvent aider de leurs lumieres, & qu'il est de l'ordre qu'il y ait égard quand la providence de Dieu les lui fait connoitre : Or c'est ce qui est arrivé ici. Il paroit une nouvelle édition de l'*Amor pœnitens* avec des aprobations d'Evêques & de Théologiens de diverses Eglises, qui jugent tous que c'est un excellent livre, qu'on en peut esperer de très grands fruits & qu'il ne contient rien que de très-orthodoxe & de très-pieux. A quoi on peut ajouter feu M. le Cardinal Grimaldi, & M. l'Evêque de Grenoble, qui en a écrit autrefois une fort belle lettre à M. l'Evêque de Castorie. S. S. n'aiant encore rien prononcé; qui pourra croire qu'Elle doive s'arrêter aux seuls consulteurs de Rome qu'on dit être partagés, les uns étant pour, & les autres contre ; & ceux qui sont pour, pouvant être la plus saine partie, quand ce ne seroit pas la plus grande ; & ne comter pour rien les Evêques & les autres Théologiens de tant d'Eglises qui sont en plus grand nombre, & tous unis dans le même sentiment, & qu'on peut croire ne ceder aux autres ni en esprit, ni en pieté, ni en érudition, & qui auroient sujet de se plaindre, qu'aiant parlé avant le dernier jugement de S. S. on ne les eut pas écoutés ?

LET-

LETTRE CCCXIV.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'exclusion donnée à trois chanoines pour le Doienné de Malines, en vertu d'un decret que l'Internonce avoit fait venir de Rome : la défense faite aux Jésuites de prendre des Novices ; le bruit qu'ils faisoient courir de la condamnation de l'*Amor pœnitens *: les sentimens de M. Stenon : la querelle faite à M. van Espen par les Augustins : les sentimens du P. Malebranche ; & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons livres & de les faire entrer en France.*

ENfin, Monsieur, l'Internonce a de quoi triompher en faisant à l'Eglise tout le mal qu'il peut. Il est venu à bout du dessein qu'il a pris de lui même sans en avoir aucun ordre, de troubler l'election du Doien de Malines, & d'empêcher que les plus honnêtes gens du chapitre ne pussent être élevés à cette dignité. Il a gagné le Gouverneur géneral en lui faisant esperer que le frere d'un Gentilhomme deputé des Etats, qui en est très-indigne, pourroit être élu, s'il empêchoit qu'on ne fit l'election avant qu'on eut réponse de Rome. M. l'Archevêque n'a pas eu assez de vigueur pour la faire malgré cette opposition, qui étoit tout à fait illegitime ; & ainsi aiant differé jusqu'à cette heure, il a donné le loisir à l'Internonce de faire venir les trois exclusions, dont je vous ai déja parlé dans une autre lettre. Il les fit signifier hier à M. l'Archevêque qui en est tout abbatu, ne sachant qu'opposer à une telle violence. On dit que les

* 7. Mars 1686.

les exclus intenteront peut-être un procès pour défendre leur honneur contre un procedé si irregulier. Il est certain qu'ils seroient très-bien fondés: car on ne peut rien s'imaginer de plus frivole que ce qu'on a pris pour prétexte de cette exclusion. Mais nous sommes en un tems, où on éprouve tous les jours ce que dit le Sage: * *Vidi calumnias quæ sub sole geruntur, & lacrymas innocentium, & neminem consolatorem: nec posse resistere eorum violentiæ, cunctorum auxilio destitutos.* Ce qu'il y a de plus étrange, est qu'on exerce ces violences sous le nom d'un si bon Pape, & en surprenant sa religion par d'impertinentes accusations contre les plus gens de bien, & que l'auteur de tous ces troubles, & qui se fait un merite de ces injustices, est aussi indigne de la moindre dignité de l'Eglise, selon ses veritables regles, que sont dignes du Doienné de Malines ceux qu'il en a fait exclure.

Un de nos amis aiant demandé au P. de Vos Jesuite, s'il étoit vrai que le Pape leur eut défendu de recevoir des Novices, il a repondu que non, & a ajouté; que tous les Princes se seroient opposés à un tel Decret. Cette réponse est remarquable. On voit par là combien ils sont disposés à emploier leur credit auprès des Princes pour se dispenser d'obeir au Pape. Mais ne verra-t-on point ce Decret?

Les Jesuites disent ici à tout le monde que l'*Amor pœnitens* est condamné, ce qui fait beaucoup de tort à Frix. Est-ce qu'on ne fera jamais cesser ce scandale?

Le Prince m'a mandé que M. Stenon ci devant Evêque-suffragant de Munster, & depuis Vicaire apostolique à Hambourg, où il a eu de

* Eccle. 4. 1.

de grandes conteſtations avec les Jeſuites, eſt preſentement à Rome. Si cela eſt; ne pourriez-vous point faire enſorte que quelqu'un de vos amis lui put parler, & ſut de lui quel a été ſon differend avec les Jeſuites, & comment il eſt diſpoſé ſur les matieres controverſées en ce tems-ci, la grace, la Morale, la penitence? J'aurois beſoin de le ſavoir. Car il y a un fort honnête homme, connu & aimé de M. de Caſtorie, conſeiller domeſtique de M. l'Electeur de Treves, qui fait ce qu'il peut pour lui perſuader de prendre M. Stenon pour ſon ſuffragant. Il a mandé à M. Erneſt, dont il eſt connu, que l'Electeur lit *l'Amor pœnitens* avec bien du plaiſir, & qu'il en eſt fort ſatisfait. Il paſſe d'ailleurs pour avoir plus de pieté que ces Evêques Princes d'Allemagne; & ainſi j'ai regardé comme un avantage pour l'Egliſe, qu'il put avoir M. Stenon pour ſuffragant.

Les Auguſtins de ce païs ci ſont déchainés contre M. van Eſpen, pour avoir prouvé très-ſolidement par les Regles de S. Benoît & de S. Auguſtin, par le Concile de Trente, par le Decret de Clement VIII. autoriſé depuis par 3. ou 4. Papes, dont le dernier eſt Urbain VIII. & par M. Fagnani; que c'eſt un abus contraire à la pauvreté religieuſe, d'avoir des pécules particuliers à chaque Religieux, ſous prétexte que c'eſt du conſentement du ſuperieur. Ils firent d'abord un libelle contre le livre de M. Van Eſpen. Il y répondit très-ſolidement. Ils ont fait depuis des Theſes. Il y a encore ſatisfait. Ils ont fait depuis de nouvelles Theſes contre lui où ils le traitent d'*Antimonachus*, & d'*Oſor religionis*. Il y a oppoſé de nouveau une courte réponſe auſſi ſolide que moderée. Et depuis peu de jours un de ces Auguſtins

guſtins appellé *Deſirant* a prétendu l'avoir terraſſé en intitulant ſon libelle *Palinodia*, parce que M. Van Eſpen demeure d'accord que les Religieux qui ſont Paſteurs ne peuvent pas pratiquer la pauvreté de même que ceux qui ſont dans le cloitre. Dans ce dernier libelle M. Fagnani y eſt traité fort indignement, parce qu'ils ne peuvent pas nier qu'il ne ſoit abſolument du même ſentiment que M. Van Eſpen. Mais ce qu'ils diſent de la Bulle de Clement VIII. confirmée par Urbain VIII. eſt bien plus cenſurable. Car le P. Deſirant aiant bien vû que ce qu'il dit pour éluder cette Bulle & pour faire croire que M. Van Eſpen l'a falſifiée, ſont de pures chimeres, il a trouvé une autre échapatoire pour ne s'en point mettre en peine. Il dit que ces ſortes de Bulles n'obligent plus quand on a été 40. ans ſans les obſerver. Or il prétend qu'il s'eſt paſſé plus de 40. ans depuis la derniere confirmation de cette Bulle par Urbain VIII. & que pendant toutes ces 40. années, ils ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion de faire toujours ce que cette Bulle dit être contraire à la pauvreté religieuſe. Voilà ce qui meriteroit bien plus d'être cenſuré que les vetilles ou les bonnes choſes, dont on fait des crimes à MM. de Louvain. Mais on ſe gardera bien de rien cenſurer de ce bon Pere Deſirant. Il s'eſt fait un trop grand merite en trouvant d'une part de nouvelles chicanneries pour montrer que les 5. propoſitions ſont dans Janſenius; & ſoutenant de l'autre que le Pape a reçu de J. C. la puiſſance d'enchainer les Rois & de mettre les Princes dans les fers. *Ad alligandos Reges in compedibus, & nobiles in manicis ferreis.* C'eſt l'abus qu'il a fait, dans une Theſe de ces paroles du Prophete Roi, ou plutôt du S. Eſprit.

Je

Je ne ſai ce que vos amis entendent par le mot de *Théologie*, quand ils ont témoigné en liſant les deux dernieres lettres * qu'ils ſouhaiteroient que je m'apliquaſſe à la Théologie, plutôt qu'à la Philoſophie. Car y a-t-il rien de plus Théologique que de ſavoir ſi Dieu eſt étendu, & quelle eſt la notion de l'immenſité de Dieu? J'étois de plus obligé de traiter cette matiere, parce que le meditatif avoit emploié la moitié d'un de ſes nouveaux livrets à montrer que je l'avois calomnié ſur cela. Il falloit donc me défendre afin de ne pas paſſer pour un calomniateur: ce qui auroit pû faire préjudice à la verité que je défens contre lui.

Mon 2. livre n'avance point. Il y en a 6. ou 7. feuilles de faites depuis 3. mois qu'il eſt commencé. Et il y a plus de 6. ſemaines que Frix n'en a fait quoique ce ſoit. Quand on lui en parle, il ſe met en mauvaiſe humeur, en diſant que ces livres lui demeurent, parce qu'on ne les peut faire entrer à Paris: ce qui n'eſt que trop vrai, par la plus grande de toutes les injuſtices. Et ainſi ſes plaintes n'étant pas trop mal fondées, on ne fait que lui dire, & on eſt obligé de le laiſſer faire. Cela fait voir que ce ſeroit aſſez inutilement que je travaillerois à d'autres matieres, puiſque ce que je ferois ne pourroit pas ſe débiter. On me preſſe de finir. Je ſuis tout à vous. Toute notre famille vous ſalue, & vous ſouhaite un heureux Carême, *tam corpori quàm animæ ſalubre.*

* Au Pere Malebranché.

LET-

LETTRE CCCXV.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur certaines penſées metaphyſiques de M. Leibnitz ; les ſentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Janſeniſtes ; & le délai du General des Jeſuites à repondre ſur l'affaire du P. Hazart.*

J'Ai reçu, Monſeigneur, ce que V. A. S. m'a envoié des penſées metaphiſiques de M. Leibnitz, comme un témoignage de ſon affection & de ſon eſtime, dont je lui ſuis très obligé. Mais je me ſuis trouvé ſi occupé depuis ce tems là, que je n'ai vû ſon écrit que depuis trois jours. Et je ſuis preſentement ſi enrhumé que tout ce que je puis faire, eſt de dire en deux mots à V. A. que je trouve dans ces penſées tant de choſes qui m'éfraient, & que preſque tous les hommes, ſi je ne me trompe, trouveront ſi choquantes, que je ne vois pas de quelle utilité pourroit être un écrit qui apparamment ſera rejetté de tout le monde. Je n'en donnerai pour exemple que ce qu'il dit en l'article 13. *Que la notion individuelle de chaque perſonne enferme une fois pour toutes ce qui lui arrivera à jamais &c.* Si cela eſt, Dieu a été libre de créer ou de ne pas créer Adam ; mais ſuppoſant qu'il l'ait voulu créer, tout ce qui eſt depuis arrivé au genre humain, & qui lui arrivera à jamais, a dû & arriver par une néceſſité plus que doit fatale. Car la notion individuelle d'Adam a enfermé qu'il auroit tant d'enfans, & la notion individuelle

* 13. Mars 1686.

duelle de chacun de ces enfans, tout ce qu'ils feroient & tous les enfans qu'ils auroient : & ainſi de ſuite. Il n'y a donc pas plus de liberté en Dieu à l'égard de tout cela, ſuppoſé qu'il ait voulu créer Adam, que de prétendre qu'il a été libre à Dieu, en ſuppoſant qu'il m'a voulu créer, de ne point créer de nature capable de penſer. Je ne ſuis point en état d'entendre cela davantage : mais M. Leibnitz m'entendra bien, & peut-être qu'il ne trouve pas d'inconvenient à la conſequence que je tire. Mais s'il n'en trouve pas, il a ſujet de craindre qu'il ne ſoit ſeul de ſon ſentiment. Et ſi je me trompois en cela, je le plaindrois encore davantage. Mais je ne puis m'empêcher de temoigner à V. A. ma douleur, de ce qu'il ſemble que c'eſt l'attache qu'il a à ces opinions là, qu'il a bien cru qu'on auroit peine à ſouffrir dans l'Egliſe Catholique, qui l'empêche d'y entrer, quoique ſi je m'en ſouviens bien, V. A. l'eût obligé de reconnoître qu'on ne peut douter raiſonnablement que ce ne ſoit la veritable Egliſe. Ne vaudroit-il pas mieux qu'il laiſſât là ces ſpeculations metaphyſiques qui ne peuvent être d'aucune utilité, ni à lui ni aux autres, pour s'appliquer ſerieuſement à la plus grande affaire qu'ils puiſſent jamais avoir, qui eſt d'aſſurer ſon ſalut, en rentrant dans l'Egliſe dont les nouvelles ſectes n'ont pu ſortir qu'en ſe rendant ſchiſmatiques? Je lus hier par rencontre une lettre de S. Auguſtin où il réſout diverſes queſtions qu'avoit propoſé un Paien qui témoignoit ſe vouloir faire chrétien, mais qui diferoit toujours de le faire. Et il dit à la fin ce qu'on pourroit apliquer à notre ami : *Sunt innumerabiles quæſtiones quæ non ſunt finiendæ antæ fidem; ne finiatur vita ſine fide.*

Je me retracte de ce que j'ai dit dans ma derniere

niere lettre, de M. l'Electeur de Treves. Car j'ai apris par une lettre de M. Després qui est auprès de lui, qu'il n'a pas les préventions que V. A. aprehendoit qu'il n'eût contre tout ce qui viendroit de ceux qu'on apelle Jansenistes. Car non seulement il est capable de goûter le livre de *l'Amor pœnitens*; *mais il le lit presentement, & en paroît très satisfait.* Il a aussi beaucoup d'inclination à prendre M. Stenon pour son suffragant, & il semble qu'il est disposé à faire tout ce qu'il faudra pour l'avoir.

Le General des Jesuites met bien long-tems à répondre à V. A. On attend cela pour presser de nouveau M. l'Internonce à donner des Juges. Car on aime encore mieux que le P. Hazart fasse chrétiennement ce qu'il doit faire, que de l'y forcer par une sentence, ce qui seroit un plus grand deshonneur à la Societé. Je suis, &c.

LETTRE CCCXV.*

A M. DU VAUCEL. *De l'Année Chrétienne de M. le Tourneux.*

JE pensois commencer par me plaindre que nous ne recevons plus que des sujets de douleur & d'affliction du côté de ceux dont il y a 7. ou 8. ans que nous atendions le soulagement de nos maux, ou au moins quelque consolation à l'égard de ceux qui auroient été sans remede. Mais comme l'on voit assez que toutes ces plaintes sont inutiles, je me contenterai de vous dire simplement ce qui en pourroit être le sujet.

Les

* 22. Mars 1686.

Le Provincial des Capucins & ſes Aſſiſtans ſont bien étonnés de ce qu'après la parole qu'on leur avoit donnée, que S. S. trouvoit bon qu'on ne leur parlât plus d'un certain Decret qui ne peut ſervir qu'à brouiller leur province, M. l'Internonce les preſſe de nouveau de le publier. Le Provincial l'a vû, lui a repreſenté les inconveniens qu'il aprehende de la publication de ce Decret. L'Internonce lui a avoué que ſes raiſons lui paroiſſoient fort bonnes; mais il inſiſte toujours qu'il faut obéir ſans retardement. N'eſt-ce point que le Cardinal protecteur, pendant qu'on ne voit point le Pape, a fait cela de lui-même? Le Provincial dit qu'il en a écrit à M. l'Evêque de Vaiſon, & je penſe qu'il eſt reſolu de ne rien faire qu'il n'en ait reponſe. C'eſt la premiere choſe dont j'avois à vous écrire; l'autre eſt bien plus ſurprenante.

Je ne ſai ſi vous avez entendu parler d'une *Année Chrétienne* qu'a fait M. le Tourneux. Ce ſont les Meſſes de toute l'année en Latin & en François avec des explications des Epitres & des Evangiles, & l'abregé de la vie du ſaint, dont on fait l'office ſelon le Breviaire Romain. Il n'y en a de fait que depuis l'Avent juſques à la fête de la Pentecôte *excluſivè*. Ce deſſein eſt venu de M. Peliſſon, qui aiant été autrefois Huguenot, a un zèle admirable pour la converſion des Huguenots. Il ſait que rien ne les détourne plus de ſe convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au ſervice de l'Egliſe ne ſachant pas le Latin, & que de plus les Miniſtres leur repreſentent la Meſſe comme pleine d'abomination. M. Peliſſon eſt ſi perſuadé que le meilleur moien de lever ces obſtacles eſt de leur mettre entre les mains la Meſſe traduite en françois, qu'il a fait imprimer à ſes dépens

le

le Missel traduit en François, pour le répandre, comme il a fait, dans les Provinces où il y a le plus de Huguenots, ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernieres années. Mais comme il a cru, & avec raison, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abregé de la vie du saint dont on dit la messe, & les explications des Epitres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit mise M. Voisin; il y a 6. ou 7. ans qu'il a engagé M. le Tourneux, dont-il est fort ami, & qu'il estime autant qu'il le merite d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à sa priere, & il a commencé il y a 4. ans par le Carême chrétien en deux Volumes, qui fut imprimé avec privilege & des aprobations très avantageuses. Feu M. le Chancelier fit tant d'estime de ce livre aussi-tôt qu'il parut, que c'est lui principalement qui a pressé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déja six volumes de publiés, & il en reste encore trois pour achever. Jamais livre n'a été mieux reçu & avec raison. Car il n'y a rien de plus beau que les explications des Epitres & des Evangiles. On les explique selon le sens litteral d'une maniere très-claire & très-solide, & on tire de là des instructions si importantes & si naturelles, que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même tems. Chacune de ces explications finit par une pierre très-vive & très-touchante, où on ramasse les veritez qui viennent d'être expliquées. L'abregé de la vie du saint finit de même par une priere. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être si capable de donner aux Protestans même du respect pour la messe, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a longtems, que le plus

grand ſervice qu'on pourroit rendre à l'Egliſe Catholique en Allemagne, eſt que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de ſi grands revenus, fiſſent traduire & imprimer ce livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Proteſtans. J'en ai écrit autant à M. de Caſtorie, & il eſt très porté de lui-même à engager quelqu'un de ſes Eccleſiaſtiques à le traduire en Flamand. Ce qui le rend en France plus néceſſaire que jamais, eſt la grande multitude de nouveaux convertis, dont pluſieurs ne l'étant qu'à demi, ont beſoin qu'on les attache à la Religion qu'ils ont embraſſée comme par force, par des choſes édifiantes qui les empêchent de regreter ce qu'ils ont quitté; à quoi cet ouvrage eſt très-propre, parce que l'Ecriture y eſt très-bien expliquée, & qu'on y a mêlé en divers endroits des réfutations de leurs erreurs, mais d'une maniere fort douce. Et de plus on leur fait voir par-là qu'on ne leur cache rien de ce qui ſe dit dans le ſervice de l'Egliſe, & que par là on ſatisfait pleinement à ce qu'ils objectent du chap. 14. de la 1. aux Corinthiens. Car il paroît par un très-bon livre d'un nouveau converti *, que voici ce qu'on leur a repondu à cette objection : *Toute la conſequence que l'on peut tirer des paroles de l'Apôtre, eſt qu'on ne doit rien dire dans les Aſſemblées des chrétiens en langues inconnues, qui ne ſoit interpreté à ceux qui ne les entendent point. Et de ce côté là*, ajoute cet auteur très zélé pour la Religion Catholique, *on n'a rien à nous reprocher; parce qu'on ne dit rien en Latin dans le ſervice de l'Egliſe, qu'on ne mette traduit en François entre les mains du peuple.*

De

* M. Des Mahis.

De tout cela que peut-on conclure, sinon que ce seroit la chose du monde la plus imprudente & la plus capable d'être une pierre de scandale à la plupart des nouveaux convertis qui sont encore très-foibles dans la foi, qui les feroit repentir d'avoir abjuré leur Religion, si on leur venoit dire maintenant qu'il ne leur est point permis de lire la messe en François, & qu'on donnera bon ordre qu'ils ne la puissent lire quand ils le voudroient, parce qu'on suprimera tous les livres où elle se trouve traduite. Car ne seroit-ce pas leur donner sujet de dire qu'on a usé de fourberie pour les convertir, puisque l'on fait tout le contraire de ce qu'on leur a promis?

Cependant voici ce que l'on me mande sur cela par une lettre que je n'ai reçue que Lundi dernier. On dit que M. le Nonce a dit au P. de la Chaise de la part du Pape, que sa Sainteté demandoit que l'on suprimât quelques livres, & entr'autres *l'Année Chrétienne, parce que la messe y est traduite en François;* que le P. de la Chaise a parlé au Roi, & le Roi à M. de Paris, qui ne s'étant maintenu jusques ici dans le credit qu'il a auprès de ce Prince, qu'en suivant aveuglement toutes ses volontez sans le contredire jamais en rien, a envoié querir aussitôt le libraire, pour lui déclarer qu'il lui étoit défendu de la part du Roi de plus vendre d'*Années Chrétiennes*. Sa femme s'est allée jetter aux pieds de M. de Paris pour lui répresenter que c'étoit ruiner sa famille: mais il lui a répondu qu'on la dédommageroit. Et cela ne sera pas difficile: car on ne plaint pas l'argent en ces rencontres. Mais qui dédommagera les ames, à qui on ôte sans raison le droit qu'elles avoient à une nourriture spirituelle, qui leur étoit si

avantageuse ? Qui dédommagera l'Eglise que l'on fera par là passer pour infidelle en ses promesses dans l'esprit de la plupart des nouveaux convertis ? Qui dédommagera la Cour de Rome de la haine qu'on attire sur elle par des procedez si irreguliers & si déraisonnables ? Qui dédommagera le Pape qu'on a surpris, & qu'on met en danger par cette surprise de perdre beaucoup de sa reputation ? Car il n'est pas difficile de deviner que ce dessein de faire supprimer l'*Année Chrétienne* n'est venu de Rome à Paris, qu'après avoir été envoié de Paris à Rome.

Les Jesuites qui ont une extrême jalousie contre tous les livres de P.R. entre lesquels on compte l'*Année Chrétienne*, parce que M. le Tourneux passe pour être ami de cette Maison, auront fait sans doute représenter au Cardinal Cibo, qui est assez de leurs amis, que le Pape Alexandre VII. aiant défendu par un Bref en 1661. la traduction du Missel en François il étoit de l'honneur du S. Siege de ne pas souffrir l'*Année Chrétienne*, où tout le Missel étoit traduit en François ; & que si le Pape en vouloit faire demander la suppression au Roi par M. le Nonce, le P. de la Chaise se faisoit fort de l'obtenir du Roi. Mais devoit-on avoir oublié à Rome que c'étoit par une semblable fourberie que le Cardinal Mazarin avoit engagé le Pape à condamner la traduction du Missel de M. Voisin ? Il avoit besoin de détourner le Pape de prendre contre lui les interêts du Cardinal de Retz ; & pour se faire un merite auprès de ce Pape, il fit donner avis à Rome qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fausseté manifeste) qu'on n'avoit traduit la messe en François que dans le dessein de faire dire la messe en langue vulgai-

vulgaire ; mais que ſans éventer ce deſſein qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fut ; parce qu'il feroit en ſorte, par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Aſſemblée générale, qui ſe tenoit alors, condamneroit cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de ſon avis, & on lui promit merveille, pourvû qu'il fît avorter le deſſein de dire la meſſe en François. Il y travailla ſelon le plan qu'il en avoit fait. L'aſſemblée qui ſe tenoit depuis ſix mois ſans avoir trouvé à redire à la traduction du Miſſel, quoique M. de Voiſin leur en eût parlé, ne penſa à la condamner, qu'après en avoir été ſollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Ondedi Evêque de Frejus, qui étoit le courtier de la vente des Benefices pour ce Cardinal. Mais quel fut le ſuccès de cette condamnation ? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Miſſel, s'y oppoſerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les paroiſſes de Paris : & la traduction du Miſſel s'eſt toujours vendue, & imprimée depuis pluſieurs fois. Et ainſi la Cour de France ſe moqua de celle de Rome, & ayant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'intereſſeroit point pour le Cardinal de Retz, elle le païa en feuilles de chêne.

C'eſt ici quelque choſe de ſemblable. Les Jeſuites font accroire à la Cour de Rome qu'il y va de ſon honneur de faire ſuprimer l'*Année Chrétienne*, parce que la meſſe y eſt en François, & qu'ils l'aideront en cela. Mais ils ſe gardent bien de faire connoître qu'outre que l'*Année Chrétienne* eſt déja entre les mains de deux ou trois mille perſonnes, dont aſſurément

on ne la retirera pas ; qu'il y a peut-être plus de quarante mille exemplaires de meſſes traduites en François répandus par toute la France ; & qu'ainſi c'eſt une entrepriſe auſſi impoſſible que déraiſonnable de vouloir ſuprimer les traductions de la meſſe en langue vulgaire. Et ce n'eſt pas auſſi le deſſein des Jeſuites ; mais ſeulement de ſatisfaire leur paſſion contre un excellent livre, ſous le faux prétexte que la meſſe y eſt en François : ce qui lui eſt commun avec une infinité d'autres livres, contre leſquels ils ne ſe ſont point aviſés de cabaler à Rome pour en faire demander la ſuppreſſion.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire ſur cette affaire. Vous y ferez telle réflexion que vous jugerez à propos. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main, que d'avoir contribué au mal qu'on fait à l'Egliſe par cette ſupreſſion, & que je tremble quand je penſe au compte qu'auront à rendre à Dieu ceux qui en auront été cauſe. Et ce qui me fait concevoir combien ce compte ſera terrible ; c'eſt que l'on voit manifeſtement, que dans cette affaire, le bien des ames rachetées par J. C. eſt compté pour rien. Celui qui demande n'a en vue qu'un point d'honneur ; l'entremetteur n'a pour but que de ſatisfaire ſa jalouſie ; celui qui accorde, que de contenter le Pape pour ſe le rendre plus facile, afin d'avoir plus de benefices à conferer pour recompenſer ceux qui le ſervent, & le Prelat, qui exécute, que de ſe maintenir dans ſa faveur par une obéiſſance aveugle.

Enfin le Prince m'a envoié une ſeconde lettre du P. Hazart plus horrible encore que la premiere. Il s'y excuſe qu'il n'écrit rien contre

le

le *Factum* * comme il le lui avoit promis qu'on ne lui a pas conseillé, & qu'il s'est rendu à cet avis pour deux raisons : L'une, *Quia omnes Catholici & præcipuè viri primarii tam ecclesiastici quàm seculares diris devovent & execrantur adversarios meos tanquam juratos Christi hostes, & Reipublicæ Christianæ perturbatores* : l'autre, parce que les héretiques mêmes lui ont rendu justice, en se raillant des auteurs du *Factum* dans les nouvelles de la Rep. des lettres du mois de Janvier de cette année. Ce qui est justement tout le contraire.

Le Prince venoit de recevoir, quand il a repliqué à cette seconde lettre du P. Hazart, la Réponse du Général de la Société qui est assez bonne. Car il demeure d'accord qu'il faut réparer le mal qu'a fait le P. Hazart par sa plume indiscrette ; mais qu'il a cru que cela se feroit mieux par le Provincial. Voici ses propres termes après le premier compliment. *Il fatto del P. Hazart m'arriva nuovo : & al remedio del disturbo derivato d'alla mal misurata penna di lui, non transcurerò di adoptare tuti gli argumenti più opportuni per mezzo del Provinciale della flandro belgica, il quale da vicino meglio e con efficacia immediata potra dare il dovuto riparo.* Mais il n'y a guere d'apparence que le P. Hazart étant aussi fier qu'il est ; son Provincial veuille ou puisse le réduire à ce qu'il faudroit qu'il fît pour satisfaire sa conscience. Et ainsi il faudra recommencer le procès.

* Voiez cette lettre dans le 2. *Factum* ; Tom. 8. de la Morale Prat. p. 351.

LETTRE CCCXVII. *

A M. DU VAUCEL. *Sur la converſion de quelques Huguenots ; l'Année Chrétienne ; la modération des Capucins de Bruxelles.*

JE n'ai pas grand choſe à vous écrire, mais je le fais principalement pour vous envoier un écrit que vous ſerez bien aiſe de voir. J'en envoie autant ſous l'adreſſe de M. de Caſſoni ; & M. Chaumont en envoiera auſſi à M. Sluſe. J'y joindrai auſſi un *Exemple ſurprenant &c.* parce qu'il eſt important que l'on ſache à Rome que les Gazettiers Proteſtans ont dit quantité de choſes fauſſes, pour décrier les converſions qui ſe ſont faites en France.

Nous avions des parens & des parentes de la Religion. J'ai prié ma niéce qui eſt la ſeule qui me reſte à P. R. de m'aprendre ce qu'ils étoient devenus. Elle me répond en ces termes : *Il s'eſt fait pluſieurs converſions dans la famille, & très-ſinceres. Il y a ſujet d'en remercier Dieu.* Mais je la prierai de nouveau de me marquer les choſes plus en particulier.

On ne ſait encore ce que deviendra le deſſein qu'on avoit pris de ſupprimer l'*Année Chrétienne.* Car il y a bien des gens qui s'intereſſent pour ce livre-là, & ſur tout les nouveaux Convertis, pour les raiſons que je vous ai marquées dans ma lettre précedente. M. de Paris en eſt embaraſſé, & il n'eſt pas content de ce que les Jeſuites qui prêchent à Paris pendant ce Carême, ſe déchaînent contre les traductions. Cela fait voir que je n'ai pas mal de-

* 28. Mars 1686.

deviné quand je vous ai dit que je croiois que c'étoit par leurs intrigues que cet ordre étoit venu de Rome. Il faut que partout ils s'oppoſent au bien & qu'ils témoignent une jalouſie diabolique contre tous les ouvrages qui ſont plus eſtimés que les leurs.

* Je penſe que vous ne feriez pas mal de faire courir la lettre (c'eſt-à-dire la faire voir à des perſonnes de piété) que le Prince vous a envoiée touchant les moiens qu'on pourroit tenir pour mieux régler le Dioceſe de Treves. Je voudrois bien ſur tout que l'on fit réflexion à ce qu'a fait dans ſa Cure un de ces Curés que les Jeſuites décrient ſous le nom de Rigoriſtes & de Janſeniſtes, & dont on prend occaſion de décrier à Rome les Capucins d'ici, parce qu'ils ne declament pas comme d'autres moines contre ces bons Curés. J'ai vû la copie d'une lettre du Prevôt de Malines (qui eſt un homme tout ſéculier, qui a été élevé par le Roi d'Eſpagne à cette dignité) on ne peut rien concevoir de plus emporté contre ces pauvres Capucins, dont tout le crime eſt qu'ils autoriſent les Curés de ce Païs-ci amateurs des nouveautez. Car on décrie ſous le mot de nouveauté, tout ce qui ſe fait maintenant de bon dans l'Egliſe. Et c'eſt ſans doute parce qu'on écoute favorablement à Rome tous ceux qui écrivent de ces ſortes de médiſances vagues, que le phantôme du Janſeniſme s'y entretient toujours, ce qui fait des maux infinis.

* La Lettre au Prince Erneſt.

LETTRE CCCXVIII. *

A M. DU VAUCEL. *Sur une proposition touchant le pouvoir du Pape, proposée en Sorbonne ; une Réponse à ceux de Douai ; un Extrait de lettre du P. Jobert ; les Theses de M. Huygens ; une lettre d'Alexandre VII. sur l'Eglise de Hollande, & une lettre de M. d'Alet au Roi.*

JE ne puis que je n'aie de la douleur de voir qu'on s'obstine à soutenir la proposition la plus insoutenable & la plus manifestement contraire à toute la tradition, qui est que *le Pape seul ait pouvoir de juger des controverses de la foi.* Si c'est là ce qu'on fait consulter en Sorbonne, on donnera beau jeu à ces Docteurs, & il leur sera bien aisé de faire une censure, qui persuadera toutes les personnes qui auront un peu de bon sens & d'équité. Car que peut-on répondre raisonnablement à ce que M. Gerbais dit sur cela dans l'Art. IV. §. 1. En vérité cela fait pitié de ce qu'il ne se trouve personne qui ose representer aux Romains combien ils se font de tort de vouloir combattre une vérité si claire.

Je n'ai pu m'empêcher de découvrir par une lettre imprimée sous mon nom, & adressée à ceux de Douai, le peu de raisons qu'ils ont eu de dire en écrivant au Roi, qu'ils ne se pouvoient défendre contre les insultes des Jansenistes, qui leur reprochoient qu'ils n'avoient point été condamnés par le Concile général, mais par des Papes sujets à manquer.

L'ex-

* 9. Avril 1686.

L'extrait de la lettre du P. Jobert eſt une horrible choſe. Je ne doute point que vous n'aiez ſatisfait le Prince ſur les ridicules preuves de ce Jeſuite. Cependant cela m'a mis ſi en colere, que je ne pus m'empêcher hier, dès que je reçus votre lettre, de commencer une réponſe à cet extrait, article par article, que j'envoierai au Prince.

M. Huygens a fait de fort belles Theſes ſur la grace. La derniere étoit des péchés d'ignorance, qui eſt parfaitement belle, pieuſe & ſolide.

Vous nous feriez un grand plaiſir, ſi vous pouviez avoir par amis de la *Propagande* la copie d'une lettre d'Alexandre VII. pendant qu'il étoit encore Nonce de Cologne, ſur le ſujet de la Miſſion de Hollande du tems de Rovenius.

Je n'ai pas cru me pouvoir ſervir de la lettre de M. d'Alet dont vous me parlez, parce qu'étant conſideré comme aiant été tout-à-fait dans nos interêts, il ne m'a pas ſemblé qu'elle fut propre à perſuader le Roi.

LETTRE CCCXIX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *la liberté de l'élection au Doienné de Malines; la réponſe du Géneral des Jeſuites au ſujet du P. Hazart; le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.*

NOus étions étonnez d'avoir été deux ordinaires de ſuite ſans recevoir de vos lettres. Mais cela eſt arrivé ſans doute, de ce

* 11. Avril 1686.

ce que votre lettre du 16. avoit été portée trop tard à la poſte. Car nous l'a reçumes hier ce celle du 23.

La parole du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens* nous a un peu conſolez. Mais puiſque ce ſont-là ſes vrais ſentimens, pourquoi n'emploie-t-il pas ſon autorité pour mettre à couvert de ces injuſtes vexations un livre, dont il fait que la doctrine eſt bonne, & dont l'auteur eſt un ſaint?

Le *Quæritur* n'eſt plus maintenant diſgracié. Le Gouverneur aiant beſoin des Etats avoit entrepris de faire Doien de Malines le Frere d'un certain Baron qui en eſt, & qui y a du pouvoir. Mais une brouillerie étant ſurvenue entre les Etats & le Gouverneur, il s'eſt mis en colere contre ce Baron; & il ſe plaint qu'il eſt un ingrat; qu'il avoit fait à ſon ſujet des vexations injuſtes pour découvrir l'Imprimeur du *Quæritur*; mais qu'il ne ſe ſoucie plus ni de lui ni de ſon Frere, & qu'il ſera bien aiſe que M. Cuipers ſoit élu Doien. On dit auſſi que le Pape n'aprouve pas les brouilleries que fait l'Internonce ſur ce Doienné de Malines, & que l'Agent de l'Archevêque le lui a mandé; de ſorte que l'on commence à eſperer qu'on laiſſera la liberté de l'élection.

Le Prince nous a envoié la réponſe que lui a faite le P. Géneral. Je penſe que je vous en ai envoié la ſubſtance. Mais enfin l'Internonce a donné des Juges. Ce ne ſont pas ceux que nous avions demandés, mais les Evêques de Ruremonde ou de Namur à notre choix. Nous prendrons le dernier. Car le premier, à ce qu'on dit, a écrit à Rome avec les Evêques d'Anvers & de Gand contre l'Archevêque de Malines. On travaille à un ſecond *Factum*, qui

qui ne ſera pas moins fort que le premier.* On y inſerera la retractation & les deux lettres du P. Hazart, qui ſont horribles. J'eſpere qu'il ſera prêt pour la *Quaſimodo*, & je vous en envoyerai auſſi-tôt.

Ce 12.

JE penſe vous avoir écrit autrefois d'un livre du Chancelier du Brabant † contre M. Huygens, qu'on diſoit qu'il avoit envoié à Rome, afin de ſavoir ſi on y trouveroit bon qu'il le publiât. M. Huygens en aiant recouvré un, & l'aiant trouvé rempli de calomnies groſſieres, il lui fait un procès au Conſeil de Brabant. Sa Requête a été répondue & ſignifiée au Chancelier. Il en a été aſſez étourdi. Je n'ai vû ce livre qu'aujourd'hui. J'y ai trouvé d'horribles choſes contre moi. Il dit que je ne ſuis pas l'auteur du livre de la Frequente Communion, & qu'on ſait certainement qu'il eſt de M. de S. Cyran. C'eſt pourquoi il l'appelle toujours *Vergerianus liber*. Sur ce que M. Huygens s'étoit ſervi du grand nombre d'approbations données à ce livre pour autoriſer la doctrine de ſa Méthode, ce Chancelier lui inſulte comme ſi c'étoit au contraire ce qui le devoit confondre, parce qu'il ſuppoſe que le livre de la Frequente Communion a été condamné à Rome, ce qui eſt très faux; & ce qu'il ne fonde que ſur la condamnation de la pro-

* Voyez Tom. 8. de la Mor. Pratique à la fin duquel on a mis les 4. *Factums*, pag. 340. 346. 351.

† M. Fierlans.

propoſition de S. Pierre & de S. Paul, & ce lui eſt un ſujet de déchirer par tout le livre de la Frequente Communion. Voici ce qu'il en dit dans ſa lettre au Pape; où il rapporte les dogmes qu'il impute à ces Triumvirs (car c'eſt le titre de ſon livre: *Gabrielianæ, Gummariſticæ ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix omen*) *Decimo tertio, à frequenti acceſſu Dominici corporis ſacramentalem ad cœnam catholicas mentes averti debere ac diſtrahi.... Et hinc tandem (proh dolor) eò deventum, œcumenica, ut ſemperque obſervata, frequenti pro acceſſu ſacroſanctum hoc ad pabulum ſententia, vel à noctivagis Arnaldinæ ſeu Vergerianæ Meduſæ anguibus modo dilanianda, vel minitantibus terrorem illius ab umbris infeſtanda relinquatur.*

Mais ce qui eſt de plus horrible eſt le titre de ſon 4. Chapitre: *Cap. 4. Cuniculi Triumvirorum ad ſubruendum* PENITUS *Pœnitentiæ Sacramentum. Obſervatio præambula & totius capitis fundamentum.* Et ce fondement de tout ce Chapitre eſt la fable de Bourgfontaine, qu'il ſuppoſe être la plus grande vérité du monde. Voici ſes propres termes.

.... *Satis mihi nunc eſt communem Triumvirorum, quos impugno, magiſtrum è clandeſtino ſuo conventiculo Gallicano manifeſtam traham in lucem. Eſt is famoſus ille, & gallicum ipſi Janſenio oraculum Joannes Vergerius San-Cyranus Abbas. Satis eſt virum nominaſſe, Lector, ut jam inde animo proſpicias quàm non Catholicum de pœnitentiæ Sacramento dogma ab homine hoc expectare debeas... Conventiculi porro hujus hiſtoriam* ET SINGULOS EJUS CANONES, *Chriſto Domino imprimis*

primis injurioſos, ejuſque ſacro-ſanctæ Incarnationis penitùs deſtructivos refert fideliter.... in relatione ſuâ juridicâ Joannes Filleau.... Adeat hunc qui ad omnes peſtiferi hujus cœtûs in Chriſtum blaſphemias curioſior eſt. Ego, quod ad propoſitum nunc quidem ſatis eſt, Decreto uno contentus ſum, quod in Pœnitentiæ ruinam ſacrilegè conceptum, ita quoad ſenſum legitur: Cautius eſſe cum hoc Sacramento agendum, quàm hæretici hactenus egerint; non eſſe iſtud perfrictâ fronte hæreticorum more negandum apertè, ſed cautè & clanculum, & ſubdolè rem agendam: Sacramentum ipſum miris extollendum præconiis, ſed uſum ejus moleſtum adeò ac perdifficilem reddendum, majoribus ſemper ac majoribus alligandum oneribus, donec rarus primò, dein nullus etiam ſit uſus, & lividi fidelium humeri tot oneribus ferendis impares ſub tanto pondere, & fatiſcant miſeri, & difficile illud Sacramenti jugum, ſuâ ipſi ſponte penitùs excutiant. Obſecro, lector, quid eſt cuniculos velle fodere, ſi hoc non eſt &c. Il dit enſuite que la premiere de ces mines, *primus cuniculus*, eſt le livre de la frequente communion, & tout ce qu'il dit enſuite contre M. Huygens, le P. Gabrielis & M. Havermans, c'eſt toujours *Cuniculus primus, cuniculi primi anfractus &c.*

Cependant ce livre plein de ſi horribles calomnies eſt dédié au Pape & au Cardinal Cibo; & il ne faut pas douter que l'auteur n'en attende une approbation ſemblable à celle qu'il dit avoir eue de ſa Sainteté, pour un ſemblable libelle contre le P. Gabrielis, & qu'il confirme par cette lettre du Cardinal Cibo, qu'il rapporte tout du long.

Illuſtriſſime Domine. Plurimum delectate eſt

Sanc-

Sanctitas ſua officio tuarum literarum, quo opuſculum à te ſingulari elegantiâ ac eruditione conſcriptum ad ipſam detuliſti, atque egregium tuum in rem catholicam ſtudium, perpetuamque in Apoſtolicam ſedem obſervantiam & fidem luculenter demonſtraſti. Mihi itaque demandavit, ut apoſtolicam benedictionem, pontificiæ in te caritatis teſtem, tibi ſuo nomine amanter impertirem, ac debitas laudes redderem de tam egregio pietatis tuæ documento &c.

On pourra bien n'en pas faire autant à l'égard de ce livre-ci. Mais cela ſuffit-il ? Un livre ſi outrageux par tout contre des gens de bien, & rempli de ſi abominables calomnies, ne paſſera-t-il pas pour à demi approuvé s'il ne paroît pas qu'on l'y deſaprouve ? Et il eſt bien ſur que le P. Hazart ne manquera pas d'en triompher, & de ſe trouver bien fort, aiant pour compagnon dans la principale de ſes calomnies un Chancelier du Conſeil de Brabant, dont à la pieté duquel le Pape a donné tant d'éloges dans une lettre qui lui a fait écrire par le Cardinal Cibo. On voit encore par ce livre le mal que font dans l'Egliſe les condamnations vagues, dont il ne plaît pas à MM. de l'Inquiſition de dire jamais le ſujet. Car le grand fondement qu'a ce vieux radoteur (pardonnez-moi ſi j'uſe de ce terme, car aſſurement il n'en merite point d'autre) d'outrager ſi cruellement M. Huygens, n'eſt que ce ſophiſme ridicule.

Le livre du P. Gabrielis a été condamné une & deux fois (après avoir été imprimé à Rome même, comme ne meritant plus aucune cenſure, & ſans qu'on ſache le ſujet de cette ſeconde condamnation; & ce n'eſt apparemment

que

que des bagatelles qu'on ne ſauroit deviner.

Or il y a beaucoup de choſes dans les livres de M. Huygens & de M. Havermans qui ſont conformes à ce qui ſe trouve dans le livre du P. Gabrielis.

Donc les livres de M. Huygens & de M. Havermans ſont condamnés auſſi bien que celui du P. Gabrielis.

Si on ſouffre à Rome que l'on faſſe un uſage de leurs cenſures, ſi impertinent & ſi inſenſé, il faut donc qu'ils y ſoient bien aiſes d'entretenir parmi les Théologiens une guerre ſans fin, où les plus impudens auront toûjours l'avantage au jugement des ſimples & des ignorans, parce qu'ils pourront s'imaginer que ces Ecrivains emportés ont Rome pour eux.

Il eſt aujourd'hui un trop bon jour pour que j'en écrive davantage. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCXX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *l'opinion des Docteurs de Louvain ſur l'état de celui qui aime Dieu par deſſus toutes choſes avant d'avoir reçu l'abſolution; la nomination à l'Archevêché d'Avignon.*

NOus reçûmes hier votre lettre du 30. Mars. Nous ſerions fort conſolés de la bonne volonté du Pape pour *l'Amor pœnitens*, ſi nous le voïons diſpoſé à emploier l'autorité que Dieu lui a donnée, à faire ceſſer une ſi injuſte vexation. Mais à quoi ſervira la perſuaſion où il eſt que c'eſt un très-bon livre, & que l'au-

* 18. Avril 1686.

l'auteur eſt un ſaint homme, ſi cela ne produit autre choſe que de chercher de nouveaux examinateurs, dont il y a très peu à eſperer, vû la maniere chicaneuſe dont ils prennent cette matiere. C'eſt ce qui m'a toujours fait croire qu'après avoir ſuffiſamment refuté ces chicaneries, il falloit uniquement s'arrêter à faire voir, comme j'ai tâché de faire dans la grande lettre, que ce ſeroit un horrible ſcandale ſi on donnoit la moindre atteinte à un ſi bon livre. Je m'attendois que vous donneriez la lettre toute entiere à l'illuſtre ami ſans vous contenter d'en faire des extraits. Car je m'étois étudié à n'y rien mettre, qui ne pût être vû, & qu'il ne fût très-bon que l'on vît.

J'ai été autrefois, je vous l'avoue, aſſez embaraſſé à laquelle des deux manieres on ſe devoit plutôt arrêter, pour accorder l'efficace de l'abſolution avec la neceſſité de l'amour dominant, qui m'a toujours paru une verité indubitable. Mais il y a déja longtems que j'ai trouvé des difficultez qui m'ont paru inſurmontables dans l'opinion de MM. de Louvain, ſelon laquelle il faut qu'un penitent, qui aime Dieu plus que toutes choſes, demeure *in reatu pœnæ æternæ*, juſqu'à ce qu'il ait reçu l'abſolution. Dès devant que je fuſſe ſorti de Paris j'avois repréſenté ces difficultez à M. Haſſé. Et aiant porté cet écrit François en Hollande, je l'avois montré à M. de Caſtorie, qui parut en être ſi touché, qu'il s'en eſt ſervi, & en a fait une grande partie de ſon premier *Appendix*. Et ainſi quand je travaillerois de nouveau ſur cette matiere, je n'en pourrois dire autre choſe, & je ne crois pas qu'on puiſſe rien repondre de pertinent à ces difficultez là. Mais il me ſemble de plus que pourvû qu'on veuille lire avec atten

tention ce qui eſt dit dans la fin de ce même Appendix, de la doctrine de S. Thomas, on en doit être ſatisfait. Car afin qu'on pût douter que ce ne fût pas le ſentiment de ce ſaint, il faudroit ou pouvoir montrer que les 19. propoſitions, qu'on raporte comme étant de lui mot à mot, ne ſont pas fidellement alleguées, ou trouver quelque vice dans les demonſtrations qu'on a fondées ſur ces propoſitions; de ſorte qu'on en pût accorder la majeure & la mineure, & en nier la concluſion. Or j'ai verifié les propoſitions dans S. Thomas, & je les y ai trouvées mot à mot. J'ai examiné enſuite chaque demonſtration, & je ſuis certain qu'on n'y ſauroit trouver aucun vice; & qu'acordant les deux premices il faut neceſſairement en accorder la concluſion. Vous devriez, ce me ſemble, inſiſter beaucoup ſur cela, & faire défier Capiſucchi & ces autres chicaneurs, de répondre pied à pied à cette expoſition de Saint Thomas, en diſant ſur chacune des 19. propoſitions ſi elle ſont ou non, fauſſement alleguées; & ſur chaque demonſtration, s'ils accordent ou nient la majeure, s'ils accordent ou nient la mineure, ou s'il y a quelque vice dans la forme de l'argument qui leur puiſſe faire nier la concluſion, en acordant la majeure & la mineure. Tant qu'ils ſeront dans l'impuiſſance de rien faire de tout cela, il faudra qu'il demeure pour conſtant que la doctrine manifeſte de S. Thomas, eſt d'une part que l'amour de Dieu plus que toutes choſes eſt une diſpoſition neceſſaire pour recevoir la remiſſion de ſes pechez dans le Sacrement de Penitence, & de l'autre que les pechez ſont remis par la vertu des clefs, & le vœu du Sacrement à celui qui aime Dieu plus que toutes choſes. Mais il faut prendre garde qu'ils

qu'ils ne donnent pas le change en opposant leur fausse interpretation de quelque endroit du Concile de Trente à quelque conclusion de ces demonstrations, sans vouloir rien dire ni sur la mineure, d'où elle est tirée, c'est-à-dire, sans se mettre en peine de montrer que la majeure & la mineure ne sont pas de S. Thomas: or c'est uniquement de quoi il s'agit: car s'il leur est impossible de montrer que la doctrine qu'on dit dans cet *Appendix* être de S. Thomas, n'est pas de S. Thomas: Il faudra bien qu'ils avouent qu'elle n'est pas contraire aux décisions du Concile de Trente, étant bien certain que le Concile de Trente a été très éloigné de vouloir condamner la doctrine de ce S. Docteur. Cela me paroît si important & si decisif, qu'il me semble que vous devriez faire plusieurs copies de cette *Expositio doctrinæ sancti Thomæ*, & les mettre entre les mains des Cardinaux favorables, afin qu'ils pressent les Théologiens qui y trouveroient à redire, d'y répondre pertinemment, & pied à pied en la maniere que j'ai marquée ci-dessus.

On ne comprend point que le Pape étant persuadé qu'il lui sera très-difficile de trouver quelqu'un qui puisse remplir dignement une place aussi importante qu'est l'Archevêché d'Avignon, ne veuille pas faire une chose aussi facile qu'est de commander au P. Mellini de l'accepter. Les Annates étant une des principales causes de cette difficulté, vous avez grande raison de remarquer que c'est ce qui en fait toucher au doigt le vice & le desordre.

C'est une preuve tout à fait plaisante, qu'on doit bien savoir ce que c'est que de bien gouverner un Evêché, parce qu'on en a eu successivement une vingtaine; j'aurois conclu au contraire

traire qu'un homme qui n'a point fait de ſcrupule de changer tant de fois d'Evêché ne ſait gueres ce que c'eſt que d'être Evêque.

LETTRE CCCXXI.*

Au PRINCE ERNEST LANGRAVE DE HESSE-RINFELTS. *Sur le ſoin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ſes petits-fils; la néceſſité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens; la converſion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres: M. Stenon & les lettres du General des Jeſuites & du P. Hazart.*

RIen n'eſt plus louable, Monſeigneur, que le ſoin qu'à V. A. de faire bien élever les jeunes Princes ſes petits-fils, & c'eſt une marque de ſa religion & de ſa piété, de ce qu'elle temoigne avoir encore plus d'inquiétude pour le réglement de leurs mœurs, que pour toute autre choſe. Y aiant tant de difficulté de trouver en Allemagne des perſonnes à qui elle pût confier leur éducation, & n'en connoiſſant point de plus propres que les Jeſuites, je n'ai garde de deſaprouver qu'elle en ait mis un auprès d'eux, qui fait fort bien ſon devoir, & dont elle ſe tient fort aſſurée qu'il ne leur apprendra aucune maxime relâchée. Mais elle a raiſon de regarder comme un grand inconvenient, de ce que dans toutes les villes où il y a quelque maiſon de Jeſuites, il faut qu'il y aille coucher. Car comme elle remarque fort bien, c'eſt les laiſſer eux & leurs Domeſtiques dans

* 18. Avril 1686.

dans la liberté de faire ce qu'ils voudront durant la nuit. Il eſt bien étrange que le General n'ait pas été touché d'une ſi grande raiſon, & qu'il ait ſuppoſé que la diſpenſe de ce reglement de leur Compagnie ne ſe pouvoit accorder pour qui que ce ſoit, quoi qu'il ſoit conſtant, à ce que V. A. a ſçu, qu'ils l'ont accordée pour le Duc de Neubourg. Ils devoient donc dire qu'ils ne l'accordoient que pour des Princes, & en ce cas là ils ne devoient pas la refuſer à V. A. puis que d'êrre plus ou moins riche, plus ou moins puiſſant, ne fait pas qu'on ne ſoit egalement Prince. Cependant je ne ſai ſi V. A. peut en conſcience laiſſer les choſes en cet état là. Car il eſt d'une part ſi important d'ôrer au Diable toutes les occaſions qu'il pourroit avoir de tenter les jeunes gens en matiere de chaſteté, & il faut de l'autre tant de ſoin & de vigilance pour l'empêcher, qu'on ne voit pas que la conſcience d'un Pere chrétien puiſſe être en repos, que lors qu'il ne ſe peut reprocher d'avoir rien omis de tout ce qui peut contribuer à les preſerver de ces dangers. Or un de ces moiens eſt, que celui qui doit veiller ſur leurs mœurs ne les quite ni jour ni nuit, & il faut que V. A. en ſoit bien perſuadée (en quoi elle a très grande raiſon) puis que pour éviter l'inconvenient qu'il y auroit que le Jeſuite, à qui elle a confié l'éducation de ces jeunes Princes, ne demeurât pas la nuit avec eux, elle penſe à les envoier, lors qu'ils iront voiager en France, à Saumur ou à Angers, où il n'y a point de maiſon de Jeſuites. Mais qu'eſt-ce que voiager en France, & ne faire pas un aſſez long ſejour à Paris, qui eſt preſentement une des plus belles villes du monde, & qui merite le plus d'attirer la curioſité des Etrangers.

gers. Cela vous jette, Monſeigneur, avec ſujet dans de fort grands embarras : & il ſemble que V. A. ne devroit pas deſeſperer de pouvoir trouver quelque gentilhomme Allemand qui eut toutes les conditions neceſſaires pour ſe bien acquitter de cet emploi. Il y en a un preſentement à Bruxelles qui y ſeroit bien propre, ſi l'emploi qu'il a maintenant étoit achevé. C'eſt un nommé M. Geſner natif de Withlich Gouverneur du Baron de Leyen, dont le Tuteur eſt un Chanoine de Treves & de Maience, appellé le Baron de Leyen Niquenich. Tous ceux qui connoiſſent ce Gouverneur en diſent beaucoup de bien. Il parle fort bien François, aiant demeuré longtems à Paris : & il paſſe pour avoir beaucoup d'eſprit, d'honnêteté & de piété. Mais ſi V. A. croioit que ce fût ſon fait, il faudroit qu'elle penſât à lui faire parler pour le tems qu'il ſera libre, de peur qu'il ne s'engage à d'autres. Et ce tems qu'il ſera libre n'eſt peut-être pas fort éloigné : car on dit que l'on parle de marier ce jeune Baron.

Pour ce que V. A. deſire de ſavoir du Marquis de Feuquieres, qui fut fait priſonnier à la bataille de Thionville, il avoit épouſé ma Couſine germaine, qui étoit Huguenotte, lorſqu'il l'étoit auſſi (car notre famille a été bigarrée d'Huguenots & de Catholiques, mais mon Pere n'a jamais été autre que très bon Catholique) M de Feuquieres s'étant converti au commencement du regne de Louis XIII. tous ſes garçons ſuivirent la religion du Pere, & les filles celles de la mere. L'aîné de ces garçons (car il en avoit pluſieurs ; & tous fort bien faits & fort braves) eſt celui qui eſt preſentement Ambaſſadeur en Eſpagne, dont le fils nommé le Comte de Rebenac l'eſt depuis longtems auprès

près de l'Electeur de Brandebourg. Or je crois que ce ſont les ſœurs de l'Ambaſſadeur en Eſpagne & leurs enfans, qu'on a voulu marquer quand on m'a mandé qu'il s'étoit fait pluſieurs converſions dans notre famille & très ſinceres. J'attends que l'on s'explique davantage.

M. Stenon n'eſt point en Italie; il y a bien de l'apparence qu'il eſt encore au païs de Mecklenbourg, comme V. A. l'a appris lors qu'elle étoit à Cologne. On ſait que cette affaire eſt en bon train auprès de M. l'Electeur, mais comme M. Deſprès n'y eſt plus pour la ſolliciter, il ſeroit à ſouhaiter que V. A. voulût bien prendre la peine d'y tenir la main, tant pour ſoutenir M. l'Electeur, que pour porter M. Stenon à accepter l'emploi dont il eſt queſtion.

On ne parlera point du tout de la lettre du P. General, puiſque V. A. ne le deſire pas. Mais comme elle ne m'a rien dit de celles du P. Hazart, je n'ai point douté qu'elle ne voulût bien qu'on s'en ſervit; puis qu'elle ne doit pas avoir le même égard envers ce Pere, qui a ſi peu profité des remontrances chrétiennes qu'elle lui a faites. Mais j'en ai ôté tout ce qui pouvoit faire connoître V. A. Je ſuis, &c.

LETTRE

LETTRE *

De M. FRAISER *à M.* ARNAULD *au ſujet de ſon Addition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Southwel, où l'on voit les ſentimens du Roi d'Angleterre Jaques II. pour M. Arnauld.*

MONSIEUR,

C'Eſt avec beaucoup de plaiſir que j'embraſſe l'occaſion favorable qui ſe préſente de vous témoigner avec combien de reſpect je conſerve le ſouvenir de votre connoiſſance, & de l'agréable converſation dont il vous a plu de m'honorer il y a plus de 10. ans à Paris, & que je n'ai pas manqué de repreſenter au Roi mon maître les admirables qualitez que vous poſſedez, & l'eſtime toute particuliere dont vous étes ſi avantageuſement prévenu à ſon égard. Aujourd'hui ce matin aiant l'honneur d'entretenir ſa Majeſté aſſez longtems à votre ſujet, & lui aiant communiqué l'Addition que vous venez de faire imprimer à l'Apologie pour les Catholiques, où vous faites paroître avec quelle honnêteté vous avez agi avec le Chevalier Southwell ſur l'affaire qui le touchoit de ſi près dans le premier volume de ladite Apologie, Elle m'a ordonné de vous aſſurer de ſon amitié & bienveillance, & de vous dire qu'elle a reçu tous les livres & petits traittez que vous avez eu la bonté de lui addreſſer de tems en tems, leſquels elle a lu avec le plaiſir & la ſatisfaction que merite tout ce qui lui vient

* Londres. Avril 18. S. V. 1686.

vient de votre part. Sa Majeſté fait ſon poſſible de trouver une condition & un établiſſement digne de l'eſtime qu'elle a pour vous, & en peu de tems ne doute pas de vous en pouvoir faire la propoſition, ſi vous le trouvez pour agréable. Cependant elle fait des recherches pour des papiers & autres Memoires pour vous les envoier, dans le deſſein qu'elle a de ſe ſervir de votre plume pour les mettre au jour. Car il n'y a perſonne au monde qui juge plus avantageuſement du mérite des admirables talens que vous avez ſi ſouvent fait paroître dans vos livres, ni qui a l'ame plus grande & genereuſe pour les dignement reconnoître que ſa Majeſté. C'eſt pourquoi, Monſieur, je vous ſupplie de croire que je ne manquerai de faire valoir votre illuſtre mérite auprès d'elle dans toutes les rencontres qui ſe preſenteront pour votre ſervice, parce que je ſuis autant que perſonne au monde le puiſſe être avec toute ſorte d'eſtime & de ſincerité, Monſieur, votre très humble & très obéiſſant ſerviteur,

FRAISER.

LETTRE CCCXXII. *

A M. FRAISER. *En reponſe à la precedente.*

MONSIEUR,

QUoique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'ait dû cauſer beaucoup de joie, pour bien des raiſons, je vous avoue neanmoins que la joie que j'en ai re-

* En 1689.

reçue n'a pas été ſans un mélange de peine. Je me ſens comme accablé par la trop bonne opinion que l'on a de moi, & par l'impuiſſance où je me trouve de la ſoutenir. Je vous ſuis, Monſieur, ſi redevable pour tous les bons offices que vous voulez bien me rendre auprès de ſa Majeſté Britannique, que je ne vois pas comment je pourrai jamais m'acquitter, & je ſuis dans la derniere confuſion de voir qu'un ſi grand Prince daigne parler de moi d'une maniere ſi obligeante à l'occaſion d'un auſſi petit ſujet, qui eſt la reparation d'une faute que je ne pouvois refuſer de faire ſans me rendre indigne de la qualité de chrétien & même d'honnête homme. Mais permettez moi, Monſieur, d'oublier ce que vous ajoutez de plus. Sa Majeſté n'eſt pas aſſez informée du peu que je puis, aiant toujours été à l'ombre : je ſuis moins propre que jamais dans un âge ſi avancé à être expoſé au grand jour. Je n'ai beſoin que d'une retraite pour me préparer à finir ma courſe quand il plaira à Dieu de m'appeller à lui. Si je ne la puis avoir où elle me ſeroit plus douce, c'eſt que Dieu veut que je me rende aux ordres de ſa providence, auſſi bien à la fin comme dans le cours de ma vie. Cependant tout ce que je puis faire pour reconnoître les obligations infinies que j'ai de ſa Majeſté, eſt de lever les mains au ciel pour obtenir de celui qui l'a mis ſur le thrône, une longue ſuite d'années, qui lui donne moien d'établir ſolidement ce qu'il a ſi glorieuſement commencé pour maintenir tant de peuples dans une heureuſe tranquilité, & un rehauſſement de toutes ſes vertus roialles par un fidele accompliſſement de tous les devoirs d'un Monarque vraiment chrétien. J'ai achevé la refutation du nouveau Syſteme du

P. Malebranche. Les deux derniers livres ſeront bien-tôt en état de paroître. Je ferai prier M. Chaumont de vous en envoyer. La bonté avec laquelle ſa Majeſté a reçu le premier, me fait eſperer qu'elle voudra bien accepter ceux-ci comme un témoignage de ma profonde veneration pour ſa perſonne ſacrée.

J'ai donné tous les ordres pour la conſommation de l'affaire de M. Southwell, & j'avois envoyé l'éclairciſſement à l'auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres auſſi-tôt qu'il a été imprimé, afin qu'il en pût parler dans les Nouvelles de ce mois, comme M. Southwell le deſire. On pourra ſavoir dans cinq ou ſix jours ce qui s'eſt fait à Paris, ſur les 200. exemplaires de l'Eclairciſſement qui ont été envoiés à M. le Chevalier Trumball. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCXXIII.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *En lui envoiant le Factum contre le P. Hazart & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.*

CE n'eſt, Monſeigneur, que pour envoier à V. A. S. le *factum* dont je lui ai deja parlé. On m'a prêté depuis un livre latin du Chancelier de Brabant, qui eſt un vieillard de 80. ans, qui eſt encore toute autre choſe en matiere de calomnie que celui du P. Hazart. C'eſt contre M. Huygens & deux auteurs de ce païs-ci, dont l'un eſt mort depuis que ce livre

* 26. Avril 1686.

vre eſt fait. Il en fait un Triumvirat conjuré à la ruine entiere du ſacrement de penitence. Et ſon fondement eſt, qu'ils ne ſont qu'executer auſſi bien que l'auteur de la Frequente Communion, le deſſein pris dans l'Aſſemblée de Bourgfontaine, de ruiner tous les myſteres de la Religion Chrétienne, en la réduiſant au Déiſme, & de renverſer en particulier les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Il eſt tout à fait de la confidence des Jeſuites, & on croit même qu'ils ont beaucoup de part à ce livre. V. A. peut juger par là de la néceſſité qu'il y a d'arrêter la hardieſſe que l'on prend de repandre contre les plus gens de bien des calomnies ſi atroces. C'eſt pourquoi on a conſeillé à M. Huygens de faire à ce Chancelier un procès ſemblable à celui que les parens de M. Janſenius font au P. Hazart. Il l'a fait : la Requête a été repondue ; & le Chancelier en eſt fort embaraſſé. Je ſuis, Monſeigneur, de V. A. S.

LETTRE CCCXXIV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur ſa maladie & les auſteritez exceſſives.*

IL eſt bien vrai, ma très-chere ſœur, qu'on n'eſt jamais ſans croix. Mais il n'y en a guere de plus peſantes que les inquiétudes que nous donne le danger de perdre nos meilleurs amis, & dont nous avons le plus de beſoin, non ſeulement pour les conſolations innocentes, dont on ne ſe peut guere paſſer pendant cette vie, mais auſſi pour nous aider à nous bien conduire dans

* 1. Mai 1686.

dans les affaires qui regardent la gloire de Dieu. C'eſt l'état où nous nous ſommes trouvés en recevant les premieres nouvelles de votre maladie ſi grande & ſi imprévue, & qui vous a mis d'abord dans un ſi grand peril, qu'on nous diſoit être beaucoup diminué, mais non tout à fait paſſé, lorſqu'on nous a écrit la premiere fois. Par la ſeconde lettre qui étoit du mercredi de la ſemaine paſſée, on nous a un peu plus raſſurés; mais c'a été en nous faiſant changer de croix par la part que nous avons priſe aux douloureuſes épreuves que Dieu continue à vous envoïer. On nous promettoit par cette ſeconde lettre de nous écrire deux jours après. C'eſt ce que nous attendions avec impatience: mais nous n'avons rien reçu depuis ce tems-là, ſoit qu'on n'ait point écrit, ou que la lettre ait été perdue ou retardée. C'eſt ce qui nous a remis dans de nouvelles peines, & nous a fait redoubler les prieres que nous avons toujours continué de faire pour vous. Je ſai bien, ma très-chere ſœur, que votre foi vous peut faire regarder comme plus avantageux pour vous, d'être bientôt délivrée de ce corps de mort pour aller jouir de celui qui eſt l'unique objet de vos deſirs. Mais on peut croire que la meſure des bonnes œuvres auxquelles Dieu a deſtiné votre couronne, n'eſt pas encore remplie. Vous êtes chargée d'un fils, dont l'éducation en doit faire ſans doute une partie conſiderable. Vos douleurs mêmes qui reviennent ſi ſouvent, & que Dieu vous fait la grace de ſouffrir avec tant de patience, peuvent ſervir ſans doute à la combler. Je n'oſerois preſque y mettre les ſervices que vous avez la bonté de nous rendre, de peur que ce ne ſoit une vue intereſſée. Mais puiſque c'eſt Dieu que vous re-

gar-

gardez en cela, & que vous croiez ſervir l'Egliſe & la verité en ſervant des perſonnes qui ont de l'amour pour l'une & pour l'autre, quoique ce qu'ils font pour elles ſoit peu de choſe, l'Evangile nous aſſure que les peines que vous prenez pour leur rendre leur exil plus agréable, ne ſeront point ſans recompenſe. Que ſi cela eſt vrai, comme il me ſemble qu'on n'en peut douter, vous devez avoir plus de ſcrupule que vous n'en avez, d'abréger votre vie par des auſteritez exceſſives, comme eſt ſur-tout de trop peu manger & de trop peu dormir. Car vous n'avez pas droit d'aſpirer à une couronne avant que de l'avoir meritée: & vous ne devez pas croire l'avoir meritée, ſelon l'ordre de Dieu, quand vous ſortez de cet ordre en vous mettant de vous même hors d'état de lui rendre les ſervices qu'il attend de vous. Gueriſſez-vous donc, ma très-chere ſœur, pour achever ce qui manque à la tour de la perfection chrétienne, que vous avez entrepris de bâtir. Mais ne mettez pas cette perfection, où elle n'eſt pas. *Le Roiaume de Dieu n'eſt pas viande & breuvage*, comme dit S. Paul. Mettez là dans l'acompliſſement de vos principaux devoirs, & n'y mettez pas d'obſtacle par une attache exceſſive à ce qui ne fait pas le fond de la piété. Je n'ai pas beſoin de vous dire dans quelle peine s'eſt trouvée toute notre petite communauté, quand elle a ſu le danger que vous aviez couru. Elle ne peut que vous recommander à Dieu, & elle le fait de grand cœur.

LETTRE CCCXXV. *

A M. DU VAUCEL. *Sur l'Election de M. Cuyper au Doienné, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconné de Malines ; l'affaire du Chancelier de Brabant : le retabliſſement de la ſanté du Roi : l'union du revenu de l'Abaie de S. Denis à celle de S. Cyr ; & l'affaire du P. Hazart.*

CE que je voulois vous écrire il y a huit jours eſt que l'affaire du Doienné de Malines a, Dieu merci, fort bien reuſſi, & que les intrigues de l'Internonce s'en ſont allées en fumée. Le Gouverneur General n'a plus voulu ſe mêler de cette affaire. Et ainſi l'élection s'étant faite ſans aucun obſtacle, M. Cuyper, le premier des trois exclus, a été choiſi pour Doien ; & M. l'Archevêque a donné l'Archidiaconnat qui a vaqué pendant ces brouilleries, à un autre des exclus nommé M. Vander Vliet. Et le parti du Prevôt qui eſt devoué aux Jeſuites, s'eſt trouvé fort humilié. Le bruit a couru que l'Internonce s'en alloit ; mais comme cela ne continue pas, c'eſt aparemment un faux bruit.

Le Chancelier de Brabant eſt fort embaraſſé du procès que lui a fait M. Huygens ſur ſes calomnies. Cela va pourtant lentement, parce qu'il fait tout ce qu'il peut pour retarder le jugement. Il tache d'engager l'Internonce à intervenir pour lui : mais il n'en a voulu rien faire. Ce Chancelier ſe plaint qu'il ne reçoit point de réponſe des lettres qu'il écrit à Rome. Mais on

* 23. Mai 1686.

on dit que l'Internonce lui a fait entendre qu'il n'avoit que faire d'en esperer. Apparemment on n'aura pas été satisfait de ce qu'il a fait imprimer la lettre que lui a écrite le Cardinal Cibo. On n'a peut-être eu dessein que de lui faire un compliment qu'on n'a pas prétendu qu'il rendît public. Mais comme vous dites fort bien, c'est n'avoir guere de discretion, que d'exposer ainsi l'autorité du S. Siege.

Voilà ce qu'on me mande de Paris. La santé du Roi se fortifie tous les jours, & l'on assure qu'il est gueri. C'est une vie desormais encore plus pretieuse à la Religion qu'à l'Etat, & on croit que le repos de l'Angleterre n'en depend guere moins que le nôtre. On doit bien prier Dieu pour sa conservation.

On assure que le revenu de la mense Abatiale de l'Abaie de S. Denis va être uni au College des 300. Demoiselles dont Madame de Maintenon est la Patrone. Parle-t-on de cela en vos quartiers? On y pretendra un grand dedommagement pour les Bulles.

L'Evêque de Namur que l'Internonce avoit donné pour juge dans l'affaire du P. Hazart, refuse de l'être: tant les Jesuites se rendent terribles par leur credit, & par la disposition où on sait qu'ils sont de se vanger de ceux qui font quelque chose qui leur deplaît. On sera reduit à redemander les premiers juges, qu'il n'a pas voulu donner. Mais n'y auroit-il pas moien de lui faire donner un ordre secret de mettre selon la coutume au bas de la Requête, *Fiat ut petitur*, pour ne pas reduire ces bonnes gens à porter cette cause aux tribunaux seculiers.

C'est une bonne chose que M. Genet soit auprès de M. Dadda. Nous ne partons que lundi prochain pour la Hollande. Je suis tout à vous.

Toute la famille vous ſalue très-humblement, & ſe recommande à vos prieres.

LETTRE CCCXXVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie ; le ſcandale que devoit cauſer la condamnation de ſon Amor pœnitens *; le jugement que l'on devoit porter ſur les quatre derniers Tomes du P. Alexandre ; & les affaires de la Regale.*

VOus aprendrez, Monſieur, par la lettre que j'écris à M. Caſſoni, que je vous envoie ſans deſſus, ne ſcachant pas bien ſes qualitez, l'état de douleur & d'affliction où on eſt dans ce païs-ci par la mort d'un des plus ſaints, & des plus dignes Prelats de l'Egliſe †. Ce n'a pas été ſeulement pour faire à l'illuſtre ami un compliment ſur cette perte que je me ſuis réſolu de lui écrire ; mais ç'a été principalement pour lui recommander l'affaire du ſucceſſeur, dont vous connoiſſez l'importance plus que perſonne. Et ainſi je n'ai pas beſoin de vous prier d'y faire de votre mieux. Je ſai que vous vous y emploierez de tout votre cœur par un grand nombre de conſiderations, qui regardent toutes la gloire de Dieu, l'interêt de l'Egliſe & les devoirs de la charité. Je n'ai donc pas beſoin de vous en rien dire ; mais ſeulement de vous parler de votre derniere lettre qui n'eſt arrivée que le jour même qu'on a reçu les nouvelles de la mort.

Eſt-

* 11. Juin 1686.

† M. l'Evêque de Caſtorie, qui mourut à Zwol le 6. de ce mois.

Eſt-ce qu'un certain ſentiment de l'humanité naturelle qui éteint ſouvent les inimitiez les plus déclarées, ne rallentira pas les pourſuites ſi deraiſonnables & ſi injuſtes des ennemis de l'*Amor pœnitens?* Eſt-ce que S. S. ne ſe reſoudra point de leur fermer la bouche, s'ils ne le font pas d'eux-mêmes? Eſt-ce qu'elle n'emploiera point ſon autorité pour ôter toute occaſion d'un auſſi grand ſcandale que ſeroit la fletriſſure d'un ſi bon livre? J'aprehende tout de bon que s'il y manque, Dieu ne lui en demande quelque jour un terrible compte. On voit aſſez par tout ce qui ſe paſſe à Rome ſur cette matiere de la penitence, que ces perſonnes emportées en veulent encore plus à la perſonne de cet excellent Evêque qu'à ſa doctrine. Car ſi c'étoit à la doctrine, pourquoi n'y auroit-on point cenſuré le livre de M. de Tournai qui déclare ſi nettement qu'il n'y a que l'amour dominant & par deſſus toutes choſes qui juſtifie hors le ſacrement, qui ſoit la diſpoſition ſuffiſante pour le ſacrement? Pourquoi n'auroient-ils pas cenſuré la methode de M. Huygens, où le delai de l'abſolution eſt plus fortement établi que dans la ſeconde Partie de *l'Amor pœnitens?* Pourquoi le livre de M. Queras ſeroit-il bien reçu? Mais il faut bien ſe garder de leur reprocher cette inegalité de conduite. Il ſeroit à craindre qu'ils ne vouluſſent la rendre égale en cenſurant tout.

Il eſt certain qu'il y a encore beaucoup de pretendus reformés qui nonobſtant leur abjuration, le ſont encore dans le cœur. Mais je ne crois pas que ce ſoit le plus grand nombre des nouveaux convertis. Et de plus il y en a beaucoup qui reviendront peu à peu, quand on continuera à les inſtruire. S. Auguſtin avoue

qu'il y avoit auſſi beaucoup de Donatiſtes, qui ne s'étoient pas d'abord convertis ſincerement, mais que dans la ſuite ils devenoient bons Catholiques. Les Gazettes Proteſtantes reconnoiſſent que le Duc de la Force, qui avoit réſiſté ſi longtems, a enfin fait abjuration dans Notre Dame. Il eſt certain au moins que dans 50. ou 60. ans, tout ſera Catholique. Mais on devroit travailler plus qu'on ne fait, à faire que les Catholiques tant anciens que nouveaux fuſſent de bons chrétiens. Et ce n'eſt pas bien s'y prendre que de chicaner en toutes manieres ceux qui ſeroient les plus capables d'avancer cette ſainte œuvre & par leurs livres & par leur exemple; & d'entretenir toujours de certains dereglemens dans la diſpenſation du bien de l'Egliſe, qui ſcandaliſent tous les gens de bien, comme ſont les penſions ſur les Evêchez qu'on donne en heritage à des laïques, afin qu'ils puiſſent dire : *Hæreditate poſſideamus ſanctuarium Dei.*

J'ai vû depuis peu les 4. derniers Tomes du P. Alexandre. Il y a une Preface, où il ſe plaint d'une maniere fort reſpectueuſe de la maniere dont on l'a traité, après que ſes premiers Tomes avoient été reçus avec tant d'éloges, comme il le fait voir par des lettres qu'il rapporte du Cardinal Cibo & de ſon Géneral. Il ſe déclare fort nettement dans ce que j'ai lû, pour les articles du Clergé. Mais il eſt d'ailleurs fort moderé envers la Cour de Rome, & il la flate plutôt autant qu'il peut, qu'il ne la traite durement. Ce qui eſt de mieux ce me ſemble, eſt ce qu'il a fait pour le Concile de Conſtance. Il refute fort bien l'auteur *de Libertatibus*, & il montre ſur tout qu'il a grand tort d'accuſer le Clergé de France d'avoir attaqué-

qué l'autorité du Pape. Cet endroit eſt fort beau. Il met en poudre tous les avantages ridicules que M. Schelſtraet a cru pouvoir tirer de ſes manuſcrits. Et il eſt certain que ce Bibliothecaire ne s'en relevera jamais. Car il eſt tout autrement exact que M. Maimbourg. Pour ce qui eſt du Dominicain de Flandre *, qui a écrit contre lui ſur la puiſſance du Pape de depoſer les Rois, il le traite en petit écolier, lui & ſes aprobateurs. J'ai lû auſſi le commencement de ce qu'il dit du Concile de Trente contre Fra Paolo. Et cela m'a paru judicieux, & devroit être fort agreable aux Romains. Mais ils ne trouveront rien de bon, quoique ce ſoit qu'il leur puiſſe dire, s'il ne ſe retracte de ce qu'il a dit ſur les 3. articles, ce qu'apparemment il ne fera jamais. Il a remis dans un de ſes derniers Tomes, ce qu'il avoit écrit pour les Annates contre M. de Launoi. Il les defend le mieux qu'il peut, & ceux de Rome lui en devroient avoir obligation, auſſi bien que de ce qu'il dit en faveur du Concordat. Comme il finit au XVI. ſiecle, & qu'il n'entre point dans le XVII. je penſois qu'il ne diroit rien de Janſenius. Mais cela n'auroit pas contenté le P. de la Chaiſe. Et ainſi j'ai trouvé qu'après avoir rapporté la Bulle toute entiere contre Baius, il y ajoute 5. ou 6. lignes fort envenimées contre Janſenius.

Si le Roi a fait des propoſitions raiſonnables ſur le ſujet de la Regale, on les devoit accepter. Car on ne le connoît guere, ſi on s'eſt imaginé qu'il ſe relâcheroit ſur ce qu'il a nommé à des Evêchez des Deputez de l'aſſemblée de 1682. Je ne penſe pas que le Roi ait tort de ne pas croire que ce ſoit au Pape une raiſon valable pour les rejetter. Si on ſouffroit cela en France, il n'y

* Le P. Janſſens Elingen.

n'y auroit plus de Theologien qui ôsât soutenir des Theſes ou écrire pour les quatre articles, parce que ce ſeroit une excluſion à l'Epiſcopat. On doit donc s'attendre à Rome que le Roi ne ſe relâchera jamais ſur cela, & qu'ainſi le deſordre qui arrive de là par la vacance des Evêchez, leur ſera pour le moins auſſi imputé qu'au Roi.

Vous aurez reçu les deux derniers livres contre le P. Malebranche. Et j'écris à M..... pour le prier d'en envoier autant à M. Caſſoni.

Nous nous en retournerons bientôt, mais aiant appris qu'on doit emporter le corps du S. Prelat de la Ville de Zwol où il eſt mort, dans le Dioceſe de Munſter, qui n'en eſt pas fort éloigné, pour l'enterrer dans un Monaſtere de Religieuſes, qui étoient ſous ſa conduite; peut-être que nous prendrons notre chemin par là pour aller prier Dieu ſur ſon tombeau.

LETTRE CCCXXVII.*

A M. Cassoni. *Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie.*

Rien n'eſt plus triſte que ce qui m'oblige de vous écrire, & c'eſt avec bien de la douleur que je me trouve engagé de vous apprendre que vous venez de perdre l'homme du monde à qui Dieu avoit donné une plus tendre & plus ſincere affection pour vous, qui vous avoit de plus grandes obligations, & qui ſavoit mieux les reconnoître. C'eſt aſſez vous dire, Monſeigneur, pour vous faire juger que ce doit être M. l'Evêque de Caſtorie que Dieu a appellé à lui le 6. de ce mois en la Ville de Zwol, où il eſt tombé malade la veille de la Pen-

* 11. Juin 1686.

Pentecôte, en achevant la visite de cette partie de son Diocese, où il a eu des fatigues incroiables, y aiant pendant six semaines prêché presque tous les jours, & souvent quatre ou cinq fois par jour, & confirmé plus de 30. mille personnes. Un travail si saint l'aiant consumé, selon qu'il l'avoit lui même predit à ses plus intimes amis; ne semble-t-il pas qu'au lieu de le pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des graces que Dieu lui a faites? Il l'a toujours comblé de ses benedictions. Il l'a préparé de bonne heure à être un jour un des Princes de son peuple.

Il ne s'est pas poussé de lui même à un Ministere si redoutable. Il n'y est entré que pour n'avoir pas osé résister à la vocation divine. Il n'y a jamais recherché aucun interêt ni son propre honneur, mais la seule gloire de Dieu & le salut des ames qu'il lui avoit confiées. Il a regardé comme un avantage, que la place où Dieu le mettoit, lui donnoit moien de vivre dans la simplicité des SS. Evêques des premiers siecles, qu'on ne connoissoit presque pour ce qu'ils étoient, que par leurs travaux Apostoliques. C'est le modele qu'il s'étoit proposé, priant, travaillant, se nourrissant de la parole de Dieu pour en nourrir les autres, ou de vive voix ou par écrit: n'épargnant ni son bien, ni son tems, ni ses peines, pour pourvoir autant qu'il étoit en lui aux besoins de tous ceux dont il ne se consideroit pas seulement comme le Pasteur, mais comme le Pere; & se gouvernant en toutes choses avec tant de sagesse, de charité & de douceur, qu'il a toujours été aimé, estimé, honoré, aussi bien par ceux qui étoient dehors, que par ceux qui étoient dedans comme parle l'Apôtre. Que lui restoit-il pour le dernier sceau de tant de graces, que d'être

tre appellé par ſon divin Maître, lorſque bien loin d'être endormi, il lui donnoit plus que jamais des marques ſi éclatantes de ſa vigilance paſtorale?

Nous pouvons donc bien, Monſeigneur, nous pleurer nous mêmes par un ſentiment de la nature que Dieu ne condamne pas : mais ſi nous avons aimé une perſonne ſi aimable d'un amour vraiment chrétien ; pour peu que nous aions de foi, la conſidération du bonheur dont il jouit, doit eſſuier nos larmes & changer à ſon égard notre triſteſſe en joie. Ce ſont ceux qu'il a quittés qui ſont à plaindre, & cette pauvre Egliſe deſolée qui en un tems auſſi facheux que celui-ci, ſe trouve privée de la conduite d'un ſi excellent Paſteur. Vous êtes, Monſeigneur, une des perſonnes du monde qui peut le plus contribuer à la conſoler de ſa perte. Il y a long tems que vous avez eu la bonté d'y travailler ; & on ne doute point que vous ne ſoiez encore plus diſpoſé que jamais à repreſenter à ſa Sainteté combien il eſt important de remplir au plutôt ce vuide, en lui donnant pour ſucceſſeur celui de tous ſes Eccleſiaſtiques qu'il avoit regardé comme le plus propre à tenir ſa place,* & que ſon Clergé a jugé auſſi bien que lui en très-être digne. La ſeule difficulté qu'on y avoit trouvée il y a 3. ou 4. ans, eſt qu'il s'en falloit encore une année ou deux qu'il n'eût l'âge porté par les Canons. Mais il l'a maintenant & au delà, & il a de plus une diſpoſition qui n'eſt pas trop ordinaire en ce ſiecle : c'eſt que les premieres demarches qu'on a faites ſur cela s'étant faites à ſon inſçu: je ſai que l'aiant apris, lorſqu'il a fallu que le Clergé en eût connoiſſance, il en a eu

* M. van Heuſſen.

eu une extrême peine, & n'a regardé qu'avec tremblement la penſée qu'on avoit de lui. Sa Sainteté ſait trop que ce ne ſont pas les ambitieux & ceux qui recherchent ces charges, à qui il les faut donner : & ainſi il n'y a pas lieu de craindre que cette affaire ſoit traverſée par des gens de cet eſprit, qui emploieroient des intrigues pour s'apeller eux mêmes à une dignité ſi terrible. La conjoncture du tems, où les peuples irrités de ce qui s'eſt fait en France, ſont fort mal diſpoſés à l'égard des Catholiques, fait aſſez juger qu'on ne peut pas trop tôt leur donner un Paſteur, ni prendre trop de ſoin de leur en choiſir un qui ſoit du païs, qui y ait des parens conſidérés, & qui ait toutes les autres qualitez qui le puiſſent rendre auſſi agréable aux Etats, que l'a été celui qui leur vient d'être ôté, pour qui ils avoient une eſtime qui alloit juſqu'au reſpect. Or il eſt certain qu'on ne ſauroit trouver perſonne qui ait plus tout cela que le Timothée de l'excellent Prelat que nous regretons. Car c'eſt le nom qu'il avoit accoutumé de lui donner ; tant il le croioit digne du rang que l'on demandoit pour lui à ſa Sainteté. Toutes ces conſiderations, Monſeigneur, me font eſperer que la mort ſi pretieuſe devant Dieu de cet incomparable ami, redoublant l'affection que vous lui avez temoignée pendant ſa vie avec tant de generoſité, Dieu vous fera la grace d'achever auprès de S. S. l'affaire qu'il a le plus affectionnée, parce qu'il la regardoit comme le plus grand avantage qu'il pouvoit procurer au troupeau qu'il a bien fait voir qu'il aimoit plus que ſoi même, puiſqu'il s'eſt ſacrifié en le ſervant, & conſumé comme une victime. Ce ſera un très grand ſervice que vous rendrez à l'Egliſe : la terre vous

en

en benira, & le Ciel en ſera la recompenſe. Je n'oſe parler de moi : je ne merite pas que vous faſſiez rien en cela pour ma conſideration. Mais je ne laiſſerai pas de vous en avoir des obligations infinies qui m'engageront de plus en plus à être toute ma vie avec un profond reſpect.

LETTRE CCCXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur le choix du Succeſſeur de M. de Caſtorie : la ſepulture de ce Prelat : le livre intitulé,* Prejugez legitimes contre le Janſeniſme.

NOus venons d'aprendre que M. Camprich Reſident de l'Empereur à la Haie, a dit qu'il avoit écrit (ou qu'il écriroit) à l'Internonce, au Gouverneur Général des Païs-bas Eſpagnols, & au Cardinal Cibo, ſur le choix d'un ſucceſſeur ; & qu'il leur repreſenteroit qu'il le faut prendre du Païs, & d'une honnête famille, & que les Etats auroient peine à ſoufrir que ce fût un Religieux, & qu'il n'en trouve point de plus capable que M. Vander Meer Curé du Beguinage d'Amſterdam, & M. Mouland Curé de la Haie, qui eſt ſon confeſſeur. Pour ce dernier, c'eſt un fort bon homme, qui eſt dans toutes les bonnes maximes, & a beaucoup de fermeté, mais qui eſt plus perſuadé que perſonne qu'il s'en faut tenir au choix de feu M. de Caſtorie ; de ſorte que c'eſt lui-même qui a donné avis de ce qu'il avoit ſu, que le Reſident avoit cette penſée, à laquelle il eſt très éloigné de conſentir. Mais pour le premier, il pourroit avoir aſſez bonne opinion de

* A Leyde, 13. Juin 1686.

de lui-même, pour n'être pas fâché qu'on pensât à lui, mais il eſt très-incapable de cette charge, & il ne ſeroit jamais agréé des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem, qui doivent s'aſſembler mardi prochain pour convenir de celui qu'ils propoſeront ; & comme on eſt bien aſſuré que tout le Chapitre d'Utrecht continuera à demander M. van Huſſen, on eſpere que celui de Harlem ſera du même avis.

On a reçu ce matin une lettre de M. van Heuſſen de Zwol, par laquelle il mande que tous les differens pour l'enterrement du S. Prélat ſont levés, & qu'il doit partir le mardi à 3. heures du matin pour porter le corps à ce Monaſtere de Religieuſes du Dioceſe de Munſter, dont je vous ai déja parlé.

On a depuis imprimé en Hollande ſous le nom de Cologne, avec une aprobation de deux Docteurs de Sorbonne, Charton & Deſperiers, un livre intitulé : *Prejugez legitimes contre le Janſeniſme avec une Hiſtoire abregée de cette erreur.* L'Auteur avoue dans ſon avertiſſement qu'aiant voulu faire imprimer ſon livre dans une des plus grandes villes de France, le libraire qui en avoit entrepris l'impreſſion, fut obligé de s'enfuir, & les ouvriers mis en priſon, & que c'eſt ce qui l'a obligé d'envoier une autre copie en une ville moins expoſée à de ſi ſeveres ſurpriſes. Il dit par tout qu'il n'eſt pas ſujet du Roi de France, & il dedie ce livre au Duc de Savoie. Ne ſeroit-ce point le même livre, que vous nous avez mandé qu'on attribuoit à un Evêque de Sion, ou de quelqu'autre ville de ces quartiers là ? Il eſt horriblement injurieux à M. Arnauld. Vous en jugerez par ces lignes de la fin de ſon Avertiſſement : *J'avoue*, dit-il, *que je n'ai pas cru pouvoir dire la verité*

té & ne pas blamer la conduite de ce vieux Tartufe, que la justice du Roi très-chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuses à mourir sans sacremens plutôt que d'abandonner la cause de Jansenius, & que la Sorbonne a chassé comme heretique dans le droit, & temeraire dans le fait. Si on exige que je lui fasse reparation d'honneur, je me resoudrai à dire volontiers de lui ces deux excellentes paroles que S. Jerôme a dit d'Origene: UBI BENE, NEMO MELIUS; UBI MALE, NEMO PEJUS. Je ne sai si l'auteur de ce livre, qui se dit Docteur de Sorbonne, ne seroit point l'Abé de la Perouse,* qui est Savoiard & Docteur de Sorbonne, & très-emporté sur le sujet du Jansenisme. Mon compagnon me prie de vous presenter ses très-humbles respects. L'Illustre defunt avoit une tendresse toute particuliere pour lui: Mademoiselle Voëller & nos deux bonnes hôtesses, je veux dire les sœurs de M. van Heussen, se recommandent à vos prieres & à vos saints sacrifices.

* On a su depuis qu'il étoit d'un Abé de Ville Savoiard.

LET-

LETTRE CCCXXIX. *

A M. DU VAUCEL. *Sur la mort de M. de Caſtorie ; l'Election faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. van Heuſſen pour ſucceder à ce Prélat ; le livre intitulé :* Les Prejugez legitimes contre les Janſeniſtes.

VOus aurez apris, par mes deux dernieres le ſujet de notre douleur qui vous aura ſans doute bien affligé. Mais après avoir ſu par le recit de la derniere viſite de ce ſaint Prelat, qui doit être envoiée à MM. les Cardinaux, quels ont été ſes travaux Apoſtoliques dans ce dernier acte de ſa vie auſſi bien que dans tout le reſte, on ne peut qu'on ne ſe réjouiſſe en N. S. pour les merveilles de ſa grace qu'il a fait paroître dans ce ſerviteur fidelle, & qu'on ne le regarde avec une religieuſe veneration, comme une victime conſumée par le feu de l'amour que Dieu lui avoit donné pour ſon troupeau.

Vous aprendrez par celle d'aujourd'hui ce que Dieu a la bonté de faire pour le bien de la miſſion, par la merveilleuſe union qui s'eſt trouvée entre tous les membres des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem pour demander à S. S. pour ſon ſucceſſeur celui qu'il avoit lui même choiſi, & qui certainement, tout conſideré, y eſt le plus propre. Il eſt très-vrai, & ce n'eſt point par grimace qu'il en a une extrême peine, comme il le temoigne à l'illuſtre ami par la lettre qu'il lui en écrit, & qu'il me vient de montrer. Mais vous ſavez aſſez que bien loin d'avoir égard

* A Leyde, 21. Juin 1686.

égard à ces repugnances, c'eſt ce qui doit obliger davantage *S. S.* à ſeconder les vœux d'un Clergé qui fait tant d'honneur à la Religion Catholique, & qui après la grace de Dieu doit une partie de ſa grande regularité aux ſoins qu'en a pris le très illuſtre defunt.

J'ai lu tout entier le livre des préjugez contre le Janſeniſme*, dont je vous parlois dans ma derniere lettre. C'eſt le plus miſerable libelle, le plus malin, le plus emporté qu'on ſe puiſſe imaginer. L'Hiſtoire par où il commence eſt la plus mal bâtie du monde, & pleine de fautes ſi groſſieres, que l'on voit bien qu'elle eſt faite par un homme qui n'a vu aucune des piéces dont il parle. Il eſt bon de vous en donner quelques exemples. Il dit que M. Arnauld *furieuſement irrité de ce qu'on privoit des ſacremens ceux qui protegeoient ſon parti, écrivit une lettre contre la conduite du Curé de S. Sulpice; & parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à cette premiere lettre, il en écrivit une ſeconde où il ſe nomma.*

Vous ſavez que le nom de M. Arnauld eſt à la 1. lettre auſſi bien qu'à la 2. & que c'eſt une grande impertinence de dire que ce Docteur écrivit la 2. parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à la 1. au lieu qu'il fut obligé de l'écrire pour répondre à 8. ou 9. libelles qu'on avoit fait contre la premiere.

Il dit que *l'Apologie pour les Catholiques auroit été un aſſez bon livre, ſi M. Arnauld avoit pu ſe contenir une ſeule fois, & ne point parler de l'*. R. des Evéques de Pamiers & d'Alet*,*

* C'eſt le livre du Sieur de Ville, Savoiard, Docteur de Sorbonne.

let, & des interêts de ſon parti. Mais il a, dit-il, *voulu juſtifier incidemment ſa mauvaiſe cauſe en défendant l'Egliſe Romaine, & par là il a rendu ſon ouvrage ſuſpect aux Catholiques, & peu utile aux Calviniſtes.* Ce ſeul endroit meriteroit bien qu'on flétrit ce libelle par une cenſure. Car 1. il eſt faux qu'il ſoit dit un ſeul mot de P. R. ni de la cauſe de ceux qu'on appelle Janſeniſtes dans l'Apologie pour les Catholiques. 2. C'eſt une inſolence horrible, & que le Pape ne devroit pas ſouffrir, d'oſer dire qu'on n'ait pu nommer entre les bons Evêques, dont la pieté a fait honneur à l'Egliſe Catholique, MM. d'Alet & de Pamiers. Il y a une infinité d'autres choſes de cette nature, mais je ſuis preſſé de finir, parce que l'heure de la poſte qui eſt à dix heures du matin, eſt bien prête de ſonner. Il faut ſeulement que je vous marque ce qu'il dit de M. Arnauld dans un Avertiſſement: *J'avoue, & je l'avoue les yeux baignez de larmes, que je n'ai pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartufe, que la juſtice du Roi très Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuſes à mourir ſans ſacremens plutôt que d'abandonner la cauſe de Janſenius, & que la Sorbonne a chaſſé comme heretique dans le droit, & temeraire dans le fait.* J'ai penſé que le livre étant fort petit, il ne ſeroit pas mauvais de vous l'envoier.

LET-

LETTRE CCCXXX.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE RHINFELTS; *Où il refute ce qu'un Jesuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Castorie.*

SI le Jesuite de Treves vouloit être cru dans le décri qu'il a voulu faire d'un aussi excellent livre qu'est l'*Amor pœnitens*, il s'y devoit prendre d'une maniere moins aigre & moins emportée. Tout ce qu'il en dit n'est qu'une declamation outrée, où il n'y a pas la moindre ombre de bon sens. On le peut reduire à trois points.

A une accusation sans preuve; qu'il contient de mauvaises propositions, sans qu'on en allegue aucune.

A des bruits en l'air; qu'il a été ou qu'il sera bien-tôt condamné à Rome.

Et à une histoire scandaleuse, qui n'étant point apuïée d'aucun temoignage, ne peut passer que pour une pure calomnie; & qui quand elle seroit vraie, ne peut regarder ceux qu'il a voulu noircir par là, & encore moins le saint Prelat, dont il a entrepris de décrier le livre.

Pour le 1. point y eut-il jamais une plus grande extravagance, que de vouloir qu'un très savant & très pieux Evêque passe pour coupable de beaucoup d'erreurs, parce qu'en étant accusé par quelque moine inconnu, qui n'a jamais osé se nommer, il a mépriſé, comme il a dû, les impertinentes objections de cet auteur anonyme. Cependant c'est à quoi se termine tout l'argument de ce Jesuite de Treves pour montrer que *l'Amor pœnitens*, doit être regardé comme un me-

mechant livre : *Scripto anonymo acriter vapularunt plurimæ propositiones eo libro contentæ tanquam errores & hæreticæ, eoque scripto petebatur, ut se autor super hisce erroribus purgaret : sed purgatio nulla secuta hactenùs.*

Auroit-il fallu qu'un Evêque chargé du soin de cinq cents mille ames qu'il conduisoit avec autant d'application & de vigilance que de zèle, s'amusât à perdre son tems pour repondre à tout ce que des moines emportés auroient eu à dire d'impertinent contre ses ouvrages?

Mais pourquoi ce Jesuite voudroit-il qu'on eut grand égard à ce qu'a dit un inconnu, & qu'on n'en eut pas infiniment davantage à ce qu'ont dit en faveur de l'*Amor pœnitens* trois Evêques & plus de 30. Tgéologiens dont on voit les aprobations à la tête de la 2. édition de ce livre. Et on en auroit eu encore davantage si le libraire avoit voulu attendre plus longtems à le publier.

On a encore quelque chose de plus propre à fermer la bouche à ce declamateur de Treves. Dans le dernier voiage que feu M. de Castorie a fait au diocese de Munster, les Ecclesiastiques qui l'accompagnoient ont apris d'un très-bon Prêtre de ce païs-là, qu'un jésuite fort pieux, qui étoit il y a 3. ou 4. ans Recteur de leur College de Crevelt, faisoit une telle estime du livre de l'*Amor pœnitens*, qu'il fut quelque tems à ne prêcher autre chose, & qu'il ne craignoit point de dire qu'il ne voioit point comment on pourroit se sauver, si on ne travailloit autant qu'on pouvoit à pratiquer ce qui y étoit enseigné.

S'il n'est pas satisfait de cela, on a de plus des temoignages par écrit qui le convaincront que tous les Jesuites ne sont pas si déraisonnables que lui sur le sujet de ce ivre. On peut-

croire que les Jesuites ne mettent pour superieur de leurs Religieux qui travaillent dans la mission de Hollande, que des personnes dont ils font estime. Celui qui l'étoit il y a environ trois ans, nommé le P. Bryer, trouva ce livre si beau & si edifiant, aussi-tôt qu'il l'eut vû, qu'il ne put s'empêcher de le temoigner à M. de Castorie par une lettre que j'ai prié que l'on me cherchât, afin d'en envoier la copie à V. A. Mais je ne puis douter que cela ne soit vrai; ce pieux Prelat me l'aiant dit dans ce tems-là, comme aussi qu'un autre Jesuite, qui étoit de condition, lui avoit écrit dans les mêmes termes. V. A. peut m'en croire en attendant que je lui envoie les copies de ces deux lettres.

Pour le 2. point, toutes ces prétendues nouvelles montrent seulement que les Jesuites & quelques autres Reguliers de leur cabale, ont une furieuse envie que l'*Amor pœnitens* soit flétri par quelque censure d'Inquisition, & une grande apprehension que le livre du P. Hazart n'y soit condamné. Mais ce qui fera voir à V. A. combien les bruits qu'ils font courir sur cela sont mal fondés, est la lettre qu'un Qualificateur du S. Office a écrite à M. de Castorie, qu'on n'a reçue qu'après sa mort. Je tâcherai de lui en envoier une copie, mais à condition qu'elle ne la fera point courir, de peur qu'on ne devinât qui l'a écrite, & que cela ne lui fit des affaires. Je vous dirai aussi, Monseigneur, une chose que l'on sait certainement. C'est que quelqu'un aiant dit au Pape qu'on avoit parlé desavantageusement du livre de l'*Amor pœnitens*, comme si on eut voulu y donner quelque atteinte, sa Sainteté s'écria: *Comé è un libro di buona doctrina, & l'autore è un santo huomo.*

Le

Le 3. point eſt une preuve palpable que ce Mémoire donné à un Prince Eccleſiaſtique contre *l'Amor pœnitens*, eſt l'ouvrage d'un eſprit emporté qui dit à tort & à travers tout ce qu'il croit pouvoir ſervir à diffamer ceux qu'il hait. Car à quoi revient la prétendue hiſtoire ſcandaleuſe de ce Curé qui auroit été ſi poſſédé de l'eſprit de menſonge, qu'il auroit eu l'impudence de conſeiller à ſes auditeurs dans un ſermon public, de ne ſe confeſſer au plus qu'une fois l'an, & de ne le faire que généralement: *Qui ſuis ex Cathedrâ ſuaſit, ut rariſſimè confiteantur, nec niſi ad ſummum in anno ſemel, & tunc quidem generaliter confiteantur.*

Afin qu'on pût alleguer une telle hiſtoire contre l'*Amor pœnitens*, il faudroit qu'il y eut quelque choſe dans ce livre que l'on pût croire qui favoriſeroit cette erreur. Or c'eſt ce que ne lui peut attribuer la calomnie même la plus impudente, puiſque tout le 2. livre eſt fondé ſur la verité Catholique oppoſée à cette coutume heretique des Lutheriens. Car ce que l'auteur appelle, *le legitime uſage des clefs* demande néceſſairement que le Prêtre connoiſſe les péchez des penitens en particulier, & même ce qu'ils ont fait depuis pour les réparer, afin qu'il lui puiſſe impoſer des pénitences proportionnées, & juger s'il eſt en état de recevoir l'abſolution avec fruit.

Il en eſt de même de MM. de Louvain, que l'on voit bien auſſi que ce Jeſuite a voulu décrier ſous le nom de *Janſéniſtes*. Car outre cette raiſon qui leur eſt commune avec l'auteur de l'*Amor pœnitens*, on ſait qu'ils ſoutiennent contre les Caſuiſtes relâchés, qu'il ne ſuffit pas pour ſe bien confeſſer, de marquer ſon crime en un mot, mais qu'on en doit ſpecifier les prin-

cipales circonſtances, & non ſeulement celles qui changent l'eſpece, mais celles auſſi qui aggravent notablement le péché dans la même eſpece, & qu'ils ont combatu comme un très-grand abus, une nouvelle opinion de ces mêmes Caſuiſtes, que l'on ſait qu'ils pratiquoient, que quand il y avoit une trop grande foule de penitens, comme dans des jours d'Indulgence, on pouvoit leur donner l'abſolution, n'aiant entendu qu'une partie de leur confeſſion.

Si l'hiſtoire du Curé étoit veritable, à qui de bonne foi devroit-on plutôt attribuer ſon égarement; ou à ceux qui avoient déjà fait la moitié du chemin en aprenant aux fidelles à ne ſe confeſſer qu'à moitié en de certaines rencontres; ou à ceux qui ont toujours enſeigné avec tant de zèle, qu'on ne doit rien cacher de l'état de ſa conſcience au Prêtre qui en doit juger en la place de J. C.?

Mais il y a toutes les apparences du monde que c'eſt une pure fable & un menſonge ſemblable à tant d'autres que les ennemis de la veritable penitence font courir de tems en tems pour la rendre odieuſe au peuple. Comme ce qu'ils ont dit en tant de libelles, qu'on avoit obligé par pénitence à manger du foin; qu'on avoit fait mettre à des filles des chemiſes toutes mouillées, dont elles étoient tombées malades, & autres fadaiſes de cette nature.

Si ce Jeſuite veut donc ne pas paſſer pour menteur en ce qu'il dit de ce Curé, il faut qu'il le nomme; qu'il diſe en quel lieu & devant qui il auroit fait cette prédication ſcandaleuſe; qu'il reconnoiſſe que leurs Peres du païs où cela eſt arrivé, n'ont guere de zèle pour la gloire de Dieu, s'ils n'ont fait déferer ce Paſteur à ſon Evêque pour le faire punir, & pour ſa-

voir

voir de lui de qui il avoit appris une ſi méchante doctrine, & s'il en connoiſſoit d'autres qui fuſſent dans les mêmes ſentimens. Tant qu'il n'aura point fait cela, ce ſeroit offenſer Dieu par un jugement temeraire, que d'ajouter aucune foi à ce ridicule conte.

Cependant, qu'il ſoit vrai ou faux, on ne ſauroit qu'avoir de l'horreur de l'application qu'en fait ce Jeſuite: *Ecce quò tandem ſpectet illa ſeveritas in hoc tribunali pœnitentiæ ab iſtis hominibus hactenus uſurpata, nempe ad abolitionem, ſi diis ſic placet, ſacramenti pœnitentiæ, quod facile illis erit poſt odium hujus remedii per tantum ſuum rigorem, in hominum animis conciliatum.*

C'eſt une grande preuve de ce que l'on croit que les Jeſuites ont eu beaucoup de part au livre ſcandaleux du Chancelier de Brabant, qui eſt tout fondé ſur cette ſuppoſition diabolique: que tout ce qui a été écrit ſur la Penitence & l'Euchariſtie par l'auteur de la Frequente communion, & enſuite par M. Huygens, M. Havermans & le P. Gabrielis, n'a été que l'exécution du deſſein qui avoit été pris dans la chimerique aſſemblée de Bourgfontaine, de rendre ſi difficile la diſpoſition pour ces deux ſacremens, que les fidelles n'oſant s'en aprocher, vinſſent peu à peu à en perdre la créance. C'eſt l'avis qu'on attribuoit à un des perſonnages de cette aſſemblée tenue, à ce qu'on diſoit, en 1621. qu'on marquoit par ces deux lettres A. A. c'eſt-à-dire Antoine Arnauld, à cauſe de ſon livre de la Frequente communion, parce que les inventeurs de cette fable ne ſavoient pas qu'il n'avoit alors que 9. ans. On voit aſſez que c'eſt ce que veut faire entendre ce Jeſuite de Treves, que la ſeverité qu'on a pratiquée

depuis quelque tems dans le sacrement de penitence, n'alloit qu'à l'abolir par l'aversion que cette rigueur en donneroit aux fideles; mais il a eu raison d'y fourrer cette phrase païenne, *si Diis sic placet*, parce que ce n'est que l'esprit des Dieux du paganisme, qui sont les demons, qui lui a pu inspirer une si horrible calomnie; que ceux qui s'appliquent avec tant de zèle & tant de fruit à purifier les ames par le Sacrement de Penitence, ont pour but de le rendre odieux & de l'anéantir.

Je me souviens d'avoir fait autrefois considerer à V. A. que M. Huygens, que les Jesuites regardent comme le plus grand de tous les Rigoristes, est tellement accablé de penitens qui s'adressent à lui, que s'il n'avoit point d'autres occupations & qu'il voulut entendre tous ceux qui se presentent à lui, il n'y pourroit pas suffire. Il est donc bien éloigné de rendre odieux le Sacrement de Penitence, puisque n'étant point Curé, personne ne vient à lui que volontairement.

*J'ai mandé aussi à V. A. ce que je savois d'un excellent Pasteur, & des fruits admirables qu'il avoit faits dans une fort grande paroisse, tant par ses instructions & par ses sermons, que par l'application continuelle qu'il a à entendre les confessions, ne se passant presque aucun jour, qu'il n'y donne toute la matinée. De quoi ne peut-on point soupçonner les plus gens de bien, si la médisance peut aller jusqu'à imputer à de très-pieux Ecclesiastiques, qui se consument à administrer saintement le Sacrement de Penitence, d'avoir en cela le dessein de le détruire?

V.

* M. Flemal, Curé de Braine l'Aleu.

V. A. peut auſſi ſe ſouvenir de ce qu'Elle m'a mandé du P. Jobert, qu'il étoit auſſi exact & auſſi ferme dans l'adminiſtration de ce ſacrement que ceux qui paſſent pour être les plus rigoureux. Trouveroit-Elle bon qu'on l'enveloppât dans cette même calomnie, que cette rigueur ne tend qu'à en degoûter les fideles, & faire par là qu'ils ne s'en aprochent plus?

Enfin, Monſeigneur, que la calomnie ſe dechaîne tant qu'elle voudra contre un Evêque auſſi ſaint & d'un auſſi grand merite que l'a été Monſeigneur de Caſtorie, il eſt maintenant dans le ſein de Dieu, où les traits de la médiſance ne peuvent atteindre. Toute ſa vie nous en fait juger de la ſorte; mais ſur tout le dernier acte de cette vie épiſcopale, que Dieu a voulu qui ne fût pas inferieur à ce qui ſe lit de plus admirable des plus ſaints Evêques. Je ne doute point que V. A. n'en convienne, quand on aura vu la relation de tout ce qui s'eſt paſſé depuis qu'il eſt parti de Leyden à la fin du mois d'Avril pour aller viſiter la partie de ſon dioceſe, où il y avoit plus de danger à courir, & plus de fatigues à eſſuïer. On l'a envoiée à Rome, & on m'en a promis une copie que je ferai tenir à V. A. auſſitôt que je l'aurai. C'eſt un recit ſimple, où les faits ſont rapportés ſans aucune affectation; & ainſi l'idée que cela forme dans l'eſprit ne peut venir que des choſes en elles-mêmes, & non de l'artifice de l'orateur. Car jamais piece ne fut écrite avec moins d'art, & en cela elle en eſt meilleure, parce que ceux qui la liſent ne peuvent être touchés que des effets de la grace de Dieu, qui a apliqué ce grand Evêque qui étoit d'ailleurs aſſez infirme, à des travaux incroiables, qui l'ont reduit à être ſacrifié comme une victime d'ex-

cellente odeur pour le salut de son troupeau.

N'étant pas au lieu où je suis ordinairement, on m'a gardé d'autres papiers qui m'ont été envoiés par V. A. & ainsi je ne lui en puis rien dire. Je suis, Monseigneur de V. A. S. le très-humble & très-obéissant serviteur. A. A.

Je n'ai pû avoir qu'une copie mal correcte, & où il y a des mots oubliés, qui troublent le sens de la lettre de ce qualificateur de Rome. Tout ce que je lui en puis dire, est qu'elle est fort avantageuse à l'*Amor pœnitens*, & aux livres en Flamand qui ont été faits contre le Catechisme du P. Hazart, & qu'il dit de ce dernier que *scatet erroribus tam in doctrinâ quàm in moribus.*

LETTRE CCCXXXI.*

A M. DU VAUCEL. *Pour lui donner avis des mesures que l'on prenoit pour donner un Successeur à M. de Castorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faisoit.*

JE crains que vous n'aiez été en peine d'avoir été trois Ordinaires sans recevoir de nos nouvelles. Je l'oubliai vendredi dernier, qui étoit la seule fois que j'eusse pu vous écrire depuis notre retour de Hollande. Mais il est vrai que je n'avois presque rien à vous écrire. Et je n'en ai guere aujourd'hui davantage.

Depuis la perte que nous avons faite, je n'ai point reçu de vos lettres, qu'elles ne m'en aient renouvellé le triste souvenir, en me faisant penser combien vous en aurez été surpris &

* 11. Juillet 1686.

& affligé. Mais il faut s'en consoler en Dieu, & songer à la réparer autant qu'il est possible. Je ne doute point que vous ne vous y emploiez de très-grand cœur. Voici où on en est de ce côté-ci.

Mademoiselle Voeller en aiant écrit au Secretaire de l'Empereur, il a fort bien reçu ce qu'elle lui avoit mandé en faveur de M. van Heussen, & il a promis qu'il le recommanderoit au Cardinal Pio.

M. Leyburn, à qui on avoit aussi écrit, a fait la réponse du monde la plus obligeante. Il a mandé qu'il en a écrit aussi-tôt au Cardinal de Nortfolk, & sans une conjoncture qui n'est pas favorable, il auroit bien pû faire recommander cette affaire par l'Ambassadeur de S. M. B.

On ne sait que dire de l'Internonce. Il a assuré M. Cristin Conseiller du Conseil privé, qui est son ami, qu'il fait tout ce qu'il peut pour M. van Heussen. Mais on sait d'autres choses qui font douter de sa sincerité; & on craint qu'il ne propose un Gentilhomme d'Utrecht, que vous connoissez, qui est tout Jésuite, ce qui seroit la ruine de la mission.

On a fait une très-grande perte à Malines par la mort de M. Vander Vliet, chanoine de la Cathedrale & lecteur en Theologie dans le seminaire, que M. l'Archevêque venoit de faire Archidiacre. Il n'avoit que 43. ans, & avoit de très grandes qualités & pour la science, & pour la pieté, & pour la fermeté. On est bien en peine comment on pourra remplir toutes ces places là.

On vous envoiera demain par la poste un nouveau livre de M. van Espen. On a cru que cela étoit important afin que vous fussiez

en etat de le défendre, si on l'attaquoit mal à propos... Vous avez beau dire du bien des deux derniers tomes contre le P. Malebranche. Il est bien assuré qu'on ne le condamnera pas en Sorbonne; & pour la censure de Rome je la croirai quand je la verrai.

Je travaille presentement sur l'*Histoire*, ou *les prejugez legitimes contre le Jansenisme*; mais je ne sai pas si nos amis de Paris trouveront bon que ce que j'aurai fait sur cela se publie. J'ai envoié à Paris le seul de ces libelles que j'avois. J'en attens de Hollande, & quand j'en aurai, je vous en envoierai un.

Je viens de recevoir une lettre du Prince, par laquelle il me mande qu'il vous envoie la copie de la refutation que j'avois faite d'une vingtaine de lignes très envenimées d'un Jesuite de Cobelens contre l'*Amor pœnitens*.

LETTRE CCCXXXII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance, & les maux que causoit le Phantôme du Jansenisme.*

...J'Ai eu le cœur percé de ce que vous me mandez de l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance par une lettre de cachet, sur ce qu'on les a accusées d'être infectées du Jansenisme, & d'avoir commerce à Pamiers. Mais seroit-il possible que cet Institut n'eut pas été confirmé par le Pape? Et s'il l'a été & quand même il ne l'auroit pas été, comment est-ce que le Pape ne dit rien contre la destruction d'un Institut sur des raisons aussi frivoles que celles

* 9. Août 1686.

celles là, & par une voie si irreguliere & si manifestement injuste? Ne seroit-ce pas en cela qu'il devroit faire valoir sa primauté, & representer fortement le tort qu'on fait à l'Eglise en opprimant des Communautez entieres consacrées à Dieu par des vœux, & rendant de très grands services au public, sans aucun jugement Ecclesiastique? Mais est-ce que cela ne fera pas ouvrir les yeux sur les maux que fait & que fera longtems le phantôme du Jansenisme, si on le laisse toujours subsister? N'est-on point touché du moien que cela donne aux Jesuites de dominer dans l'Eglise, en faisant persécuter dans toutes les cours tous ceux qui n'aprouvent pas leur doctrine & leur morale, n'aiant pour cela qu'à les faire passer pour Jansenistes, ce qui leur est fort aisé, parce que c'est un nom vague qu'on l'aplique à quoi l'on veut? Nous en avons un exemple depuis peu. Mademoiselle Voeller a écrit au Secretaire de l'Empereur, qu'elle connoît fort, en faveur de M. van Heussen. Il lui a promis merveilles, mais il a ajouté que tout ce qu'il feroit pour cela ne serviroit de rien *s'il étoit Janseniste*. Or qui empêchera les Jesuites de le faire passer pour tel.

Le Prince a envoié une lettre du P. Jobert, dans laquelle il y a, que le Roi de Siam demande douze Jesuites pour les établir à Siam, qu'il en étoit passé six pour la Chine, mais que l'un de ces six étoit revenu en France avec M. le Chevalier de Chaumont, pour amener avec lui les douze que le Roi demande. Il est bien à craindre que cela ne brouille & ne renverse ce que les Evêques François font de bon en ces quartiers-là. Le Jesuite qui doit retourner est chargé de divers presens que fait le Favori du

Roi de Siam (qui eſt chrétien, étant né d'un Venetien & d'une Grecque) à la Cour de France, & même au Pape: ſur quoi eſt remarquable ce que dit le P. Jobert. *Il y a de ces preſens pour ſa Sainteté que le P. Jeſuite eſt chargé de porter. Mais Dieu ſait ſi le Pape agréera le porteur.*

Ce que vous me mandez de l'*Amor pœnitens*, qu'on pourroit bien encore l'attaquer de nouveau, me cauſe une indignation que je ne vous puis exprimer. Eſt-ce que S. S. ne croit point ſa conſcience engagée de ſouffrir ce ſcandale, & de n'emploier point l'autorité que Dieu lui a donnée à reprimer ces injuſtes chicaneurs?

On eſt bien obligé à l'Illuſtre Ami du zèle qu'il temoigne pour empêcher qu'on ne ſurprenne rien contre P. R. Mais helas! s'ils ont pris le deſſein de ruiner cette maiſon, il eſt bien à craindre qu'ils ne s'y prennent comme ils ont fait pour ſupprimer tout un Inſtitut.

Je vous ſuplie de temoigner au même Illuſtre Ami, que je lui ſuis infiniment obligé de la reponſe qu'il s'eſt donné la peine de me faire, mais qu'il n'étoit point neceſſaire qu'il ſe detournât pour cela de ſes grandes occupations. On eſt très perſuadé qu'étant ſi genereux & ſi fidelle dans ſes amitiez, il n'oubliera jamais celle qu'il avoit promiſe à l'homme du monde qui la meritoit le mieux; & que joignant à cela la conſideration des vrais interêts de l'Egliſe, il fera tout ce qui ſera en lui pour lui faire avoir pour ſucceſſeur celui qu'il avoit choiſi...

Ce petit memoire dont vous parlez eſt une choſe aſſez curieuſe. Mais fier comme on eſt, il n'y a guere ſujet d'eſperer qu'on fera aucune ſatisfaction. Néanmoins c'eſt toujours bien fait de mettre les gens dans leur tort. Mais

que

que n'en fait-on autant pour l'affaire de Pamiers ? L'oppreſſion d'une Egliſe, n'eſt-ce point une choſe auſſi conſiderable, que la reparation d'un manquement de reſpect ?

LETTRE CCCXXXIII.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'extinction des filles de l'Enfance ; l'Amor pœnitens ; un Memorial pour M. van Heuſſen ; l'auteur des Prejugez legitimes contre le Janſeniſme ; la mort du Chancelier de Brabant & du Sieur Filleau.*

QUelques objections que l'on puiſſe faire contre les Conſtitutions des filles de l'Enfance imprimées, ou non imprimées, ce n'étoit point une raiſon de ſuprimer un Inſtitut très-bien fondé d'ailleurs dans la pieté & fort utile au public. Je ne trouve pas que l'approbation d'Alexandre VII. ſoit ſi peu conſiderable que vous dites. Elle porte que S. S. les aprouve, pourvu qu'aiant été aprouvées par l'Ordinaire, il ſe trouve qu'elles ne contiennent rien de contraire aux bonnes mœurs, aux regles de l'Egliſe & aux decrets du Concile de Trente. Or elles ont été aprouvées par quatre Ordinaires ſucceſſivement, qu'on doit ſupoſer n'y avoir rien trouvé de contraire &c. Donc l'aprobation du Pape qui étoit d'abord conditionnelle, eſt devenue abſolue, la condition aiant été acomplie. La pretention contraire du Promoteur de l'Archevêque d'aujourd'hui, ne pouvoit être au plus que le commencement d'un procès contre Madame de Mondonville &

* 16. Août 1686.

& ſes filles qui devoient être aſſignées & écoutées, avant que l'on pût rien prononcer contr'elles. Mais que l'Archevêque d'aujourd'hui ſans avoir égatd aux aprobations de ſes quatre prédeceſſeurs, les ait ſupprimées ſur cette ſeule propoſition de ſon Promoteur, c'eſt un coupe-gorge le plus horrible dont on ait jamais entendu parler : & je ne ſache rien de plus digne du zèle de S. S. que de ſe plaindre hautement d'un ſi violent procedé, & de faire de vives inſtances pour faire remettre ces filles au même état qu'elles étoient avant l'arrêt du Conſeil, enſuite de quoi on pourra examiner par des voies juridiques, ſi c'eſt un Inſtitut que l'on doive ſupprimer.

Pour *l'Amor pœnitens*, je n'y ſaurois penſer que je n'aie le cœur percé de douleur. Et c'eſt, je vous l'avoue, ce qui me met preſque hors d'état de pouvoir rien faire ſur ce ſujet ; mon eſprit étant comme reſſerré par l'indignation que j'ai de voir que l'on ne mette point de fin à la guerre impie que l'on fait contre un ſi excellent livre. Mais il n'a point beſoin d'autre protecteur que vous. Je me tiens aſſuré que vous le defendrez toujours parfaitement bien. Etant ſur les lieux vous voiez bien mieux qu'on ne pourroit faire de loin, ce qui eſt propre à toucher ceux qui ſont amis ou ennemis de ce livre. Vous avez d'ailleurs tout ce qu'il faut pour cela, & ſur tout une vocation particuliere de Dieu pour travailler à cette défenſe. Il ſemble donc qu'il eſt de l'ordre de ſa providence, que nul ne s'en mêle que vous.

Je penſe que vous vous trompez quand vous croiez que le Jeſuite de Coblens a voulu marquer par le *ſcriptum anonymum*, les propoſitions extraites par le P. Wynants. Il y a bien plus

plus d'apparence qu'il a voulu marquer un libelle imprimé, dont j'ai oublié le titre, mais qui n'étoit qu'une premiere decade d'une critique dont l'auteur promettoit d'autres decades. Car tout ce que faisoit cet Anonyme étoit ne trouver des Baïanismes & des Jansenismes dans l'*Amor pœnitens :* & ainsi j'ai eu raison de dire qu'on n'avoit pas daigné repondre à un si miserable libelle. Le Prince n'a pas manqué d'envoier ce que j'avois fait contre le discours du Jesuite à l'Archevêque de Treves...

Le Memorial pour M. van Heussen est parfaitement bien. On n'y dit rien que de très vrai, & d'une maniere fort naturelle, & fort persuasive. Le tout est de persuader au Pape de ne point differer, & qu'il est très important pour le bien de cette Mission, que le defunt a mise dans un si bon état, de ne la point laisser sans chef. Ce consentement unanime du Clergé est la plus grande marque que l'on puisse avoir de la vocation de Dieu.

Je n'ai point oui parler de ce petit livre imprimé en faveur de la Regale. L'Auteur des Nouvelles de la R. d. L. n'en a encore rien dit. Dans ses dernieres nouvelles il dit qu'on lui a mandé de Paris, qu'un Docteur de Sorbonne qui s'apelle l'Abé de Ville, fils d'un Conseiller de Chamberi, & qui est encore fort jeune, n'y aiant pas longtems qu'il a pris le bonnet, est auteur des *Prejugez legitimes contre le Jansenisme.* Ce n'est pas faire beaucoup d'honneur à ce jeune Abé. Car il y a longtems qu'on n'a fait un si méchant livre.

Le Chancelier de Brabant, auteur d'un livre rempli de si horribles calomnies, dont je vous ai envoié des extraits, & à qui M. Huygens avoit fait un procès en reparation d'honneur, mou-

mourut hier au soir, sans qu'il ait fait, que l'on sache, aucune retractation de ses medisances, mais les Jesuites ne laisseront pas d'en faire un de leurs saints, & de citer un jour son livre comme une preuve de la verité des faits calomnieux qu'il y avance. Quel jugement peut-on faire de tant d'Ecrivains medisans, qui sont morts comme celui-ci, sans avoir satisfait à un devoir si indispensable? S. Paul nous assure que les médisans n'entreront point dans le Roiaume du Ciel. Qui ne tremblera sur la consequence que l'on doit tirer de là? Je ne savois pas si le Sieur Filleau étoit mort. Je m'en suis enquis. On m'a mandé qu'il l'étoit dès l'année passée. N'est-ce pas une chose horrible qu'il n'ait pas desavoué avant que de mourir, sa calomnie diabolique de l'assemblée de Bourgfontaine? On ne sauroit croire autre chose, sinon que les Jesuites lui auront persuadé qu'il ne le devoit pas faire, à cause que les Jansenistes en auroient pris trop d'avantage. On a fait signifier à M. l'Evêque de Ruremonde, que l'Internonce l'avoit nommé juge du procès contre le P. Hazart. Il a repondu qu'il en écriroit à ce Pere, & que s'il ne le recusoit point, il accepteroit la commission.

LETTRE CCCXXXIV.*

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur une lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la converſion des Huguenots.*

MONSEIGNEUR,

J'Aurois bien des choſes à vous dire de la lettre de la Reine de Suede. Ce n'eſt pas que je trouve étrange qu'elle n'ait pas approuvé, non plus que V. A. S. la conduite du Roi dans la converſion des Huguenots. J'avoue que c'eſt une matiere ſur laquelle les Catholiques mêmes peuvent être partagés, ſur tout, parce que les faits que les uns ſupoſent, peuvent être fort differens de ceux qui ſont ſupoſés par les autres. Je ne m'étonne pas trop auſſi qu'elle en ait parlé ſi durement. Elle a ſuppoſé que ſa lettre ne ſeroit pas vue, & qu'ainſi elle pouvoit écrire ce qu'elle penſoit avec toute ſorte de liberté. Que s'il eſt vrai, ce qu'on m'a dit, qu'elle eſt fort mal avec la France, parce que voiant la ſtatue Equeſtre du Roi faite par le Chevalier Bernin, & admirant la beauté de l'ouvrage, il lui étoit échapé de dire, qu'il eût été à deſirer que ce fût la tête du Roi de Pologne, & que depuis ce tems là l'Ambaſſadeur de France a ordre de ne la point voir : ſi cela, dis-je, eſt vrai, il eſt à craindre que l'on ne penſe que cette petite brouillerie pourra avoir contribué à lui faire juger ſi deſavantageuſement de la conduite du Roi. S'il n'y avoit néanmoins que cela, je ne m'y

* 14. Août 1686.

n'y arrêteroient pas, & ne croirois pas que ce fut une raiſon ſuffiſante d'attribuer à la paſſion, plutôt qu'à la raiſon, ce qu'elle dit dans cette lettre. Mais ce qui feroit aprehender qu'il n'y ait eu en effet du reſſentiment, eſt la maniere dont elle parle des 4. articles de l'Aſſemblée du Clergé de France. Car on ne comprend pas comment cette Reine, d'ailleurs ſi habile, autoit pu prendre de ſang froid cette expoſition de la doctrine de l'Egliſe Gallicane accompagnée de beaucoup de reſpect envers le S. Siege, pour *un attentat viſible contre l'Egliſe Romaine*, pour *une ſcandaleuſe liberté qui ne pouvoit être pouſſée plus près de la rebellion*, pour *un triomphe apparent de l'héreſie*, & pour *des dogmes & des ſentimens conformes à ceux des Calviniſtes ſur ce point fondamental de notre Religion*. Il auroit fallu au moins retrancher tout cela de ſa lettre, ſi cette grande Princeſſe vouloit que l'on crût qu'elle l'avoit écrite de ſang raſſis, & que la paſſion n'y avoit aucune part. Je crois que pour cet endroit, V. A. en jugera comme moi, & qu'elle a bien fait néanmoins de ne lui en rien dire.

Mais ſi V. A. avoit quelque occaſion de lui écrire, elle m'obligeroit de lui demander ſi M. Grotius faiſoit profeſſion de la Religion des Calviniſtes, lorſqu'il lui fut rendre compte de ſon Ambaſſade peu de tems avant que de mourir. Je ſuis aſſuré du contraire: mais c'eſt qu'il y a un Docteur * qui ſoutient dans un livre qu'il a écrit contre moi, que M. Grotius a vécû & eſt mort dans la Religion des Calviniſtes. Et je ſerai bien aiſe d'avoir de quoi le convaincre,

* M. Le Fevre, dans ſa replique à M. Arnauld.

vaincre, si j'écris jamais contre lui, par le temoignage de cette Reine. Le dernier livre de Grotius qui n'a parû qu'après sa mort, contient une infinité de preuves qu'il étoit bien éloigné de la Religion des Calviniſtes, puiſqu'il n'y a preſque pas de point controverſé ſur lequel il ne ſe déclare pour les Catholiques. Et il y a dans ce même ouvrage un endroit qui ne doit guere plaire aux prétendus Reformés. Car il y ſoutint dès ce tems-là, c'eſt-à-dire, il y a environ 40. ans, que l'Edit de Nantes & autres ſemblables ne ſont point des traités d'Alliance, mais des Ordonnances faites par les Rois pour l'utilité publique, & ſujets à revocation, lorſque le bien public demande qu'on les revoque. *Edicta quæ in Gallia facta ſunt, pro iis qui reformatos ſe dicunt, nec reſciſſa, nec imminuta, ſed quàm diligentiſſimè ſervata velit Grotius, ejuſque rei & multos & magnos habet teſtes. Sed norint tamen illi qui reformatorum ſibi imponunt vocabulum, non eſſe illa fœdera, ſed Regum Edicta, ob publicam facta utilitatem, & revocabilia, ſi aliud Regibus publicæ utilitas ſuaſerit.*

Je ſuis bien aiſe que l'Electeur Palatin ait fait deſavouer par les Proteſtans mêmes, ce ridicule conte du ſpectre. J'ai toujours crû que ce ne pouvoit être qu'un pur menſonge. C'eſt une honte aux prétendus Réformés d'avoir parmi eux des gens capables d'inventer de ſi noires médiſances. Plût à Dieu qu'il n'y en eût point parmi nous ! J'ai vû des écrits faits en Hollande par ces fugitifs qui ſont ſi fort les zélés pour leur Religion, remplis de calomnies contre le Roi, ſi abominables & ſi éloignées de toute vrai-ſemblance, qu'ils font bien voir par là que c'eſt l'eſprit du démon qui les agite.

LET-

LETTRE CCCXXXV.*

A M. du Vaucel. Sur les Mesures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heussen Vicaire Apostolique ; la nomination de l'Abé de Camps à l'Evêché de Pamiers ; la réponse aux Prejugez legitimes.

JE ne pensois pas vous écrire aujourd'hui, l'aiant fait il y a 8. jours. Mais j'apris hier une chose, dont j'ai cru vous devoir donner avis, quoique vous la sachiez peut-être déjà. C'est que M. l'Internonce n'a pas plurôt sû la mort de M. de Castorie qu'il a écrit aux principaux des Reguliers de la Mission, pour savoir d'eux ce qu'ils pensoient d'un successeur, & en particulier de M. van Heussen, *qui à nonnullis è clero expetitur*. On ne saura pas précisement ce qu'ils auront répondu. Mais on doit bien s'attendre que ce ne sera rien de favorable à M. van Heussen & qu'ils ne manqueront pas de dire qu'il est Janseniste. L'Internonce aura envoié tout cela à Rome, & ce pourra bien être au Cardinal Cibo, qui porte fort, à ce que l'on dit, l'un des deux freres d'Utrecht, qui en ont un troisieme Jesuite. Il seroit bien étrange qu'on eût égard à ces temoignages de Moines, vû les contestations qu'ils ont eues avec M. de Castorie, qui obligerent d'aller à Rome pour maintenir les droits du Clergé contre leurs entrepriſes ; ce qu'ils ne lui ont jamais pardonné. Pourroit on donc avoir égard à ce qu'ils diront contre celui que le defunt Evêque a choisi, & qu'il regardoit com-

* 23. Août 1686.

comme lui-même ? En écrivant ceci il m'eſt venu une penſée dans l'eſprit qui n'eſt apparemment qu'une viſion, mais je ne laiſſerai pas de vous la propoſer. Le Pape ne donne-t-il point d'audience ſecrette, dont l'Ambaſſadeur de France ne pût être averti ? S'il en donnoit de cette ſorte, & que vous en puſſiez avoir une, il me ſemble que vous pourriez dire tant de choſes à S. S. de ce que vous avez vû en Hollande, du bien qu'y font les Prêtres du Clergé beaucoup plus que les Moines, de leur deſintereſſement & de leur application à leur devoir ; de la charité qu'ils ont pour empêcher que les Orphelins Catholiques ne ſoient élevés dans les Hopitaux des Calviniſtes, où on les rend héretiques, au lieu que les Jeſuites & les autres Moines n'ont aucun zèle pour cela, parce qu'ils ne ſongent qu'à amaſſer de l'argent pour leurs communautez ; de l'avantage qu'ont les ſeculiers pour être plus aimés des Etats que les Religieux &c. que je ne ſaurois croire que S. S. n'en fût touchée & diſpoſée par là à ne point donner d'autre Vicaire Apoſtolique que celui que le Clergé lui demande. Vous lui pourriez auſſi repreſenter combien toute ſa famille eſt ſainte & ſaintement gouvernée. On dira que cela ſe peut mettre dans un memoire ; mais la vive voix touche tout autrement.

Je ne ſai qui eſt cet Abé de Camps nommé à l'Evêché de Pamiers. Mais on m'a conté une choſe comme très certaine, qui fait voir que ce doit être un homme bien decrié. On m'a dit qu'un Jeſuite aiant été voir Madame la Ducheſſe de Verneuil, un des Gentilshommes de cette Ducheſſe dit à ce Jeſuite, que c'étoit une honte qu'ils euſſent fait nommer à cet Evêché un homme auſſi infame qu'étoit cet

Abé

Abé de Camps; & que le Jesuite ne sut répondre autre chose sinon qu'ils n'y avoient point part. Mais le Gentilhomme insista qu'on savoit bien que ce choix venoit du P. de la Chaise, & que cela étoit horrible. C'est à des gens diffamés de cette maniere qu'on devroit refuser des Bulles.

J'ai achevé à un Chapitre près la *Justification du prétendu Jansenisme* qui répond aux Préjugés legitimes contre le Jansenisme. Je m'imagine que vous en seriez bien content, & sur tout que vous seriez bien satisfait de la maniere dont je prouve que la paix de l'Eglise ne s'est faite que parce qu'on avoit reconnu que l'Eglise n'est point infaillible à l'égard des faits non révelés, & qu'elle n'en pouvoit exiger la créance par voie de commandement. Je suis presque resolu de le donner au public, quoique nos amis de Paris y aient un peu de repugnance. Je ne parle point de tout ce qu'on a fait depuis la paix, & ainsi ni M. de Paris, ni le P. de la Chaise n'y sont point nommés. Et à l'exception de l'auteur que je n'ai pas cru devoir épargner en de certains endroits, où il est outrageux d'une si horrible maniere que personne n'osera prendre son parti, le livre est fort doux & fort moderé, & étant petit, il pourra être lû de tout le monde, & détromper bien des gens qui ne savent ce que c'est que le Jansenisme. Je suis tout à vous. Toute la famille vous salue.

LET-

LETTRE CCCXXXVI.*

A M. NICOLE. *Sur une conference qu'il avoit eue au ſujet du Syſteme du P. Malebranche, & de l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie.*

J'Ai cru vous devoir écrire touchant un entretien que j'apris hier que vous aviez eu avec M. de Meaux †, ſur deux chefs ſeparés, & que je traiterai auſſi ſeparément; mais en commençant par celui qui ne fut pas le ſujet de ſa viſite.

Je ſuis bien aiſe qu'il parle auſſi fortement qu'il fait des erreurs du Syſteme ‡, & qu'il les regarde comme de veritables héreſies. Je me ſuis abſtenu de les qualifier ſi durement, quoique je n'en penſe pas moins: & cela me confirme dans l'opinion que j'avois déjà que M. A. ne pouvoit rendre un plus grand ſervice à l'Egliſe que de refuter cet auteur. Mais je ne vois pas que ſon travail puiſſe avoir un grand effet, ſi on ne peut le faire entrer en France, où il ſeroit le plus important qu'il fût vu. Or il eſt bien certain qu'il n'y entrera pas, ſi perſonne ne ſe remue pour cela. Car on ne voit pas que l'on pût en conſcience tenter de les faire entrer par des voies obliques, qui expoſeroient ceux qui s'en mêleroient de pourir en priſon, comme il eſt arrivé au P. du Breuil. Il y a plus, c'eſt que l'impreſſion du 2. & du 3. livre paroît arrêtée. Car j'apprends que le libraire qui a imprimé le 1. livre n'a pas voulu imprimer à ſes riſques la

* 28. Août 1686.
† M. Boſſuet.
‡ Du P. Malebranche.

la 2. lettre que vous aurez reçu preſentement dans la crainte qu'il a eu qu'elle ne lui demeurât pour la plus grande partie, s'il ne pouvoit la débiter à Paris.

On ne l'a pas encore fait expliquer ſur l'impreſſion des livres; mais il y a bien de l'apparence qu'il dira la même choſe. Que faire donc? J'ai imprimé la lettre à mes dépens, & on me l'a fait paier fort cher: car j'en donne 11. écus pour en tirer mille: & je me ſuis reſolu de faire la même choſe de 4. ou 5. lettres ſemblables qui pourront ſuivre. Mais je ne puis pas faire de même à l'égard des livres qui pourront contenir chacun 22. ou 23. feuilles. C'eſt donc un ouvrage qui demeurera là, ſi perſonne ne veut travailler à lever un obſtacle le plus deraiſonnable qui fût jamais, & dont il ſeroit ſi facile de faire comprendre l'injuſtice, ſi on en vouloit parler. J'en ai écrit à peu près dans ces mêmes termes à M. Dodart. Il me ſemble qu'après l'entretien que vous avez eu ſur cela avec M. de Meaux, vous ſeriez en droit de lui en écrire, quand ce ne ſeroit qu'en lui envoiant la copie de ce que je vous mande. J'ai beſoin de ſavoir comment le public aura été content de la premiere lettre. La ſeconde eſt toute prête, & une troiſieme le ſera demain ou après demain.

Pour l'autre point de votre entretien, je vous dirai franchement que je ne ſuis nullement ſatisfait de la raiſon que donnent ces Meſſieurs* & *, pour ne point aprouver l'*Amor pœnitens*, & je ſuis perſuadé que quand ils y auront fait plus d'attention, ils demeureront d'accord qu'elle ne vaut rien.

Le

* Au P. Malebranche.

Le principal ſujet de ce livre, eſt de prouver qu'on ne ſauroit être juſtifié qu'on n'aime Dieu plus que toutes choſes, ou ce qui eſt la même choſe d'un amour dominant. C'eſt ce que l'auteur prouve dans le 1. livre, & ce qu'il fait voir par l'Ecriture & par les Peres ne ſe pouvoir nier ſans renverſer le fondement de la loi nouvelle, qui eſt la loi de l'amour. Ces Meſſieurs avouent qu'en cela il a raiſon.

Mais les partiſans de l'attrition par la crainte, oppoſent à cela que ſi l'amour dominant eſt la diſpoſition néceſſaire pour recevoir la grace dans le Sacrement de Penitence, l'abſolution ne fera rien, parce qu'elle ſuppoſe qu'on eſt dans une diſpoſition, dans laquelle on ne peut être ſans être juſtifié devant Dieu.

C'eſt une objection à laquelle tous les partiſans de l'amour dominant ſont obligés de répondre. Mais ils le font differemment. Les uns comme M. l'Evêque de Tournai, & un très grand nombre d'anciens Théologiens, & même de nouveaux, avant & après le Concile de Trente, repondent que lors qu'on eſt contrit avant que de recevoir le Sacrement, on eſt juſtifié, mais que c'eſt toujours par la vertu du Sacrement qu'on a le deſir de recevoir. Les autres, comme Baius & Eſtius, qui ont été ſuivis par les Docteurs de Louvain & de Douay, répondent que tout amour dominant ne reconcilie pas avec Dieu avant la reception actuelle du Sacrement, ſi ce n'eſt que dans le cas de neceſſité Dieu ſupplée par ſa miſericorde au Sacrement que l'on n'a pu recevoir.

Que fait ſur cela M. de Caſtorie, il propoſe l'une & l'autre ſolution, & n'en condamne aucune.

Il témoigne ſeulement plus d'inclination

pour la premiere, & qu'elle lui paroît tout à fait conforme à la doctrine de S. Thomas; ce qu'il ne dit pas en l'air : mais il en donne des preuves qui lui paroiſſent demonſtratives.

Cela étant ainſi, je ne vois pas comment aucun de ceux qui ſont de ſon ſentiment touchant la neceſſité de l'amour de Dieu, de quelque opinion qu'ils ſoient touchant l'une ou l'autre des deux ſolutions de l'argument des Attritionaires, puiſſent prendre cela pour ſujet de ne point approuver un livre auſſi excellent que celui-là, & qu'il eſt ſi important d'appuïer par le plus d'approbations que l'on pourra d'Evêques & de Docteurs, pour fermer la bouche aux adverſaires de l'amour de Dieu.

Car l'une & l'autre ſolution étant propoſée comme reçue parmi les Théologiens Catholiques, on ne s'engage point à l'une plutôt qu'à l'autre en approuvant cet ouvrage, qu'on avoue d'ailleurs être rempli de ſi excellentes choſes.

C'eſt de plus une fauſſe regle & contraire à l'uſage des plus gens de bien qu'un Docteur ne puiſſe approuver un livre, s'il n'eſt conforme en toutes choſes à ſes ſentimens. On n'a jamais pris les approbations dans cette rigueur. On croit que c'eſt aſſez que tout conſideré le livre ſoit bon, & qu'il n'y ait rien qui ſoit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs. Or quelque attachés que puiſſent être ces Meſſieurs à l'opinion de l'amour dominant non juſtifiant avant que d'avoir reçû actuellement l'abſolution, on ne croit pas qu'ils vouluſſent condamner comme une erreur contre la foi l'opinion de M. l'Evêque de Tournay, qui eſt celle du maitre des ſentences & de preſque tous les anciens Théologiens, qui n'ont point douté

qu'on

qu'on ne fût justifié aussi-tôt qu'on étoit contrit, & qui expliquoient ensuite comme ils pouvoient, quel étoit l'effet de l'absolution.

Je vous supplie de plus de faire attention à cette regle de la Morale Chrétienne qui me paroît très importante & très raisonnable. Quand un point de doctrine est de la derniere consequence; & qu'il est d'une part combattu par des Théologiens dont la cabale est fort puissante, & que de l'autre il y a quelque diversité entre ceux qui le soutiennent, soit pour l'expliquer, soit pour le prouver, soit pour le défendre contre les objections que l'on fait contre, il me paroît qu'il est du bien de l'Eglise que tous ceux qui tiennent ce dogme s'unissent ensemble en ce qu'ils ont de commun pour le défendre contre leurs communs ennemis, & que la diversité qui peut être entre eux pour les accessoires, ne les doit pas empêcher d'approuver les ouvrages les uns des autres, sur tout en marquant dans son approbation le point capital que l'on approuve.

On en peut donner quelques exemples. Il est très important de faire entendre aux Chrétiens, que *Dieu leur fait faire tout ce qu'ils font de bien.* C'est en quoi consiste le dogme général de la necessité de la grace efficace pour toutes les actions de pieté : & c'est en quoi conviennent les Disciples de S. Augustin & ceux de S. Thomas : mais ils ne se fondent pas sur les mêmes principes. Car il y en a qui mettent la grace efficace dans la *prédetermination physique*, d'autres dans la *delectation victorieuse*, d'autres dans une *inspiration d'amour* que Dieu opere dans le cœur immediatement par lui même. Seroit-ce une action de prudence que ceux

qui ont embraſſé l'une de ces trois manieres d'expliquer la grace efficace, ne vouluſſent pas reconnoître les partiſans des deux autres pour de veritables defenſeurs de la neceſſité de la grace efficace? Et n'eſt-il pas clair qu'on feroit par là un très-grand préjudice à ce point ſi important de la Doctrine Catholique?

Il eſt de même très important de pouvoir montrer que la grace la plus *efficace* ne détruit pas le libre arbitre. La plûpart des Diſciples de S. Auguſtin l'ont fait d'une maniere; les Thomiſtes le font d'une autre. Cela nous doit-il empêcher d'emploier l'autorité des uns & des autres, pour ſoutenir contre les Moliniſtes que la grace efficace ne ruine point la liberté?

Vous voiez ſans peine qu'il en eſt de même pour ce qui eſt de la neceſſité de l'amour dominant. C'eſt rendre beaucoup plus fort le parti des Attritionaires, qui combattent avec tant d'ardeur ce point eſſentiel de la doctrine Chrétienne, que de s'attacher tellement à l'une des deux ſolutions, que l'on donne au plus conſiderable de leurs argumens, qu'on ne puiſſe ſouffrir l'autre. Car c'eſt porter beaucoup de gens à être Attritionaires malgré qu'ils en aient, que de ne leur donner aucun autre moien de ne l'être pas, qu'en croiant qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choſes, & l'avoir pour la fin dominante de la conduite de ſa vie, & demeurer en même tems *in reatu pœnæ æternæ*, ce qui paroît ſi étrange, qu'il n'y a guere de Chrétiens à qui cela ne donne de l'horreur.

C'eſt ce qu'a fait voir M. l'Evêque de Caſtorie dans la premiere partie de ſon *Appendix*. Et il a montré dans la ſeconde par des preuves qui me paroiſſent demonſtratives, quel-

le

le eſt la veritable opinion de S. Thomas*. Il faudroit donc faire voir que ce Prélat s'eſt trompé, & que ce qu'il a pris pour des demonſtrations ne ſont que des ſophiſmes, afin de pouvoir prendre ce qu'il dit ſur cela, pour un prétexte de ne pas approuver ſon livre. Car je ne crois pas que M.* voulût que l'on crut, que c'eſt pour une opinion qui ſeroit conſtamment de S. Thomas qu'il ne le veut pas approuver. Ce ne ſera pas une choſe difficile que de découvrir le defaut de ces demonſtrations ſi elles ne valent rien. Il n'y a qu'à verifier les propoſitions de S. Thomas pour prendre garde ſi elles ne ſont point mal rapportées, ou à faire voir le vice de l'argument. Car ſi je m'en ſouviens bien, la majeure & la mineure ſont toutes deux de S. Thomas. Je ne voudrois pas deux jours pour faire cet examen. Pourquoi donc ne le fait-on pas?

LETTRE CCCXXXVII.†

A M. DU VAUCEL. *Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluſe & le Camus; ſa Réponſe au libelle intitulé*, Prejugez &c.

IL faut que l'on ait gardé un grand ſecret ſur la promotion future, puiſqu'aiant été faite le 2. Septembre, qui eſt le jour de la priſe de Bude; vous n'en ſaviez rien du tout, lorſque vous avez écrit votre derniere lettre, qui eſt du 31. Août. Nous l'avons apriſe dimanche der-

* Cette ſeconde partie étoit de M. Arnauld lui-même, & M. de Caſtorie ne fit que l'adopter.

† 20. Septembre 1686.

eu de regret. Vous pouvez trouver moien de faire cette connoiſſance ſans que cela vous découvre. Je voudrois que vous euſſiez pu avoir des copies de ces deux lettres.

Nous nous attendons que vous nous ferez un petit portrait de chacun de ces nouveaux Cardinaux, hors deux ou trois que nous connoiſſons. Nous ſommes en peine ſi ce Benedictin d'Eſpagne n'eſt point celui qui avoit fait un mechant livre ſur les 4. Articles.

Le P. Abé des écoliers de Liege nous eſt venu voir. Je l'ai mis ſur l'affaire de Pamiers; mais ou il eſt lui même trompé, ou ce n'eſt point ce qu'on vous a dit. Ce qu'il en ſait eſt, que la Cour étant touchée du ſcandale que cauſent les Regaliſtes, a ſongé à leur donner quelqu'un pour les conduire, & pour leur faire faire leur noviciat: qu'on s'eſt addreſſé à Sainte Genevieve, afin qu'on envoiât de là quelque Religieux qui ſe chargeât de ce ſoin; qu'on n'a trouvé perſonne dans cette Congregation qui voulût prendre cet emploi, & qu'en particulier le P. Mercier l'a refuſé. Qu'ils ſe ſont donc excuſez envers la Cour, mais qu'on n'a point voulu recevoir leurs excuſes, & qu'on les a preſſés de nouveau, & qu'enfin étant intimidés par les menaces qu'on leur faiſoit, ils ont trouvé un bon homme qui y a bien voulu aller. Mais il m'a fort aſſuré qu'il n'eſt point vrai qu'ils penſent à s'établir dans ce Chapitre, & il m'a parlé avec de grands éloges des vrais Chanoines de Pamiers, & m'a dit que par tout où ils étoient diſperſés on les regardoit comme des ſaints. Je ne ſai ſi ceux qui vous ont parlé autrement de cette affaire, en ſont mieux informés.

La réponſe au libelle intitulé: *Les Préjugez*

legitimes contre le Janseniſme &c. eſt toute prête à imprimer ſous ce titre : » La juſtifica-» tion des prétendus Janſeniſtes par le livre » même de leur nouvel accuſateur, intitulé » *Les Préjugez* &c. « Ce ſera un livre de 13. ou 14. feuilles qui nous juſtifie ſans dire un ſeul mot de ce qu'on fait preſentement contre nous, deſorte qu'il n'y a pas un ſeul mot dont M. de Paris ou le P. de la Chaiſe ſe puiſſent offenſer. Le fort de cette juſtification conſiſte en ce que l'auteur du libelle avoue, que c'eſt une illuſion qu'il veut diſſiper, de s'allarmer d'une chimere de Janſeniſme qu'on ne connoit point, & qu'on ne ſauroit definir : *Car enfin*, dit-il, *on n'eſt Janſeniſte que quand on ſoutient quelqu'une des cinq propoſitions, ou que l'on nie qu'elles ſoient enſeignées par Janſenius.* D'où on conclut contre lui que le Janſeniſme n'eſt qu'un phantôme, ſelon l'un & l'autre membre de cette definition. Selon le premier, parce qu'il n'y a perſonne dans l'Egliſe qui ſoutienne aucune des cinq propoſitions condamnées; ſelon le dernier, parce qu'il n'eſt point défendu de douter ſi ces cinq propoſitions ont été enſeignées par Janſenius. Et c'eſt ſur ce dernier point qu'on s'étend le plus, parce que cet auteur avouant qu'on n'eſt point heretique pour douter de ce fait, il prétend que d'en douter, quoi qu'en gardant un ſilence reſpectueux, on eſt temeraire d'une temerité criminelle & rebelle à l'Egliſe, parce que *c'eſt un principe inconteſtable qu'elle eſt infaillible dans les faits importans.* Et ſur l'objection qu'il ſe fait que Baronius & Bellarmin ont douté du fait d'Honorius, & les Peres Sirmond & Petau de celui de Theodoret, il a l'inſolence de repondre; *Qu'on ne les peut excuſer de temerité*,

rité, & qu'ils ſont dans le cas de ceux qui ont ſoutenu des opinions erronnées avant le dernier jugement de l'Egliſe. Vous voiez par là quel avantage il donne ſur lui. On détruit par 5. preuves cette fauſſe opinion de l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits, dont la derniere & la principale eſt ce qui s'eſt paſſé dans la paix de l'Egliſe, que l'on montre avoir été faite ſur un principe tout oppoſé. Et c'eſt principalement ce qui me fait juger qu'il faut abſolument publier cette Réponſe, parce que c'eſt l'occaſion du monde la plus favorable d'expliquer les conditions eſſentielles de la paix de l'Egliſe, qui ſont connues de très-peu de perſonnes, & que l'on peut établir par des pieces inconteſtables, & qu'on ne peut éluder par aucune chicanerie qui ait la moindre vraiſemblance. C'eſt pourquoi je ſuis reſolu de n'avoir point d'égard aux apprehenſions de nos amis de Paris, qui n'aiant point vû cet Ecrit, apprehendant qu'on ne le donne au public, par des raiſons générales de crainte, qui ne manquent jamais aux perſonnes timides.

Je n'ai jamais vû le livre de M. Dirois ſur la verité de la Religion Chrétienne; & je ne ſai point quel jugement on en a fait dans le public. Je ne crois pas que d'autres y aient travaillé que lui, & l'inégalité du ſtile peut venir de ce que ſon imagination eſt plus ou moins échauffée.

Je voulois vous dire un mot ſur la feuille de l'*Index*, mais elle eſt égarée. C'étoit pour vous demander ce qui pourroit avoir fait condamner quelques livres faits par quelques Moines, & ce que c'eſt que ces quatre ſonnets ſur l'Immaculée Conception.

LETTRE CCCXXXVIII.*

A M. Sluse. Sur sa promotion au Cardinalat.

MONSEIGNEUR,

CE m'a été une double joie d'apprendre que M. Sluse étoit du nombre des nouvelles Eminences, & de l'apprendre d'une personne qui me le vint dire tout transporté, dans le ressentiment qu'il a de toutes les bontez que V. E. lui a temoignées depuis tant de tems, & qui me faisoit souvenir, sans qu'il eût besoin de m'en rien dire, de la maniere si genereuse & si obligeante dont elle lui avoit écrit sur mon sujet en diverses occasions. Mais ne me prendra-t-on point pour un solitaire qui ne sait guere bien son monde, si j'avoue à V. E. que le sujet de ma joie n'est point l'exaltation de sa personne à un plus haut rang d'honneur, mais les avantages que j'espere que l'Eglise en pourra tirer? C'est, Monseigneur, que je ne saurois parler que selon les sentimens de mon cœur, & que je ne puis regarder les dignitez purement comme dignités, mais que comme des pieges dangereux qui ne relevent devant les hommes ceux qui les recherchent dans cette vue, qu'en les rabbaissant infiniment devant Dieu : au lieu que je suis persuadé que ce qu'elles ont d'estimable, c'est qu'elles rendent les hommes *Ministres de Dieu dans le bien*, comme dit S. Paul, c'est-à-dire, qu'elles leur donnent moien de rendre de plus grands services ou au public ou à l'Eglise. Cela étant V. E. ne

* 20. Septembre 1686.

ne doit point attendre de moi de grands complimens sur le seul titre de sa nouvelle dignité dont je ferois fort peu de cas, s'il étoit séparé de ce qui seul le peut rendre considerable aux yeux des vrais chrétiens, qui est l'emploi qu'on en peut & qu'on en doit faire pour ce que l'Apôtre appelle *la consommation des saints, & l'édification du corps de Jesus-Christ.* Je me promets au contraire, qu'elle sera plus édifiée si laissant là tout ce qui ne seroit que cerémonie, j'entre pour elle dans cette pensée de S. Paul en lui representant de certains besoins de l'Eglise auxquels le nouveau rang qu'elle y tient, lui pourroit donner moien de s'appliquer avec fruit.

Il y en a un dont V. E. pourra avoir une occasion plus naturelle de parler, parce qu'il regarde le Païs de sa naissance. C'est que la plûpart des Cures du Diocése de Liége, sont entre les mains de personnes fort incapables de servir les ames. Et cela vient de ce qu'on en a ôté le concours, sous prétexte que ce ne sont que des Vicairies perpetuelles. Mais comme il n'y a en cela qu'une difference de nom, est-il juste que les peuples en souffrent, & qu'outre une partie du bien temporel de ces paroisses que ces prétendus Curés primitifs enlevent, ils soient encore privés des biens spirituels que le Concile de Trente leur a voulu procurer par le concours, & que l'on voit par experience être considerables dans les Diocéses où il est établi? Car c'est sans doute ce qui fait que dans les Païs-Bas Catholiques il y a incomparablement plus de meilleurs Curés que dans le païs de Liege. Cependant c'est de là que depend le salut des ames, étant sans doute que selon le cours ordinaire des choses, il doit y

avoir beaucoup plus de bons Chrétiens, ſous de bons Curés, que ſous des Curés negligens & ignorans. Or à quoi tendre tout ce qu'on fait dans l'Egliſe ſinon à la ſanctification des ames que J. C. a rachetées de ſon ſang? C'eſt la fin de la Religion Chrétienne: tout le reſte ne ſont que des moiens pour arriver à cette fin. Puis donc que l'on doit être convaincu, que dans les Diocéſes où les Cures ſe donnent au concours, il y a plus de bons Paſteurs, & plus d'ames qui ſe ſanctifient & qui ſe ſauvent ſous leur conduite, je ne ſaurois croire que ce ne ſoit un devoir indiſpenſable, & non ſeulement un conſeil, de retablir le concours dans le Diocéſe de Liege, ſans s'arrêter à une diſtinction chimerique, qui ne regarde point les peuples du ſalut deſquels il s'agit, entre les Curés en chef, & les Curés qu'on appelle Vicaires perpetuels.

C'eſt cette même conſideration du ſalut des ames qui me porte à recommander à V. E. l'Univerſité de Louvain & ſur tout la Faculté de Theologie. J'ai eu le loiſir de la connoître à fond depuis que je ſuis en ces païs-ci. C'eſt de là que vient tout ce qu'il y a de bien ſolide dans les Païs-bas Catholiques & dans la miſſion de Hollande. C'eſt l'école où ſe forment les bons Paſteurs, & tous les Prêtres qui travaillent avec fruit à la conduite des ames. Et on peut dire ſans craindre de ſe tromper, qu'il n'y a point de ſeminaire dans toute l'Egliſe où les Eccleſiaſtiques ſoient mieux inſtruits, nourris de maximes plus chrétiennes, plus élevés dans la priere, & plus formés à toute ſorte d'exercice de pieté que le College du Pape Adrien VI. dont M. Huygens eſt Préſident. C'eſt un Docteur très habile, mais qui eſt encore plus interieur & plus ſaint, & dont

en

en même tems la charité eſt ſi grande, qu'étant accablé d'occupations, il ne laiſſe pas de donner une grande partie de ſon tems à écouter les confeſſions des moindres perſonnes qui le recherchent pour ſe ſanctifier ſous ſa conduite, ſans les retraites que viennent faire ſous lui de tems en tems les plus pieux Paſteurs du Païs. Cependant, Monſeigneur, tous les gens de bien ont vu avec douleur il y a deux ou trois ans, que M. l'Internonce prévenu par un M. du Bois, qui eſt un fort méchant eſprit que l'Archiduc Leopold, à l'inſtigation des Jeſuites, a fait autrefois entrer par force dans l'Univerſité de Louvain, a fait des choſes qui vont à la ruine de cette celebre Faculté. Car ne pouvant avoir que 8. Docteurs dans ce qu'on appelle la Faculté étroite, qui devoient être choiſis par le ſeul merite d'entre tous les autres Docteurs, il a fait donner l'excluſion à M. Huygens & à deux de ſes amis fort ſavans auſſi & fort pieux, que l'on auroit choiſis ſans cela à trois places qui vaquoient, & y a fait mettre d'autres ſujets peu habiles, & qui avouent eux mêmes qu'ils ne valent pas ceux à qui M. l'Internonce a voulu qu'on les préferât. A quoi il faut ajouter, que les Jeſuites ne ceſſent de ſe ſervir du phantôme du Janſeniſme, & dans leurs theſes & dans leurs libelles, & dans leurs entretiens pour décrier cette pieuſe Univerſité, & la faire regarder par tous les ſimples & les ignorans qui ont créance en eux, comme étant heretiques ou au moins ſuſpecte en la foi; ſans que perſonne ſe mette en peine d'arrêter leur inſolence, qui ne peut être que fort préjudiciable à la Religion, & par les maux que cauſe cette injuſte diffamation, & par les biens qu'elle empêche. Ne ſeroit-ce

point

point une choſe digne du zèle & de l'équité de V. E. de prendre dans les rencontres la protection de ces bons Docteurs, qui ont de l'habilité pour bien ſervir Dieu, & pour bien defendre la bonne doctrine, mais qui en ont moins que des enfans dans la politique humaine, & pour ſe defendre contre des intrigues de Cour?

J'ai encore plus de confiance que V. E. ne rejettera pas la priere que je lui fais pour la pauvre Miſſion de Hollande que l'on rempliroit de confuſion & de trouble, ſi on ne lui donnoit pas pour conducteur celui qu'elle a demandé à ſa Sainteté, enſuite du choix qu'en avoit fait ſon très digne dernier Evêque: & que la brigue des Moines y en fit mettre un autre qui ne fût pas auſſi uni au Clergé que le doit être tout Vicaire Apoſtolique qui n'aura en vue que la gloire de Dieu & le maintien de la veritable Religion dans les Provinces Unies. Car on ne peut mettre en doute que communément parlant les Paſteurs du Clergé ne faſſent préſentement plus de bien, & n'édifient plus le monde par leur bonne conduite, par leur charité & par leur deſintereſſement que les Reguliers. Il eſt certain auſſi que les Etats ont non ſeulement plus de tolérance, mais même plus d'eſtime & plus d'affection pour ceux du Clergé, parce qu'ils ne les ſoupçonnent pas d'emporter hors du païs l'argent qu'ils tirent des Catholiques, au lieu qu'ils ſavent certainement que les Moines en envoient beaucoup à leurs Convents de Brabant, & qu'ils y ſont comme obligés, parce que leurs ſuperieurs les retireroient de la Miſſion, s'ils ne le faiſoient, quoique les Papes le leur aient defendu par divers Decrets. Ces raiſons & beaucoup d'autres

font

ſont voir qu'il eſt tout-à-fait important pour les bien de cette Miſſion, de ne lui point donner de Vicaire Apoſtolique qui ne marche ſur le pas du dernier qui l'a conduite avec une ſageſſe merveilleuſe, & l'a laiſſée à l'égard de diverſes choſes conſidérables en beaucoup meilleur état qu'il ne l'a trouvée, par la fermeté qu'il a eue à n'y point ſouffrir de deſordres, & à n'impoſer les mains qu'à ceux qu'il a pu juger après un ſerieux examen être bien appellés de Dieu, & capables de travailler à cette Miſſion. Ce ſera donc un grand ſervice que V. E. rendra à Dieu, de faire ce qu'elle pourra pour la concluſion de cette affaire; comme auſſi pour empêcher que les ennemis du defunt Evêque qui a laiſſé une ſi grande odeur de ſainteté, ne faſſent donner quelque atteinte à l'excellent livre de l'*Amor Pœnitens* par leurs intrigues & par leurs cabales. C'eſt trop, Monſeigneur, & pour ne pas allonger une lettre qui n'eſt déja que trop longue, il ne me reſte qu'à la finir par la proteſtation très ſincere que je ſuis.

LETTRE CCCXXXIX.

A M. LE CAMUS EVEQUE DE GRENOBLE. *Sur ſa promotion au Cardinalat.*

MONSEIGNEUR,

JE n'agirois pas avec toute la ſincerité que Dieu demande d'un Prêtre, ſi j'entreprenois de perſuader à V. E. que j'ai beaucoup de joie de ſa nouvelle dignité. Etant auſſi obligé que je le ſuis par un devoir de gratitude & par un ſen-

ſentiment d'eſtime d'aimer ſon vrai bien, je crois rendre à V. E. ce que je lui dois d'une maniere plus avantageuſe & plus chrétienne, en priant Dieu, qu'il lui faſſe la grace de faire un bon uſage d'un rang dont preſque tout le monde abuſe, qu'en la felicitant de ce qu'elle y eſt arrivée. Vous jugez aſſez, Monſeigneur, que je ne parlerois pas de la ſorte à tout autre perſonne qui ſeroit plus capable de s'éblouir de l'éclat d'une dignité, qui eſt maintenant ſi élevée ſelon le monde, que d'en apprehender le peril à cauſe de cet éclat même, & de l'obligation qu'elle impoſe de n'employer tout ce qu'elle donne de credit & d'autorité que pour le ſervice de l'Egliſe.

Fin du Tome quatrieme.

TABLE

TABLE
DES
LETTRES
Contenues en ce Volume.

LETTRE CCXLIX.

OU *Réponſe au Prince Erneſt Landgrave de Heſſe-Rhinfelds, à un Extrait d'une lettre du P. Jobert Jeſuite, à ce Prince, ſur les prétendus Janſeniſtes.* Pag. 1

LETTRE CCL.

*A M. de ***. Il découvre les diſpoſitions de ſon cœur, principalement envers M. de Harlai, Archevêque de Paris.* 18

LETTRE CCLI.

A M. Dodart. Sur le Catéchiſme hiſtorique

rique de M. Fleury. 39

LETTRE CCLII.

Au P. Queſnel. Il le remercie de ſon compliment ſur la mort de M. de Sacy, &c. Il lui parle du P. Mallebranche, de M. Balluze, & de M. de Harlai. 45

LETTRE CCLIII.

A M. Dodart. Sur le Catéchiſme hiſtorique de M. Fleury. 48

LETTRE CCLIV.

A M. Nicole. Sur la Réponſe du P. Mallebranche. 50

LETTRE CCLV.

A Mad. de Fontpertuis. Sur la mort de M. de Sacy. 53

LETTRE CCLVI.

A la même. Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean. ibid.

LETTRE CCLVII.

A la Mere de Fargis. Sur la Mort de M. de Sacy & de la Mere Angelique de S. Jean. 55

LETTRE CCLVIII.

A la Sœur Angélique Théreſe Arnauld. Sur le même ſujet. 59

LET-

LETTRE CCLIX.

Au Prince Erneſt. Au ſujet du P. Jobert, du retour de M. Nicole à Paris, des Jeſuites & du P. Mallebranche. 60

LETTRE CCLX.

A M. Nicole. Sur la nature des Idées & ſur l'étenduë intelligible du P. Mallebranche. 64

LETTRE CCLXI.

Au P. Queſnel. Sur la Remontrance ou Juſtification. 73

LETTRE CCLXII.

A Mademoiſelle Jupine & à ſa compagne. Sur la mort de leur Maîtreſſe. 75

LETTRE CCLXIII.

*A M. Du Vaucel. Sur l'*Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie, & ſur le train que les affaires de l'Egliſe prenoient en France.* 79

LETTRE

De M. Treuvé, où il propoſe divers cas de conſcience dont il demande la réſolution. 81

LETTRE CCLXIV.

Il repond aux cas propoſés dans la lettre précédente. 94

TABLE

LETTRE CCLXV.

A Madame de Fontpertuis. Pour lui recommander une perſonne qui étoit avec elle. 103

LETTRE CCLXVI.

*A M. Du Vaucel. Sur le livre de l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie.* 105

LETTRE CCLXVII.

Au Prince Erneſt. Sur le livre de M. Vigor, & quelques points concernant l'autorité du Pape. 107

LETTRE CCXLVIII.

A M. Du Vaucel. Sur la ſervitude que l'Internonce de Bruſſelles vouloit impoſer aux Docteurs de Louvain. 113

LETTRE CCLXIX.

*Au même. Sur le livre de l'*Expoſition *de la foi Catholique; à l'occaſion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruſſelles & de l'Univerſité de Louvain.* 115

LETTRE CCLXX.

Au Prince Erneſt. Il le remercie de ſes offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Mallebranche. 118

LET-

DES LETTRES.

LETTRE CCLXXI.

A Madame de Fontpertuis. Sur les fausses alarmes que prenoient ses amis à son sujet, & l'obligation où elle étoit de se menager, sur tout par raport à son fils. 120

LETTRE CCLXXII.

A la même. Sur la mort de deux personnes de mérite, & la profession d'une Religieuse. 123

LETTRE CCLXXIII.

A la même. Il lui fait part d'une pensée qui lui étoit venue au sujet des précautions qu'on le sollicitoit de prendre. 124

LETTRE CCLXXIV.

A un ami qui lui avoit fait savoir les plaintes generales que l'on avoit fait de lui en Angleterre touchant M. Southwel. 127

LETTRE CCLXXV.

A M. Southwel, Secretaire du Conseil Privé de S. M. Britannique. 133

REPONSE

De M. Southwell à M. Arnauld, 136

LETTRE CCLXXVI.

A M. du Vaucel. Sur les mauvaises affaires que l'Internonce de Brusselles suscitoit aux Docteurs de Louvain. 138

LET-

TABLE

LETTRE CCLXXVII.

A Madame de Fontpertuis. Sur la conduite de quelques Religieuses. 142

LETTRE CCLXXVIII.

Au P. Quesnel. Sur la Réponse au P. Malebranche, & le livre du P. le Porc. 144

LETTRE CCLXXIX.

A M. du Vaucel. Sur M. de Pont-Chateau; le Catéchisme des trois Evêques; le Brevis Expositio *pour M. de Castorie; les troubles de Louvain; le livre intitulé,* De libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ; *les calomnies contre M. de Berith; les Catechismes du P. Hasart & de M. van Bont; le refus que faisoit l'Internonce de donner des juges aux parens de Jansenius contre le P. Hasart.* 145

LETTRE CCLXXX.

*A M. de Castorie. Sur quelques difficultés formées au sujet de son livre de l'*Amor pœnitens. 152

LETTRE CCLXXXI.

A M. du Vaucel. Sur les Theses de M. van Espen; les affaires de la Regale; M. Nicole; un Chanoine de N. D. de Paris; un Mandement de l'Evêque de Bruges, & un Concussionnaire nommé à la Prevôté

de

de cette Eglise. 156

LETTRE CCLXXXII.

Au même. Il le prie de remercier M. Cassoni des bons services qu'il rendoit, sur tout aux Religieuses de P. R. & à M. de Castorie. Il lui parle du Prince de Hesse-Rhinfelds, de la mort du Roi d'Angleterre, de son successeur, & de l'affaire de la Régale. 161

LETTRE CCLXXXIII.

Au Prince Ernest. Il le remercie de ses bontés; il lui donne avis d'un envoi de livres; il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de sa Religion & de celle de son successeur, de quelques Ecrits sur le schisme; des Observations du P. Tellier sur le N. T. de Mons; d'un Decret de l'Inquisition contre 65. propositions de morale; & d'un Arrêt du Parlement contre ce Decret. 164

LETTRE CCLXXXIV.

A Madame de Fontpertuis. Sur quelques lettres qu'il lui envoioit; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peut trop à l'avantage d'une Religieuse. 173

LETTRE CCLXXXV.

A M. du Vaucel. Sur la mort de M. de Grana, Gouverneur des Païs-Bas; l'assemblée du

du Clergé ; & les affaires du P. Hazart. 175

LETTRE CCLXXXVI.

Au Prince Erneſt. Sur la mort de M. de Grana. 177

LETTRE CCLXXXVII.

A M. l'Evêque de Caſtorie. D'une Ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture-Sainte en langue vulgaire. 179

LETTRE CCLXXXVIII.

A M. du Vaucel. Sur l'affaire du P. Hazart ; un Mandement de Bruges ; l'interdiction d'un Curé à ce ſujet ; & la prévention d'un nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain, & M. l'Archevêque de Malines. 182

LETTRE CCLXXXIX.

Au même. Sur la protection que l'on devoit accorder à Rome, à l'Univerſité de Louvain ; l'état pitoiable du Dioceſe de Liege, & le remede que l'on pouvoit y aporter. 183

LETTRE CCXC.

Au même. Sur la lecture de l'Ecriture-Sainte, un Catechiſme publié à Bois-le-Duc, & les ſuites des préventions du Gouverneur des Païs-bas contre les prétendus Janſeniſtes. 184

LET-

LETTRE CCXCI.

Au même. Sur le Catechiſme des trois Evêques ; le livre du P. Guilloré ; le Sieur du Bois de Louvain ; le traité de M. Charlas ; des Theſes du P. de Vos. 197

LETTRE CCXCII.

Au Prince Erneſt. Pour s'excuſer de ſon ſilence & lui découvrir ſes ſentimens touchant les Jeſuites & le fait de Janſenius. 205

LETTRE CCXCIII.

A M. du Vaucel. Sur les affaires de Louvain ; le P. Mallebranche ; quelques lettres de cachet ; & la mort de M. Deſchamps. 210

LETTRE CCXCIV.

An même. Sur la condamnation des Theſes de M. Huygens. 212

LETTRE CCXCV.

Au même. Sur la condamnation des Antitheſes du P. de Vos. 215

LETTRE CCXCVI.

A Madame de Fontpertuis. Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis ſon départ ; & ſur la mort d'un Domeſtique de M. Vaes, & ſur la condamnation des Theſes de M. Huygens & des Antitheſes du P.

de Vos. 218

LETTRE CCXCVII.

A M. du Vaucel. Il lui parle de la détention du Frere de M. Guelphe; des intrigues de l'Internonce de Bruſſelles, d'un Ecrit du Chancelier de Brabant; des lettres au P. Mallebranche; des mauvaiſes affaires qu'on faiſoit à M. de Wit; de l'Epitaphe de Mademoiſelle Laurent; d'une ſignature faite à Grenoble. 220

LETTRE CCXCVIII.

*Au même. Il lui parle de l'affaire du P. Hazart; des intrigues de l'Internonce de Bruſſelles; de l'*Amor pœnitens*; & de ce qui ſe paſſoit en France au ſujet des Huguenots.* 227

LETTRE CCXCIX.

Au même. Sur la révocation de l'Edit de Nantes; l'affaire de M. de Wit; & ſa diſpute avec le P. Mallebranche. 233

LETTRE CCC.

Au même. Sur ce qu'on eut voulu qu'il eut ceſſé d'écrire contre le P. Mallebranche, pour répondre au Miniſtre Jurieu. 236

LETTRE CCCI.

Au même. Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome, de pluſieurs propoſi-

positions tirées de bons livres ; sur le livre de la Fréquente Communion ; *la nomination du P. Mellini a l'Archevêché d'Avignon ; & l'admission de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.* 239

LETTRE CCCII.

Au même. De ses livres contre le P. Malebranche ; d'une histoire du Jansénisme ; d'une These des Jesuites de Louvain contre Port-Roial ; de la révocation de l'Edit de Nantes. 242

LETTRE CCCIII.

Au Prince Ernest. Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazart. 252

LETTRE CCCIV.

Au même. Sur la These des Jesuites de Louvain contre Port-Roial ; & les fausſetés que publioient les Huguenots au sujet des voies que l'on emploioit pour les convertir. 253

LETTRE CCCV.

Au même. Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves, afin de l'engager à prendre M. Stenon pour son Suffragant. 258

LETTRE CCCVI.

A M. du Vaucel. Sur l'affaire du P. Hazart. 261

TABLE

LETTRE

Du P. Hazart au Prince Erneſt, dont il eſt parlé dans la précédente. 263

MODELE

De rétractation propoſée à ſigner au P. Hazart Jeſuite, &c. 266

LETTRE CCCVII.

A M. du Vaucel. Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon. 269

LETTRE CCCVIII.

Au même. Sur les Decrets contre M. Huygens & le P. de Vos; la maladie du Pape; l'affaire du P. Hazart; les ſimonies qui ſe commettoient à Avignon; la déſolation du Dioceſe d'Alet; les Permutations & les Réſignations. 273

LETTRE CCCIX.

Au Prince Erneſt. Ce que l'on pourroit faire pour rétablir la diſcipline en Allemagne. 277

LETTRE CCCX.

*A M. du Vaucel. Sur une nouvelle tempête excitée contre l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie; les entrepriſes de l'Internonce de Bruſſelles; & les condamnations vagues.* 305

LETTRE CCCXI.

Au même. Sur une lettre du Prince de Heſſe-Rhin-

Rhinfelds au General des Jeſuites ; les Theſes monſtrueuſes d'un Auguſtin de Louvain ; une lettre d'un Récolet écrite à Rome contre M. de Caſtorie , & ſur le grand nombre de Huguenots qui ſe convertiſſoient en France. 310

LETTRE CCCXII.

Au même. Sur l'affaire du P. Hazart ; l'élection au Doienné de Malines ; un livre intitulé, le véritable Pénitent ; *& la diſpoſition où l'on étoit en France contre les prétendus Janſeniſtes.* 314

LETTRE CCCXIII.

*Au même. Sur les maux que devoit cauſer la cenſure de l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie.* 318

LETTRE CCCXIV.

*Au même. Sur l'excluſion donnée à trois Chanoines pour le Doienné de Malines , en vertu d'un Decret que l'Internonce avoit fait venir de Rome ; la défenſe faite aux Jeſuites de prendre des Novices ; le bruit qu'ils faiſoient courir de la condamnation de l'*Amor pœnitens ; *les ſentimens de M. Stenon ; la querelle faite à M. van Eſpen par les Auguſtins ; les ſentimens du P. Mallebranche ; & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons li-*

livres, & de les faire entrer en France. 328

LETTRE CCCXV.

Au Prince Erneſt. Sur certaines penſées métaphiſiques de M. Leibnits; les ſentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Janſeniſtes; & le délai du Général des Jeſuites à répondre ſur l'affaire du P. Hazart. 333

LETTRE CCCXVI.

A M. du Vaucel. De l'Année Chrétienne de M. le Tourneux. 335

LETTRE CCCXVII.

Au même. Sur la converſion de quelques Huguenots; l'Année Chrétienne; la modération des Capucins de Bruxelles. 344

LETTRE CCCXVIII.

Au même. Sur une propoſition touchant le pouvoir du Pape, propoſée en Sorbonne; une Réponſe à ceux de Douai; un extrait de Lettre d'Alexandre VII. ſur l'Egliſe de Hollande; & une lettre de M. d'Alet au Roi. 346

LETTRE CCCXIX.

*Au même. Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *la liberté de l'élection au Doienné de Malines; la réponſe du General des Jeſuites au ſujet du P.*

P. Hazart ; le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens. 347

LETTRE CCCXX.

*Au même. Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens ; *l'opinion des Docteurs de Louvain ſur l'état de celui qui aime Dieu par deſſus toutes choſes avant d'avoir reçu l'abſolution ; la nomination à l'Archevêché d'Avignon.* 353

LETTRE CCCXXI.

Au Prince Erneſt. Sur le ſoin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ſes petits-fils ; la néceſſité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens ; la converſion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres ; M. Stenon, & les lettres du General des Jeſuites & du P. Hazart. 357

LETTRE

De M. Fraiſer à M. Arnauld, au ſujet de ſon adition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Southwell, où l'on voit les ſentimens du Roi d'Angleterre Jacques II. pour M. Arnauld. 361

LETTRE CCCXXII.

A M. Fraiſer. En reponſe à la précédente. 362

LET-

TABLE

LETTRE CCCXXIII.

Au Prince Erneſt. En lui envoiant le Factum contre le P. Hazart, & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens. 364

LETTRE CCCXXIV.

A Madame de Fontpertuis. Sur ſa maladie & ſes auſteritez exceſſives. 365

LETTRE CCCXXV.

A M. du Vaucel. Sur l'élection de M. Cuyper au Doienné, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconé de Malines; l'affaire du Chancelier de Brabant; le rétabliſſement de la ſanté du Roi; l'union du revenu de l'Abaie de S. Denis à celle de S. Cyr; & l'affaire du P. Hazart. 368

LETTRE CCCXXVI.

Au même. Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie; le ſcandale que devoit cauſer la condamnation de ſon Amor pœnitens ; *le jugement que l'on devoit porter ſur les quatre derniers tomes du P. Alexandre, & les affaires de la Régale.* 370

LETTRE CCCXXVII.

A M. Caſſoni. Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie. 374

LET-

LETTRE CCCXXVIII.

A M. Du Vaucel. Sur le choix du ſucceſſeur de M. de Caſtorie; la ſépulture de ce Prélat; le livre intitulé, Préjugés légitimes contre le Janſeniſme. 378

LETTRE CCCXXIX.

Au même. Sur la mort de M. de Caſtorie; l'élection faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. van Heuſſen pour ſucceder à ce Prelat; le livre intitulé, Les Préjugés légitimes contre les Janſeniſtes. 381

LETTRE CCCXXX.

Au Prince Erneſt. Il réfute ce qu'un Jeſuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Caſtorie. 384

LETTRE CCCXXXI.

A M. du Vaucel. Pour lui donner avis des meſures que l'on prenoit pour donner un ſucceſſeur à M. de Caſtorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faiſoit. 392

LETTRE CCCXXXII.

Au même. Sur l'extinction de l'Inſtitut des filles de l'Enfance, & les maux que cauſoit le phantôme du Janſeniſme. 494

LET-

TABLE

LETTRE CCCXXXIII.

*Au même. Sur l'extinction des filles de l'Enfance ; l'*Amor Pœnitens *; un mémorial pour M. van Heuſſen ; l'auteur des Préjugés légitimes contre le Janſeniſme ; la mort du Chancelier de Brabant & du Sieur Filleau.* 397

LETTRE CCCXXXIV.

Au Prince Erneſt. Sur une lettre de la Reine de Suede, touchant la conduite du Roi dans la converſion des Huguenots. 401

LETTRE CCCXXXV.

A M. du Vaucel. Sur les meſures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heuſſen Vicaire Apoſtolique ; la nomination de l'Abé de Camps à l'Evêché de Pamiers ; la réponſe aux Prejugez légitimes. 404

LETTRE CCCXXXVI.

*A M. Nicole. Sur une conférence qu'il avoit eue au ſujet du ſiſtême du P. Malebranche, & de l'*Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie.* 407

LETTRE CCCXXXVII.

A M. du Vaucel. Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluſe & le Camus ; ſa Réponſe au libelle intitulé, Préjugez, &c. 413

LET-

LETTRE CCCXXXVIII.

A M. Sluſe. Sur ſa promotion au Cardinalat. 418

LETTRE CCCXXXIX.

A M. le Camus Evêque de Grenoble. Sur ſa promotion au Cardinalat. 423

Fin de la Table.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE